

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18e jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
21-12-87  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 21 décembre 1987 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Amendement au règl. 367 re: prévention des incendies, aux fins de modifier la réglementation concernant les avertisseurs de fumée, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 2 juin 1986, Maintenu par M. le Conseiller Gilles Latour;
- b) Amendement au règl. 367 re: prévention des incendies aux fins de modifier la réglementation concernant les réservoirs et pompes à essence, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 17 novembre 1986;
- c) Amendement au règl. 367 (1982) concernant la prévention des incendies, aux fins de modifier l'article 142, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 1er décembre 1986;
- d) Amendement au règl. 367 concernant la prévention incendie, aux fins d'amender l'art. 69 concernant les spectacles dans les tentes, avis donné par M. le Conseiller Roger Bellemare, à la séance du 16 février 1987;
- e) Amendement au règlement 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant le matériel et la littérature érotiques, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 4 mai 1987,
- f) Amendement au règl. 956 re: programme de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins d'extensionner la date de fin des travaux, avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier,



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

- à la séance du 6 juillet 1987;
- g) Amendement au règl. 962 re: établissement de cafés-terrasses, aux fins de prévoir des amendes spécifiques,  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 6 juillet 1987;
  - h) Amendement au règl. 5 concernant le maintien et l'organisation d'un corps de police, aux fins de décréter qu'il est défendu d'utiliser les piscines publiques en-dehors des heures prescrites,  
avis donné par M. le Conseiller Roger Bellemare,  
à la séance du 20 juillet 1987;
  - i) Règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier le taux de location mensuelle des stalles de stationnement hors rue,  
avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont,  
à la séance du 16 novembre 1987;
  - j) Règlement amendant le règlement 1010 concernant les empiètements sur la voie publique, aux fins de modifier les modalités d'application du règlement,  
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,  
à la séance du 16 novembre 1987;
  - k) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage (1982-Z-A-65),  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 16 novembre 1987;
  - l) Règlement prévoyant le remplacement des conduites d'égout combiné sur la portion du boulevard Du Carmel, située entre la rue Tessier et la rue De Normanville, la réfection des pavages et gazon abîmés, la réfection des raccordements de branchements privés d'égout et d'aqueduc, ainsi que l'abandon des conduites existantes et décrétant un emprunt à cet effet,  
avis donné par M. le Conseiller André Noël,  
à la séance du 7 décembre 1987;
  - m) Règlement prévoyant des crédits de taxes foncières secteur extension du parc Isabeau,  
avis donné par M. le Conseiller André Landry,  
à la séance du 14 décembre 1987;
  - n) Règlement prévoyant des travaux de réfection d'une partie de la terrasse du complexe de l'hôtel de ville et de rénovation de la salle de réception civique et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 21 décembre 1987;
  - o) Règlement prévoyant l'achat de machinerie et de véhicules pour les services des travaux publics et de la sécurité publique et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour,  
à la séance du 21 décembre 1987;
  - p) Règlement prévoyant des travaux d'installation d'un système de protection thermique des pompes à l'usine de traitement d'eau et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier,  
à la séance du 21 décembre 1987;
  - q) Règlement prévoyant des travaux de construction de services municipaux (regards, etc.) et emprunt,

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont,  
à la séance du 21 décembre 1987;

- r) Règlement prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux (pavage, puisards et regards, trottoirs, égout De Francheville, restauration de bornes d'incendie, rénovation de ponceaux, inspection de conduites d'égout et nettoyage de conduites d'aqueduc) et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont,  
à la séance du 21 décembre 1987;
- s) Règlement prévoyant des travaux sur différents plateaux sportifs et parcs et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc,  
à la séance du 21 décembre 1987;
- t) Règlement prévoyant des travaux de prolongement du parc linéaire, appropriant les subventions qui seront versées à la Ville à cet effet, lesdits travaux étant payés par des argents provenant de la réserve pour parcs et terrains de jeux,  
avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc,  
à la séance du 21 décembre 1987;
- u) Règlement prévoyant diverses études, l'élaboration d'un programme de promotion, la préparation de l'appel de propositions pour la construction d'un hôtel sur le complexe de la Place du Marché, la confection d'un plan d'urbanisme, et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 21 décembre 1987;
- v) Règlement prévoyant des travaux de réfection des toitures de l'hôtel de ville, du pavillon Alexandre-Soucy et du Pavillon Hertel et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 21 décembre 1987;
- w) Règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier les articles 8.02 et 10.03 et mettant fin à l'entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 21 décembre 1987;

Règlement  
aux fins  
d'interdire  
les sifflets  
de train  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement aux fins d'interdire les sifflets de train aux passages à niveau du boul. Hamelin et du boul. Du Rochon.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de janvier 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

Travaux de  
remplacement  
du ponceau  
de l'exutoire  
du Lac Des  
Forges  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de remplacement du ponceau de l'exutoire du Lac Des Forges, sous le boul. Des Forges, près du Parc National et prévoyant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de janvier 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

---

Travaux  
sur le boul.  
Des Chenaux  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'égouts et de pavage sur le boul. Des Chenaux, entre les rues Jeanne-Crevier et De Boucherville et prévoyant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de janvier 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

---

Travaux de  
réparation  
de 2 murs  
côte de la  
la rue  
St-Maurice  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de janvier 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

---

Acquisition  
de propriétés  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'acquisition de propriétés sur les rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine en vue de la construction d'un stationnement étagé, et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de janvier 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

---

1-88  
Compte rendu  
21-12-87  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 21 décembre 1987, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 1 - item 1 - dernier paragraphe:

Au lieu de: "Le Conseil demande donc que des offres de vente soient faites par les propriétaires." Il faudrait lire: "Le Conseil demande donc que des offres d'achat soient faites aux propriétaires".

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



ADOPTÉ

---

2-88  
Règlement  
352-14  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 novembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 352-14 (1988) amendant le règlement 352, régissant le stationnement et la circulation des véhicules dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, aux fins de modifier les tarifs et les montants de compensation pour les timbres de stationnement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

3-88  
Contrat  
servitude  
par la  
Société  
immobilière  
du Québec  
en faveur  
de la Ville  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC consent en faveur de la Ville de Trois-Rivières, une servitude pour une conduite électrique sur l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:(fonds dominant)

Un immeuble connue et désigné comme faisant partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (1677-1) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, mesurant un mètre (1,00) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, quarante et un mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (41,97) dans sa ligne nord-ouest, et quarante-deux mètres (42,00) dans sa ligne sud-est, le tout plus ou moins et borné comme suit: au sud-ouest et au nord-ouest par partie du lot 1677-1 au nord-est par partie du lot 1676-2, et au sud-est par la rue de Tonnancourt, le tout tel qu'il appert d'un plan préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, dossier 86-104, minute 428, et dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable par les parties en présence du notaire soussigné.

pour et en considération d'une somme de 1,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

4-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur

ATTENDU que par acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 27 juillet 1957 sous le numéro 201,523, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à M. URGEL LAMY le lot 25-171 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

de URGEL  
LAMY  
Adoption

ATTENDU que cette vente était assortie de diverses obligations sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à ces obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous les droits, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes des actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 201,523 et 224,017, en autant qu'ils affectent le lot 25-171 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5-88  
Contrat  
convention  
avec 2537-  
6328 QUÉBEC  
INC. et  
2429-8952  
QUÉBEC INC.  
Adoption

ATTENDU que le 20 juin 1987 la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement pour la vente et la construction d'un terrain situé sur le boul. Des Forges, face à l'Hippodrome, d'une superficie de 13 243,3 m.c.;

ATTENDU que les parties désirent préciser entre elles certaines modalités se rapportant à la résolution de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec 2537-6328 QUÉBEC INC. et 2429-8952 QUÉBEC INC., faisant affaires sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6-88  
Contrat  
convention  
avec la  
CORPORATION  
DES SYSTÈMES  
INFORMATIQUES  
GTECH NORD  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a acquis en 1987 de SODIC QUÉBEC INC. divers équipements électroniques pour l'opération d'un système de pari mutuel à la piste de courses sous-harnais de Trois-Rivières;

ATTENDU que pour opérer le système de pari mutuel, un logiciel d'exploitation est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec la CORPORATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES GTECH NORD en vertu de laquelle celle-ci accorde à la Ville un permis non-exclusif d'utilisation du logiciel de gestion de pari mutuel et du logiciel d'exploitation sur les ordinateurs centraux acquis de SODIC QUÉBEC INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7-88  
Contrat  
avec  
M. JEAN  
ALARIE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec MONSIEUR JEAN ALARIE, en vertu de laquelle la Ville mandate celui-ci de faire les démarches nécessaires pour l'incorporation des agriculteurs participant à l'Exposition agricole de Trois-Rivières en vue de faciliter leur intégration, pour et en considération d'une somme de 12 000 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8-88  
Contrat  
entente  
avec le  
MINISTRE  
DE L'AGRICULTURE  
DES PÊCHERIES  
ET DE  
L'ALIMENTATION  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION concernant le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments pour les années 1988, 1989 et 1990.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9-88  
Emprunt au  
fonds de  
roulement  
re: achat  
de divers  
équipements  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'achat d'équipements pour différents services;

ATTENDU que ces achats sont estimés à 106 700 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à faire l'achat d'équipements pour différents services (Services de l'imprimerie, informatique, permis et inspections, travaux publics, communautaires et sécurité publique), conformément à un estimé préparé par M. Jean



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

Hélie, chef du Service budget, organisation et méthodes, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 106 700 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 106 700 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

10-88  
Inscription  
de la Ville  
au prog. de  
travaux commu.  
du min. Aff.  
culturelles  
re: "OUVERTURE  
SUR LES  
ARCHIVES (2)"  
Adoption

ATTENDU que le Service greffe et archives de la Ville est admissible au programme de travaux communautaires du ministère des Affaires culturelles du Québec;

ATTENDU que la Ville pourrait employer une (1) personne pour son projet "OUVERTURE SUR LES ARCHIVES (2)";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'inscrive au projet travaux communautaires du ministère des Affaires culturelles du Québec pour son projet "OUVERTURE SUR LES ARCHIVES (2)";

Que Monsieur Réal Fleury, archiviste et assistant-greffier de la Ville soit et est autorisé à soumettre le projet ci-haut mentionné et à signer pour et au nom de la Ville les documents à cet effet.

ADOPTÉ

11-88  
Demande de  
modification  
des axes de  
visibilité  
du passage  
à niveau du  
boulevard  
Hamelin  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à l'Office national des Transports pour la modification des axes de visibilité du passage à niveau du boulevard Hamelin, situé au point milliaire 5.10 de la subdivision de St-Maurice Valley, le tout suivant le plan 1904 feuillet 1 révisé en date du 5 janvier 1988.

ADOPTÉ

12-88  
OMH - prog.

VU la résolution 223:16 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières affectant une somme de 1 800 \$ au poste de

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



supplément  
au loyer  
privé  
affectation  
de 1 800 \$  
au poste de  
surnuméraire  
Adoption

surnuméraire pour fins d'implantation du programme de supplément au loyer privé;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 223:16 du 17 novembre 1987 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, soit approuvée.

ADOPTÉ

13-88  
OMH - transfert  
budgétaire pour  
remplacer des  
portes dans le  
secteur  
Adélarde-Dugré  
Adoption

VU la résolution 224:07 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières demandant d'autoriser le transfert budgétaire de 10 325 \$ du poste 6-471 (installation de gouttières) au poste 6-474 (remplacement de portes dans le secteur Adélarde-Dugré);

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 224:07 du 15 décembre 1987 de l'Office municipal d'habitation, soit approuvée.

ADOPTÉ

14-88  
OMH - transfert  
de crédits budg.  
re: travaux de  
réfection de la  
toiture des  
Rés. St- Laurent  
Adoption

VU la résolution 224:09 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières demandant d'autoriser de transférer les excédents budgétaires suivants:

Phase V - Joints de calfeutrage	4 400 \$
Phase II- Réfection fenêtres	2 020 \$
Phase VI- Intercom	1 784 \$
Phase IX- Intercom	633 \$
Phase XI- Intercom	1 854 \$

10 691 \$  
=====

au déficit budgétaire de réfection de la toiture des résidences St-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 224:09 du 15 décembre 1987 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, soit approuvée.

ADOPTÉ

15-88  
OMH - budget  
suppl. 1987  
phase XII  
Adoption

VU la résolution 224-16 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières demandant l'autorisation d'un budget supplémentaire de 27 010 \$ pour la phase XII pour l'année 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 224:16 du 15 décembre 1987 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, soit approuvée.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

16-88  
OMH - budget  
suppl. 1988  
allocation,  
entretien,  
conciergerie  
Adoption

VU la résolution 224:17 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières demandant un budget supplémentaire de 25 446 \$ pour l'allocation en entretien et conciergerie pour l'année 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 224:17 du 15 décembre 1987 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, soit approuvée.

ADOPTÉ

17-88  
Directeur  
général  
délégué  
aux cours  
de Protection  
civile  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général de la Ville, soit et est délégué au cours de Protection civile qui se tiendra en février 1988 à Longueuil.

Que l'assistant-trésorier de la Ville soit autorisé à payer la somme de 25 \$ à cet organisme pour couvrir les frais administratifs de ce cours.

ADOPTÉ

18-88  
Délimitation  
du périmètre  
d'urbanisation  
Adoption

ATTENDU que la Commission de Protection du territoire agricole du Québec a suggéré des modifications au périmètre d'urbanisation de certaines des municipalités faisant partie de la Municipalité régionale de comté De Francheville, et en particulier celui de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville et la Commission ont tour à tour fait des propositions concernant le périmètre d'urbanisation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières communique à la Municipalité régionale de comté De Francheville qu'elle accepte la contre-proposition de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec concernant la révision du périmètre d'urbanisation de la Ville, cette contre-proposition étant contenue dans un document daté du 26 octobre 1987 et portant le numéro de carte 8.0-43140-3. La Ville de Trois-Rivières consent également à ce que le schéma d'aménagement soit modifié de façon à respecter les nouveaux périmètres d'urbanisation.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document et plan nécessaires pour concrétiser et donner effet à la modification des périmètres d'urbanisation.

ADOPTÉ

19-88  
Demandes de  
OPTION  
INTÉGRATION  
INC. et de  
ASSOCIATION  
PRESSE-

ATTENDU que OPTION INTÉGRATION INC. et ASSOCIATION PRESSE-PAPIERS INC. s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être reconnus comme étant des organismes exempts de taxes d'affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



PAPIERS  
INC. à la  
Commission  
muni. pour  
exemption  
de la taxe  
d'affaires  
Adoption

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec quant aux demandes de OPTION INTÉGRATION INC. et ASSOCIATION PRESSE-PAPIERS INC. pour être reconnus comme étant des organismes exempts de taxes d'affaires.

ADOPTÉ

20-88  
Demande au  
min. Aff.  
municipales  
re: prog.  
d'aide à la  
revitalisation  
des centres-  
villes  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a pu bénéficier d'une subvention de 1 000 000 \$ dans le cadre du programme Revi-Centre;

ATTENDU que la mise en oeuvre du programme ReviCentre a suscité, auprès des intervenants de tous les milieux, un vif intérêt à l'égard de la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU que les promoteurs et les gens d'affaires concernés sont prêts à poursuivre le développement commercial déjà entrepris au centre-ville;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières serait disposée à collaborer à toutes consultations que le ministère jugerait à propos de faire pour initier un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU qu'un programme d'aide à la revitalisation des centres-villes a un impact significatif sur l'accroissement des activités, sur les investissements et sur les emplois dans les centres-villes;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières constate l'intérêt de plus en plus marqué des nouveaux investisseurs désireux de bénéficier d'un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU que la réalisation de nouvelles interventions dans le cadre d'un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes stimulera les investissements privés et le développement économique tant au plan local que régional;

ATTENDU que l'annonce d'un nouveau programme de revitalisation permettra d'améliorer davantage l'environnement urbain du centre-ville;

ATTENDU que les interventions à réaliser dans le cadre d'un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes sera bénéfique à l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU qu'il est essentiel pour la Ville de Trois-Rivières de poursuivre l'amorce de la revitalisation de son centre-ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales d'initier un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes afin de poursuivre la revitalisation de son centre-ville.

ADOPTÉ

21-88  
Mandat à la

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

фирме ADS &  
associés ltée  
pour la  
gestion du  
prog. PARCQ  
Adoption

ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec ADS ASSOCIÉS LTÉE en vertu duquel celle-ci accomplira les services d'administration et d'inspection du programme P.A.R.C.Q. en vertu des ententes conclues avec la Ville de Trois-Rivières et la S.H.Q., pour et en considération des honoraires prévus au programme.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

22-88  
Comptes  
à payer  
décembre  
1987  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de décembre 1987 au montant de 4 317 092,98 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

23-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 19 décembre 1987

Massicotte & fils ltée:

Élargissement du boulevard des Forges - de la 2e Rue à la 13e Rue - paiement no 5 - retenue 10%	53 602,57 \$
Remise de la première tranche de la retenue - élargissement du boulevard des Forges - de la 2e Rue à la 13e Rue	31 170,57

Thomas Bellemare ltée:

Déneigement 1987-1988 - au 15 décembre 1987 - retenue 10%	51 227,24
---	-----------

Laboratoires Shermont inc.:

Contrôle des sols, essais en laboratoire, analyse et rapport - pavage de rues et places publiques 1987 - paiement no 1	2 405,50
--	----------

Rémi Gravel:

Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue Royale - paiement no 1	900,00
Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue St-Roch - paiement no 1	800,00

J.Arsenault asphalte inc.:

Pavage de l'entrée charretière au 9315, boul. des Forges - problème d'accumulation d'eau suite à la reconstruction du boulevard - paiement no 1	660,00
---	--------

Langevin électrique enr.:

Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue St-Georges - paiement no 1	700,00
--	--------

Laboratoires Choisy ltée:

Honoraires - trottoirs et bordures - général - 1987	233,00
---	--------

BGH Planning services inc.:

Honoraires - étude de planification secteur du Fief	177,44
---	--------

Continental asphalte inc.:

Remise de la totalité de la retenue - branchements souterrains rue St-Georges	38 155,60
---	-----------

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



ReviCentre - canalisations souterraines rue St-Georges - paiement no 5	6 387,59
Excavation D.M.P. inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - branchements de services - 1987	21 330,07
GCM ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - transformateurs à l'usine de filtration	7 820,00
J.P. Marcouiller inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - feux de circulation rue de Labadie	1 338,75
Remise de la première tranche de la retenue - feux de circulation Parc portuaire	3 077,65
Remise de la première tranche de la retenue - feux de circulation intersection St-Maurice et Ste-Angèle	2 204,70
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - bases de lampadaires rue des Forges	2 108,22
Remise de la première tranche de la retenue - pavage du stationnement du quartier général	4 046,49
Bétréx inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - Trottoirs et bordures 1987 (général)	4 806,76
Gaston Paillé ltée:	
Remise de la première tranche de la retenue - services rue Gérard-T.-Robert	4 655,66
130467 Canada ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - système anti-frasil	1 550,25
Swift Sure:	
Service de courrier - pièce - unité 645	19,10 \$
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	97,37
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 1er au 15 décembre 1987	31 833,90
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - novembre 1987 - Colisée, travaux publics, sécurité publique	1 464,64
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - novembre 1987 - bâtisses # 100, 205 et 215	2 600,29
Lavage de vitres - bâtisse # 220	347,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Remise compensation 1987 - fédéral, solde 1983-84, 1984-85, 1985-86, 1986-87, 1987-88	1 457 084,82
Office municipal d'habitation:	
Contribution de la Ville - soldes 1985 et 1986, estimé 1987	75 348,21
Succession G. Boumansour:	
Subvention - restauration des façades	2 195,00
Jean Pinsonnault:	
Honoraires - ruelle parallèle à la rue St-Paul	720,00
Jean-Nil Héon:	
Honoraires - vente par Dame Lucienne Houle-Valois	1 656,00
Honoraires - vente par Jean-Charles Charest et André Charest	468,00
Honoraires - acte d'échange entre Garage Charest & frères inc.	6 074,00
Normand & St-Pierre:	
Honoraires - dossier André Laneuville	933,50
Honoraires - grief Claire Guérette	316,00
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits payables - licence de courses et immatriculation d'appareils et licence de piste de courses pour 1988 - hippodrome	1 970,00
Pitney Bowes:	
Location compteur postal - 1er janv. au 31 mars 1988	115,10



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers	1 896,64
Villeneuve, Miller:	
Frais de huissiers	9,73
A.Q.T.E.:	
Inscription - conférences régionales de Mauricie	
Bois-Francis - Gilles Colas	40,00
Inglis ltée:	
Réparation de lave-vaisselle - direction générale	161,53
Déménagements St-Laurent inc.:	
Service de déménagement - sécurité publique	1 690,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - nov. 1987 - cour municipale	126,00
Bélitec inc.:	
Achat de cartouches Letraline - évaluation	57,77
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - travaux publics - nov. 1987	819,15
Pierre Dessureault:	
Service de photos - évaluation	337,26
Motorola limitée:	
Entretien de l'équipement de radio - décembre 1987 -	
travaux publics, sécurité publique	758,88
Purolator Courier Ltd:	
Service de courrier - marché-aux-denrées, sécurité	
publique	87,75
Les Messageries T.R.:	
Service de messagerie - nov. 1987 - cour municipale	61,04
Breuvages Bégin ltée:	
Service d'eau - autogare - novembre 1987	12,00
MRC de Francheville:	
Exemplaires de "permis de construction"	210,00
Cala H.R.C. ltée:	
Publications - ressources humaines	4 106,00
Le Nouvelliste:	
Publicité loisirs - patrimoine architectural -	
avis public	1 077,00 \$
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 10 personnes - le 12 décembre 1987	51,15
Repas - 18 personnes - le 7 décembre 1987	185,63

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Trust général du Canada - 1ère année	667,00
Robert Gaulin et Patricia Chrétien - 1ère année	750,00
Construction Gilles Chainé inc. - 1ère année (2 prop.)	10 666,00

LOISIRS

Messagair inc.:	
Location de télé-avertisseur - décembre 1987 - Specta	9,43
Centrale alarme de la Mauricie:	
Service de reliage - marché-aux-denrées - pour 1 1/2	
mois	37,50
Service de reliage - Centre Multi-Loisirs - du 10	
décembre 1987 au 9 mars 1988	75,00
Houle & frères:	
Prime - agriculture - Expo 1987	71,25
Productions Specta inc.:	
Octroi spécial	15 000,00
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - nov. 1987	15 301,47

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations	
(services communautaires)	

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



498 km - novembre 1987	104,58
Colas, Gilles:	
Ingénieur - génie	
771 km - du 13 octobre au 4 décembre 1987	168,91
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messenger - greffe & archives	
404 km - novembre 1987	98,98
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
488 km - du 9 novembre au 11 décembre 1987	119,56
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
281 km - du 4 novembre au 8 décembre 1987	68,84
Lemay, Léon:	
Chef dessinateur - génie	
10 sorties - du 6 janvier au 3 novembre 1987	27,50
Morissette, Albert:	
Directeur des services communautaires	
1 690 km - de janvier à décembre 1987	414,05
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - évaluation	
383 km - novembre et décembre 1987	80,43
Ricard, Denis:	
Technicien en urbanisme - urbanisme	
492 km - octobre, novembre et décembre 1987	120,54

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Luc Julien:	
Dîner - Maire et membres du comité de gestion (8 pers.)	189,51
Dîner - membres du comité chargé de la refonte de la réglementation d'urbanisme	90,56
Jean-Jacques Lacroix:	
Montréal et Québec - réunions U.M.Q.	229,78
<u>FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)</u>	

Jean Lamy:	
Nicolet - Palais de justice, Québec - M.A.M. Sobéco et min. Agriculture, St-Jérôme et Terrebonne - cause Fortec, Nicolet - Palais de justice	229,90 \$
Remboursement de petite-caisse	199,25
Pierre Moreau:	
Québec - repas 2 personnes et millage	98,15
Québec - assurances de la Ville, Montréal - C.S.S.T	106,00
Claude Pélissier:	
Québec - colloque U.M.Q. - millage	66,15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	757,94
Yvon Poirier	64,19

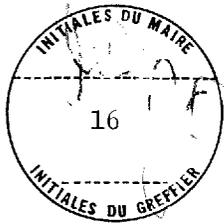
---

TOTAL	1 880 100,99 \$
-------	-----------------

=====

Pour la semaine se terminant le 26 décembre 1987

Laurent Savoie:	
Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue St-Roch - paiement no 1	3 344,32 \$
Télécon inc.:	
ReviCentre - mandrinage de conduits - paiement no 4	712,50



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - contrôles de sol et de béton - terrasse Turcotte - paiement no 2	201,50
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	5 115,31
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	188,17
Librairie du Cap inc.:	
Service et location de photocopieurs - du 13 novembre au 13 décembre 1987	1 817,41
Jean Méthot:	
Honoraires et déboursés - cause Claude Ébacher	3 145,05
Honoraires - décembre 1987	1 458,33
Ferron, Martel, Lacerte:	
Honoraires - servitude d'appui et de passage et Claude Langelier	275,00
André Boudreau:	
Honoraires - cause Mario Guillemette	673,75
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	1 869,00
Ambulance 12-12 ltée:	
Frais de transport - Robert Boissel - incendie 1088, rue Ste-Geneviève	141,75
RGC - Travaux publics Canada	
Location lots P742-3, 735, 737	1,00
Télécommunication T.R. ltée:	
Location de télé-page - direction générale	113,22
Le Salon de Josée:	
Lunch - comité refonte de la réglementation d'urbanisme	40,60
Lévis Martin:	
15 photographies encadrées 16" x 20"	1 200,00
Publi-design enr.:	
Montage Le Saisonnier	91,30
Fleuriste La Violette:	
Centre de table - cabinet du maire	23,98
Marché Victoria inc.:	
Achat d'épicerie	360,89
<u>SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION</u>	
Linda Héroux et Robert Hervieux - 1ère année	1 000,00 \$

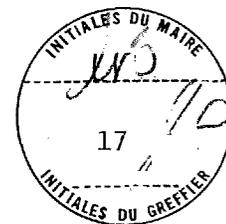
#### LOISIRS

Comité d'école St-François d'Assise:	
Aménagement de l'aire de jeux pour enfants	4 000,00
Productions Specta inc.:	
Matériel pour installation système de son - piscine été 1987	78,35
Québec aviation ltée:	
Dépenses - aéroport - septembre et novembre 1987	2 484,55
Association hockey mineur T.R.:	
Entente de soutien et de services	2 600,00

#### ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bareil, Michel:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme 384 km - octobre, novembre et décembre 1987	119,56
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - serv. techniques 44 km - décembre 1987	10,78
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale 4 sorties - décembre 1987	11,00

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Alarie:	
St-Hyacinthe - inauguration nouveau Pavillon de l'agriculture	58,80
Claude Gendron:	
Montréal - rencontre avec Sobeco	79,55

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Colette Duval	45,68
René Monfette	263,11

TOTAL 31 524,46 \$

Pour la semaine se terminant le 2 janvier 1988

Silentec ltée:	
Honoraires - juillet à octobre 1987 - expertise en acoustique - salle J.-A.-Thompson	10 977,25 \$
Bigué & Lord:	
Honoraires - agrandissement salle J.-A.-Thompson	4 700,00
Centre électrique mauricien inc.:	
Divers travaux d'électricité à la salle J.-A.-Thompson - paiement no 1	2 001,20
Excavation D.M.P. inc.:	
Renouvellement et branchements d'aqueduc et d'égout 1987 - paiement no 7	319,10
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	2 303,00
Échafaudage Du-For inc.:	
Location d'échafaudage	120,99
Perco ltée:	
Location d'équipement	26,74
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	498,13
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 16 au 31 décembre 1987	31 833,90 \$
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	1 001,52
Nedco:	
Achat de pièces diverses	50,99
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	2 704,43
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat d'enveloppes et papier - imprimerie	339,56
Service sanitaire Frontenac ltée:	
Entretien ménager - nov. 1987 - marché-aux-denrées	3 166,50
Xérox Canada:	
Service de photocopieur - volume de reproduction - sécurité publique	480,00
SIDAC:	
Acompte 1987	2 500,00
Samson, Bélair:	
Honoraires - facturation prévisionnelle - travaux de vérification au 29 novembre 1987	8 200,00
J.B. Deschamps inc.:	
Impression d'obligations - émission du 30 décembre 1987 - 4 008 000 \$	6 614,89
C.P. limitée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	10,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

Service de vérification des ascenseurs - novembre et décembre 1987 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	284,00
American Water Work Ass.:	
Achat de disquette - Fernand Gendron	11,50
Institut de police du Québec:	
Cours Communication II - 1 candidat	10,00
Michel Pellerin:	
Remboursement - objet personnel endommagé	40,00
Marché Victoria inc.:	
Achat d'épicerie	28,79

LOISIRS

C Yum Yum:	
Achat de chips - Club de hockey Junior - Colisée	186,62

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bellemare, Origène:	
Ingénieur sénior - génie	
228.3 km - du 9 novembre au 21 décembre 1987	55,86
Benoît, Jean:	
Technicien évaluation III - évaluation	
Ajustement millage - novembre 1987	14,05
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
839 km - décembre 1987	176,19
Hamel, Serge:	
Analyste-programmeur - informatique	
50 km	12,24
8 sorties - du 25 septembre au 10 décembre 1987	22,00
Pelland, Gaston:	
Commis d'utilité générale - trésorerie	
20 sorties - du 6 janvier au 21 septembre 1987	55,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Repas - mairie et direction générale et autre	166,71
Jean-Luc Julien:	
Montréal - Courbec et Multidev - avec M. le Maire	49,90

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

René Perron:	
Montréal - Institut de tourisme et d'hôtellerie - consultation restaurant Parc Portuaire	28,47 \$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	152,88
Jean-Guy Gervais	346,88
René Monfette	400,20
Jacques St-Laurent	118,25

TOTAL	80 007,74 \$
-------	--------------

=====

Pour la semaine se terminant le 9 janvier 1988

R. Dubuc inc.:

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



Éclairage de rues 1987 - paiement # 3 - retenue 10%	35 117,10 \$
Herman Bouchard:	
Démolition du garage Charest, rue Notre-Dame - paiement no 1	4 000,00
Gaston Paillé ltée:	
Aqueduc et drainage rue Gérard-T. Robert - paiement no 3	110,00
Consortium Pluritec ltée:	
Honoraires - intercepteur Trois-Rivières Sud section de St-Georges à des Forges - surveillance	9 080,10
Laboratoire Laviolette inc.:	
Honoraires de laboratoire - agrandissement de la salle J.-A.-Thompson	1 294,50
Norgaz inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - usine de traitement d'eau - rampe de chargement	2 261,80
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	259,70
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	51,28
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier - imprimerie	492,07
GBS entretien enr.:	
Entretien ménager - quartier général - décembre 1987	1 735,25
Dr. Maurice Poulin:	
Honoraires - services médicaux - du 29 novembre au 19 décembre 1987	675,00
Normand & St-Pierre:	
Honoraires - André Laneuville	933,50
Honoraires - Claire Guérette	316,00
IBM Canada ltée:	
Service d'entretien - informatique	157,60
Agents de réclamations de l'est T.R. ltée:	
Service de réclamations	449,60
Jean-Jacques Vézina:	
Service de pompier volontaire - décembre 1987	47,00
Concours de musique Qué.:	
Subvention	500,00
Ass. directeurs généraux des municipalités du Québec:	
Programme de développement personnel et pro- fessionnel - Jean-Luc Julien	25,00
News / 34-38:	
Renouvellement d'abonnement - Guy Aubin	157,00
Institut de police du Québec:	
Cours de moniteur de tir - 1 candidat	10,00
Mediacom inc.:	
Location de panneau-réclame - boul. St-Jean - décembre 1987	186,00
Location de panneau-réclame - nov. et déc. 1987	300,00
Publi-design enr.:	
Travaux divers - "Les ateliers de loisirs", Trois- Rivières, 3 siècles d'architecture, bulletin municipal, etc.	941,82 \$
Cala H.R.C. ltée:	
Publicité - ressources humaines	282,75
Publi-hebdo inc.:	
Avis publics	202,50
Le Nouvelliste:	
Avis période des Fêtes	520,00
Flageol photo enr.:	
Photos - flamme olympique	24,80
Claude Parent:	
Photo	4,36
Fleuriste La Violette:	
Fleurs	76,30
Panier fleuri enr.:	
Fleurs	38,15
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - réception foyer salle J.-A.-Thompson	605,00



LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Marcel Beaumier - 1ère année	750,00
Marcel Paquin & al	6 000,00

LOISIRS

Ass. du hockey mineur de Trois-Rivières inc.:	
Frais d'arbitrage - décembre 1987	1 552,00
Frais des marqueurs - décembre 1987	317,00
Hippodrome T.R. (1985) inc.:	
Transfert de marchandise de l'hippodrome au Pavillon de la jeunesse	398,32
Productions Specta inc.:	
Fourniture pour restauration	276,24
Conseil des loisirs Région de Québec:	
Services professionnels - atelier de formation sur les opérations comptables	225,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	279,94
Le Groupe Samson	61,59
Grossistes Baie d'Hudson	501,59
Good Host	416,25
Fusée Bar-B-Q	45,00
J. Champagne enr.	258,50
Centralco (1982) inc.	417,20
Boucherie Alex Lamy inc.	37,96
Emballages Bettez inc.	137,48
Agropur	284,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - décembre 1987

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
1 632 km	310,08
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
355 km	86,97
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
1 803 km	342,57
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations (services communautaires)	
429 km	90,09

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - décembre 1987 (suite)

Boucher, Réjean:	
Resp. alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
617 km	117,23 \$
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
536 km	101,84
Déziel, Germain:	
Ingénieur - génie	
745 km - octobre, novembre et décembre 1987	182,52
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messenger - greffe & archives	
295 km	72,27
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
516 km	98,04
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - travaux publics	

LUNDI, LE 18e JOUR DE JANVIER 1988



20 sorties	
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
1 382 km	262,58
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - permis et inspections	
713 km	135,47
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
236 km	44,84
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations - (Services communautaires)	
118 km	28,91
Poirier, Yvon:	
Directeur des travaux publics	
980 km	186,20
Remboursement de petite-caisse	97,04
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
1 677 km	318,63
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
1 412 km	268,28

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Maillette:	
Montréal - Institut de tourisme et d'hôtellerie - consultation restaurant Parc Portuaire	59,51
Claude Gendron:	
Dîner - 5 personnes - rencontre de conciliation Syndicat des services extérieurs	57,00
Lucien A. Ouellet:	
Montmorency - signature des obligations - émission du 30 décembre 1987	71,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	604,80
---------------	--------

TOTAL	76 403,17 \$
-------	--------------

GRAND TOTAL

*M.B. J.*

~~2 066 786,86~~  
~~2 068 036,36 \$~~

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*JL/JRD*  
GREFFIER

*Jules Beauchemin*  
MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
18-01-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 18 janvier 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Amendement au règlement 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant le matériel et la littérature érotiques,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 4 mai 1987,
- b) Amendement au règl. 956 re: programme de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins d'extensionner la date de fin des travaux,  
avis donné par M. le Conseiller Claude Péliissier,  
à la séance du 6 juillet 1987;
- c) Amendement au règl. 962 re: établissement de cafés-terrasses, aux fins de prévoir des amendes spécifiques,  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 6 juillet 1987;
- d) Amendement au règl. 5 concernant le maintien et l'organisation d'un corps de police, aux fins de décréter qu'il est défendu d'utiliser les piscines publiques en-dehors des heures prescrites,  
avis donné par M. le Conseiller Roger Bellemare,  
à la séance du 20 juillet 1987;
- e) Règlement amendant le règlement 1010 concernant les empiètements sur la voie publique, aux fins de modifier les modalités d'application du règlement,  
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,  
à la séance du 16 novembre 1987;
- f) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage (1982-Z-A-65),  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 16 novembre 1987;

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



- g) Règlement prévoyant le remplacement des conduites d'égout combiné sur la portion du boulevard Du Carmel, située entre la rue Tessier et la rue De Normanville, la réfection des pavages et gazon abîmés, la réfection des raccordements de branchements privés d'égout et d'aqueduc, ainsi que l'abandon des conduites existantes et décrétant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 7 décembre 1987;
- h) Règlement prévoyant des crédits de taxes foncières secteur extension du parc Isabeau, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 14 décembre 1987;
- i) Règlement prévoyant des travaux de réfection d'une partie de la terrasse du complexe de l'hôtel de ville et de rénovation de la salle de réception civique et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 décembre 1987;
- j) Règlement prévoyant des travaux d'installation d'un système de protection thermique des pompes à l'usine de traitement d'eau et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 21 décembre 1987;
- k) Règlement prévoyant des travaux de construction de services municipaux (regards, etc.) et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 21 décembre 1987;
- l) Règlement prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux (pavage, puisards et regards, trottoirs, égout De Francheville, restauration de bornes d'incendie, rénovation de ponceaux, inspection de conduites d'égout et nettoyage de conduites d'aqueduc) et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 21 décembre 1987;
- m) Règlement prévoyant des travaux sur différents plateaux sportifs et parcs et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 21 décembre 1987; Maintenu par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin;
- n) Règlement prévoyant des travaux de prolongement du parc linéaire, appropriant les subventions qui seront versées à la Ville à cet effet, lesdits travaux étant payés par des argents provenant de la réserve pour parcs et terrains de jeux, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 21 décembre 1987; Maintenu par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin;
- o) Règlement prévoyant diverses études, l'élaboration d'un programme de promotion, la préparation de l'appel de propositions pour la construction d'un hôtel sur le complexe de la Place du Marché, la confection d'un plan d'urbanisme, et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 21 décembre 1987;
- p) Règlement prévoyant des travaux de réfection des toitures de l'hôtel de ville, du pavillon Alexandre-Soucy et du Pavillon Hertel et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

à la séance du 21 décembre 1987;

- q) Règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier les articles 8.02 et 10.03 et mettant fin à l'entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 décembre 1987;
- r) Règlement prévoyant des travaux de remplacement du ponceau de l'exutoire du Lac Des Forges, sous le boul. Des Forges, près du Parc National et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 18 janvier 1988;
- s) Règlement prévoyant des travaux d'égouts et de pavage sur le boul. Des Chenaux, entre les rues Jeanne-Crevier et De Boucherville et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 18 janvier 1988;
- t) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 janvier 1988;

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
(1982-Z-A-67)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'agrandir la zone 12 Rcl au détriment de la zone 12 Rb2, d'agrandir la zone 12 Rab11 au détriment de la zone 12 Rall.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
(1982-Z-A-68)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler la zone 10 Cc6 et de créer les zones 10 Cb1 et 10 Rd7.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Aménagement  
et décoration  
au salon des  
conseillers etc.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'aménagement et la décoration du salon des conseillers à l'Hôtel de Ville ainsi que divers éléments et mesures pour améliorer la sécurité dans le complexe de l'Hôtel de Ville, le Centre culturel, l'édifice François-Nobert et la salle J.-A.-Thompson et décrétant un emprunt à cet effet.

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Acquisition  
de prop. rues  
St-Georges,  
Badeaux et  
St-Antoine  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'acquisition de propriétés sur les rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine, et décrétant un emprunt remboursé par l'appropriation de subventions de la S.I.D.A.C., et/ou par l'imposition d'une taxe spéciale.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

---

Travaux de  
raccordement  
électrique  
souterrain  
prog. Revi-  
Centre  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de raccordement électrique souterrain dans le cadre du programme ReviCentre et décrétant un emprunt au fonds de roulement de 25 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

---

24-88  
Compte rendu  
18-01-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 18 janvier 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 3 - item 11 - dernier paragraphe:

Ajouter après "36 499 \$": "sujet à l'approbation du règlement d'emprunt par le M.A.M.

Page 6 - item 28 - 2e paragraphe:

Rayer "demande de plus amples informations avant de prendre une décision." et remplacer par: "accède à cette demande."

Page 7 - item 38 - 3e paragraphe:

Ajouter après "demande,": et M. Gilles Latour propose que Travaux publics revise.

Ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'item 38:

"Le Conseil accepte cette proposition."



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Page 7 - item 40 - 3e paragraphe: ajouter après "semaine,"  
"rétroactivement au 1er janvier 1988."

ADOPTÉ

---

25-88  
Règlement  
367-1982-F  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné aux séances du 2 juin  
1986, 17 novembre 1986, 1er décembre 1986 et 16 février 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et  
pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que  
lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le règlement 367-1982-F, amendant le règlement  
367-1982, concernant la prévention des incendies, aux fins de  
modifier la réglementation concernant les avertisseurs de  
fumée, les réservoirs et pompes à essence, et les articles 69  
et 142 soit adopté tel que soumis à tous les membres du  
Conseil.

ADOPTÉ

---

26-88  
Règlement  
1058 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21  
décembre 1987.

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et  
pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que  
lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement 1058 (1988), prévoyant l'achat de machi-  
nerie, équipement et accessoires pour le service des Travaux  
publics et le service de la Sécurité publique et décrétant un  
emprunt de 465 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis  
à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

28-88  
Règlement  
1059 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18  
janvier 1988.

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et  
pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que  
lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement 1059 (1988), décrétant l'interdiction  
d'utiliser le sifflet à train aux passages à niveau des  
boulevards Hamelin et Du Rochon à cet effet, soit adopté tel  
que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

28-88  
Projet de  
règlement

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



1982-Z-A-67  
Adoption

Que le projet de règlement 1982-Z-A-67 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 12Rall, 12Rab11, 12Rb2 et 12Rc1 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 12Rall réduite, 12Rab11 agrandie, 12Rb2 réduite et 12Rc1 agrandie soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

29-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-68  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-68 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler la zone 10Cc6 et de créer dans le territoire inclus dans cette zone les nouvelles zones 10Cb1 et 10Rd7, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

30-88  
Contrat  
ventes à  
RÉNALD  
CLOUTIER  
et MICÈLE  
SIMARD  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède les immeubles suivants:

a) À M. RÉNALD CLOUTIER, une partie du lot 26-354 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure régulière, borné vers le nord-est par les lots 26-358 et 26-357, vers le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-354, vers le sud-ouest par le lot 26-349; mesurant 15,24 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 4,57 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 69,67 mètres carrés.

b) À dame MICÈLE SIMARD, une partie du lot 26-354 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par les lots 26-359 et 26-358, vers le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-354, vers le sud-ouest par le lot 26-348; mesurant 15,23 mètres vers le nord-est, 4,57 mètres vers le sud-est et le nord-ouest, 15,24 mètres vers le sud-ouest; contenant en superficie 69,65 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ pour chaque partie de lot.

La Ville de Trois-Rivières remboursera aux acquéreurs le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement des contrats, jusqu'à concurrence de 90 \$ chacun.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, chacun des actes notariés constatant ces cessions.



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

31-88  
Contrat  
ventes à  
ARMAND  
COULOMBE  
et CÉLINE  
LEMAY  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède les immeubles suivants:

a) À M. ARMAND COULOMBE, une partie du lot 26-421 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure régulière, borné vers le nord-est et le sud-ouest par une partie du lot 26-321, vers le sud-est par le lot 26-335 et une partie du lot 26-329, vers le nord-ouest par le lot 26-319; mesurant 4,55 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 14,88 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 67,67 mètres carrés.

b) À dame CÉLINE LEMAY, une partie du lot 26-421 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure régulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 26-321, vers le sud-est par une partie du lot 26-329, les lots 26-329-1 et 26-322, vers le sud-ouest par le lot 26-321-1, vers le nord-ouest par le lot 26-318; mesurant 4,55 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 14,88 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 67,67 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ pour chaque partie de lot.

La Ville de Trois-Rivières remboursera aux acquéreurs le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement des contrats, jusqu'à concurrence de 90 \$ chacun.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, chacun des actes notariés constatant ces cessions.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

32-88  
Contrat  
ventes à  
DÉSIRÉ  
BÉDARD et al.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède les immeubles suivants:

a) À M. DÉSIRÉ BÉDARD, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-257, vers le sud-est par le lot 26-249, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-256; mesurant 16,72 mètres vers le nord-est, 2,30 mètres vers le sud-est, 13,66 mètres et 3,18 mètres vers le sud-ouest, 2,41 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 40,36 mètres carrés.

- b) À M. JACQUES BOURNIVAL, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-256, vers le sud-ouest par le lot 26-251; mesurant 12,07 mètres et 3,18 mètres vers le nord-est, 1,97 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers le sud-ouest, 2,14 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 31,65 mètres carrés.

- c) À M. ROLAND GENEST, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-258, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-256; mesurant 15,24 mètres vers le nord-est, 2,41 mètres vers le sud-est, 12,07 mètres et 3,18 mètres vers le sud-ouest, 2,28 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 35,98 mètres carrés.

- d) À M. JACQUES GAUDREAU, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-259, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-256; mesurant 15,24 mètres vers le nord-est, 2,28 mètres vers le sud-est, 12,07 mètres et 3,19 mètres vers le sud-ouest, 2,33 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 35,31 mètres carrés.

- e) À M. BERNARD KANE, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-256, vers le sud-ouest par le lot 26-254; mesurant 12,07 mètres et 3,19 mètres vers le nord-est, 2,02 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers le sud-ouest et 2,30 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 33,59 mètres carrés.

- f) À M. ROGER LACERTE, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-261, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-256; mesurant 15,24 mètres vers le nord-est et 2,33 mètres vers le sud-est, 12,07 mètres et 3,19 mètres vers le sud-ouest et 2,23 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 34,32 mètres carrés.



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

g) À M. JULES LANDRY, une partie du lot 26-256 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-262, vers le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 26-256, vers le nord-ouest par le lot 26-263; mesurant 13,78 mètres vers le nord-est, 2,23 mètres vers le sud-est, 13,64 mètres vers le sud-ouest, 2,55 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 32,74 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ pour chaque partie de lot.

La Ville de Trois-Rivières remboursera aux acquéreurs le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement des contrats, jusqu'à concurrence de 90 \$ chacun.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, chacun des actes notariés constatant ces cessions.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède l'immeuble suivant à M. ALFRED TARDIF une partie du lot 26-249 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-341 rue Lavérendrye, vers le sud-est par le lot 26-248, vers le sud-ouest par une partie du lot 26-249, vers le nord-ouest par le lot 26-257; mesurant 4,55 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 16,48 mètres vers le sud-est, 16,73 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 75,52 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ pour chaque partie de lot.

La Ville de Trois-Rivières remboursera à l'acquéreur le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement du contrat, jusqu'à concurrence de 90 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte notarié constatant cette cession.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

33-88  
Contrat  
vente à  
ALFRED  
TARDIF  
Adoption

34-88

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



Contrat  
vente à  
ROMÉO  
GODIN  
Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède l'immeuble suivant à  
M. ROMÉO GODIN une partie du lot 26-329 du cadastre de la  
Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et  
le nord-ouest par une partie du lot 26-329, vers le sud-ouest  
par le lot 26-326; mesurant 12,05 mètres et 3,19 mètres vers  
le nord-est, 2,15 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers  
le sud-ouest, 2,08 mètres vers le nord-ouest; contenant en  
superficie 32,29 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ pour chaque partie de lot.

La Ville de Trois-Rivières remboursera à l'acquéreur le coût  
des honoraires pour la préparation et l'enregistrement du  
contrat, jusqu'à concurrence de 90 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-  
suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son  
absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à  
signer pour et au nom de la Ville, l'acte notarié constatant  
cette cession.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit  
contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est  
annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

35-88  
Contrat  
ventes à  
PAUL-ÉMILE  
DÉRY et al.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède les immeubles sui-  
vants:

- a) À M. PAUL-ÉMILE DÉRY, une partie du lot 26-280 du  
cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et  
le nord-ouest par une partie du lot 26-280, vers le sud-ouest  
par le lot 26-278; mesurant 12,03 mètres et 3,21 mètres vers  
le nord-est, 1,93 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers  
le sud-ouest et 2,32 mètres vers le nord-ouest; contenant en  
superficie 32,43 mètres carrés.

- b) À dame ANTOINETTE LIVERNOCHE, une partie du lot 26-280  
du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot  
26-284, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par  
une partie du lot 26-280; mesurant 15,24 mètres vers le nord-  
est, 2,14 mètres vers le sud-est, 12,04 mètres et 3,21 mètres  
vers le sud-ouest, 2,48 mètres vers le nord-ouest; contenant  
en superficie 36,35 mètres carrés.



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

- c) À M. JULES CHARTRAY, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-280, vers le sud-ouest par le lot 26-277; mesurant 12,04 mètres et 3,22 mètres vers le nord-est, 2,47 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers le sud-ouest et 1,93 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 33,50 mètres carrés.

- d) À M. DONAT BLANCHETTE, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-283, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-280; mesurant 15,24 mètres vers le nord-est, 2,35 mètres vers le sud-est, 12,03 mètres et 3,22 mètres vers le sud-ouest, 2,14 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 33,01 mètres carrés.

- e) À M. PIERRE LALANCETTE, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-280, vers le sud-ouest par le lot 26-276; mesurant 12,03 mètres et 3,21 mètres vers le nord-est, 2,06 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers le sud-ouest et 2,47 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 34,49 mètres carrés.

- f) À M. NORMAND BLANCHET, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-282, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-280; mesurant 15,24 mètres vers le nord-est, 2,31 mètres vers le sud-est, 12,03 mètres et 3,21 mètres vers le sud-ouest, 2,35 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 36,26 mètres carrés.

- g) À M. GASTON COSSETTE, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-280, vers le sud-ouest par le lot 26-275; mesurant 12,03 mètres et 3,21 mètres vers le nord-est, 2,22 mètres vers le sud-est, 15,24 mètres vers le sud-ouest, 2,06 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 32,58 mètres carrés.

- h) À M. JEAN-GILLES ISABELLE, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 26-281, vers le sud-est par le lot 26-273, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 26-280; mesurant 16,71 mètres vers le nord-est, 2,20 mètres vers le sud-est, 13,62 mètres et 3,21 mètres vers le sud-ouest, 2,31 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 37,75 mètres carrés.

- i) À M. FÉLICIEN CAJOLET, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 26-280, vers le sud-est par le lot 26-273, vers le sud-ouest par le lot 26-274; mesurant 13,62 mètres vers le nord-est, 2,30 mètres vers le sud-est, 13,74 mètres vers le sud-ouest, 2,22 mètres vers le nord-ouest ; contenant en superficie 30,89 mètres carrés.

- j) À M. JEAN-PAUL PROULX, une partie du lot 26-280 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières:

DÉSIGNATION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 26-280, vers le sud-ouest par le lot 26-279, vers le nord-ouest par le lot 26-287; mesurant 13,62 mètres et 3,21 mètres vers le nord-est, 2,32 mètres vers le sud-est, 16,71 mètres vers le sud-ouest, 2,22 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 38,07 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ pour chaque partie de lot.

La Ville de Trois-Rivières remboursera aux acquéreurs le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement des contrats, jusqu'à concurrence de 90 \$ chacun.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, chacun des actes notariés constatant ces cessions.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

36-88  
Contrat  
vente à  
LES  
TEINTURIERS  
M.G.S. INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES TEINTURIERS M.G.S. INC. le lot 225-16 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de 16 526,10 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Masson, notaire.



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce.

ADOPTÉ

37-88  
Contrat  
entente  
avec le  
GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC  
(Ministère  
des Transports)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports) en vertu de laquelle celui-ci accepte de participer jusqu'à concurrence d'une somme de 25 000 \$ à la confection d'un plan directeur pour l'aéroport régional.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

38-88  
Contrat  
entente  
avec la  
S.P.A.M.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE (S.P.A.M.) en vertu de laquelle celle-ci s'engage à dispenser certains services de contrôle et de secours pour les animaux dans les limites de la Ville et à y exploiter un refuge pour les animaux, pour et considération du prix de la vente des licences pour chiens que S.P.A.M. effectuera.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

39-88  
Contrat  
bail avec  
l'U.Q.T.R.  
re: bâtisse  
industrielle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES une bâtisse située au Parc de l'Exposition communément appelée la «Bâtisse industrielle», du 1er juin 1987 au 31 mai 1990, pour et en considération d'un loyer de 1 311 264 \$ (427 788 \$ en 1987-88, 437 364 \$ en 1988-89 et 446 112 \$ en 1989-90) payable d'avance le premier jour de chaque mois par versements égaux et consécutifs.

Que Son Honneur le Maire et M. Jean-Luc Julien, directeur général, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé ci-haut mentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



40-88  
Contrat  
entente  
pour la  
protection  
de la forêt  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente avec la SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DE LA RÉGION DE QUÉBEC-MAURICIE pour la protection contre l'incendie des territoires forestiers situés sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉ

---

41-88  
Contrat  
intervention  
de la Ville  
dans la  
vente par  
Claude Caron  
à la S.Q.A.E.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude par M. CLAUDE CARON à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux.

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro CINQUANTE-QUATRE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-P.54) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, ainsi décrit:

De forme irrégulière borné vers le nord-est par le lot 181-P.54; vers l'est par le lot 181-P.54; vers le sud-est par le lot 181-23 (rue Boucherville); vers le sud-ouest par le lot 181-P.874; vers l'ouest par le lot 181-P.874; mesurant un mètre et quatre-vingt-cinq centièmes (1,85 m.) et dix-sept mètres et quatre-vingt-dix centièmes (17,90 m.) vers le nord-ouest; treize mètres et deux centièmes (13,02 m.) vers l'est; deux mètres (2,00 m.) le long d'une courbe de quatre-vingt-dix-neuf mètres et soixante-quatorze centièmes (99,74 m.) de rayon vers le sud-est; dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m.) vers le sud-ouest; quinze mètres et douze centièmes (15,12 m.) vers l'ouest. Ayant une superficie de cinquante-six mètres carrés et sept dixièmes (56,7 m.ca.).

pour et en considération d'une somme de 450 \$ payée par la S.Q.A.E.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

42-88  
Demandes de  
l'ASS. MAU.  
DE DÉV. DE  
L'AUTOMOBILE  
et de MAISON  
RADISSION INC.  
Adoption

ATTENDU que L'ASSOCIATION MAURICIENNE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOMOBILE INC. et MAISON RADISSION INC. s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être reconnus comme étant des organismes exempts de taxes d'affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec quant aux demandes de L'ASSOCIATION MAURICIENNE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOMOBILE INC. et MAISON RADISSON INC. pour être reconnus comme étant des organismes exempts de taxes d'affaires.

ADOPTÉ

43-88  
Modification  
de cert. règl.  
compris dans  
l'émission  
d'obligations  
5 470 000 \$  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 5 470 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
453	732 000 \$
465	37 000 \$
770	119 000 \$
773	418 000 \$
775	66 000 \$
776	80 000 \$
777(1981)	246 000 \$
779	108 000 \$
789 (789-A)	121 000 \$
790	309 000 \$
792	58 000 \$
793	58 000 \$
795	296 000 \$
798	53 000 \$
1007 (1986)	408 000 \$
1011	940 000 \$
1013 (1986)	45 000 \$
1015	760 000 \$
1024 (1986)	125 000 \$
1034 (1987)	25 000 \$
1040 (1987)	41 000 \$
1044 (1987)	425 000 \$
	<u>5 470 000 \$</u>

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 5 470 000 \$:

1. Les obligations seront datées du 7 mars 1988;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 7 septembre et 7 mars de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - chapitre D-7, art. 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et M. Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

---

44-88  
Modification  
du terme  
d'emprunt  
de cert.  
règl. compris  
dans l'émission de  
5 470 000 \$  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 5 470 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 453, 465, 770, 773, 775, 776, 777(1981), 779, 789(789-A), 790, 792, 793, 795, 798, 1007(1986), 1011, 1013(1986), 1015, 1024(1986), 1034(1987), 1040(1987) et 1044(1987) la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 7 mars 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut, sauf les règlements numéros 465, 775, 776 et 789 (789-A); chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

---

45-88  
Prolongation  
du terme  
d'emprunt  
de cert.  
règlements  
re: émission  
5 470 000 \$  
Adoption

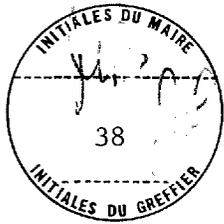
CONSIDÉRANT QUE la ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, aura le 28 février 1988, un montant de 2 701 000 \$, à renouveler sur un montant original de 3 267 000 \$ pour des périodes de 4, 5, 14 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 453, 465, 770, 773, 775, 776, 777(1981), 779, 789(789-A), 790, 792, 793, 795, 798;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 7 mars 1988;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, émette les 2 701 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

46-88  
Adjudication  
de l'émission  
de 5 470 000 \$  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 5 470 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les deux (2) soumissions ci-dessous détaillées;

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque, Beaubien inc.	98.539	222 000 \$	8.75	1989	9.8827
Geoffrion, Leclerc inc.		249 000 \$	9.00	1990	
Wood Gundy ltée		280 000 \$	9.25	1991	
Merrill Lynch du Canada inc.		314 000 \$	9.50	1992	
		4 405 000 \$	9.50	1993	
Dominion Securities ltée	98.84	222 000 \$	8.75	1989	10.0184
Brault, Guy, O'Brien inc.		249 000 \$	9.00	1990	
Walwyn, Stodgell, Cochrane Murray ltée		280 000 \$	9.25	1991	
Nesbitt Thompson		314 000 \$	9.50	1992	
Richardson, Greenshields du Canada ltée		4 405 000 \$	9.75	1993	
Banque de Commerce Can. Impériale					
Banque Nationale du Canada					
Tassé et ass.ltée					
Banque Laurentienne du Canada					
McLeod, Young, Weir ltée					
McNeil, Mantha inc.					
Bougar Ltée					

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant du syndicat formé de Lévesque, Beaubien inc., Geoffrion Leclerc inc., Wood Gundy ltée et Merrill Lynch du Canada inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de 5 470 000 \$ de la Ville de Trois-Rivières soit adjugée au syndicat formé de Lévesque, Beaubien inc., Geoffrion Leclerc inc., Wood Gundy ltée et Merrill Lynch du Canada inc.

ADOPTÉ

47-88  
Appui à la

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



S.I.D.A.C.  
Adoption

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande de la SOCIÉTÉ D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT DES ARTÈRES COMMERCIALES auprès du ministère de l'industrie et commerce afin que les commerces du centre-ville de Trois-Rivières puissent ouvrir jusqu'à 21h00 durant la période du Festival des Trois-Rivières, durant l'été.

ADOPTÉ

---

48-88  
Programme  
de const.  
proposé  
par la  
S.H.Q.  
Adoption

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de vingt-sept (27) unités de logements pour familles à faible revenu ou à revenu modique et personnes retraitées pour le site de la rue Ste-Julie;

CONSIDÉRANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant vingt-et-une (21) unités de logements de 1 chambre à coucher incluant deux (2) logements pour personnes handicapées, et six (6) logements de deux (2) chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur un terrain composé d'une partie du lot 2223, d'une partie du lot 1300, d'une partie du lot 1301 et d'une partie du lot 1302 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, ainsi que d'une partie de la rue Ste-Julie.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix des terrains retenus par la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

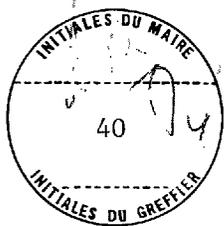
1. Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;
2. Le Conseil approuve le choix des terrains proposé par la Société d'habitation du Québec;
3. Le conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite des lots et ce, pour le début des constructions;
4. Le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;
5. Le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉ

---

49-88  
Nominations  
conseil  
d'adminis.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:



O.M.H.T.R.  
Adoption

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Que les personnes suivantes soient et sont nommées comme administrateurs et administratrices sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières:

- M. Claude Lemay président (durée 1 an)
- M. Normand Baril vice-président (durée 3 ans)
- M. Claude Vézina secrétaire-trésorier (durée 3 ans)
- Mme Idola Langis administratrice (durée 1 an)
- Mme Denis Poirier administratrice (durée 2 ans)
- M. Louis Saintonge administrateur (durée 1 an).

ADOPTÉ

50-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 16 janvier 1988

Hydro-Québec:

Domaine des Récollets - enfouissement de l'alimentation électrique - paiement no 1 55 760,00 \$

Panpierre inc.:

Aqueduc, drainage et voirie - Terrasse Turcotte et rue St-François-Xavier - paiement no 2 - retenue 10% 37 084,57

Laurent Savoie:

Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue Notre-Dame - paiement no 2 200,00

Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue St-Roch - paiement no 2 500,00

Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue St-Georges - paiement no 2 823,37

Excavation D.M.P. inc.:

Remise de la dernière tranche de la retenue - branchements de services 1987 21 330,07

Société québécoise d'assainissement des eaux:

Honoraires de gestion - travaux municipaux - intercepteur Les Forges 299,22

Honoraires de gestion - travaux municipaux - intercepteur St-Maurice Ouest 926,79

Honoraires de gestion - travaux municipaux - intercepteur Trois-Rivières Sud de St-Georges à des Forges 3 013,78

Pluram inc.:

Honoraires - refonte réglementation d'urbanisme 4 127,50

Controlas enr.:

Modification du contrôleur électromécanique à l'intersection Rigaud/De Malapart - paiement no 1 350,00

Lafrenière tracteurs inc.:

Expérience avec mini-souffleuse et mini-chargeuse 200,00

Thomas Bellemare ltée:

Location de machinerie 2 946,50

Contenants Intercité inc.:

Contenants - décembre 1987 - Colisée, marina, aéroport, parc Pie XII, sécurité publique, Centre Notre-Dame-de-la-Paix 781,10

Atelier des Vieilles Forges inc.:

Entretien ménager - décembre 1987 - bâtisse # 220 347,00

Chambre de commerce:

Subvention - 1er versement 25 000,00

Souper des autorités - Jean-Luc Julien, Pierre

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



Moreau et Fernand Gendron	70,00
Jean Méthot:	
Honoraires - cause Paul Doucet	475,00
IBM Canada ltée:	
Frais d'entretien - janvier 1988	2 063,10
Messagerie T.R. inc.:	
Service de messages - cour municipale - déc. 1987	61,04
Pinkerton Québec ltée:	
Service de parcomètres - cour municipale - décembre 1987	1 312,08
Swift Sure:	
Service de courrier ltée - travaux publics	16,50
Breuvages Bégin ltée:	
Service d'eau - autogare - décembre 1987	16,00
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - février 1988	547,38
Location d'auto - du 14 janvier au 14 février 1988	470,90
Georges Langevin:	
Location d'espace - janvier 1988	280,00
Ass. fun. Rousseau & frères ltée:	
Location de stalles de stationnement - janvier 1988	375,00
Québec aviation ltée:	
Gestion de l'aéroport - janvier 1988	1 400,00 \$
La Belle Vision inc.:	
Location de câble FM - permis et inspections - janvier et février 1988	28,38
Location de câbles TV et FM - autogare - janvier et février 1988	36,78
Association des chefs service d'incendie du Québec:	
Cotisation 1988 - Michel Thibeault	65,00
Association des directeurs gén. municipaux Québec:	
Cotisation annuelle 1988 - Jean-Luc Julien	325,00
S.I.A.Q. inc.:	
Cotisation 1988 - Pascal Recco	95,00
Rock Plante:	
Frais de huissier	17,61
Villeneuve, Miller:	
Frais de huissiers	24,56
Le Sabord:	
Espace publicitaire	100,00
Sommet régional du sport:	
Contribution de la Ville	50,00
Commission de la santé et de la sécurité du travail:	
Cotisation	28,00
Association paritaire SST:	
Achat d'un Guide sur la prévention des problèmes de santé reliés à la qualité de l'air dans les édifices à bureaux - Colette Parent	6,16
Centre nationale de philatélie:	
Achat de répertoires des codes postaux 1987	30,00
Wilson & Lafleur limitée:	
Renouvellements d'abonnements - Les Codes civils 1988 et Code de procédure civile - janvier à décembre 1988 - Jean Lamy	38,00
Renouvellements d'abonnement - Les Codes civils 1988 - janvier à décembre 1988 - Jean-Luc Julien	19,00
Raymond Dufresne:	
Réparation d'une monture de lunettes cassée dans l'exécution de son travail	7,00
Remplacement d'un devant de monture de lunettes	58,00
Le Nouvelliste:	
Annonce négociations avec cols bleus	1 602,00
Fleuriste La Violette:	
Couronne	43,60
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 18 personnes - le 21 décembre 1987	174,38

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Claude Bourassa - 1ère année	2 667,00
Andrée Colbert - 1ère année	750,00
Gilles Goudreault & al / Imm. G.N.P. enr. - 1ère année	4 000,00
Luc Lacombe et Sylvie Leblanc - 3e année	250,00
Pierre Lemire et Lucie Bellemare - 3e année	250,00
Marie-Sylvie Le Rouzès - 1ère année	750,00
Les Investissements RCH ltée - 1ère année	6 000,00
Fernand Morissette et Christiane Bélanger - 1ère année	750,00

LOISIRS

Association des expositions du Canada:	
Cotisation 1988	750,00
Motorola limitée:	
Entretien de l'équipement de radio - services communautaires - janvier 1988	87,44
Productions Specta inc.:	
Remboursement de dépenses - patrimoine	1 394,60
Annonce dans programme du congrès Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec	285,00
Remboursement de dépenses - Festival des T.R.	194,82
Société des festivals populaires du Québec:	
Abonnement - Jacques St-Laurent	20,00
<u>LOISIRS (suite)</u>	

Regroupement québécois du loisir municipal:	
Renouvellement d'affiliation	750,00 \$
Publi-hebdo:	
Publicité sur le programme des ateliers de loisirs - hiver 1988	313,20
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Avance de fonds	28 000,00
Centre de loisir Multi-Plus:	
Avance de fonds	19 791,00
Centre Landry:	
Avance de fonds	18 000,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - décembre 1987	1 359,29
Messagair inc.:	
Location de télé-avertisseur - Productions Specta - janvier 1988	30,79

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
Transport d'employés - décembre 1987	25,00
Grenier, Gilles:	
Technicien en contrôle budgétaire - budget, organi- sation & méthodes	
380 km - novembre et décembre 1987	93,10
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs	
25 sorties - octobre à décembre 1987	68,75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Roger Lafontaine	57,86
René Monfette	734,14

TOTAL 250 897,36 \$

=====

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



Pour la semaine se terminant le 23 janvier 1988

Entreprises Camvrac inc.:	
Déneigement des secteurs Lambert, Ste-Thérèse et St-Michel-des-Forges	77 803,92 \$
Herman Bouchard:	
Démolition du garage Charest - paiement no 2	499,00
Safety Supply inc.:	
Achat d'un poste de recharge pour air comprimé respirable	24 992,66
Thomas Bellemare ltée:	
Crédit sur facture # 34355	(110,00)
Location de machinerie	220,00
Déneigement 1987-1988	51 227,24
Échafaudage Du-For inc.:	
Location d'échafaudage	699,37
Perco ltée:	
Location d'équipement	727,12
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	212,55
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 1er au 15 janvier 1988	31 833,90
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - décembre 1987 - autogare, travaux publics et endroits divers	1 339,82
Diesel traction La Mauricie:	
Service de transport	172,28 \$
BGH Planning service inc.:	
Étude de planification du secteur du Fief	361,65
Corporation de développement de l'Île St-Quentin:	
Contribution annuelle	35 000,00
Fondation québécoise des maladies du Coeur:	
Dîner-bénéfice - 2 personnes	125,00
Office municipal d'habitation:	
1er versement 1988	82 000,00
Société St-Vincent-de-Paul:	
Subvention 1987	5 000,00
APCHQ & R. Mauricie inc.:	
Location d'emplacement - Expo habitat Mauricie 88 Centre Les Rivières	1 020,00
Librairie du Cap inc.:	
Location et entretien de photocopieurs - janvier 1988 et location de sortir - février 1988	1 062,60
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - décembre 1987 - bâtisses # 100, 205 et 215	2 600,29
S.P.A.M. inc.:	
Ramassage des animaux errants ou morts - novembre et décembre 1987	60,00
Xérox Canada:	
Ajustement de l'antistatique - informatique	80,00
Motorola limitée:	
Entretien de l'équipement de radio - janvier 1988 - hôtel de ville, sécurité publique, travaux publics	1 351,91
Me S. Lapointe, huissier:	
Frais de huissier	49,40
Claveau & ass.:	
Frais de huissier	58,00
Jacques Royer:	
Frais de huissier	161,04
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	1 353,16
Port de Trois-Rivières:	
Loyer annuel de terrain et droits de passage - baux T-105, T-123(3), T-128	985,00
Association des évaluateurs municipaux du Québec:	
Cotisations annuelles 1988 - Jean-Jacques Lacroix, Gérard P. Brahic, Daniel L'Heureux, Maurice Paquin,	



LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988

Serge Dumas, Jean Benoit, Mario Lesage	350,00
Librairie Clément Morin & fils ltée:	
Achat de manuels de normalisation de la comptabilité municipale au Québec	41,85
RGC Statistiques Canada:	
Achat publications de recensement - Gérard P. Brahic	81,00
Wilson & Lafleur limitée:	
Renouvellements d'abonnements - Les Codes civils 1988 et Code de procédure civile 1988 - cour municipale	38,00
Informatique & bureautique:	
Renouvellement d'abonnement - Guy Aubin	34,50
Nace Order Department:	
Achat d'une publication "Catholic Protection" - Fernand Gendron (fonds u.s.)	108,80
A.E.I.M.:	
Frais de participation 1988 - Michel Thibeault	50,00
Publi-design enr.:	
Montage, impression et photocomposition de poster et publication	687,95
Le Nouvelliste:	
Avis publics	642,00
Publi-hebdo inc.:	
Avis public	135,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jean Beaudet et Diane Dion - 3e versement 250,00  
SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION (suite)

Marcel Paquin et Jeanne Marcotte - 1er versement 3 000,00 \$  
Madeleine Lavoie - 2e année 500,00  
Andrée Perron - 2e année 500,00

LOISIRS

B.B. extermination inc.:  
  Service d'extermination - janvier 1988 - bâtisse # 135 45,00  
A.Q.D.L.M.:  
  Adhésion 1988 - Jacques St-Laurent 125,00  
Productions Specta inc.:  
  Certificats cadeaux 216,00  
SOS Tech. action urgence:  
  Programme SOS - Colisée 575,52  
CCATR ltée:  
  Frais de déplacements suite à une alarme - juin 1987 - pavillon Ste-Marguerite 60,00  
  Surveillance - Colisée - du 15 janvier 1988 au 14 janvier 1989 319,20  
Centrale d'alarme Mauricie:  
  Service de reliage et contrôle des ouvertures et fermetures - aéroport - du 1er janvier au 31 mars 1988 114,00  
  Reliage, contrôle des ouvertures et fermetures, maintenance système vol et circuit d'alarme Bell - marina - du 1er janvier au 31 mars 1988 226,50  
  Reliage et circuit d'alarme Bell - hôtel de ville - du 15 janvier au 14 avril 1988 87,00  
Association de basket-ball de Trois-Rivières:  
  Frais des marqueurs - décembre 1987 144,00  
  Entente de soutien et de services 400,00

Surveillance, entretien, programmation et animation de la patinoire et/ou rond de glace, pose et enlèvement des bandes (2e versement)

LUNDI, LE 1er JOUR DE FÉVRIER 1988



Société des loisirs	2 300,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf	2 300,00
Loisirs St-Philippe	2 050,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.	2 300,00
Loisirs des Vieilles Forges inc. (2 emplacements)	4 450,00
Comité boul. St-Jean inc.	1 925,00
Comité des citoyens des Abitations Adélarde-Dugré inc.	2 300,00
Comité des citoyens des Habitaion Jean-Nicolet	2 300,00
Ass. récr. Normanville inc.	1 035,00
Ass. récr. Ste-Marguerite inc.	2 300,00
Ass. récr. loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.	2 300,00
Association sportive Ste-Cécile inc.	2 300,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
Erreur sur millage de décembre 1987 - solde à payer	186,01
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - santé et bien-être	
63 sorties - décembre 1987	173,25

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Michel Matteau:	
Montréal - Expo habitat Montréal A.P.C.H.Q. 88	143,86
Pierre Moreau:	
Québec - inspection des aliments	70,15
Yvon Poirier:	
Québec - rencontre avec directeur des travaux publics	117,65

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Denis Ricard:	
Dîner - visiteur SHQ - dossiers PARCQ	10,95 \$

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

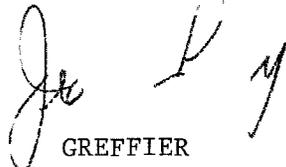
Juliette Bourassa	115,07
Madame Louise Goyette	56,72
René Monfette	1 030,23
Albert Morrissette	170,25
Lucien A. Ouellet	146,41

TOTAL 359 697,78 \$  
=====

GRAND TOTAL 610 595,14 \$  
=====

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

  
MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 8e JOUR DE FÉVRIER 1988

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8e jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire  
Madame la Conseillère  
Messieurs les Conseillers

Gilles	BEAUDOIN
Chrystiane	THIBODEAU
Guy	LEBLANC
Yvan	LECLERC
Roger	BELLEMARE
Pierre	DUPONT
Émilien	LA BARRE
Claude	PÉLISSIER
Léo	THIBEAULT
André	NOEL
Gilles	LATOURE
André	LANDRY

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL ONT RENONCÉ À L'AVIS DE CONVOCATION.

Travaux de  
construction  
serv. muni.  
prolongement  
boul. Hamelin  
Avis de motion

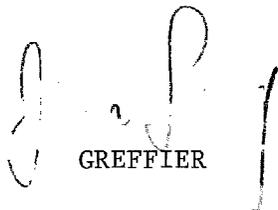
Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de construction des services municipaux, incluant l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial, les fondations de rues, le pavage, les trottoirs et l'éclairage à canalisation souterraine pour desservir les terrains situés sur le prolongement du boulevard Hamelin compris entre la rue Ludger-Madore et le boul. Parent et décrétant un emprunt au montant de 390 000 \$ à cet effet, remboursable en partie par une taxe spéciale imposée sur les propriétés reveraines et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 8e jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15e jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOIR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbaux  
01 et 08-02-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux des séances du 1er et 8 février 1988 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage (1982-Z-A-65), avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 16 novembre 1987;
- b) Règlement prévoyant le remplacement des conduites d'égout combiné sur la portion du boulevard Du Carmel, située entre la rue Tessier et la rue De Normanville, la réfection des pavages et gazon abîmés, la réfection des raccordements de branchements privés d'égout et d'aqueduc, ainsi que l'abandon des conduites existantes et décrétant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 7 décembre 1987;
- c) Règlement prévoyant des travaux d'installation d'un système de protection thermique des pompes à l'usine de traitement d'eau et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 21 décembre 1987;
- d) Règlement prévoyant des travaux de construction de services municipaux (regards, etc.) et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 21 décembre 1987;
- e) Règlement prévoyant des travaux de prolongement du parc linéaire, appropriant les subventions qui seront versées à la Ville à cet effet, lesdits travaux étant payés par des argents provenant de la réserve pour parcs et terrains de jeux, avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 21 décembre 1987;



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

- f) Règlement prévoyant des travaux de remplacement du ponceau de l'exutoire du Lac Des Forges, sous le boul. Des Forges, près du Parc National et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 18 janvier 1988;
- g) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 janvier 1988;
- h) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'agrandir la zone 12Rc1 au détriment de la zone 12Rb2, d'agrandir la zone 12Rab11 au détriment de la zone 12Rall (1982-Z-A-67), avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 1er février 1988;
- i) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'annuler la zone 10Cc6 et de créer les zones 10Cb1 et 10Rd7 (1982-Z-A-68), avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 1er février 1988;
- j) Acqui. de propriétés, rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 1er février 1988;

Amendement  
au règl.  
1010  
Avis de motion

~~Je donne avis par les présentes que je présenterai à une~~  
prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1010  
concernant une politique de développement domiciliaire, aux  
fins d'en changer les modalités.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son  
adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

Amendement  
au règl.  
1982-Z-A-46  
(1982-Z-A-66)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une  
prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z  
concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul  
avant et la profondeur d'une cour avant et, le nombre d'éta-  
ges minimum et maximum des bâtiments principaux dans les  
zones CV5/1 et CV5/2.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son  
adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Règlement  
subvention  
pour les  
façades dans  
centre-ville  
(reconstruction,  
rénovation, etc.)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une  
prochaine séance, un règlement visant à accorder une subven-  
tion pour la reconstruction, la rénovation, la transformation  
et la restauration de façades dans le centre-ville et décréta-  
nt un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son  
adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.  
(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

---

Règlement  
prog. de  
démolition  
de bâtiments  
(subventions)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant un programme de démolition de bâtiments vétustes (hangars), prévoyant des subventions à cet effet et décrétant un emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

---

Règlement  
pour l'acqui-  
sition  
d'équipements  
informatiques  
et logiciels  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels relativement à la gestion de données graphiques et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

---

Règlement  
travaux de  
déplacement  
de l'escalier  
Ste-Marguerite  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de déplacement de l'escalier de la rue Ste-Marguerite.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de février 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

51-88  
Compte rendu  
01-02-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 1er février 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec la modification suivante:

Page 1 - item 1:

Ajouter le nom de "M. Gilles Latour" parmi les noms de ceux qui ont voté pour la proposition.

ADOPTÉ

---

52-88  
Règlement  
5-18 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné aux séances du 4 mai 1987 et du 20 juillet 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 5-18 amendant le règlement 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant le matériel et la littérature érotiques et aux fins de décréter qu'il est défendu d'utiliser les piscines publiques en-dehors des heures prescrites, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

53-88  
Règlement  
461-U (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 461-U (1988) amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier les articles 8.02 et 10.03, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

54-88  
Règlement  
956-D (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 956-D (1988) amendant le règlement 956 concernant le programme de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire, aux fins d'extentionner la date de fin des travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

55-88  
Règlement  
962-A (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



Que le règlement no 962-A (1988) amendant le règlement 962 concernant l'établissement de cafés-terrasses, aux fins de prévoir des amendes spécifiques pour les infractions à ce règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

56-88  
Règlement  
1010-A (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 novembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1010-A (1988) amendant le règlement no 1010 (1987) concernant les empiètements sur la voie publique, aux fins de modifier les modalités d'application prévues à l'article 3.1, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

57-88  
Règlement  
1055 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 8 février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1055 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux, incluant l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial, les fondations de rues, le pavage, les trottoirs et l'éclairage à canalisation souterraine pour desservir les terrains situés sur le prolongement du boulevard Hamelin, compris entre la rue Ludger-Madore et le boul. Parent et décrétant un emprunt au montant de 390 000 \$ à cet effet, remboursable en partie par une taxe spéciale imposée sur les propriétés riveraines et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

58-88  
Règlement  
1060 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné aux séances du 21 décembre 1987 et du 1er février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1060 (1988) prévoyant des travaux de réfection d'une partie de la terrasse du complexe de l'hôtel



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

de ville, de réfection des toitures de l'hôtel de ville, du pavillon Alexandre-Soucy et du pavillon Hertel, de rénovation de la salle de réceptions civiques et du salon des conseillers, prévoyant divers éléments et mesures pour améliorer la sécurité dans le complexe de l'hôtel de ville, le centre culturel, l'édifice François-Nobert et la salle J.-Antonio-Thompson et décrétant un emprunt au montant de 330 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

59-88  
Règlement  
1061 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1061 (1988) prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux et décrétant un emprunt au montant de 159 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

60-88  
Règlement  
1062 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1062 (1988) prévoyant l'achat d'équipement et des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisses communautaires et décrétant un emprunt au montant de 207 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

61-88  
Règlement  
1063 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 décembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

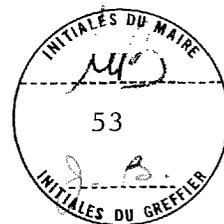
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1063 (1988) prévoyant des travaux de renouvellement de pavage et de trottoirs et décrétant un emprunt au montant de 510 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



62-88  
Règlement  
1064 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1064 (1988) prévoyant diverses études, l'élaboration d'un programme de promotion, la préparation de l'appel de propositions pour la construction d'un hôtel sur le complexe de la Place du marché, la confection d'un plan d'urbanisme et décrétant un emprunt au montant de 275 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

63-88  
Règlement  
1065 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1065 (1988) prévoyant l'exécution de travaux, de réparation de conduites d'égouts, de recouvrement de pavage sur le boulevard Des Chenaux, de plantation d'arbustes et d'engazonnement dans le talus, de réparation de pelouse sur le terrain au pied du talus et décrétant un emprunt au montant de 74 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

64-88  
Règlement  
1066 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1066 (1988) prévoyant des travaux de raccordements électriques souterrains dans la partie centre-ville, dans le cadre du programme Revi-Centre et décrétant un emprunt au montant de 25 000 \$ au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

65-88  
Règlement  
1067 (1988)

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 14 décembre 1987;



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1067 (1988) prévoyant des crédits de taxes foncières afin d'encourager la construction des terrains vacants dans le secteur extension du parc Isabeau et les secteurs voisins, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

66-88  
Projet règl.  
1982-Z-A-66  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-66 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant et la profondeur d'une cour avant et, le nombre d'étages minimum et maximum des bâtiments principaux dans les zones CV5/1 et CV5/2, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

67-88  
Contrat  
LES PLACEMENTS  
GITAN INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES PLACEMENTS GITAN INC. parties du lot 2237 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi que l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Une partie du lot 2237 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord par les lots 1099-24 rue Fortin, 1098-167 rue Fortin, 1098-144 rue Fortin et 1098-203, vers l'est par une partie du lot 2237 et le lot 2237-20, vers le sud par une partie du lot 2237 rue Ste-Marguerite, vers l'ouest par une partie du lot 2237; mesurant 109,15 mètres et 57,89 mètres vers le nord, 23,29 mètres et 32,69 mètres vers l'est, 156,54 mètres vers le sud, 43,99 mètres et 16,07 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 9 414,76 mètres carrés.

pour le prix de 100 \$ du pied de frontage.

Les lots 186-88-1, 186-88-2, 186-89-1, 186-89-2 et 186-190.

pour le prix de 6 000 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



68-88  
Contrat  
Guy BAILEY  
Adoption

ATTENDU QUE la partie du lot 855-2 ci-bas désignée a été  
vendu pour non paiement de taxes le 28 août 1986;

ATTENDU QUE Guy Bailey est devenu adjudicataire et dernier  
enchérisseur pour le prix de 200 \$;

ATTENDU QUE ce dernier est en droit de se faire consentir un  
titre de propriété par la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Guy Bailey  
l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire  
numéro HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (855-P.2) du cadastre offi-  
ciel pour la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrem-  
ent de Trois-Rivières, de figure irrégulière, bornée comme  
suit, savoir:- vers le nord-est par le lot 856-2, vers le  
sud-est par une partie du lot 855-2, vers le sud-ouest par  
une partie du lot 855-2 et vers le nord-ouest par le lot  
857-1; mesurant vers le nord-est, huit mètres et cinquante-  
cinq centièmes (8,55 m), vers le sud-est trois mètres et  
cinquante-huit centièmes (3,58 m.) et trois mètres et  
quatre-vingt-cinq centièmes (3,85 m.) , vers le sud-ouest,  
deux mètres et cinquante-six centièmes (2,56 m.) et six  
mètres et quinze centièmes (6,15 m.), et vers le nord-ouest  
sept mètres et cinquante-quatre centièmes (7,54 m.), conte-  
nant en superficie, cinquante-deux mètres et soixante-huit  
centièmes carrés (52,68 m.c.).

POUR LE PRIX DE 200 \$ déjà payé lors de l'adjudication.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-  
suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son  
absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à  
signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé  
par Me Danièle Lesieur, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit  
contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est  
annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-----

69-88  
Contrat  
Gilles  
PROVENCHER  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente une servitude de  
vue en faveur de M. GILLES PROVENCHER pour l'immeuble sui-  
vant:

DÉSIGNATION

Un emplacement connu et désigné comme étant composé de ce  
qui suit:

Une partie du lot DEUX de la subdivision officielle du lot  
originaire numéro MILLE SIX CENT VINGT-ET-UN (1621-Ptie 2) du  
cadastre de la cité de Trois-Rivières, de figure irrégulière,



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

mesurant sept virgule quatre-vingt-six mètres (7,86 m.) vers le nord-est, dix virgule trente-quatre mètres (10,34 m.) vers le sud-est, sept virgule quatre-vingt-dix-huit mètres (7,98 m.) vers le sud-ouest et onze virgule zéro six mètres (11,06 m.) vers le nord-ouest, ayant une superficie de quatre-vingt-quatre virgule six mètres carrés (84,6 m.c.) et borné comme suit, savoir: vers le nord-est par une partie du lot 1622, vers le sud-est par une partie du lot 1621-2 (rue Royale), vers le sud-ouest par une partie du lot 1620-2 et vers le nord-ouest par le lot 1619 dudit cadastre.

à titre gratuit.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

70-88  
Contrat  
LES AIGLES  
DE T.-R.  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LES AIGLES JUNIORS DE TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu de laquelle celle-ci délègue la responsabilité d'entretien et de la surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball à cet organisme, du 17 avril 1988 à la fin novembre 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

71-88  
Contrats  
protocoles  
d'ententes  
re: gestion  
pavillons  
de quartier  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des protocoles d'entente avec:

- L'Association récréative Ste-Marguerite inc.
- L'Association sportive Ste-Cécile inc.
- Les loisirs St-Philippe de T.-R. inc.
- Les loisirs des Vieilles Forges inc.
- Les loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.
- La Société des loisirs de St-Sacrement inc.
- Comité des citoyens des Abitations Adélarde-Dugré.

pour la délégation de l'entretien et de la gestion du pavillon de quartier, de même que le déneigement des accès, du 1er janvier au 31 décembre 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits protocoles d'entente qui viennent d'être soumis au Conseil et

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



dont copie sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

72-88  
Contrats  
protocoles  
d'ententes  
re: accrédi-  
tation des  
3 centres  
communautaires  
pour 1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des protocoles d'entente avec:

- Le Pavillon St-Arnaud
- Le Centre Landry (1980) inc.
- Le Centre Loisir Multi Plus

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits protocoles d'entente qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

73-88  
Contrat  
protocole  
d'entente  
avec BEAUCE  
CARNAVAL  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec BEAUCE CARNAVAL INC. pour la fourniture du "village forain" en vue de l'Exposition agricole de Trois-Rivières qui se tiendra du 29 juillet au 7 août 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

74-88  
Contrat  
LUCIE RIOUX  
re: respon-  
sabilité  
secteur  
agricole  
Expo 88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec Madame LUCIE RIOUX en vertu duquel celle-ci agira à titre de responsable du secteur agricole pour l'Exposition agricole de Trois-Rivières qui se tiendra du 29 juillet au 7 août 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

75-88  
Appui à la  
demande de

ATTENDU QUE Madame Francine Cloutier s'adresse à Commission de la Protection du Territoire agricole du Québec pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole



LUNDI, LE 15<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 1988

Mme Francine Cloutier  
auprès de  
la Comm. de  
Protection  
du Terr. agri.  
Adoption

d'une partie du lot 294 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE la Commission s'apprête à exclure de la zone agricole protégée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission de la Protection du Territoire agricole du Québec concernant la demande de Madame Francine Cloutier pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole d'une partie du lot 294 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

76-88  
Participation  
de la ville  
au programme  
P.A.D.E.L.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte les subventions suivantes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1988-89 (P.A.D.E.L.).

- Parc-école Curé Chamberland/aire de jeux:	15 000 \$
- Parc Pie XII/aire de jeux:	15 000 \$
- Parc-école Cardinal Roy/terrain de balle:	20 000 \$
- Parc Ste-Marguerite/terrain de balle:	15 000 \$
- Pavillon Hertel/toiture et plancher:	20 000 \$
- Centre Alexandre-Soucy/toiture:	<u>10 000 \$</u>

TOTAL: 95 000 \$

ADOPTÉ

77-88  
Appui à la  
demande de  
La Traverse  
des âges et  
de la SIDAC  
re: exemption  
taxe d'aff.  
Adoption

ATTENDU que La TRAVERSE DES ÂGES et La S.I.D.A.C. CENTRE-VILLE s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être reconnus comme étant des organismes exempts de taxes d'affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie les demandes de La TRAVERSE DES ÂGES et La S.I.D.A.C. CENTRE-VILLE auprès de la décision de la Commission municipale du Québec pour être reconnus comme étant des organismes exempts de taxes d'affaires.

ADOPTÉ

78-88  
Caractère  
de rue à  
enlever  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le caractère de rue soit et est enlevé aux lots P.1098-119 (La Meslée), P.1098-143, P.1098-144 (Fortin) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



79-88  
Comptes  
à payer  
janvier  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de janvier 1988 au montant de 2 271 896,23 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

80-88  
Engagement  
d'un  
urbaniste  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a procédé au recrutement d'un directeur pour son Service d'urbanisme;

ATTENDU que M. Jacques GOUDREAU a passé avec succès toutes les étapes du processus de sélection;

ATTENDU que la candidature de M. GOUDREAU a fait l'objet d'une recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que M. JACQUES GOUDREAU soit engagé à la Ville de Trois-Rivières, au poste de directeur du Service d'urbanisme;

Les conditions salariales de M. GOUDREAU seront conformes à la politique salariale des employés cadres, classe III, et le salaire annuel s'établira au départ à 55 000 \$;

Dans les six (6) mois suivant l'obtention de sa permanence, M. GOUDREAU devra s'engager à résider à Trois-Rivières et à y demeurer comme condition de maintien d'emploi.

ADOPTÉ

81-88  
Mandat à  
la Corp. de  
l'île St-  
Quentin  
re: Marina  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières mandate la Corporation de l'île St-Quentin à négocier une entente avec la Marina Trois-Rivières inc., en ce qui concerne les droits d'entrée à l'île St-Quentin, durant la saison 1988, ainsi que tous les autres services inhérents à l'opération de la marina.

Il est entendu qu'un conseiller de la Ville de Trois-Rivières, membre de l'exécutif de la Corporation de l'île St-Quentin, devra être présent lors des négociations.

ADOPTÉ

82-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 30 janvier 1988

Ville de Trois-Rivières-Ouest:

Prolongement du boul. des Récollets - paiement



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

no 3 - retenue 10%	62 844,98 \$
Cogemat inc.:	
Glissement de terrain rue de Boucherville - sondages, essais de laboratoire et frais inhérents - paiement no 1	10 247,42
Claude Rompré enr.:	
Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain 291, rue St-Georges - paiement no 1	880,00
Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain rue Notre-Dame - paiement no 1	590,00
Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain 254, rue St-Georges - paiement no 1	1 980,00
Perron électrique:	
Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain rue St-Philippe - paiement no 1	280,00
R. Dubuc inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - éclairage de rues 1987	4 785,70
Gaston Paillé ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - égouts et aqueduc rue Gérard-T.-Robert	4 655,66
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	192,00
Échafaudage Du-For inc.:	
Location d'échafaudage	102,89
Perco ltée:	
Location d'équipement	363,57
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	401,64
Entreprises G.M.L. enr.:	
Achat de chevalets à peinture	440,91
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 16 au 31 janvier 1988	31 833,90
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - janvier 1988 - travaux publics	634,68
Trois-Rivières entretien enr.:	
Nettoyage après dégâts d'eau - poste no 2	158,90
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - services d'inspections	875,00
Clinique d'optométrie T.R.:	
Honoraires - services professionnels - rapport d'examen	10,00
Normand & St-Pierre:	
Honoraires - dossier requête en interprétation	1 157,40
Honoraires - dossier conditions de travail des cadres	200,83
Aristide Benoit:	
Remboursement de frais de notaire - vente partie de ruelle	90,00
CEDIC:	
Subvention 1988 - 1er versement	51 250,00
Office municipal d'habitation:	
Participation de la Ville - programme de supplé- ment au loyer privé	1 242,78
Cie canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - juillet 1987 - Colisée	54,94
Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers	2 598,56
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - déc. 1987 - cour municipale	486,00
A.Q.T.E.:	
Inscription contrès de l'A.Q.T.E. - Réjean Boucher	225,00 \$
Yvon Blais:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 80 \$)	40,00
Francine Gauvin:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 50 \$)	25,00
André Genest:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 80 \$)	40,00

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



Chambre de commerce:	
Souper du 20 janvier 1988 - 2 couverts	40,00
Fondation du Québec des maladies du coeur:	
Soirée-bénéfice - 2 personnes	125,00
Ministère du Travail:	
Renouvellement de certificat d'électricien - Henri-Paul Durand	25,00
Restaurant L'Orange inc.:	
Repas aux prisonniers - septembre, octobre, novembre et décembre 1987	159,28
Valpan microfilms inc.:	
Achat de microfilms - archives	125,20
Studio St-Cyr:	
Achat d'encadrements	310,65
Geo Planning inc.:	
Film négatif	183,83
La Gazette populaire:	
Publicité	114,33
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	112,00
Madame Jeanne Paquin:	
Souper - 19 personnes - le 18 janvier 1988	195,94
Marché Victoria inc.:	
Achat d'épicerie	236,35

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Denis Lupien et Christiane Vincent - 1ère année 750,00

LOISIRS

Conseil du loisir scientifique:	
Adhésion 1988-89	25,00
Productions Specta inc.:	
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - décembre 1987	15 110,59
Achats - Festival des Trois-Rivières	44,75
Dépenses diverses - patrimoine	569,08
Dépenses Publi design - patrimoine	3 890,74
Ass. fun. Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverses des âges - janvier 1988	575,00

Mise sur pied d'activités de loisir

Comité des citoyens Jean-Nicolet - karaté	150,00
Comité des citoyens boul. St-Jean - peinture	150,00
Afeas St-Michel-des-Forges - peinture sur soie	100,00
Afeas St-Laurent - phytothérapie	100,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Boucherie Comme au temps	52,00
C Yum Yum inc.	221,62
LPM supérieur inc.	327,36
Le Groupe Samson	217,80
Grossistes Baie d'Hudson	1 191,17
Fusée Bar-B-Q	120,00
Crémierie des Trois-Rivières	988,90
Collins Mathieu et ass.	98,80
J. Champagne enr.	597,00
Centralco (1982) inc.	278,70

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE (suite)

Boucherie Alex Lamy inc.	60,30 \$
Emballages Bettez inc.	91,47
Agropur	55,50



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Chartrand, Jacques:  
Animateur en loisir - loisir  
2 478 km - janvier à décembre 1987 607,12

Genest, Laurent:  
Mécanicien entretien - travaux publics  
13 sorties - janvier 1988 35,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Robert Girard:  
Longueuil - assignation à la Commission de protection  
du territoire agricole du Québec 82,05

Colette Parent:  
St-Eustache - rencontre du comité technique sur la Loi  
des accidents du travail et des maladies profession-  
nelles de l'U.M.Q. 80,85

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa 113,71  
Jean Lamy 99,14  
René Monfette 848,89

TOTAL 207 958,75 \$  
=====

Pour la semaine se terminant le 6 février 1988

Entreprises Camvrac inc.:  
Déneigement des secteurs Lambert, Ste-Thérèse et  
St-Michel des Forges - janvier 1988 - retenue 10% 77 803,92 \$

Panpierre inc.:  
Glissement de terrain - boul. des Chenaux / de  
Boucherville - corrections au talus et drainage -  
paiement no 1 - retenue 5% 11 323,81

H. Blanchette ltée:  
Fabrication et installation de deux mains-courantes  
en acier inoxydable - entrées extérieures hôtel de  
ville - paiement no 1 1 570,00

Bo-Québécois électrique inc.:  
Programme ReviCentre - raccordement électrique  
souterrain - rue Royale - paiement no 3 800,00

Société scénographique Sanche inc.:  
Honoraires - agrandissement de la salle J.-A.-  
Thompson - frais de transport et de séjour -  
août et septembre 1987 833,21

Sanivan inc.:  
Location de machinerie - pompage usine de  
traitement d'eau 1 933,99

Emco ltée:  
Achat de pièces diverses 3 454,62

Westburne Qué. inc.:  
Achat de pièces diverses 945,82  
Achat de pièces diverses 1 172,26

Nedco:  
Remboursement facture non payée 138,91

Groupe Robert inc.:  
Service de transport 21,70 \$

Contenants Intercité inc.:  
Contenants - sécurité publique - décembre 1987 67,80

GBS entretien enr.:

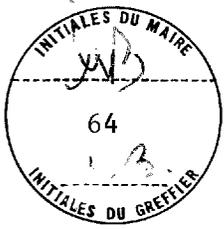
LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



Entretien ménager - quartier général - ajustement janvier 1988	100,00
Entretien ménager - quartier général - janvier 1988	1 735,25
Société québécoise d'assainissement des eaux:	
Service de la dette - assainissement des eaux	134 968,66
Jean Méthot:	
Honoraires - cour municipale - janvier 1988	1 458,33
Dr. Maurice Poulin:	
Honoraires - services médicaux - du 27 décembre 1987 au 2 janvier 1988 et du 10 au 30 janvier 1988	900,00
Samson, Bélair:	
Honoraires - services professionnels - facturation prévisionnelle du 29 novembre 1987 au 2 janvier 1988	1 282,50
Québec aviation ltée:	
Gestion de l'aéroport - février 1988	1 400,00
Georges Langevin:	
Location de garage - boul. des Forges - février 1988	280,00
Médiacom inc.:	
Location de panneaux publicitaires - aéroport et autoroute 55 - janvier 1988	286,00
Ass. fun. Rousseau & frères ltée:	
Location de local et de stalles de stationnement - Traverse des âges - février 1988	950,00
Club de tir du Cap inc.:	
Location du champ de tir - 1987	900,00
Association des policiers et pompiers T.R. inc.:	
Participation de la Ville - achat d'un appareil "leg-press"	400,00
G. Mercure La Traverse des glaces:	
Subvention - course de canots sur glace	500,00
Jules Héon:	
Sténographie et transcription - cause Gaétan Forcier	254,00
Pierre Dessureault:	
Service de photos - évaluation	20,79
Motorola limitée:	
Entretien de l'équipement de radio - travaux publics - février 1988	561,62
Messagerie T.R. inc.:	
Service de messagerie - cour municipale - janvier 1988	68,67
Justice:	
Renouvellement d'abonnement - évaluation - 1 an	11,00
Publications du Québec:	
Achat d'un dictionnaire anglais-français - sécurité publique	15,90
Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec	
Matane hiver 1989 inc.:	
Billet de loterie	100,00
Participation:	
Inscription - Défi CrownVie Participation	100,00
SODES:	
Renouvellement d'adhésion	500,00
André Rocheleau:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 80 \$)	40,00
Guy Vachon:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 106 \$)	53,00
Swift Sure:	
Service de courrier	17,50
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres	483,00
Publications Les Affaires inc.:	
Appel d'offres	128,10
Cuisine Souperbe:	
Repas - comité de la refonte de la réglementation d'urbanisme et de zonage - le 28 janvier 1988	77,00

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION

Raymond Bastien & Al - Plac. imm. Val-Soleil enr. -



LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988

1ère année 4 000,00 \$

LOISIRS

Taxi Coop Trois-Rivières:  
 Remboursement sur contrat - Expo 1987 288,00  
 Technologies Exact inc.:  
 Aiguisage de patins automatique - septembre et  
 octobre 1987 - Colisée et Pavillon de la jeunesse 297,20  
 Productions Specta inc.:  
 Participation de la Ville au Festival de la poésie 5 000,00  
 Commission scolaire Trois-Rivières:  
 Entretien ménager des parcs-écoles - mai 1987 et  
 rétro 1986 et 1987 2 735,92  
 Entretien ménager des parcs-écoles - juin 1987 498,02  
 Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1987 2 070,18  
 Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1987 1 182,87  
 Entretien ménager des parcs-écoles - octobre 1987 2 074,09

Soutien aux organismes - réalisation d'ateliers  
 socio-culturels

Afeas Ste-Cécile 100,00  
 Âge d'or St-Jean-Brébeuf - bridge 100,00  
 Afeas St-François d'Assise - trico - crochet 100,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1988

Ayotte, Réal:  
 Responsable parcomètres - travaux publics  
 1 603 km 628,42  
 Transport d'employés 25,00  
 Baril, Roger:  
 Contrôleur équip. - travaux publics  
 297 km 72,76  
 Bédard, Réal:  
 Technicien en comptabilité - trésorerie  
 305 km - décembre 1987 et janvier 1988 74,72  
 Bellerose, Léo:  
 Responsable services aux citoyens - travaux publics  
 1 656 km 405,72  
 Fournier, Normand:  
 Technicien en système d'information - serv. techniques  
 95 km 23,27  
 Gendron, Fernand:  
 Directeur des Services techniques  
 213 km 52,18  
 Hamelin, Renald:  
 Inspecteur en bâtiments II - urbanisme  
 1 066 km - décembre 1987 et janvier 1988 261,17  
 Laberge, André:  
 Inspecteur en bâtiments II - urbanisme  
 1 079 km 264,35  
 Lefebvre, Michel:  
 Régisseur programmes sportifs - loisirs  
 229 km 56,10  
 Lelièvre, Denis:  
 Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs  
 11 sorties 30,25  
 Frais de déplacement - Montréal - Transport Canada 71,05  
 Massicotte, Jean-Maurice:  
 Inspecteur - hyg. & env. - permis et inspections  
 588 km 144,06  
 Pellerin, Fernand:  
 Inspecteur de chantiers - permis et inspections  
 1 147 km 281,01

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1988 (suite)

LUNDI, LE 15e JOUR DE FÉVRIER 1988



Perron, René:	
Chef de service - équip. & opér. - (Serv. comm.)	
144 km	35,28 \$
Poirier, Yvon:	
Directeur des travaux publics	
1 045 km	256,02
Remboursement de petite-caisse	92,31
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
1 613 km	395,18
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
4 sorties	11,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:	
Montréal - comité d'uniformisation des formules	
des cours municipales	79,30
Remboursement de petite-caisse	612,01
Claude Gendron:	
Québec - réunion d'information dans le cadre du	
programme d'accès à l'égalité et souper (3 personnes) -	
sélection au poste de chef du Service d'urbanisme	160,67
Jean-Luc Julien:	
Repas - 1 invité	32,23

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Colette Duval	40,80
Roger Lafontaine	50,92
René Monfette	637,60
Jacques St-Laurent	121,02

TOTAL 271 018,04 \$

GRAND TOTAL 478 976,79 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*Jean-Luc Julien*  
ASSISTANT-GREFFIER

*Jacques Beaudoin*  
MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7<sup>e</sup> jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire  
Madame la Conseillère  
Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN  
Chrystiane THIBODEAU  
Guy LEBLANC  
Yvan LECLERC  
Roger BELLEMARE  
Pierre DUPONT  
Claude PÉLISSIER  
Léo THIBEAULT  
André NOËL  
Gilles LATOUR  
Henri-Paul JOBIN  
André LANDRY

Procès-verbal  
15-02-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 15 février 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----  
AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet,  
avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre,  
à la séance du 18 janvier 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- b) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'agrandir la zone 12Rc1 au détriment de la zone 12Rb2, d'agrandir la zone 12Rab11 au détriment de la zone 12Rall (1982-Z-A-67),  
avis donné par M. le Conseiller André Landry,  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 1988;
- c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'annuler la zone 10Cc6 et de créer les zones 10Cb1 et 10Rd7 (1982-Z-A-68),  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 1988;
- d) Acquisition de propriétés rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine,  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 1<sup>er</sup> février 1988;
- e) Amendement au règlement 1982-Z-A-66 re: zonage dans la partie du territoire de la Ville appelée Centre-Ville, aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans le secteur de la Place du Marché (Notre-Dame, St-Georges, Champlain et St-Roch),  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 15 février 1988;

LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988



- f) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;

Règlement  
prévoyant  
travaux de  
const. des  
serv. muni.  
rues De  
Rapide blanc  
etc.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de construction des services municipaux, incluant l'aqueduc, égouts sanitaires et pluvial, etc., sur les rues De Rapide blanc, Windigo et une partie de la rue Pierriche et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7<sup>e</sup> jour de mars 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

Amendement  
règl. 1982-Z  
(1982-Z-A-69)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier certaines normes relatives aux enseignes temporaires, à la localisation, à la superficie et à la hauteur des enseignes à plat, sur poteau(x) ou sur socle, et aux enseignes collectives fixes et rotatives.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7<sup>e</sup> jour de mars 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Noël

Amendement  
règl. 1982-Z  
(1982-Z-A-70)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier le nombre d'étages maximum de six (6) à huit (8) dans la zone 10Cc8.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7<sup>e</sup> jour de mars 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Amendement  
règl. 186  
re: circulation  
et stationnement  
vignettes  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7<sup>e</sup> jour de mars 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc



Règlement  
créant le  
comité  
consultatif  
d'urbanisme  
Avis de motion

83-88  
Compte rendu  
15-02-88  
Adoption

84-88  
Règlement  
1003-A  
Adoption

85-88  
Règlement  
1069 (1988)  
Adoption

LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement créant le comité consultatif d'urbanisme.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7<sup>e</sup> jour de mars 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Noël

-----  
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 15 février 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 3 - item 6 - 6<sup>e</sup> paragraphe:

Enlever à la dernière ligne du paragraphe "Cap-de-la-Madeleine" et remplacer par "Québec".

Page 5 - item 9 d) - 1<sup>er</sup> paragraphe:

Ajouter après "8 semaines": "étant donné que les gens s'en servent comme garderie".

Page 12 - item 30:

Ajouter le nom de "M. Noël" dans ceux qui ont voté en faveur et enlever le nom de "M. Noël" dans ceux qui ont voté contre.

ADOPTÉ

-----  
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1003-A (1988) concernant une politique de développement domiciliaire, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

-----  
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



Que le règlement no 1069 (1988) visant à accorder une subvention pour la reconstruction, la rénovation, etc., de façades dans le centre-ville et décrétant un emprunt de 175 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

86-88  
Règlement  
1070 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1070 (1988) prévoyant un programme de démolition de bâtiments vétustes (hangars), prévoyant des subventions à cet effet et décrétant un emprunt de 100 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

87-88  
Règlement  
1071 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances du 21 décembre 1987, 18 janvier 1988 et 15 février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1071 (1988) prévoyant des travaux d'installation d'un système de protection thermique des pompes à l'usine de traitement d'eau, de remplacement du ponceau de l'exutoire du lac Des Forges, sous le boul. Des Forges près du parc national et le déplacement de l'escalier Ste-Marguerite et décrétant un emprunt de 116 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

88-88  
Règlement  
1054 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 1987;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1054 (1988) prévoyant le remplacement des conduites d'égouts combinés sur la portion du boul. Du Carmel, la réfection du pavage et la réfection des raccordements de branchements privés d'égout et d'aqueduc et décrétant un emprunt de 495 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

89-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-69  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-69 (1988) concernant le zonage aux fins de modifier certaines normes relatives aux enseignes temporaires, à la localisation, à la superficie et à la hauteur des enseignes à plat, sur poteau(x) ou sur socle, et aux enseignes collectives fixes et rotatives, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

90-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-70  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-70 (1988) amendant le règlement no 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier le nombre d'étages maximum de six (6) à huit (8) dans la zone 10Cc8, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

91-88  
Contrat  
vente à  
M. DANIEL  
DARGIS  
Adoption

ATTENDU qu'à l'automne 1987, la Ville de Trois-Rivières avait demandé des soumissions pour la vente des lots 184-120 et 184-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aucune soumission n'est parvenue à la Ville pour ces terrains;

ATTENDU que Monsieur Daniel Dargis est intéressé à acquérir ces terrains aux conditions posées par la Ville lors de la demande de soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à DANIEL DARGIS les lots 184-120 et 184-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 10 000 \$ chacun.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

92-88  
Contrat  
vente à  
M. MAURICE  
VALLÉE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à MAURICE VALLÉE le lot 181-339-3 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 850 \$.

LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988



Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

93-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
de GERVAIS  
& QUESSY INC.  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 29 mai 1986 sous le numéro 367,095, Gervais et Quessy inc. a grevé certains lots d'une hypothèque en faveur de la Ville de Trois-Rivières pour garantir certaines obligations;

ATTENDU que Gervais et Quessy inc. a satisfait à une partie de ses obligations;

ATTENDU que la Ville est bien fondée à donner mainlevée sur une partie des lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tout privilège et hypothèque pouvant lui résulter en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 367,095, mais seulement en ce qui concerne les lots 205-25, 204-95, 205-43, 204-92, 205-46, 205-33, 205-34, 205-32, 205-31, 205-30 et 205-29 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Yves Boivin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

94-88  
Contrat  
bail avec  
Sa Majesté  
re: location  
site  
portuaire  
Adoption

ATTENDU que le Gouvernement du Canada entend louer à la Ville le site portuaire avec tous les aménagements construits;

ATTENDU que cette location sera pour le prix de 1,00 \$, le propriétaire s'engageant à défrayer les frais d'entretien ou d'exploitation du site jusqu'à concurrence d'une somme de 300 000 \$ annuellement et indexée à compter de l'année 1986;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

Que la Ville de Trois-Rivières loue de SA MAJESTÉ LA REINE, du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics, la propriété située sur le site portuaire dans la municipalité de Trois-Rivières, connue et désignée comme étant le "Vieux-Port de Trois-Rivières", pour le prix de 1,00 \$ par année pendant cinq (5) ans.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail avec Sa Majesté.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

95-88  
Contrat  
bail avec  
MULTI-AIR  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à MULTI-AIR INC.  
l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement de cent quinze (115) pieds par cent cinquante (150) pieds sur lequel est érigé un hangar de soixante (60) pieds par soixante (60) pieds, le tout situé sur le terrain de l'aéroport de Trois-Rivières que les parties aux présentes déclarent bien connaître suivant un plan d'implantation P-1037.1 annexé au présent bail.

pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 1988, pour et en considération d'un loyer annuel de 1 200 \$ payable par versements mensuels et consécutifs de 100 \$.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le bail avec MULTI-AIR INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

96-88  
Contrat  
entente  
avec la  
CORP.  
POUR LE  
DÉV. DE  
L'ÎLE  
ST-QUENTIN  
re: gestion  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

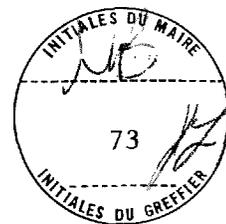
Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN en vertu de laquelle celle-ci assumera la gestion de l'Île St-Quentin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



97-88  
Contrat  
option  
d'achat  
consentie  
à COMPLEXE  
DE LÉRY  
INC.  
Adoption

ATTENDU que la corporation COMPLEXE DE LÉRY INC. sollicite que la Ville accepte l'option d'achat qu'elle a soumise pour les lots 633, 634, 636, 638-14, 637-1, 673-2, 638-9-1 et 638-9-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour l'implantation d'un important complexe immobilier;

ATTENDU que cette corporation est propriétaire ou possède des options fermes sur les propriétés voisines;

ATTENDU que cette corporation accepte de verser un dépôt non remboursable de 25 000 \$, déductible du prix d'achat comme garantie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie du présent règlement;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'option d'achat de COMPLEXE DE LÉRY INC. concernant les lots 633, 634, 636, 638-14, 637-1, 637-2, 638-9-1 et 638-9-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, en vertu de laquelle la Ville accepte de vendre ces lots à cette corporation pour le prix de 510 000 \$ comptant. Cette option est valide jusqu'au 31 décembre 1988 et le dépôt de 25 000 \$ appartiendra à la Ville advenant que la corporation ne se prévale pas de l'option.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'option d'achat soumise par COMPLEXE DE LÉRY INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite option d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

MODIFIÉE PAR LA

RESOLUTION No. 439-88

DU 21 Mars 1988

98-88  
Contrat  
addendum  
au bail  
intervenu  
avec  
Voyageur  
inc.  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a déjà signé un bail avec la compagnie Voyageur pour la location d'une parcelle de terrain devant servir aux opérations des autobus à la gare intermodale de Trois-Rivières;

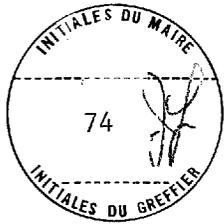
ATTENDU que Via Rail doit intervenir à ce bail en raison que la Ville sous-loue une partie du terrain cité précédemment;

ATTENDU qu'il a toujours prévalu au cours des discussions intervenues entre les parties à ce bail (Ville de Trois-Rivières, Voyageur inc. et Via Rail), que Voyageur ne sous-louerait pas ses installations à un autre transporteur sans que des ententes à cet effet soient prises entre les parties;

ATTENDU que le bail signé entre la Ville de Trois-Rivières et Voyageur inc. ne laisse pas transparaître les conditions débattues concernant la sous-location à un autre transporteur;

ATTENDU que les politiques administratives de Via Rail, qui est propriétaire en bonne partie des installations, requièrent que les limites d'assurance soient portées à 2 000 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc



LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988

ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le bail intervenu entre la Ville de Trois-Rivières et Voyageur inc. en date du 19 octobre 1987, soit amendé par un addendum dont le Conseil municipal a pris connaissance à sa commission permanente du 7 mars 1988;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, cet addendum.

ADOPTÉ

---

99-88  
Contrat  
convention  
collective  
de travail  
avec le  
Syndicat  
national  
cath. des  
employés  
muni. des  
T.-R. inc.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail avec LE SYNDICAT NATIONAL CATHOLIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DES TROIS-RIVIÈRES INC. (Section des Services extérieurs) régissant les conditions de travail de ce groupe d'employés pour la période du 23 février 1987 au 31 décembre 1989.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

100-88  
Subdivision  
ptie lot  
198 (boul.  
Hamelin)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Monsieur Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 10 février 1988, montrant la subdivision du lot 198-260 (rue) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

---

101-88  
Demande  
d'aide fin.  
de la Corp.  
du championnat  
inter. de  
baseball jr  
1989 inc.  
auprès du  
M.L.C.P.  
Adoption

ATTENDU que la Corporation du Championnat international de baseball jr 1989 inc. a été mise sur pied pour préparer le Championnat international de baseball junior qui se tiendra à Trois-Rivières en 1989;

ATTENDU qu'il y a lieu de rénover le stade de baseball et que cet organisme entend participer à ces travaux par divers programmes gouvernementaux;

ATTENDU que cet organisme s'est inscrit au programme d'aide au développement des équipements de loisir (P.A.D.E.L.) et qu'il sollicite l'appui de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'aide financière de la Corporation du Championnat international de

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



baseball jr 1989 inc. auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir, pour le projet de rénovation du stade de baseball de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer tout document d'appui pertinent relativement à cette demande.

ADOPTÉ

102-88  
Autorisation  
à MM. Albert  
Morrissette  
et Jacques  
St-Laurent  
re: prog.  
du M.L.C.P.  
Adoption

ATTENDU que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire impliquer les municipalités au niveau des loisirs sur leur territoire;

ATTENDU que la Ville devra appuyer les demandes de subventions des corporations privées ou scolaires, dans le cadre des programmes d'assistance financière du ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que MM. Albert Morrissette et/ou Jacques St-Laurent soient et sont délégués par la Ville de Trois-Rivières pour signer et accorder une ou des déclarations d'appui en faveur de corporations privées ou scolaires dans le cadre des demandes de souscription aux programmes d'assistance financière du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour 88-89.

ADOPTÉ

103-88  
Demande au  
min. de  
l'Env. re:  
plans trav.  
rues Du  
Rapide blanc,  
Windigo,  
Pierriche  
etc.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministre de l'Environnement du Québec pour l'approbation des plans pour les travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Du Rapide blanc, Windigo, Pierriche et que le directeur des Services techniques soit et est autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

104-88  
Ville donne  
son accord  
re: prog.  
d'échange  
d'emplois  
d'été France-  
Québec  
Adoption

CONSIDÉRANT le programme d'échange d'emplois d'été soumis par l'Association Québec-France pour les jeunes de 18 à 30 ans;

CONSIDÉRANT le principe de réciprocité de ce programme qui offre à des jeunes étudiants, résidents de Trois-Rivières, l'opportunité d'occuper un poste dans une municipalité française au cours de l'été, en contrepartie d'offrir à de jeunes français un travail d'été dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la rémunération à verser à l'étudiant français est la même que celle que nous aurions versée à un étudiant québécois employé pour le même travail;

CONSIDÉRANT les emplois d'été disponibles au sein de notre organisation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988

Que la Ville de Trois-Rivières donne son accord pour participer à ce programme d'échange d'emplois d'été présenté par l'Association Québec-France;

Que les démarches soient entreprises par le directeur des ressources humaines auprès de l'Association Québec-France pour accueillir deux (2) étudiants français dans des emplois d'été déterminés après consultation des directeurs et chefs de service.

ADOPTÉ

105-88  
Directeur  
général  
délégué  
re: Chambre  
de Commerce  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général, soit nommé représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la Chambre de Commerce pour le prochain terme.

ADOPTÉ

106-88  
Emprunt au  
fonds de  
roulement  
re: démolition  
de bâtisses  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de démolir les immeubles suivants:

- Un immeuble situé à l'intersection des rues St-Georges et Notre-Dame;
- Un immeuble situé à l'intersection des rues Royale et Des Forges, anciennement la propriété de Les Pétroles Irving inc.;
- Un immeuble sis au 57 rue Des Forges, connu comme étant le "terminus Voyageur";

ATTENDU que ces travaux sont évalués à 17 700 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

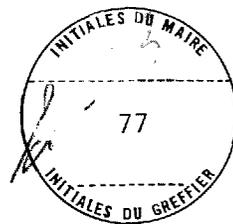
Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à exécuter des travaux de démolition des immeubles mentionnés au préambule, conformément à un estimé préparé par Monsieur Fernand Gendron, directeur des Services techniques, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 17 700 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 17 700 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

---

107-88  
Nomination  
de M. Jean  
Hélie comme  
trésorier  
par intérim  
Adoption

ATTENDU que Monsieur Claude Doucet, actuel trésorier de la Ville, est en congé maladie depuis novembre 1987, pour une période indéterminée;

ATTENDU que Monsieur Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier, aura à s'absenter pour ses vacances annuelles et autres et que l'administration de la Ville nécessite qu'au moins un de ces deux individus soient en poste;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur JEAN HÉLIE, chef du Service budget, organisation et méthodes, soit et est nommé trésorier par intérim pour agir en l'absence du trésorier et de l'assistant-trésorier, jusqu'au retour de Monsieur Claude Doucet.

ADOPTÉ

---

108-88  
Autorisation  
pour porter  
la marge de  
crédit de  
la Ville de  
de 7.5 à 12  
millions \$  
Adoption

ATTENDU que la marge de crédit de la Ville à la Banque Nationale du Canada est actuellement de 7 500 000 \$;

ATTENDU que les affaires de la Ville exigent que cette marge soit portée à 12 000 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise que la marge de crédit de la Ville à la Banque Nationale du Canada, soit portée à 12 000 000 \$.

ADOPTÉ

---

109-88  
Participation  
de la Ville  
au prog. DÉFI  
88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité des propositions annexées à la présente dans le cadre du programme de créations d'emplois - "Projets subventionnés" DÉFI 88.

Que Son Honneur le Maire ou Me Jean Lamy, greffier est autorisé au nom de la Ville, à signer tout document officiel concernant ces projets et ce, avec le gouvernement du Canada.

Que la Ville s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

---



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

110-88  
Appui à la  
candidature  
des villes  
de Grand-  
Mère etc.  
re: finale  
Jeux du Qué.  
Adoption

CONSIDÉRANT la ferme intention des villes de Grand-Mère, Shawinigan et Shawinigan-Sud d'obtenir la Finale des Jeux du Québec, Hiver 90, au Centre-Mauricie;

CONSIDÉRANT la capacité pour ces trois (3) villes de réaliser cet événement d'envergure provincial;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie favorisera le développement du sport amateur dans notre milieu;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie créera un impact favorable pour le développement culturel, touristique et socio-économique de notre région;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec sera une occasion privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de notre région;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec permettra la consolidation et la revalorisation des "bénévoles" des trois (3) villes;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie permettra aux trois (3) villes et aux intervenants scolaires de consolider leur réseau d'équipements sportifs et culturels;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie permettra de consolider la concertation des principaux partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec au Centre-Mauricie entraînera des retombées économiques positives pour toute la région;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

- a) La Ville de Trois-Rivières appuie fermement les villes de Grand-Mère, Shawinigan et Shawinigan-Sud dans leurs démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, Hiver 90, au Centre-Mauricie;
- b) La Ville s'engage à apporter, au futur Comité organisateur, toute sa collaboration nécessaire à la réalisation de cette Finale provinciale.

ADOPTÉ

---

111-88  
Nomination  
du Maire-  
suppléant  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur Gilles Latour soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

---

112-88  
Acceptation  
de certains  
odonymes  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



accepte, pour officialisation, la liste des ononymes suivis de génériques annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cependant, il est bien entendu que toute modification aux affiches des rues, places et parcs publics sera effectuée suivant la nécessité ou l'obligation de remplacement.

ADOPTÉ

---

113-88  
Participation  
de la Ville  
au prog. de  
création  
d'emploi  
(art. 38)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'inscrive au programme de création d'emplois de Emploi et Immigration Canada (art. 38) pour le projet "Informatisation des archives policières" du service de la Sécurité publique.

Que Son Honneur le Maire ou Me Jean Lamy, greffier est autorisé au nom de la Ville, à signer tout document officiel concernant ce projet et ce, avec le gouvernement du Canada.

Que la Ville s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

---

114-88  
Comptes à  
payer  
février  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de février 1988 au montant de 2 614 528,58 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

---

115-88  
Suspension  
à M. Roger  
Lacerte  
Adoption

CONSIDÉRANT les événements du 17 février 1988 au cours desquels l'employé n'a pas respecté des directives de travail transmises par ses supérieurs;

CONSIDÉRANT les remarques désobligeantes faites par l'employé à l'endroit de ses supérieurs au cours de la même journée;

CONSIDÉRANT les remarques dont l'employé avait déjà fait l'objet dans le passé;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Qu'une suspension d'une (1) journée sans solde soit imposée à Monsieur Roger Lacerte et qu'un avis formel soit transmis à l'effet que toute récidive de sa part pourra entraîner des mesures plus sévères.

ADOPTÉ

---

116-88  
Comptes  
à payer  
liste

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988

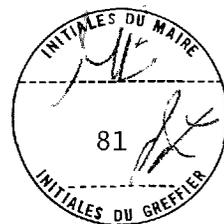
bimensuelle  
Adoption

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 13 février 1988

Dollard construction ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - projet "Les Arpents verts" - phase 2	11 862,71 \$
R. Dubuc inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - éclairage de rues 1986	6 443,49
Le Consortium Pluritec ltée & V.F.P. inc.:	
Intercepteur T.R. Sud - section de Père Daniel à Goulet - plan, devis et surveillance	2 544,50
IBM. Canada ltée:	
Service horaire et frais d'entretien - février 1988	2 227,97
Dictaphone corporation:	
Contrat d'entretien - sécurité publique	2 142,00
Groupe Sobeco inc.:	
Honoraires - assurance collective - du 1er novembre au 31 décembre 1987	2 085,00
Westburne Québec inc.:	
Achat de pièces diverses	1 796,34
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	1 665,81
Nedco:	
Achat de pièces diverses	451,81
Pierre Thibeault:	
Achat de pièce	20,75
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - janvier 1988 - aéroport, autogare, parc Pie XII, Centre Notre-Dame-de-la-Paix, sécurité publique, marina, travaux publics, Colisée	1 146,68
Trois-Rivières location inc.:	
Location de boyau	61,04
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'autos - février et mars 1988	1 018,28
Cie canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - janvier 1988 - travaux publics, hôtel de ville, Centre culturel, marché-aux-denrées, Colisée	906,68
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Parcs de stationnement - 1988 - sécurité publique - 2 véhicules	528,00
Ville de Cap-de-la-Madeleine:	
Camion-citerne lors du manque d'eau - 15 janvier 1988	515,76
Trois-Rivières entretien enr.:	
Entretien ménager - poste no 2 - sécurité publique	310,00
Motorola ltée:	
Entretien d'équipement de radio - février 1988 - services communautaires, services techniques	174,02
Pinkerton Québec ltée:	
Service de parcomètres - janvier 1988 - cour municipale	1 846,32
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	1 113,96
Jean-Yves Durand:	
Honoraires - arbitrage - grief collectif	300,00
Villeneuve, Miller:	
Frais de huissiers	232,57
Gilles Guertin & ass.:	
Frais de huissiers	41,00
Soucy, Bruchesi, Toulouse et ass.:	
Frais de huissiers	36,40
Jacques Nichols & ass.:	
Frais de huissiers	25,60
Henri-Paul Proulx & ass.:	
Frais de huissiers	21,28 \$
Luc Saulnier:	

LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988



Frais de huissier	14,80
Bélangier, Bélangier:	
Frais de huissier	14,80
Maurice Landry:	
Frais de huissier	7,60
Diane Pelletier:	
Frais de huissier	6,16
Agents de réclamations de l'Est T.R. ltée:	
Service de réclamations	844,20
Madame Aurore Francoeur:	
Remboursement frais notariés - cession de partie de ruelle	90,00
Berthe Laurin:	
Frais d'interprète - cour municipale - 4 février 1988	89,92
Serge Viau:	
Honoraires - sélection au poste de chef du service d'urbanisme	132,18
Excavation Dratex inc.:	
Préparation du camion-citerne - alimentation à l'usine de filtration	100,00
Banque de Montréal:	
Frais de courtage au 1er février 1988 (fonds u.s.)	98,35
A.Q.M.E.:	
Renouvellement de cotisation - période se terminant le 31 janvier 1988	95,00
Cala H.R.C. ltée:	
Publicité de recrutement - ressources humaines	63,75
Institut de police du Québec:	
Formation "Intervention en situation de crise" - 1 candidat - sécurité publique	60,00
Jean-Jacques Vézina:	
Service de pompier volontaire - sécurité publique - janvier 1988	47,00
Gilles Brouillette:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 62,50 \$)	31,25
Hélène Masse:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 50,00 \$)	25,00
Bélitec inc.:	
Copies Ozalid - urbanisme	34,53
Studio Henrichon 1981 inc.:	
Photos - cabinet du maire	84,48
C. Demers photographe:	
Prise de vue du nouveau marché - agrandissements	43,60
Probec ltée:	
Appel d'offres	492,72
Le Nouvelliste:	
Avis public	318,00
Le Soleil ltée:	
Appel d'offres	204,00
Publication Les Affaires inc.:	
Appel d'offres	151,20
La Gazette populaire:	
Avis public	60,68
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 75 personnes - le 27 janvier 1988	152,00
Repas - 19 personnes - le 1er février 1988	184,07

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Banque Nationale du Canada (Gestion Nouveau-Concept P.H. inc.) - 1ère année	40 667,00
Liette Tardif - 1ère année	750,00
André Payette - 1ère année	750,00
René Picard - 3e année	250,00
Youssef Hassan et Zoubina Bellahnid - 1ère année	5 333,00

LOISIRS



LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988

Pro-gest enr.:	
Honoraires - vente d'espaces intérieurs et extérieurs - Expo 1987	505,00 \$
Québec aviation ltée:	
Dépenses encourues - décembre 1987 - aéroport	6 630,92
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - janvier 1988	2 227,24
Association hockey mineur de T.R.:	
Frais d'arbitrage - janvier 1988	866,00
Frais des marqueurs - janvier 1988	299,00
Houle photographes:	
Photo et forfait	23,88
Comité de citoyens des Habitations Adélarde-Dugré:	
Mise sur pied d'activité de loisir - ballet jazz et karaté	600,00
Association récréative Ste-Marguerite inc.:	
Mise sur pied d'activité de loisir - peinture	150,00
Afeas Ste-Thérèse:	
Mise sur pied d'atelier socio-culturel - préparation à la retraite	100,00
Afeas Immaculée-Conception:	
Mise sur pied d'atelier socio-culturel - tricot à l'aiguille	100,00
Association des arénas Mauricie:	
Cotisation 1988	200,00
Association de basket-ball T.R. inc.:	
Frais des marqueurs, chronométreurs et arbitres - janvier 1988	144,00
CAPAC:	
Redevances 1988 - Colisée et Pavillon de la jeunesse	88,60
Centrale d'alarme de la Mauricie:	
Service réception message enregistré - Exposition - du 1er février 1988 au 31 janvier 1989	72,00
Service national des sauveteurs inc.:	
Frais d'affiliation - 1988	45,00
Breuvages Bégin ltée:	
Service d'eau et location - janvier 1988 - aéroport et autogare	15,68
Messagair inc.:	
Location de télé-avertisseur - février 1988 - Specta	30,79
Location de télé-avertisseur - février à avril 1988 - Centre culturel - solde	3,60
Location de télé-avertisseur - février à avril 1988 - Centre culturel - solde	24,91

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1988

Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
788 km	193,06
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
130 km	31,85
Desjardins, Serge:	
Surintendant - usine de traitement d'eau	
1 791 km	438,79
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
164 km	40,18
Pelland, Gaston:	
Commis d'utilité générale - trésorerie	
270 km	67,95
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en alimentation - santé et bien-être	
27 sorties	74,25
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - santé et bien-être	

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



58 sorties

159,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:  
Billets (2) - Soirée internationale du Club des  
femmes de carrière de Trois-Rivières 50,00 \$

Sylvie Carignan:  
Québec - tournées d'information - programme "Accès  
à l'égalité pour les femmes en emploi" 47,43

Claude Gendron:  
Dîner - 4 personnes - entrevues poste chef service  
d'urbanisme 43,51

Steve Lévesque:  
Frais de déplacement - service à la clientèle 28,74  
Remboursement de frais de scolarité (50% de 162,50 \$) 88,75

Colette Parent:  
Montréal - rencontre à l'U.M.Q. avec comité technique  
de santé et sécurité 79,55

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Roger Bruneau 58,40  
Jean-Jacques Lacroix 93,35  
Roger Lafontaine 51,28  
René Monfette 763,58

TOTAL 105 150,05 \$  
=====

Pour la semaine se terminant le 20 février 1988

Thomas Bellemare ltée:  
Déneigement 1987-1988 - au 15 février 1988 -  
retenue 10% 52 707,24 \$

Les Entreprises Berthier inc.:  
Enlèvement, transport et disposition des déchets -  
du 1er au 15 février 1988 31 833,90

Pluritec ltée:  
Étude à l'usine de traitement d'eau 30 000,00

MRC de Francheville:  
Gestion Y. Massicotte 3 350,75

Baril évaluation ltée:  
Honoraires professionnels 3 171,11

Pro-Gest enr. R. Lepage:  
Honoraires - Exposition de Trois-Rivières - remise  
de retenue 1987 2 518,00

Panpierre inc.:  
Travaux aqueduc, drainage et voirie - Terrasse  
Turcotte - retenue 10% 2 294,07

Laboratoires Choisy ltée:  
Contrôle de béton - novembre et décembre 1987 1 604,64

Publications du Québec:  
Fiches de propriété 479,60

Revue Presse L.L. inc.:  
Abonnement pour 1988 390,00

Atelier des Vieilles Forges inc.:  
Entretien ménager pour janvier 1988 2 710,33

Nedco:  
Achat de pièces diverses 450,47

Westburne Québec inc.:  
Achat de pièces diverses 179,20

Cramer co.:  
Achat d'arbres 5 014,00



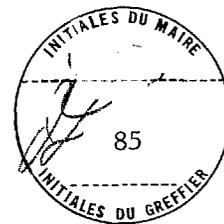
LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

Emco ltée div. F. Poliquin:	
Achat de pièces diverses	1 751,47
Servac inc.:	
Vidange fosse septique	138,21
Morotola ltée:	
Entretien équipement radio - février 1988 - sécurité publique	703,71 \$
Matériaux économiques inc.:	
Location d'outil	43,60
BGH Planning services inc.:	
Étude de planification du secteur du Fief - impression	148,97
IBM Canada ltée:	
Contrat d'entretien - février 1988	152,70
Au pied du mat enr.:	
Location d'équipement - octobre, novembre et décembre 1987	261,60
RGC Ministère Communications:	
Licence de radio - travaux publics	236,00
I.A.A.O.:	
Cotisations 1988	221,75
Georges Langevin:	
Service d'égout	208,42
Jean Lamy:	
Défense - Lefebvre - Wilkin	25,00
Défense - Cloutier	50,00
Association des directeurs généraux mun. du Québec:	
Cours de formation à Magog - Jean-Luc Julien	727,00
Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers	1 510,72
A.G.C.M.Q.:	
Cotisation pour 1988	75,00
Jacques Royer:	
Frais de huissier	40,72
Villeneuve, Miller:	
Frais de huissier	25,60
Paquette et ass.:	
Frais de huissiers	20,56
Librairie scient. B. Hénault inc.:	
Achat de volumes - ressources humaines	70,70
Revue Commerce:	
Renouvellement - cabinet du maire	34,95
Canadian Institute of steel const.:	
Achat de volume - services techniques	30,00
Association canadienne du ciment Portland:	
Achat de volume - services techniques	25,00
Claire Guérette:	
Cours de sécurité et livre - équipement et opérations	20,00
Le Salon de Josée:	
Buffet - 8 personnes	65,60

#### LOISIRS

Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Mise sur pied d'activité socio-culturelle - La boîte à surprise	300,00
Loisirs St-Sacrement inc.:	
Mise sur pied de cours de cuisine au micro-onde	300,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Réparation d'un panier de basket-ball - école Car- dinal Roy - remplacer une cuve école St-Pie X	183,03
Le Baron:	
Brunch pour APL - 12 personnes	139,10
Nicole Desjardins:	
Services professionnels - tournoi d'improvisation les 6 et 7 février 1988	100,00
Réal Lamirande:	
Services professionnels - tournoi d'improvisation	

LUNDI, LE 7e JOUR DE MARS 1988



les 6 et 7 février 1988	120,00
Jean-François Pinard:	
Services professionnels - tournoi d'improvisation les 6 et 7 février 1988	100,00
Jean-François Thibeault:	
Services professionnels - tournoi d'improvisation les 6 et 7 février 1988	120,00
Âge d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses:	
Mise sur pied d'activité socio-culturelle - danse sociale de groupe	100,00 \$
Aféas St-Philippe:	
Mise sur pied de cours d'artisanat - courtépointe	100,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1988

Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations (services communautaires)	
184 km	45,08
St-Laurent, Jacques:	
Directeur - loisirs	
24 sorties	66,00
116 km	28,42
Saintonge, Louis:	
Architecte - génie	
292 km	71,54

FRAIS DE DÉPLACEMENT

A.Q.T.R.:	
St-Hyacinthe - Colloque concernant Code national de sécurité routière - Léo Bellerose	75,00
Montréal - 23e Congrès - du 22 au 25 mars 1988 - avance requise - Léo Bellerose	325,00
Francis Gobeil:	
Nicolet - cours communication II et moniteur de tir - Institut de police - repas et kilométrage	215,00
Jean-Luc Julien:	
Dîner avec maire et futur chef d'urbanisme	32,78
André Marcil:	
2 soupers pour Ass. canadienne de gestion des achats à Bécancour	42,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	164,42
Gérald Cholette	375,89
Serge Desjardins	251,57
Yvon Dunn	78,83
René Monfette	369,23

TOTAL 146 993,48 \$  
=====

GRAND TOTAL 252 143,53 \$  
=====

ADOPTÉ

-----



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE MARS 1988

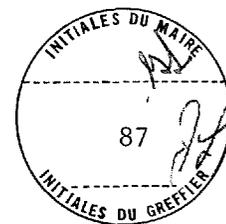
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*Jean-François*  
GREFFIER

JL/JRD

*Jou*  
MAIRE

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21e jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Gilles	LATOUR
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
07-03-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 7 mars 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 janvier 1988;
- b) Acquisition de propriétés rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 1er février 1988;
- c) Amendement au règlement 1982-Z-A-66 re: zonage dans la partie du territoire de la Ville appelée Centre-Ville, aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans le secteur de la Place du Marché (Notre-Dame, St-Georges, Champlain et St-Roch), avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 15 février 1988;
- d) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988; Maintenu par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin;
- e) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier certaines normes relatives aux enseignes (1982-Z-A-69), avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 7 mars 1988;
- f) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum dans la zone 10Cc8 (de 6 à 8),



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 7 mars 1988;

- g) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes,  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 7 mars 1988;
- h) Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme,  
avis donné par M. le Conseiller André Noël,  
à la séance du 7 mars 1988;
- i) Règlement prévoyant des travaux de construction des services municipaux, incluant l'aqueduc, égouts sanitaires et pluvial, etc., sur les rues De Rapide blanc, Windigo et une partie de la rue Pierriche,  
avis donné par M. le Conseiller André Landry,  
à la séance du 7 mars 1988;

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum pour 4 étages dans la zone 9Pb1 et pour 2 étages dans la zone 12Cb1, de même qu'à réduire à zéro les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mars 1988.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau

Règlement  
conversion  
d'immeubles  
locatifs en  
co-prop. div.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement régissant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mars 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Noël

117-88  
Compte rendu  
07-03-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 7 mars 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec la modification suivante:

Page 4 - suite de l'item h - 2e paragraphe:

Changer "des Services techniques" et écrire à la place: "du Service des travaux publics".

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



119-88  
Règlement  
1982-Z-A-67  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-67 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 12Ra11, 12Ra11, 12Rb2 et 12Rc1 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 12Ra11 réduite, 12Ra11 agrandie, 12Rb2 réduite et 12Rc1 agrandie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

120-88  
Règlement  
1982-Z-A-68  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-68 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler la zone 10Cc6 et de créer dans le territoire inclus dans cette zone les nouvelles zones 10Cb1 et 10Rd7, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

121-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-71  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-71 (1988) amendant le règlement no 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier le nombre d'étages maximum dans la zone 9Pb1 et à 2 étages dans la zone 12Cb1, de même qu'à réduire à zéro les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

122-88  
Contrat  
achat de  
RE/MAX  
P. BELLEMARE  
& ASS. inc.  
Adoption

VU le règlement 1050 de la Ville de Trois-Rivières, prévoyant l'acquisition de bâtisses pour l'élargissement de la rue Des Commissaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de RE/MAX P. BELLEMARE & associés inc. l'immeuble suivant:



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

DÉSIGNATION:

Un emplacement connu et désigné, comme étant composé des lots suivants, savoir:

a) Un emplacement de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (P.1997-1-1) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, mesurant par le nord-est, vingt-deux mètres virgule trente-six centièmes (22,36 m.); vers le sud-est, quatre mètres virgule soixante-et-onze centièmes (4,71 m.); vers le sud-ouest, vingt-sept mètres virgule quarante-trois centièmes (27,43 m.); vers le nord-ouest, douze mètres virgule dix-neuf centièmes (12,19 m.); vers une autre ligne nord-est, cinq mètres virgule dix-sept centièmes (5,17 m.); vers une autre ligne sud-est, sept mètres virgule cinquante-quatre centièmes (7,54 m.), et bornée comme suit: vers le nord-est par une partie dudit lot 1997-1-1; vers le sud-est, par partie dudit lot P.1997-1-4; vers le sud-ouest par le lot 2279 (rue Hertel); vers le nord-ouest, par le lot 2288 (rue Des Commissaires); vers l'autre ligne nord-est par une partie dudit lot 1997-1-2, et vers l'autre ligne sud-est par une partie dudit lot 1997-1-1.

b) Un emplacement connu et désigné, comme étant une partie du lot numéro DEUX de la resubdivision du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (P1997-1-2) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, mesurant vers le nord-est cinq mètres virgule dix-sept centièmes (5,17 m.); vers le sud-est, douze mètres virgule dix-neuf centièmes (12,19 m.); vers le sud-ouest, cinq mètres virgule dix-sept centièmes (5,17 m.), et vers le nord-ouest, douze mètres virgule dix-neuf centièmes (12,19 m.) et bornée comme suit: vers le nord-est, par une partie du lot 1997-1-3; vers le sud-est, par une partie dudit lot 1997-1-2; vers le sud-ouest, par une partie dudit lot 1997-1-1, et vers le nord-ouest, par le lot 2288 (rue Des Commissaires).

c) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro TROIS de la resubdivision du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (P1997-1-3) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, mesurant vers le nord-est, cinq mètres virgule dix-sept centièmes (5,17 m.); vers le sud-est, quinze mètres virgule cinquante-neuf centièmes (15,59 m.); vers le sud-ouest, cinq mètres virgule dix-sept centièmes (5,17) et vers le nord-ouest, quinze mètres virgule cinquante-neuf centièmes (15,59 m.), et bornée comme suit: vers le nord-est par le lot 2234; vers le sud-est par une partie du lot 1997-1-3; vers le sud-ouest par partie dudit 1997-1-2, et vers le nord-ouest par le lot 2288 (rue Des Commissaires).

Sans bâtisse.

pour le prix de 84 200 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Claudia Blais, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



123-88  
Contrat  
vente à  
CAROL BINET  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. CAROL BINET, le lot 26-1098 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 100 \$ comptant. La Ville remboursera à l'acquéreur le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement des contrats, jusqu'à concurrence de 90 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Paquin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

124-88  
Contrat  
vente à  
RAYMOND  
LABARRE  
et LINDA  
CHARTIER  
Adoption

ATTENDU qu'à l'automne 1987, la Ville de Trois-Rivières a demandé des soumissions pour la vente de différents terrains;

ATTENDU que les acquéreurs ont offert le plus haut prix pour le lot 185-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à RAYMOND LABARRE et LINDA CHARTIER, le lot 185-17 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 11 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

125-88  
Contrat  
vente à  
CAROLE  
LAMY  
Adoption

ATTENDU qu'à l'automne 1987 la Ville de Trois-Rivières a demandé des soumissions pour la vente de différents terrains;

ATTENDU que Madame CAROLE LAMY avait soumissionné pour l'achat d'un terrain mais que sa soumission n'avait pas été retenue;

ATTENDU que Madame Lamy a porté son choix sur un autre terrain faisant partie de l'appel d'offres mais pour lequel aucune offre n'avait été produite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Madame CAROLE LAMY, le lot 185-18 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 10 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Lionel Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

126-88  
Contrat  
vente à  
P.-E.  
BOUDREAU  
ET CLAIRE  
LEFEBVRE  
Adoption

ATTENDU qu'à l'automne 1987 la Ville de Trois-Rivières a demandé des soumissions pour la vente de différents terrains;

ATTENDU que PAUL-ÉMILE BOUDREAU et CLAIRE LEFEBVRE ont offert le plus haut prix pour le lot 181-339-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à PAUL-ÉMILE BOUDREAU et CLAIRE LEFEBVRE le lot 181-339-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 16 778 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Hugues Germain, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

127-88  
Contrat  
bail par  
SOCIÉTÉ  
EN COM.  
PL. DU  
MARCHÉ  
T.-R.  
Adoption

ATTENDU que Multidev Immobilia inc. a conclu un accord le 17 septembre 1986 relativement à la construction du complexe de la Place du Marché et en particulier à la construction et à l'opération d'un stationnement souterrain de 170 places;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE DU MARCHÉ TROIS-RIVIÈRES, le stationnement souterrain érigé sur un immeuble composé des parties des lots 397-1, 397-2, 398-1, 398-2, 399-2, 400-2, 401-2, 402-2, 403-2, 404-2, 502-1, 502-2, 502-3, 503-2, 503-3, 506-2 et 2444, du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé au sous-sol du 245 rue St-Georges à Trois-Rivières et mesurant approximativement 43 500 pieds carrés,

pour le prix équivalent à l'amortissement mensuel de l'investissement nécessaire à sa construction, lequel investissement est établi à 1 500 000 \$, au taux hypothécaire obtenu par le bailleur, majoré d'un quart de un pour cent (1/4%).

MODIFIEE PAR LA  
RESOLUTION No. 363-88  
DU 6. *Septembre* 1988

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



Ce bail est pour un terme de 20 ans commençant le 15 novembre 1987 et se terminant le 14 novembre 2007, la Ville devenant propriétaire au terme du bail.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

128-88  
Contrat  
vente à Les  
Verrières  
De Franche-  
ville  
Adoption

ATTENDU que le 20 juin 1987, la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement pour les lots ci-bas mentionnés;

ATTENDU que le Conseil municipal a retenu la proposition de 2429-8952 Québec inc. et de 2537-6328 Québec inc. faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à 2429-8952 Québec inc. et de 2537-6328 Québec inc. faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR. l'immeuble suivant:

**DESCRIPTION**

LOTS: 1098-99 @ 1098-107, P.1098-111, 1098-112 @ 1098-114, P.1098-115, P.1098-118-2, P.1098-144 ET P.2237  
CADASTRE : Cité de Trois-Rivières

De figure irrégulière, borné vers le nord par les lots 1098-118-1, partie 1098-118, partie 1098-111, 1098-108 et par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers l'est par les lots 1098-97, 1098-98 et une partie des lots 1098-144 et 2237, vers le sud par une partie des lots 2237, vers l'ouest par une partie des lots 1098-144, 1098-115, 1098-118-2 et le lot 1098-108; mesurant 34,75 mètres et 64,01 mètres vers le nord, 100,00 mètres vers l'est, 38,53 mètres et 69,48 mètres vers le sud, 23,90 mètres, 12,50 mètres, 40,24 mètres et 30,48 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 9 251,85 mètres carrés.

Les parties de lots se décrivent comme suit:

1- Partie du lot 1098-111

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-111 et le lot 1098-108, vers l'est par le lot 1098-107, vers le sud par le lot 1098-112, vers l'ouest par une partie du lot 1098-118-2; mesurant 27,43 mètres vers le nord, 11,64 mètres vers l'est, 27,57 mètres vers le sud, 10,97 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 310,95 mètres carrés.

2- Partie du lot 1098-115



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-118-2, vers l'est par les lots 1098-112 et 1098-114, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie du lot 1098-115; mesurant 4,12 mètres vers le nord, 36,64 mètres vers l'est, 12,53 mètres vers le sud, 1,04 mètres, 12,50 mètres et 26,80 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 191,01 mètres carrés.

3- Partie du lot 1098-118-2

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 1098-118-1 et une partie du lot 1098-118, vers l'est par une partie du lot 1098-111 et le lot 1098-112, vers le sud par une partie du lot 1098-115, vers l'ouest par une partie du lot 1098-118-2; mesurant 4,27 mètres vers le nord, 13,41 mètres vers l'est, 4,12 mètres vers le sud, 13,43 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 56,29 mètres carrés.

4- Partie du lot 1098-144

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-115 et les lots 1098-114, 1098-113, 1098-106, 1098-103, 1098-102 et 1098-99, vers l'est par une partie du lot 1098-144, vers le sud par une partie des lots 2237, vers l'ouest par une partie du lot 1098-144; mesurant 77,51 mètres et 30,66 mètres vers le nord, 22,25 mètres vers l'est, 38,74 mètres et 69,48 mètres vers le sud, 22,86 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 2446,88 mètres carrés.

5- Partie du lot 2237

De figure triangulaire, borné vers le nord par une partie du lot 1098-144, vers l'est et le sud par une partie du lot 2237; mesurant 38,74 mètres vers le nord, 2,95 mètres vers l'est, 38,53 mètres vers le sud; contenant en superficie 56,86 mètres carrés.

pour le prix de 255 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

129-88  
Addendum  
au bail  
consenti  
par le min.  
des Trspts  
re: location  
du site à  
l'aéroport  
Adoption

ATTENDU que de plus en plus, les locataires d'emplacements sur les terrains de l'aéroport municipal, y construisent des bâtisses dont la valeur nécessite du financement bancaire ou autre;

ATTENDU qu'une clause de "propriété des bâtiments" dans le bail de la Ville avec le ministère des Transports du Canada, permettrait aux locataires de la Ville d'obtenir du financement pour leur développement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au ministère des Transports du Canada afin que celui-ci ajoute une clause de "propriété des bâtiments" dans le bail concernant le site de l'aéroport régional de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à produire cette demande au Gouvernement du Canada et à signer tout addendum ou ajout au bail intervenu avec le Gouvernement du Canada concernant le site de l'aéroport régional de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

130-88  
Avenant au  
bail consen-  
ti à MAX  
AVIATION  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au bail consenti à MAX AVIATION INC., ledit avenant consentant priorité d'achat à celle-ci advenant que la Ville de Trois-Rivières devienne propriétaire du terrain loué et consente à s'en départir.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

131-88  
Contrat  
avec Mme  
DANIÈLE  
CANTIN  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Lecler  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec MADAME DANIÈLE CANTIN, auquel la Ville retient les services de Madame Cantin à titre d'agente de recherches au Service des affaires culturelles, pour la période du 28 mars 1988 au 24 mars 1989, date à laquelle il prendra fin.

Ce contrat ne sera pas reconduit par tacite reconduction.

Ce contrat est consenti pour et en considération d'une somme de 32 406,07 \$ pour la durée du contrat incluant l'indemnité prévue pour les vacances.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

132-88  
Contrat  
entente  
avec l'ASS.  
RÉCRÉATIVE  
STE-MARGUE-  
RITE INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE STE-MARGUERITE INC. en vertu duquel celle-ci effectuera des modifications au terrain de balle Ste-Marguerite au printemps 1988 en fonction de la saison de balle.



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

133-88  
Appui à la  
demande de  
ALTERNATIVE  
JEUNESSE  
Adoption

ATTENDU que l'organisme ALTERNATIVE JEUNESSE s'adresse au ministère du Revenu national afin d'être enregistré comme organisme de charité;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la démarche de l'organisme ALTERNATIVE JEUNESSE auprès du ministère du Revenu national afin d'être enregistré comme organisme de charité.

ADOPTÉ

134-88  
Nomination  
du repré-  
sentant de  
la Ville  
re: SIDAC  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières doit nommer chaque année un représentant sur le conseil d'administration de la SIDAC centre-ville Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur André Poirier soit et est nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières sur le conseil d'administration de la SIDAC centre-ville Trois-Rivières pour la prochaine année financière.

ADOPTÉ

135-88  
Demande  
pour lettres  
patentes de  
la MRC De  
Francheville  
re: modifi-  
cations au  
mode de  
représenta-  
tion  
Adoption

ATTENDU que le 1er janvier 1988 la loi 88 est entrée en vigueur modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la loi sur les cités et villes et le code municipal du Québec;

ATTENDU que cette nouvelle loi permet entre autre, de réviser le mode de représentation et de prise de décision au conseil de la Municipalité régionale de comté;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières informe la Municipalité régionale de comté De Francheville qu'elle désire que les lettres patentes de la M.R.C. soient modifiées relativement au mode de représentation et pour modifier la majorité des voix requises lors de la prise de décision.

ADOPTÉ

136-88  
Demande du  
Centre hos-  
pitalier  
Ste-Marie  
auprès de  
la Comm.  
muni. du

ATTENDU que le Centre hospitalier Ste-Marie s'adresse à la Commission municipale du Québec afin que le département de santé communautaire de cet organisme soit exempté de la taxe d'affaires à compter du 1er janvier 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:



Qué. re:  
exemption  
de taxe  
d'affaires  
Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant la demande d'exemption de taxe d'affaires formulée par le Centre hospitalier Ste-Marie pour le département de santé communautaire.

ADOPTÉ

137-88  
Paiement  
d'une  
obligation  
détruite par  
incendie à  
M. Laurent  
Lalande  
(1 000 \$)  
Adoption

CONSIDÉRANT que les documents suivants nous ont été fournis et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie, savoir:

- a) Déclaration de perte du 11 mai 1987;
- b) Déclaration assermentée de la perte de l'obligation;
- c) Déclaration du vendeur de l'obligation par la firme Dominion  
Sécurities inc.;
- d) Photocopie d'une proposition pour cautionnement perdu, Cie  
Guardian du Canada le 25-11-87;
- e) Réponse de l'assureur Guardian refusant l'émission du  
cautionnement pour la raison décrite;

CONSIDÉRANT que l'assistant-trésorier de la Ville nous informe sous sa signature que l'obligation concernée et le coupon l'accompagnant n'ont pas été encaissés;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que l'assistant-trésorier soit et est autorisé à payer à Laurent Lalande au soin de son assureur, Pomminville assurances inc., la somme de 1 051,25 \$ représentant la valeur de l'obligation no M.027 dont l'échéance était le 25 février 1987 ainsi que le coupon d'intérêts non encore encaissé.

ADOPTÉ

138-88  
Suspension  
à Claude  
Allard  
Adoption

CONSIDÉRANT les événements survenus les 3 et 4 mars 1988 au cours desquels l'employé a utilisé sans autorisation et à l'extérieur de ses heures de travail, un véhicule appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT les tâches du concierge-messager et l'importance du lien de confiance qui doit exister entre le titulaire de ce poste et ses supérieurs;

CONSIDÉRANT que ce lien de confiance a été sérieusement remis en question suite aux événements précités;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Claude Allard soit suspendu de ses fonctions sans solde, pour une période d'un mois, à compter du 9 mars 1988.

L'employé est également avisé que toute récidive éventuelle entraînera son renvoi immédiat.

ADOPTÉ

139-88  
Projets

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

prog. amé.  
équip. de  
loisirs  
1987-88  
re: attesta-  
tion des  
dépenses  
Adoption

ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'attestation des dépenses des projets de la Ville dans le cas du programme d'amélioration des équipements de loisirs 1987-88:

- Réfection des douches au colisée: 21 758,68 \$
- Éclairage terrain de balle St-Paul: 39 670,81 \$
- Parc-école St-François-d'Assise: 15 037,45 \$
- Aménagement au parc Lambert: 12 051,05 \$

Que la Ville confirme que les montants ci-haut mentionnés ont été exclusivement dépensés pour les projets subventionnés.

De plus, que la Ville de Trois-Rivières certifie que les équipements mentionnés ci-haut sont disponibles à la population, à l'intérieur de sa programmation.

ADOPTÉ

140-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 27 février 1988

Blairco inc.:	
Fourniture et raccordement de 4 aérothermes - Salle des congrès de la Place du marché - paiement no 1	8 194,00 \$
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Aménagement du Jardin des Ursulines - ReviCentre - paiement no 5	1 692,00
Laboratoire Laviolette inc.:	
Honoraires - égout 48" Ø coin des Récollets et Ste-Marguerite	1 875,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - travaux publics - février 1988	211,56
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	145,47
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	373,97
MRC de Francheville:	
Quote-part d'administration - 1er versement	29 586,13
Orchestre symphonique T.R.:	
Subvention 1988 - 1er versement	3 000,00
Biennale nationale de céramique:	
Subvention 1988	2 000,00
Service sanitaire Frontenac ltée:	
Entretien ménager - janv. 1988 - marché-aux-denrées	3 166,50
Librairie du Cap inc.:	
Location et entretien de photocopieurs - fév. 1988	2 287,76
Xérox Canada inc.:	
Service de photocopieur - sécurité publique	480,00
Normand Pettersen:	
Honoraires - sélection de l'urbaniste	3 657,65
Me Claude Trudel:	
Honoraires - juge suppléant	225,00
Clinique d'optométrie T.R.:	
Honoraires - examens de la vue - 2 candidats	20,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	1 485,84



Concepta inc.:	
Câbles et rallonges pour équipement informatique - services techniques	111,30
Club de tir du Cap inc.:	
Location de champ de tir - 1988 - sécurité publique	925,00
C.P. limitée:	
Bail - câble	10,00
RGC - Ministère des Communications:	
Droit de licence de radio - 1988 - sécurité publique	236,00
Nathalie Cholette:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 62,50 \$)	31,25
Flageol photo enr.:	
Photos sur le déneigement - information	56,68
Publi-design enr.:	
Dépliant "Hangars", travaux graphiques, impression de pochettes - information	1 785,91
RGC Statistiques Canada:	
Achat d'un volume "Classification des professions" - ressources humaines	25,00
La Gazette populaire:	
Avis public	32,19
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres	560,00
Marché Victoria inc.:	
Achat d'épicerie	296,74
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 19 personnes	236,32
<u>LOISIRS</u>	
B.B. extermination inc.:	
Traitement pigeons - terrain de l'exposition - fév. 1988	45,00 \$
CCATR ltée:	
Surveillance - Pavillon Ste-Marguerite - du 1er mars 1988 au 28 février 1989	35,00
Cooke & fils enr.:	
Réparation d'un cylindre de serrure	40,97
Galerie d'art du parc inc.:	
Gestion, animation et entretien du Manoir de Tonnancour - versements de janvier et mars 1988	1 900,00
Pro-Gest enr.:	
Honoraires - Expo	630,00
Productions Spectra inc.:	
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - janvier 1988	22 022,97
National Recreation and Park Association:	
Cotisation	45,00
Âge d'or Ste-Marguerite:	
Mise sur pied d'atelier socio-culturel - tissage	100,00
Corporation Les Deux Rives:	
Mise sur pied d'activité de loisir - loisirs intégrés (accompagnement)	190,00
Association paralysie cérébrale du Québec inc.:	
Mise sur pied d'activité de loisir - programme d'accompagnement	940,00
Alternative jeunesse inc.:	
Mise sur pied d'activité de loisir - massage	150,00
<u>Entretien et gestion des pavillons et déneigement des accès - 1er versement</u>	
Société des loisirs de St-Sacrement inc.	140,50
Loisirs des Vieilles Forges inc.:	565,00
Loisirs St-Philippe	127,50
Loisirs St-Jean-Brébeuf	595,00
Comité des citoyens des Abitations Adélarde-Dugré	340,00
Association sportive Ste-Cécile inc.	467,50
Association récréative Ste-Marguerite inc.	702,50



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Serge Desjardins:	
Inscription - Assises annuelles 1988 A.Q.T.E.	240,00
Allocation d'automobile - 1 093 km - octobre, novembre, décembre 1987 et janvier 1988	245,73
Jean Hélie:	
Montréal - réunion d'information M.A.M. - déplacements fiscaux de 1980 à 1988	88,30
Henri-Paul Jobin:	
Montréal - frais de déplacement	81,55
Émilien La Barre:	
Repas avec les conseillers - réunion spéciale	141,84
Luc Leroux:	
Nicolet - cours à l'Institut de police - situation de crise et techniques de patrouille	122,50
René Perron:	
Montréal - Salon Rendez-vous 1988	86,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	434,09
Madame Louise Goyette	96,06
Roger Lafontaine	62,21
René Monfette	922,59
	<hr/>
TOTAL	94 315,13 \$
	=====

Pour la semaine se terminant le 5 mars 1988

Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 16 au 29 février 1988	31 833,90 \$
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	188,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	77,23
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	3 196,52
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat d'enveloppes et de papier - imprimerie	2 360,65
Jean Méthot:	
Honoraires cour municipale - février 1988	1 458,33
Baril évaluation ltée:	
Honoraires - services d'inspections - facture no 57 - 75%	460,50
Dr. Maurice Poulin:	
Honoraires - services médicaux - du 31 janvier au 27 février 1988	900,00
Rock Plante, huissier:	
Frais de huissier	8,87
Henri-Paul Proulx et ass.:	
Frais de huissiers	24,16
Jacques Royer, huissier:	
Frais de huissier	17,68
Villeneuve, Miller:	
Frais de huissiers	77,20
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	765,48
Fédération canadienne des municipalités:	
Frais d'inscription - 51e congrès annuel - Gilles Beaudoin	495,00
BOECKH:	
Renouvellement d'abonnement - Jean-Jacques Lacroix	54,00
A.Q.M.E.:	
Frais d'inscription - session de perfectionnement -	

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



Robert Rousseau	80,00
Frais d'inscription - session de perfectionnement - Germain Déziel	45,00
Québec aviation ltée:	
Gestion de l'aéroport municipal - mars 1988	1 400,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - janvier 1988 - Centre culturel, hôtel de ville, Édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
Lucien A. Ouellet:	
Fonds de change - autogare - augmentation du tarif	50,00
Georges Langevin:	
Location de garage, boul. des Forges - mars 1988	280,00
Ass. fun. Rousseau & frères ltée:	
Location de local et de stalles de stationnement - Traverse des âges - mars 1988	950,00
Louise Racette:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 62,50 \$)	31,25
<u>LOISIRS</u>	
Productions Specta inc.:	
Dépenses en immobilisation 1987	78 916,55
Acompte déjà versé	(15 000,00)
Inauguration salle J.-A.-Thompson	45 824,57
Yvon Fillion:	
Remboursement - annulation des activités au parc- école Cardinal Roy	126,00
Technologies Exact inc.:	
Aiguillage de patins automatique - novembre, décembre 1987 et janvier 1988 - Colisée et Pavillon de la jeunesse	552,00
Association de basket-ball T.R. inc.:	
Frais de marqueurs, chronométreurs et arbitres - février 1988	48,00 \$
Âge d'or St-Laurent:	
Mise sur pied d'atelier socio-culturel - curlet, galet, pétanque	100,00
Association des administrateurs des expositions agricoles du Québec:	
Cotisation 1988	100,00
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 6 personnes - comité d'agriculture	31,35
Lucie Rioux:	
Responsable du secteur agricole - Expo 1988 - 1er versement	500,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1988

Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics 243 km	59,53
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics 1 832 km	448,84
Frais de déplacement - St-Hyacinthe - Colloque "Code national de sécurité routière" - A.Q.T.R.	59,29
Benoît, Jean:	
Technicien évaluation III - évaluation 1 sortie - décembre 1987	2,75
154 km - février 1988	37,73
Brahic, Gérard P.:	
Chef de service adjoint - évaluation 78 km - janvier et février 1988	19,11



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

6 sorties	16,50
Frais de déplacement - Drummondville - réunion de la C.P.E.A.Q.	84,30
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
133 km	32,58
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation III - évaluation	
206 km - janvier et février 1988	50,47
2 sorties	5,50
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - serv. techniques	
44 km	10,78
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
102 km - janvier et février 1988	24,99
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
798 km	195,51
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
861 km	210,94
Lesage, Mario:	
Technicien évaluation I	
362 km - du 27 avril 1987 au 29 février 1988	88,69
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - permis et inspections	
519 km	127,15
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - évaluation	
164 km	40,18
1 sortie	2,75
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
1 141 km	279,54
Perron, René:	
Chef de service - équip. & opér. - (Serv. commun.)	
299 km	73,25
Poirier, Yvon:	
Directeur des travaux publics	
1 273 km	311,88 \$
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
4 116 km - janvier et février 1988	1 004,36
Ricard, Denis:	
Technicien en urbanisme - urbanisme	
842 km - janvier et février 1988	206,29
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
538 km	131,81
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
6 sorties	16,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Jacques Lacroix:	
Québec et Montréal - 12 et 27 janvier 1988 - comité technique de l'U.M.Q.	162,21
Lucien A. Ouellet:	
Montmorency - signature des obligations du 7 mars 1988	71,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



René Monfette	649,89
<hr/>	
TOTAL	160 518,61 \$ =====
 <u>Pour la semaine se terminant le 12 mars 1988</u>	
Bois et décors de la Mauricie inc.:	
Fabrication et installation mobilier de secré- tariat Serv. Techniques - paiement no 1	4 565,00 \$
J.P. Marcouiller inc.:	
Feux de circulation Malapart/Rigaud, St-Joseph/ Des Récollets - paiement no 2 - retenue 10%	3 895,50
Electroméga ltée:	
Modification contrôleur et chronométrage de feux de circulation, boul. des Forges rue St- Joseph	2 979,00
Via Rail Canada inc.:	
Location d'une partie du lot 2225 - 14 sept. 1987 au 31 mai 1988	2 135,90
Fédération canadienne des municipalités:	
Cotisation 1er avril 1988 au 31 mars 1989	4 135,07
A.P.R.H.Q.:	
Inscription "Déjeuner" séance d'information	65,00
C.I.T.F.:	
Contribution pour le partage du déficit de la corporation	635 451,00
Ateliers des Vieilles Forges inc.:	
Service d'entretien ménager pour février 1988 - Bâtisses # 100, # 205 et 215	2 710,33
J.B. Deschamps inc.:	
Frais d'impression - Emission d'obligations 5 470 000 \$ - 7 mars 1988	8 056,69
Maison Albatros 04:	
Octroi 1988	100,00
Garage René Lacombe inc.:	
Remorquage 31 décembre 1987 au 26 janvier 1988	182,00
GBS Entretien enr.:	
Entretien ménager - Sécurité publique - Fév. 1988 et ajout au contrat de 100,00 \$	1 835,25 \$
Trois-Rivières entretien enr.:	
Entretien ménager poste de police no 2 - Fév. 1988	310,00
Messagerie Trois-Rivières inc.:	
Service de messagerie - Cour municipale - Fév. 1988	61,04
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Fév. 1988 - Sécurité publique, Travaux publics, Autogare, Aéroport, Parc Pie XII, Marina, Centre N.-D. de la Paix, Colisée,	1 217,20
Motorola ltée:	
Entretien système radios - Services techniques et Travaux publics - Mars 1988	146,88
La Belle Vision inc.:	
Location de câble - Mars et Avril 1988	36,78
Perco ltée:	
Location d'équipement	449,53
Pinkerton Québec ltée:	
Service de parcomètres - Cour municipale - Fév. 1988	1 876,94
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieur - Sécurité publique - Versement trimestriel	1 340,00
Alex. Hamilton Institute:	
Achat de volume - Direction générale	55,95
Formulaires Ducharme inc.:	
Renouvellement de la mise à jour du recueil	



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

des Cités et Villes - Service de la trésorerie - Mars 1988 à Mars 1989	22,00
Restaurant l'Orange inc.:	
Repas pour détenus - Sécurité publique - Janv. 1988	25,40
Brevages Bégin ltée:	
Service d'eau - Autogare - Février 1988	20,00
Cuisine Soupberbe:	
Repas membres Commission d'urbanisme 16 Fév. 1988 et 25 Fév. 1988	84,00
Jean De Charette:	
Honoraires - Régularisation des titres des lots numéros 177-99 et 177-98	4 197,50
Françoise Marchand:	
Remboursement de frais de notaire - partie de lot secteur Ste-Marguerite	90,00
Paul-Émile Déry:	
Remboursement de frais de notaire - partie de lot secteur Ste-Marguerite	90,00
Bernard Kane:	
Remboursement de frais de notaire - partie de lot secteur Ste-Marguerite	90,00
J.C. De Maisonneuve:	
Frais de huissiers	29,60
Paquette et Ass. Huissiers:	
Frais de huissiers	40,00
Villeneuve Miller huissiers:	
Frais de huissiers	59,00
Le Nouvelliste:	
Publications diverses	781,90
La Gazette Populaire:	
Avis public et publication stationnement	181,67
Médiacom:	
Bulletins permanents et panneau publicitaire	286,00
Publi-Désign inc.:	
Montage de dépliants "Place du Marché" - François Roy	298,88
Publi-Hebdo inc.:	
Avis publics	648,00
Les Ateliers photographiques de Trois-Rivières inc.:	
Duplicata de diapositives - Serv. d'urbanisme	107,16
Studio St-Cyr:	
Photographies - Serv. d'urbanisme	121,23

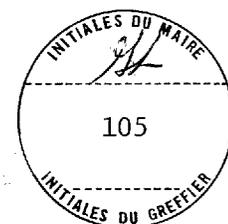
SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jean-Paul Lampron et Lynda Neault - 1ère année	750,00 \$
Lorraine St-Cyr - 2ème année	500,00

LOISIRS

Centrale Alarme Mauricie:	
Service de reliage - Pavillon Lambert - Centre Multi- Loisirs	150,00
Les Aigles juniors de Trois-Rivières:	
Entente pour entretien et surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball - 1er versement	12 000,00
P. les Affaires inc.:	
Abonnement revue "Les Affaires"	39,95
Association Hockey mineur de Trois-Rivières:	
Frais de marqueur et frais d'arbitrage - Février 1988	1 470,50
Association R. Normanville inc.:	
Mise sur pied d'activités de loisir	300,00
Patinoire extérieure - Ecole St-Pie X	525,00
Les Ateliers Centre du Québec:	
Activités sociales	1 960,00
Association éducative et récréative des aveugles:	
Fin de semaine de plein-air	308,00

LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988



Surveillance, entretien, programmation et animation de la patinoire et/ou rond de glace, pose et enlèvement des bandes. - 3ème versement

Association Récréative Ste-marguerite inc.	675,00
Association Récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	675,00
Association Sportive Ste-Cécile inc.	675,00
Le Comité de regroupement et d'action des citoyens	615,00
Comité C.A.A.D. Dugré inc.	675,00
Le Comité des citoyens des habitations Jean-Nicolet	675,00
Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.	675,00
Les Loisirs St-Philippe de Trois-Rivières inc.	900,00
La Société des Loisirs St-Sacrement inc.	675,00
Les Loisirs Ste-Thérèse inc.	675,00
Les Loisirs des Vieilles Forges inc.	1 475,00

Exposition

Jean Alarie:	
Remboursement repas et épicerie	48,21
Jean Alarie:	
Dépenses encourues, déplacements et honoraires - 1er versement - Selon contrat	3 000,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Vente d'espaces intérieurs & extérieurs - Exposition 1988 - 50%	1 715,00

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

C YUM YUM inc.	139,97
L P M Supérieur inc.	86,48
Le Groupe Samson inc.	100,69
Grossistes Baie D'Hudson	991,90
Good Host	376,50
Fusée BAR-B-Q	60,00
Crémerie des Trois-Rivières ltée	544,04
J. Champagne enr.	381,05
Centralco (1982) inc.	403,30
Emballages Bettez inc.	251,25
Boucherie Comme au Temps inc.	53,00
Agropur	27,75

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics 2 654 km - Février 1988	607,56 \$
Transport d'employés	25,00
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations (services communautaires) 442 km - Février 1988	108,29
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme 259 km - Décembre 1987	63,45
324 km - Janvier 1988	79,38
387 km - Février 1988	94,81
Remboursement de petite-caisse	82,92
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - travaux publics 13 km - Février 1988	35,75
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs 249 km - Février 1988	61,00
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs	



LUNDI, LE 21e JOUR DE MARS 1988

14 sorties - Février 1988	38,50
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en alimentation - santé et bien-être	
32 sorties - Février 1988	88,00
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - santé et bien-être	
48 sorties - Février 1988	132,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Guy Gervais:	
Repas avec invités	48,00
Colette Parent:	
Montréal - Comité technique sur la LATMP de l'union des municipalités	71,05
Jacques St-Laurent:	
Granby - Inscription congrès Société des festivals populaires	136,93
Léo Thibeault:	
Hull - Colloque sur le Financement des arts dans les régions	60,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	96,20
Louise Goyette	75,67
Jean-Jacques Lacroix	109,27
René Monfette	1 042,36

TOTAL 716 406,13 \$

GRAND TOTAL 971 239,87 \$

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE-SUPPLÉANT

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	André	LANDRY

Procès-verbal  
21-03-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 21 mars 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 janvier 1988;
- b) Amendement au règlement 1982-Z-A-66 re: zonage dans la partie du territoire de la Ville appelée Centre-Ville, aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans le secteur de la Place du Marché (Notre-Dame, St-Georges, Champlain et St-Roch), avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 15 février 1988; Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- c) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- d) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier certaines normes relatives aux enseignes (1982-Z-A-69), avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 7 mars 1988;
- e) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum dans la zone 10Cc8 (de 6 à 8), avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 7 mars 1988; Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- f) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

réglementation concernant le stationnement avec vignettes,  
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,  
à la séance du 7 mars 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

- g) Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme,  
avis donné par M. le Conseiller André Noël,  
à la séance du 7 mars 1988;
- h) Règlement prévoyant des travaux de construction des services municipaux, incluant l'aqueduc, égouts sanitaires et pluvial, etc., sur les rues De Rapide blanc, Windigo et une partie de la rue Pierriche,  
avis donné par M. le Conseiller André Landry,  
à la séance du 7 mars 1988;
- i) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum pour 4 étages dans la zone 9Pb1 et pour 2 étages dans la zone 12Cb1, de même qu'à réduire à zéro les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus,  
avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau,  
à la séance du 21 mars 1988;
- j) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées,  
avis donné par M. le Conseiller André Noël,  
à la séance du 21 mars 1988;

Règlement  
travaux sur  
boul. Parent  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux sur le boulevard Parent entre le boulevard Du Rochon et le lot 200-19 pour raccorder éventuellement le réseau de voirie de la Ville à celui de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

Pose des  
services  
municipaux  
cert. rues  
secteur  
Isabeau  
(domaine  
Boisé du  
Parc)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) égouts, aqueduc, fondation de rues, pavage, bordures, éclairage à canalisation souterraine, etc. et décrétant un emprunt remboursable par une taxe spéciale de secteur et une taxe spéciale à l'ensemble des propriétaires de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



Travaux de  
réfection de  
l'égout sani.  
angle rue Ste-  
Marguerite  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection de l'égout sanitaire à l'angle de la rue Ste-Marguerite et du boulevard Des Récollets et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Règlement  
défendant  
la pose de  
trappe ou  
piège dans  
ptie urbaine  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

---

Amendement  
au règl. 13  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer les ruelles portant les numéros 1123-P18, 1123-2-1 et 1123-2-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

---

Règlement  
pr adopter  
et approuver  
les règl. 2-B  
et 25 de la  
C.I.T.F.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'adoption et l'approbation des règlements 2-B et 25 de la C.I.T.F.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

---

141-88  
Compte rendu  
21-03-88  
Adoption

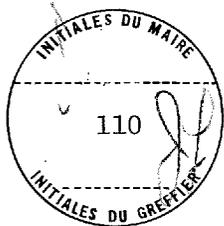
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 21 mars 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 1 - item 2 - 3e paragraphe:

Ajouter avant "donner": "ne pas" .



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

Page 3 - item 9 b):

Ajouter après le premier paragraphe la phrase suivante: "M. le Conseiller Henri-Paul Jobin demande de remplacer les réservoirs et les pompes. Les argents nécessaires sont prévus au budget de l'aéroport."

Page 3 - item 10 - 9e paragraphe:

Enlever à la fin: "à cette dame".

Page 3 - item 10 - 12e paragraphe:

Au lieu de "M. le conseiller André Noël appuie cette proposition." On devrait lire "M. le conseiller André Noël appuie la proposition de M. La Barre à l'effet d'autoriser 2 à 3 triporteurs dans le Centre-Ville."

Page 8 - avant f):

Changer "Claude" pour "Pierre".

ADOPTÉ

---

142-88  
Règlement  
1068 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1068 (1988) prévoyant l'acquisition de propriétés rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine et décrétant un emprunt au montant de 620 000 \$ à cet effet, remboursable par une taxe spéciale imposée en partie sur les immeubles de la zone "centre-ville" et en partie sur l'ensemble des propriétés de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

143-88  
Contrat  
protocole  
d'entente  
avec le  
Service  
d'Ambulance  
St-Jean  
re: affecta-  
tion du  
local C-20  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Albert Morrissette, directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec AMBULANCE ST-JEAN, en vertu duquel la Ville met à la disposition de l'organisme le local C-20 situé sur le terrain du parc de l'Exposition, afin de permettre le déroulement de leurs activités régulières du 1er mars 1988 au 30 avril 1990.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

144-88

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



Contrat  
protocole  
d'entente  
avec le  
Club  
Mégophias  
re: piscine  
du CEGEP  
Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CLUB DE NATATION MÉGOPHIAS DU GRAND TROIS-RIVIÈRES INC., en vertu de laquelle la Ville fournira soutien et services au Club du 1er janvier au 31 décembre 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

145-88  
Contrat  
protocole  
d'entente  
avec l'Ass.  
trifluvienne  
de soccer  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION TRIFLUVIENNE DE SOCCER, en vertu de laquelle la Ville fournira soutien et services du 1er janvier au 31 décembre 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

146-88  
Contrat  
vente à Les  
Verrières De  
Francheville  
Adoption

ATTENDU que le 20 juin 1987, la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement pour les lots ci-bas mentionnés;

ATTENDU que le Conseil municipal a retenu la proposition de 2429-8952 Québec inc. et de 2537-6328 Québec inc. faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à 2429-8952 Québec inc. et de 2537-6328 Québec inc. faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR, l'immeuble suivant:

**DESCRIPTION**

LOTS: 1098-99 @ 1098-107, P.1098-111, 1098-112 @ 1098-114,  
P.1098-115, P.1098-118-2, P.1098-144 ET P.2237  
CADASTRE : Cité de Trois-Rivières

De figure irrégulière, borné vers le nord par les lots 1098-118-1, partie 1098-118, partie 1098-111, 1098-108 et par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers l'est par les lots 1098-97, 1098-98 et une partie des lots 1098-144 et 2237, vers le sud par une partie des lots 2237, vers l'ouest par une partie des lots 1098-144, 1098-115, 1098-118-2 et le lot 1098-108; mesurant 34,75 mètres et 64,01 mètres vers le nord, 100,00 mètres vers l'est, 38,53 mètres et 69,48 mètres vers le sud, 23,90 mètres, 12,50 mè-



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

tres, 40,24 mètres et 30,48 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 9 251,85 mètres carrés.

Les parties de lots se décrivent comme suit:

1- Partie du lot 1098-111

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-111 et le lot 1098-108, vers l'est par le lot 1098-107, vers le sud par le lot 1098-112, vers l'ouest par une partie du lot 1098-118-2; mesurant 27,43 mètres vers le nord, 11,64 mètres vers l'est, 27,57 mètres vers le sud, 10,97 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 310,95 mètres carrés.

2- Partie du lot 1098-115

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-118-2, vers l'est par les lots 1098-112 et 1098-114, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie du lot 1098-115; mesurant 4,12 mètres vers le nord, 36,64 mètres vers l'est, 12,53 mètres vers le sud, 1,04 mètres, 12,50 mètres et 26,80 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 191,01 mètres carrés.

3- Partie du lot 1098-118-2

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 1098-118-1 et une partie du lot 1098-118, vers l'est par une partie du lot 1098-111 et le lot 1098-112, vers le sud par une partie du lot 1098-115, vers l'ouest par une partie du lot 1098-118-2; mesurant 4,27 mètres vers le nord, 13,41 mètres vers l'est, 4,12 mètres vers le sud, 13,43 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 56,29 mètres carrés.

4- Partie du lot 1098-144

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-115 et les lots 1098-114, 1098-113, 1098-106, 1098-103, 1098-102 et 1098-99, vers l'est par une partie du lot 1098-144, vers le sud par une partie des lots 2237, vers l'ouest par une partie du lot 1098-144; mesurant 77,51 mètres et 30,66 mètres vers le nord, 22,25 mètres vers l'est, 38,74 mètres et 69,48 mètres vers le sud, 22,86 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 2446,88 mètres carrés.

5- Partie du lot 2237

De figure triangulaire, borné vers le nord par une partie du lot 1098-144, vers l'est et le sud par une partie du lot 2237; mesurant 38,74 mètres vers le nord, 2,95 mètres vers l'est, 38,53 mètres vers le sud; contenant en superficie 56,86 mètres carrés.

**DESCRIPTION**

LOTS 1098-116, 1098-117, P.1098-118-2, P.1098-115,  
P.1098-119, P.1098-143 ET P.1098-144

CADASTRE : Cité de Trois-Rivières

De figure irrégulière, borné vers le nord par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale) et le lot 1098-118-1, vers l'est par le lot 1098-118-1, par une partie des lots 1098-119, 1098-118-2, 1098-115 et 1098-144, vers le

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie des lots 1098-144, 1098-143, les lots 1098-179, 1098-178, 1098-176 et une partie du lot 1098-119; mesurant 10,02 mètres, 18,69 mètres et 26,85 mètres vers le nord, 20,94 mètres, 11,58 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon, 40,24 mètres, 12,50 mètres et 23,90 mètres vers l'est, 26,80 mètres, 49,42 mètres vers le sud, 30,92 mètres, 10,33 mètres le long d'une courbe de 28,04 mètres de rayon, 72,96 mètres le long d'une courbe de 74,83 mètres de rayon et 9,72 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 5 626,73 mètres carrés.

Les parties de lots se décrivent comme suit:

1) Partie du lot 1098-118-2

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 1098-118-1, vers l'est par une partie du lot 1098-118-2, vers le sud par une partie du lot 1098-115, les lots 1098-116 et 1098-117, vers l'ouest par une partie du lot 1098-119; mesurant 26,85 mètres vers le nord, 13,43 mètres vers l'est, 33,90 mètres vers le sud, 15,22 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon vers l'ouest; contenant en superficie 405,34 mètres carrés.

2) Partie du lot 1098-115

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-118-2, vers l'est par une partie du lot 1098-115, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par le lot 1098-116; mesurant 11,13 mètres vers le nord, 26,81 mètres, 12,50 mètres et 1,04 mètres vers l'est, 2,71 mètres vers le sud, 36,64 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 367,30 mètres carrés.

3) Partie du lot 1098-119

De figure irrégulière, borné vers le nord par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers l'est par une partie du lot 1098-119, le lot 1098-118-1, une partie du lot 1098-118-2 et le lot 1098-117, vers le sud par une partie du lot 1098-143, vers l'ouest par les lots 1098-179, 1098-178 et 1098-176 et une partie du lot 1098-119; mesurant 10,02 mètres et 18,69 mètres vers le nord, 20,94 mètres, 58,06 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon vers l'est, 20,98 mètres vers le sud, 68,98 le long d'une courbe de 74,83 mètres de rayon et 9,72 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 1 387,75 mètres carrés.

4) Partie du lot 1098-143

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-119, vers l'est par le lot 1098-117, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie du lot 1098-143 et le lot 1098-179; mesurant 20,98 mètres vers le nord, 14,42 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon, 5,26 mètres le long d'une courbe de 2,07 mètres de rayon vers l'est, 21,29 mètres vers le sud, 12,95 mètres et 10,33 mètres le long d'une courbe de 28,04 mètres de rayon et 3,98 mètres le long d'une courbe de 74,83 mètres de rayon vers l'ouest; contenant en superficie 427,24 mètres carrés.

5) Partie du lot 1098-144

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-143, les lots 1098-117 et 1098-116 et une partie du lot 1098-115, vers l'est, le sud et l'ouest par une partie du lot 1098-144; mesurant 21,29 mètres et 54,97 mètres vers le nord, 22,86 mètres vers l'est,



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

26,80 mètres et 49,42 mètres vers le sud, 17,97 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 1 652,77 mètres carrés.

pour le prix de 440 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la résolution no 128-88 adoptée le 21 mars 1988 soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

147-88  
Contrat  
bail avec  
M. Claude  
Masson  
(Restaurant  
La Seigneurie)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à Monsieur CLAUDE MASSON, faisant affaires sous les nom et raison sociale de RESTAURANT LA SEIGNEURIE le lot 405-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières. Le présent bail est pour une période d'un an à compter du 1er avril 1988 et sera renouvelable d'année en année sur préavis du locataire, 90 jours avant l'expiration du terme. Le loyer pour la première année est établi à 1 700 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé avec Monsieur Masson.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

148-88  
Contrat  
entente  
avec SIDAC  
re: station-  
nement étagé  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend construire un stationnement étagé dans le centre-ville;

ATTENDU que l'acquisition des terrains nécessaires et la construction du stationnement étagé feront l'objet de plusieurs règlements d'emprunt dont une partie sera remboursée par une taxe spéciale grevant les propriétés du territoire de la SIDAC Centre-Ville Trois-Rivières;

ATTENDU que la SIDAC Centre-Ville Trois-Rivières accepte de payer l'équivalent de la taxe spéciale qui devrait autrement être payée par les propriétaires des bâtisses se trouvant dans le territoire de la SIDAC;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec la SIDAC CENTRE-VILLE TROIS-RIVIÈRES concernant l'aménagement et la construction d'un stationnement étagé au Centre-Ville, ladite entente établissant les pouvoirs et les obligations des parties relativement à ce projet.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

149-88  
Subdivision  
lots 196 et  
198  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Monsieur Marc Gervais, a.-g., en date du 9 mars 1988, montrant la subdivision d'une partie des lots 198 et 196 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur le boulevard Hamelin, appartenant à Parc Isabeau inc. et donnant effet aux lots 196-169 à 196-170 et 198-229 à 198-259 (rue).

ADOPTÉ

---

150-88  
Correction  
du lot  
198-153  
(boul.  
Hamelin)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Monsieur Marc Gervais, a.-g., en date du 9 mars 1988, montrant la correction du lot 198-153 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé boulevard Hamelin.

ADOPTÉ

---

151-88  
Autorisation  
à la Société  
St-Jean-  
Baptiste de  
la Mauricie  
re: vendre  
de l'alcool  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie à vendre de l'alcool le 7 mai 1988 au Pavillon de la Jeunesse, lors de la journée "Carrefour d'information jeunesse". Permission est également accordée de consommer dans les gradins.

ADOPTÉ

---

152-88  
États  
financiers  
1987 de  
l'O.M.H.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987 et préparé par la firme Samson, Bélair, comptables agréés, soient acceptés, une copie desdits états financiers étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

153-88  
Transferts  
crédits  
budgétaires  
de 1987 à  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et accepte la résolution 227:18 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, adoptée le 29 mars 1988 et autorisant des transferts budgétaires au montant global de 287 769 \$, au budget de 1988.

ADOPTÉ

---

154-88  
Appui à la  
demande de  
M. Ubald  
Gélinas  
Adoption

ATTENDU que le 18 novembre 1987, Monsieur Ubald Gélinas s'adressait à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'aliéner les lots 25-68 et 26-99 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne en faveur de Monsieur Ronald Marchand;

ATTENDU que cette aliénation fera en sorte que Monsieur Marchand possèdera le terrain nécessaire à aménager des installations sanitaires conformes pour sa résidence;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'aliénation de Monsieur Ubald Gélinas mentionnée au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

---

155-88  
Requête pour  
constitution  
en corporation  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de Mmes Carmen Rouleau, Marie-Suzelle Martel et M. René Lord désirant se former en association sous le nom de "Entraide pour personnes souffrant d'agoraphobie" (E.P.S.A.) conformément au chapitre C-23 des Lois refondus du Québec 1978.

ADOPTÉ

---

156-88  
Caractère  
de rue  
enlevé à  
certains  
lots  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le caractère de rue soit et est enlevé aux lots 1123-18 Ptie, 1123-2-1 et 1123-2-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières (ruelles Gingras, St-François-Xavier et St-Jacques).

ADOPTÉ

---

157-88  
Demandes  
d'organismes  
auprès de  
la Comm.  
muni. du  
Québec pour  
exemption  
de la taxe

ATTENDU que le 3e Âge Radisson, l'Ordre des Audioprothésistes du Québec, La Jeune Chambre de Commerce 04 inc., le Centre d'Organisation mauricien de services et d'éducation populaire et la Société de conservation et d'animation du Patrimoine de Trois-Rivières inc. s'adressent à la Commission municipale du Québec afin qu'ils soient exemptés de la taxe d'affaires à compter du 1er janvier 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



d'affaires  
Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant les demandes d'exemption de taxe d'affaires formulées par le 3e Âge Radisson, l'Ordre des Audioprothésistes du Québec, La Jeune Chambre de Commerce 04 inc., le Centre d'Organisation mauricien de services et d'éducation populaire et la Société de conservation et d'animation du Patrimoine de Trois-Rivières inc.

ADOPTÉ

158-88  
Reconnaissance  
en l'honneur  
de la béatification  
du Père  
Frédéric  
Adoption

CONSIDÉRANT que le Révérend Père Frédéric Jansoone, franciscain, a résidé de nombreuses années à Trois-Rivières et y a terminé sa vie terrestre;

CONSIDÉRANT que le lieu de vénération de ce Bienheureux est situé à la crypte qui porte son nom rue St-Maurice en notre Ville;

CONSIDÉRANT que Sa Sainteté le Pape procédera le 25 septembre 1988 à la béatification de ce grand franciscain;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de cette Ville manifeste en son nom et au nom de toute la population trifluvienne sa joie à un si grand honneur qui rejaillit sur notre Ville par la béatification du Père Frédéric Jansoone bien connu de tous comme étant "Le Bon Père Frédéric".

ADOPTÉ

159-88  
Appui pour  
la Classique  
internationale  
de canots  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accorde un soutien financier au montant de 3 500 \$ pour l'année 1988 à la fête populaire régionale intitulée "La Classique internationale de canots de la Mauricie inc."

Que la Ville confirme également qu'elle accordera un soutien matériel et humain (Services communautaires, travaux publics et sécurité publique) pour un montant d'au moins 3 500 \$.

ADOPTÉ

160-88  
Appui au  
projet de  
M. Jean-  
Guy Landry  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le projet de Monsieur Jean-Guy Landry, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Croisières sur les Trois-Rivières enr.", pour la réalisation d'excursions sur le fleuve St-Laurent et la rivière St-Maurice.

ADOPTÉ

161-88

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

Autorisation  
pour des  
travaux de  
pose de  
services  
municipaux  
sur terrains  
situés sur  
la rue De  
Rapide Blanc  
etc.  
Adoption

APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières est autorisé à exécuter des travaux de pose de services municipaux incluant l'aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, fondation de rues, pour desservir les terrains situés sur la rue De Rapide Blanc entre sa partie existante et la rue Windigo, ainsi que les terrains situés sur la rue Windigo entre la rue De Rapide Blanc et le lot 203-118 situé sur la rue Pierreriche, conformément à un estimé préparé par Monsieur Gilles Colas, ingénieur, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil est autorisé à dépenser la somme de 178 500 \$ pour les frais de la présente résolution;

S'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ

162-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 19 mars 1988

Equipement C.M. inc.:	
Nettoyeur à égoûts et vide puisards - Remises de soumission # 8701-1 (38 000,00 \$) cr et de taxes 3 420,00\$	172 207,16 \$
RE/MAX P. Bellemare et ass.:	
Acquisition de propriété rue des Commissaires - Règl. 1050 (1987)	84 200,00
Cardinal & Hardy:	
Planification secteur Le Fief - dernier versement plus frais	30 475,22
Pluram inc.:	
Refonte de la réglementation d'urbanisme 9e et 10e versements	8 255,00
Baril Evaluation ltée:	
Honoraires professionnels - Evaluation propriétés commerciales - retenue 25%	2 184,21
Evaluations SDR inc.:	
Honoraires professionnels - Pointe-du-Lac - retenue 25%	2 148,38
Thomas Bellemare ltée:	
Contrat déneigement - 4e versement	56 919,15
Canadian Pacific Limited:	
Entretien passages à niveau - Octobre, novembre et décembre 1987	4 224,06
Bois et décors de la mauricie inc.:	
Mobilier secrétariat - Services techniques	2 278,01
Perco ltée:	
Location d'équipement -	1 603,95
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Vente d'espaces intérieurs & extérieurs - Exposition 1988 - 50%	565,00
Groupe Sobeco inc.:	
Honoraires professionnels - Janvier 1988 -	

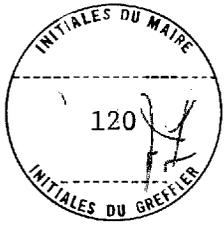
MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



Assurance collective - Serv. ress. humaines	2 845,00
Pro-électrique inc.:	
Elargissement du boul. des Forges - Modification	
entrée électrique	316,00
Productions Specta inc.:	
Dépenses effectuées par Specta pour bibliothèque	7 295,01
IBM Canada ltée:	
Entretien - Mars 1988	2 413,95
A.Q.M.E.:	
Frais d'inscription de membre - Germain Déziel -	
Services techniques	60,00
The International Association of Assessing Officers:	
Abonnement - Service d'évaluation	41,93
L'Association québécoise des agents du bâtiments inc.:	
Cotisations annuelles - Service des permis	220,00
Jean-Jacques Vézina:	
Pompier-volontaire - Surveillance - Février 1988	47,00
Summum sécurité inc.:	
Service de matrone - Février 1988	39,00
Revenu Canada Douanes et Accise:	
Droits de douanes - Achat d'équipement	144,72
Pitney Bowes:	
Location compteur postal - 1er avril au 30 juin 1988	115,10
Motorola ltée:	
Entretien - Mars 1988 - Travaux publics, Sécurité	
publique, Services communautaires	1 351,44
Les locations des vieilles forges ltée:	
Location de véhicules	1 018,28
Garage René Lacombe inc.:	
Remorquage - Février 1988 - Cour municipale	612,00 \$
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - Février 1988	142,00
Bell Canada:	
Entretien lignes communication - Mars 1988 -	
Service informatique	488,54
La Belle Vision inc.:	
Location câble - Mars et avril "1988	28,38
La Société canadienne de la Croix rouge:	
Contribution 1988	100,00
Club Richelieu de Trois-Rivières:	
Soirée bénéfice (2 personnes)	100,00
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 18 personnes -	398,45
Cuisine Soubberbe:	
Repas - 6 personnes - Commission d'urbanisme	57,00
Villeneuve Miller huissiers:	
Frais de huissiers	32,60
Pelletier, Plante & ass.:	
Frais de huissiers	7,60
J.C. de Maisonneuve, huissier:	
Frais de huissiers	36,40
Le Nouvelliste:	
Abonnement - Année 1988 - Travaux publics	190,00
C. Demers photographe enr.:	
Agrandissement - François Roy	27,25
Studio St-Cyr:	
Agrandissement - Service d'urbanisme	121,21
Publi-Design enr.:	
Travaux graphiques - François Roy	401,42

SUBVENTIONS - RESTAURATION DE FACADES

Yvon Forcier - 1er paiement	42 466,50
2e paiement	6 723,50
Réal Goyette	3 856,10
Alex Stradoudakis	1 800,00



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

K. Vallée - 1ère année 2 000,00

LOISIRS

Association récréative de Normanville:  
Mise sur pied d'activité de loisir - Aménagement paysager 150,00  
Centre Landry:  
Entente d'accréditation - 2e versement 16 517,00  
Centre Loisir Multi-Plus:  
Entente d'accréditation - 2e versement 19 791,00  
Pavillon St-Arnaud inc.:  
Entente d'accréditation - 2e versement 23 327,00  
Polyvalente Ste-Ursule:  
Surveillance - Déjeuner Hockey-mineur 40,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boucher, Réjean:  
Resp. alimentation en eau - usine de traitement d'eau  
527 km - Février 1988 129,11  
Carbonneau, André:  
Commis - travaux publics  
6 sorties - Décembre 1987 à Mars 1988 16,50  
Duval, Lionel:  
Technicien en arpentage  
263 km - Mars 1988 64,43  
Transport d'employés et d'équipement - 4 jours 48,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Matteau, Michel:  
Technicien en urbanisme  
77 sorties - Janvier à mars 1988 211,75 \$  
Villeneuve, Jacques:  
Imprimeur-Magasinier  
5 sorties - Février et mars 1988 13,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Latour:  
Shawinigan - Réunion de l'U.M.Q. 19,60  
Repas avec le conseil 80,00  
André Marcil et René Monfette:  
Souper association canadienne des achats 30,00  
Gilles Véronneau:  
Nicolet - Cours Institut de police - Transport  
et repas 61,25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Roger Lafontaine 62,85  
René Monfette 718,98

TOTAL 501 837,74 \$  
=====

Pour la semaine se terminant le 26 mars 1988

Les entreprises Camvrac inc.:

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



Contrat déneigement des secteurs St-Michel Des Forge, Lambert et Ste-Thérèse - Février 1988 Remise à Tenco ltée	86 448,80 \$ (11 169,26)cr
Les entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - ler au 15 mars 1988 - Retenue 21%	25 000,00
Pluram inc.:	
Terminus Voyageur - Honoraires professionnels - Janvier et février 1988	2 183,49
Bell Canada:	
Domaine des Récollets enfouissement réseau de Bell Canada -	9 000,00
Association des travaux publics d'amérique: Ouverture officielle, billets de baseball	607,50
Ordinateurs DCG Computers:	
Système clé IBM - Sécurité publique	5 450,00
Ville de Trois-Rivières Ouest:	
Prolongement du boul. des Récollets - Retenue 10%	431,84
Québec Aviation ltée:	
Essence - Janvier 1988 - Aéroport de Trois-Rivières	12 691,20
Technologies Exact inc.:	
Relevé de compteur - Colisée	93,40
Productions Specta inc.:	
Entente avec Ministère des affaires culturelles - Achat de matériel	9 781,52
CEDIC:	
Publicité - Janvier 1988 - François Roy	1 000,00
Evaluations SDR inc.:	
M.R.C. de Francheville - Honoraires professionnels - Retenue 25%	1 488,75
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Vente d'espaces intérieurs & extérieurs - Exposition	1 970,00
Extermination B B inc.:	
Terrain de l'exposition - Traitement pigeons	45,00
National Recreation and Park ass.:	
Cotisation d'abonnement - Services communautaires	61,58 \$
Gaétan Provencher:	
Remboursement de taxes 1988	29,25
Perco ltée:	
Location d'équipement	12,14
Jean Paquin:	
Frais de Notaire - Servitudes	500,00
Dupont & Patenaude ass.:	
Frais de huissiers	11,20
Trudel Morin & associés:	
Frais de huissiers - Février et mars 1988	2 098,04
Le Nouvelliste:	
Avis public et messages	835,80
Publi-Hebdo inc.:	
Avis publics	331,20
Publications CCH/FM ltée:	
Abonnement - Service d'évaluation	185,00
Librairie Clément Morin et fils ltée:	
Achat de matériel	65,35
L'Accueil féminin de Trois-Rivières Ouest:	
Souper annuel - Repas	15,00
Librairie du Cap inc.:	
Location d'équipement - Travaux publics et Hôtel de Ville	1 220,80
Canadian Public Works Association:	
Cotisation 1988 - Travaux publics	80,00
A.Q.T.E.:	
Cotisation 1988 - Usine de traitement d'eau	110,00
Lyne Cournoyer:	
Frais de scolarité 50%	62,50
Messageair inc.:	
Location d'appareils - Production Specta - Mars 1988	30,80
Compagnie Canadienne de service de linge inc.:	



MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988

Service de linge - Colisée	82,41
Cuisine Souperbe:	
Repas - Réunion membres comité d'urbanisme	31,50

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Yves Carbonneau - 1ère année	750,00
------------------------------	--------

LOISIRS

Club Holstein Nicolet-Yamaska:	
Publicité - Exposition de Trois-Rivières	200,00
Sommet régional du sport:	
Inscriptions	150,00
Houle Photographes:	
Photographies	16,30
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Février 1988	2 439,34

Age d'or - subvention annuelle pour 1988

St-Sacrement	292,50
Ste-Cécile	211,50
St-Jean-de-Brébeuf	207,00
Immaculée Conception	213,00
St-Philippe	252,00
Ste-Marguerite	420,00
Notre-Dame-des-sept-Allégresses	207,00
St-Laurent	577,50
St-Pie X	262,50
St-François d'Assise	180,00
Ste-Thérèse	192,00
St-Michel-Des-Forges	232,50
St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	291,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arsenault, Jean-Yves:	
Coordonnateur - service des loisirs	
458 km Janvier et février 1988	112,21 \$
Pelland, Gaston:	
Commis utilisation générale - trésorerie	
34 sorties - Janvier 1988	93,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Léo Bellerose:	
Montréal - Salon municipal des travaux publics -	
Inscription, stationnement et repas	99,65
Jacques Blais:	
Lachute - Réunion association des greffiers de	
cours municipales - Souper	35,85
Réjean Boucher:	
Montréal - Expo-action - Repas et stationnement	89,35
Québec - Assises annuelles A.Q.T.E., 9-10-11 mars	315,71
Colette Parent:	
Ville de Rosemère - Comité technique sur la	
LATMP de l'union des municipalités	71,05
René Perron:	
Montréal - Aménagement, équipements restaurants	
parcs portuaires	71,05 Léo
Thibeault:	
Hull - Colloque québécois sur le financement des	
arts dans les régions - Hébergement, repas,	
taxis, stationnement	322,05

MARDI, LE 5e JOUR D'AVRIL 1988



Gilles Véronneau:  
Nicolet - Cours Institut de police - Repas et  
transport

61,25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	86,57
Nathalie Cholette	62,85
Fernand Gendron	92,77
André Marcil	782,42

TOTAL

160 175,23  
=====

GRAND TOTAL

662 012,97 \$  
=====

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*JL/JRD*  
GREFFIER

*A*  
MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 11e JOUR D'AVRIL 1988

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 11e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à seize heures quinze, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOIR
	André	LANDRY

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, PRÉSENTS ET ABSENTS ONT RENONCÉ À L'AVIS DE CONVOCATION.

Règlement  
achat de  
machinerie  
etc. pour  
les services  
de Sécurité  
publique et  
Trav. publics  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de machinerie, équipement et accessoires pour le Service des travaux publics et le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt au montant de 465 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

Travaux de  
réfection  
ptie terrasse  
du complexe  
Hôtel de ville,  
etc.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection d'une partie de la terrasse du complexe de l'Hôtel de Ville, de réfection des toitures de l'Hôtel de Ville, du pavillon Alexandre-Soucy et du pavillon Hertel, de rénovation de la salle de réceptions civiques et du Salon des conseillers, prévoyant divers éléments et mesures pour améliorer la sécurité dans le complexe de l'Hôtel de Ville, le Centre culturel, l'édifice François-Nobert et la salle J.-A.-Thompson et décrétant un emprunt au montant de 330 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Travaux de  
reconst. de  
serv. muni.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux et décrétant un emprunt au montant de 159 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11e jour d'avril 1988.

LUNDI, LE 11e JOUR D'AVRIL 1988



(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

---

Achat d'équip.  
et des travaux  
ds divers parcs,  
plateaux sport.  
et bâtisses commu.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipement et des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisses communautaires et décrétant un emprunt au montant de 207 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau

---

Travaux de  
renouvellement  
de pavage et  
de trottoirs  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de renouvellement de pavage et de trottoirs et décrétant un emprunt au montant de 510 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

---

Travaux sur  
boul. Des  
Chenaux  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'exécution de travaux, de réparation de conduites d'égouts, de recouvrement de pavage sur le boulevard Des Chenaux, de plantation d'arbustes et d'engazonnement dans le talus, de réparation de pelouse sur le terrain au pied du talus et décrétant un emprunt au montant de 74 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 11e jour d'avril 1988.

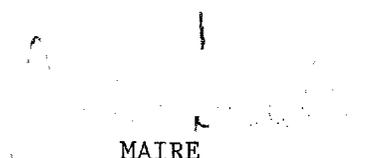
(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE



MARDI, LE 12e JOUR D'AVRIL 1988

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à seize heures quinze, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOIR
	André	LANDRY

TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL, PRÉSENTS ET ABSENTS ONT RENONCÉ À L'AVIS DE CONVOCATION.

163-88  
Règlement  
1058-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1058-A (1988) prévoyant l'achat de machinerie, équipement et accessoires pour le Service des travaux publics et le Service de la sécurité publique et décrétant un emprunt au montant de 465 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

164-88  
Règlement  
1060-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1060-A (1988) prévoyant des travaux de réfection d'une partie de la terrasse du complexe de l'Hôtel de Ville, de réfection des toitures de l'Hôtel de Ville, du pavillon Alexandre-Soucy et du pavillon Hertel, de rénovation de la salle de réceptions civiques et du Salon des conseillers, prévoyant divers éléments et mesures pour améliorer la sécurité dans le complexe de l'Hôtel de Ville, le Centre culturel, l'édifice François-Nobert et la salle J.-A.-Thompson et décrétant un emprunt au montant de 330 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

MARDI, LE 12e JOUR D'AVRIL 1988



165-88  
Règlement  
1061-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1061-A (1988) prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux et décrétant un emprunt au montant de 159 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

166-88  
Règlement  
1062-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1062-A (1988) prévoyant l'achat d'équipement et des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisses communautaires et décrétant un emprunt au montant de 207 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

167-88  
Règlement  
1063-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1063-A (1988) prévoyant des travaux de renouvellement de pavage et de trottoirs et décrétant un emprunt au montant de 510 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

168-88  
Règlement  
1065-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 11 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:



MARDI, LE 12e JOUR D'AVRIL 1988

Que le règlement no 1065-A (1988) prévoyant l'exécution de travaux, de réparation de conduites d'égouts, de recouvrement de pavage sur le boulevard Des Chenaux, de plantation d'arbustes et d'engazonnement dans le talus, de réparation de pelouse sur le terrain au pied du talus et décrétant un emprunt au montant de 74 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

169-88  
Résolution  
amendant le  
règl. 1053  
Adoption

ATTENDU que le ministère de l'Environnement du Québec a exigé des tuyaux de 305 mm  $\phi$  au lieu de 255 mm  $\phi$ , sur une longueur de 40 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

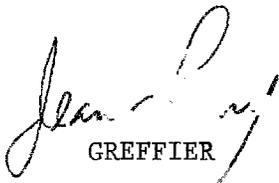
Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

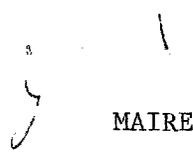
Que l'annexe "A" du règlement 1053 soit et est remplacé par l'annexe "A-1", daté du 12 avril 1988 et signé par Monsieur Gilles Colas, ingénieur, ledit annexe faisant partie intégrante du règlement 1053.

ADOPTÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

  
MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbaux  
5-11-12/04/88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbaux des séances des 5, 11 et 12 avril 1988 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 janvier 1988;
- b) Amendement au règlement 1982-Z-A-66 re: zonage dans la partie du territoire de la Ville appelée Centre-Ville, aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans le secteur de la Place du Marché (Notre-Dame, St-Georges, Champlain et St-Roch), avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 15 février 1988;
- c) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- d) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- e) Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 7 mars 1988;
- f) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum pour 4 étages dans la zone 9Pb1 et pour 2 étages dans la zone 12Cb1, de



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

même qu'à réduire à zéro les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 21 mars 1988;

- g) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 21 mars 1988;
- h) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- i) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- j) Règlement prévoyant des travaux de réfection de l'égout sanitaire à l'angle de la rue Ste-Marguerite et du Boul. Des Récollets et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 avril 1988;
- k) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- l) Amendement au règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer les ruelles portant les numéros 1123-P18, 1123-2-1 et 1123-2-2, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 5 avril 1988;

Règlement  
travaux de  
renouvellement  
branchements  
d'aqueduc et  
d'égout  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

Règlement  
amendant  
le règl.  
255-C  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 255-C concernant l'établissement des tarifs pour l'accès à l'Île St-Quentin, aux fins de modifier ces tarifs.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



Amendement  
au règl.  
1982-Z  
(1982-Z-A-72)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la hauteur maximum du bâtiment principal dans toutes les zones Ra, à l'exception des zones 9Ra9 pour les habitations ayant front sur la rue Place Vanier, de même que dans les zones 9Ra12, 9Ra14, 9Ra15, 9Ra16, 9Ra17, 9Ra18, 9Ra19 et 9Ra24.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour d'avril 1988.

(SINGÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
(1982-Z-A-73)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue Laviolette dans la zone 5Pb4.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

Pose de  
serv. muni.  
lots 203,  
204, ptie  
203, ptie  
204 (secteur  
Gervais et  
Quessy)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose de services municipaux sur les lots 203, 204, partie du lot 203 et partie du lot 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (secteur Gervais et Quessy) et décrétant un emprunt remboursable en partie par une taxe spéciale sur les propriétés riveraines et en partie par une taxe spéciale sur l'ensemble des propriétés de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

170-88  
Compte rendu  
05-04-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 5 avril 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Page 7 - item 19 - 6e paragraphe:

Enlever "dit que quand" et remplacer par: "demande si lors-que".

Page 9 - item 31 - h):

Au lieu de: "Il n'y a pas eu de commission sur les finances municipales depuis le 8 mars." Il faudrait lire: "Il n'y a



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

pas eu de compte rendu de la Commission sur les finances municipales depuis le 8 mars 1987."

ADOPTÉ

---

171-88  
Règlement  
1072 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1072 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux de voirie pour desservir les terrains situés sur la rue De Rapide Blanc, entre sa partie existante et la rue Windigo, ainsi que les terrains situés sur la rue Windigo entre la rue De Rapide Blanc et le lot #203-118 situé sur la rue Pierriche, et décrétant un emprunt au montant de 63 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

172-88  
Règlement  
1073 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1073 (1988) adoptant et approuvant les règlements nos 2-B (1988) et 25 (1988) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant pour l'un, un virement de fonds afin de défrayer, selon le jugement de la Cour d'Appel, l'expropriation de "Les services urbains de la Mauricie inc." et pour l'autre, l'achat de deux (2) minibus adaptés et de leurs équipements, en remplacement de deux (2) minibus déjà en service, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

173-88  
Règlement  
1982-Z-A-69  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-69 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier certaines normes relatives aux enseignes temporaires, à la localisation, à la superficie et à la hauteur des enseignes à plat, sur poteau(x) ou sur socle, et aux enseignes collectives

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



fixes et rotatives, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

174-88  
Règlement  
1982-Z-A-70  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-70 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier le nombre d'étages maximum de six (6) à huit (8) dans la zone 10Cc8, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

175-88  
Règlement  
1074 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1074 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux incluant l'aqueduc, l'égout sanitaire, l'égout pluvial, le pavage, l'éclairage à canalisation souterraine, les trottoirs et les bordures pour desservir les rues Du Boisé, De la Paix et la section de la rue Hector-Héroux situés entre le boulevard Hamelin et la rue Du Boisé, et décrétant un emprunt de 1 182 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

176-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-72  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-72 (1988) concernant le zonage aux fins de modifier la hauteur maximum du bâtiment principal dans toutes les zones Ra, à l'exception des zones 9Ra9 pour les habitations ayant front sur la rue Place Vanier de même que dans les zones 9Ra12, 9Ra14, 9Ra15, 9Ra16, 9Ra17, 9Ra18, 9Ra19 et 9Ra24 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

177-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-73  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-73 (1988) concernant



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue Laviolette dans la zone 5Pb4 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

178-88  
Contrat  
vente à  
M. YVON  
ASSELIN  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Monsieur YVON ASSELIN, un immeuble composé des lots 181-1-153 et 181-1-154 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 762 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

179-88  
Entente  
suppl.  
avec le  
min. Aff.  
culturelles  
re: vidéo  
sur la salle  
J.-A.-Thompson  
Adoption

ATTENDU que la Ville et le ministère des Affaires culturelles du Québec ont conclu une entente en 1987-1988 portant sur l'élaboration d'une politique et d'une stratégie d'intervention en matière de patrimoine et la réalisation de diverses activités culturelles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un nouveau volet à cette entente pour promouvoir et faire connaître la salle de spectacles J.-Antonio-Thompson;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer une entente supplémentaire avec LA MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES pour la production d'un vidéo de 12 minutes sur la salle de spectacles J.-Antonio-Thompson, en vertu de laquelle le ministère s'engage à verser à la Ville une aide financière de 8 000 \$, représentant 80% des coûts estimés.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente supplémentaire qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

180-88  
Contrat  
entente  
avec PARC  
ISABEAU  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec PARC ISABEAU INC. pour la régularisation de la situation concer-

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



nant l'aménagement pour espaces verts et parcs, au développement résidentiel du Domaine du Boisé de Parc Isabeau inc.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

181-88  
Modification  
des règl.  
re: émission  
d'obligations  
3 120 000 \$  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 3 120 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
603	50 300 \$
605	64 110 \$
607	32 130 \$
608 (608-B)	406 300 \$
609 (609-A)	232 880 \$
620	684 000 \$
621-B	132 800 \$
630	278 780 \$
631	226 000 \$
1033	826 700 \$
1042 (1987)	8 000 \$
1046	178 000 \$
	<u>3 120 000 \$</u>

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que chacun des règlements d'emprunt ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 120 000 \$;

- 1.- Les obligations seront datées du 16 mai 1988;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 16 novembre et le 16 mai de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et l'as-



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

sistant-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;

ADOPTÉ

182-88  
Modification  
du terme  
d'emprunt de  
cert. règl.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que, pour l'emprunt au montant total de 3 120 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 603, 605, 607, 608 (608-B), 609 (609-A), 620, 621-B, 630, 631, 1033, 1042 (1987) et 1046 la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 16 mai 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

183-88  
Prolongement  
du terme  
d'emprunt  
original de  
cert. règl.  
faisant ptie  
de l'émission  
3 120 000 \$  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, avait le 17 avril 1988, un montant de 2 169 000 \$, à renouveler sur un emprunt original de 3 075 000 \$ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 603, 605, 607, 608 (608-B), 609 (609-A), 620, 621-B, 630 et 631;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 61 700 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 107 300 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 16 mai 1988;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, émette les 2 107 300 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 29 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

184-88  
Adjudication

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise du système électro-

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



de l'émission  
d'obligations  
000 \$  
au plus bas  
soumissionnaire  
conforme  
Adoption

nique d'informations financières, des soumissions pour la  
vente d'une émission d'obligations au montant total de 3 120  
3 120 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a  
reçu les trois (3) soumissions ci-dessous détaillées;

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
Lévesque, Beaubien inc.	97,969	148 000 \$	8.75	1989	10.2662
Geoffrion, Leclerc inc.		163 000 \$	9.00	1990	
Wood Gundy inc.		180 000 \$	9.25	1991	
Merrill Lynch du Canada inc.		199 000 \$	9.50	1992	
		2 430 000 \$	9.75	1993	
R.B.C.	97,89	148 000 \$	8.50	1989	10.2686
Dominion Securities ltée		163 000 \$	8.75	1990	
Walwyn, Stodgell, Cochrane, Murray ltée		180 000 \$	9.00	1991	
Brault, Guy, O'Brien inc.		199 000 \$	9.50	1992	
Nesbitt Thompson Richardson, Greenshields du Canada ltée		2 430 000 \$	9.75	1993	
Banque de Commerce Can. Impériale					
Banque Nationale du Canada	97,94	148 000 \$	8.75	1989	10.2896
McNeil, Mantha inc.		163 000 \$	9.00	1990	
Tassé et ass. ltée		180 000 \$	9.25	1991	
McLeod, Young, Weir ltée		199 000 \$	9.75	1992	
		2 430 000 \$	9.75	1993	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant du syndicat formé de Lévesque, Beaubien inc., Geoffrion Leclerc inc., Wood Gundy ltée et Merrill Lynch du Canada inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de 3 120 000 \$ de la Ville de Trois-Rivières soit adjugée au syndicat formé de Lévesque, Beaubien inc., Geoffrion Leclerc inc., Wood Gundy ltée et Merrill Lynch du Canada inc.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise la construction de 725,16 mètres de trottoirs sur les rues et boulevards suivants:

- Place Léon-Méthot
- Boulevard Des Chenaux
- Boulevard Hamelin
- 12e Rue
- Lamy
- Marguerite-d'Youville
- Ferdinand-Masse
- Chapais.

185-88  
Construction  
4 812,23 m.  
de chaînes  
de rues et  
725,16 m.  
de trottoirs  
aux frais  
des prop.  
riverains  
Adoption



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

Ainsi que la construction de 4 812,23 mètres de chaînes de rues:

- |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| - St-Malo               | - L.-Auguste-Hébert   |
| - Place Jacques-Cartier | - Gérard-Bourget      |
| - Place Des Chenaux     | - Joseph-Guay         |
| - Matteau               | - Gilles-Lupien       |
| - Place René-Matteau    | - De la Grande-Maison |
| - De Pierriche          | - Du Mouleur          |
| - Windigo               | - Du Fief             |
| - Rapide Blanc          | - Ludger-Madore       |
| - Flamant               | - Bouchard            |
| - Henri-Weber           | - Girard              |
| - Ernest-Fleury         | - Gérard-T.-Robert    |
| - Grande-Hermine        | - Jacques-Cartier     |

le tout aux frais des propriétaires riverains.

ADOPTÉ

186-88  
Demandes  
d'exemptions  
de taxes de  
différents  
organismes  
Adoption

ATTENDU que Centre de services sociaux du centre du Québec, Conseil régional de concertation et d'action de la région de la Mauricie - Bois-Francs et Drummond inc. et Association touristique du Coeur du Québec inc. s'adressent à la Commission municipale du Québec afin qu'ils soient exemptés de la taxe d'affaires à compter du 1er janvier 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant les demandes d'exemption de taxe d'affaires formulées par Centre de services sociaux du centre du Québec, Conseil régional de concertation et d'action de la région de la Mauricie - Bois-Francs et Drummond inc. et Association touristique du Coeur du Québec inc.

ADOPTÉ

187-88  
Autorisation  
à M. Yvan  
Leclerc  
re: signer  
contrats pr  
serv. prof.  
lors de  
l'Expo. agri.  
de T.-R.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur le conseiller Yvan Leclerc, président de la Commission des services communautaires, et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les contrats pour les services professionnels suivants:

- programmation au Colisée
- attractions - terrain
- location d'espaces sur le terrain
- service de propreté
- fonctionnement de secteurs.

ADOPTÉ

188-88  
Mandat pour  
réaliser  
plan préli-  
minaire pr  
réaménager  
l'hippodrome

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a instauré un programme de subventions aux pistes de courses sous-harnais afin d'améliorer les équipements;

ATTENDU qu'il y a lieu de préparer un plan préliminaire des améliorations à apporter à l'Hippodrome de Trois-Rivières;

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières mandate Monsieur Reynald Juneau, architecte pour préparer un plan préliminaire des améliorations à l'Hippodrome de Trois-Rivières, suivant la description qui lui sera fournie par le comité de gestion de la piste de courses et la Ville.

MODIFIÉE PAR LA  
RÉSOLUTION No. ....  
DU.....

ADOPTÉ

189-88  
Comptes  
à payer  
mars 1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de mars 1988 au montant de 4 893 612,53 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

190-88  
États fin.  
de la Ville  
vérifiés  
par Samson  
Bélair  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1987, préparés par le Service de la trésorerie de la Ville et vérifiés par la firme de comptables agréés Samson Bélair, soient adoptés.

ADOPTÉ

191-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 2 avril 1988

Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	1 839,19 \$
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	1 825,45
Nedco:	
Achat de pièces diverses	74,15
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier et enveloppes - Imprimerie	1 066,21
Multidev et Désourdy inc.:	
Place du Marché - dû par la Ville	33 914,37
Mes Dion, Patry & Perreault:	
Honoraires - cause Armand Leclerc & al	12 600,00
Dr. Maurice Poulin:	
Honoraires - services médicaux du 28 février au 26 mars 1988	900,00
GBS entretien enr.:	
Entretien ménager - quartier général - mars 1988	1 735,25
Ajout au contrat - mars 1988	100,00
Xérox Canada:	
Volume de reproduction - Sécurité publique	480,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Sécurité publique - du 29 février au 2 avril 1988	75,87
L'Union des municipalités:	



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

Cotisation annuelle 1988	9 930,10
Gala de la plume d'or U.Q.T.R.:	
Frais de repas - 3 personnes	90,00
MRC de Francheville:	
500 permis de construction - Permis et inspections	525,00
Gelco express:	
Transport de bandes magnétiques - Informatique	41,24
Pépinière 55 inc.:	
Location de plantes - kiosque A.P.C.H.Q.	120,00
Design à l'affiche:	
Protection de 2 perspectives "Les Verrières"	63,06
Studio Henrichon 1981 inc.:	
Photos J.-L. Julien	52,32
Marché Victoria inc.:	
Achat d'épicerie	407,10

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION

André Robillard - 1ère et 2e années 1 250,00

LOISIRS

Pro-Gest enr.:	
Commission - vente d'espaces - Expo 1988	1 380,00
Association de loisir pour handicapés mentaux inc.:	
Programme intermunicipal - mise sur pied d'activité de loisir - initiation à la natation	569,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Allard, Claude:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
675 km - octobre 1987 à février 1988	165,37
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
236 km - février 1988	57,82

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Goudreau, Jacques:	
Directeur de l'urbanisme	
900 km - janvier et février 1988	220,50 \$
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections	
1001 km - mars 1988	245,24

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Léo Bellerose:	
Montréal - 23e Congrès annuel de l'A.Q.T.R.	275,00
Serge Desjardins:	
Québec - Assises annuelles 1988 A.Q.T.E.	370,20
Gilles Latour:	
Souper du Gala de la plume d'or	14,00
Guy Maillette:	
Montréal - Séminaire en gestion de cuisine	100,00
René Perron:	
Montréal - équipements restaurant Parc portuaire	78,05
André Rocheleau:	
Québec - déjeuner-rencontre de l'A.Q.T.E.	66,15
Robert Rousseau:	
Sainte-Foy - Session de perfectionnement	132,30

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



Louise Goyette	71,20
René Monfette	614,21
Jacques St-Laurent	149,78
<hr/>	
TOTAL	71 598,13 \$
	=====

Pour la semaine se terminant le 9 avril 1988

Pro-électricité inc.:	
Modification entrée électrique - boul. des Forges	2 015,00 \$
Panpierre inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue -	
Reconstruction de l'égout Père-Daniel	7 852,62
Bo-Québécois Électrique inc.:	
Modification raccordement électrique boul. des	
Forges - Raccordement élect. souterrain rue de	
La Fosse	910,00
Excavation D.M.P. inc.:	
Remise de dépôt	100,00
Belitec inc.:	
Plans et réduction de plans	852,32
Herman Bouchard:	
Démolition de bâtiment - Remboursement de dépôt	200,00
Productions Specta inc.:	
1er versement - selon budget	30 806,06
A.Q.T.E.:	
Contribution de la ville à la campagne d'économie	
d'eau potable 1988	1 650,00
I.B.M. Canada Ltée:	
Entretien - Avril 1988	2 300,22
Association des coordonnateurs municipaux du Québec:	
Inscription 1988 - Serv. d'urbanisme	50,00
C.G.M.R.H.Q.:	
Adhésions 1988 - Claude Gendron et Colette Parent	270,00
C.G.M.R.H.Q.:	
Inscriptions journée d'étude - Claude Gendron et	
Colette Parent	190,00
Contenants intercity inc.:	
Contenants - mars 1988 - aéroport, parc Pie XII,	
Centre de loisir Multi-Plus, marina	403,78 \$
ICG Gaz liquide ltée:	
Carburant - Colisée	123,30
Librairie du Cap:	
Service de photocopieurs - mars 1988	800,00
Office municipal d'habitation:	
Programme de supplément au loyer privé - Mars à	
juin 1988	905,41
RE/MAX P. Bellemare ass.:	
Compensation pour prix de vente entre la ville	
et la C.I.P. selon entente	1 250,00
Trans-Vil inc.:	
Transport imprimante	102,75
Ass. canadienne des sc. géodésiques et cartographiques:	
Cotisation 1988 - Claude Juteau	75,00
Jean-Jacques Vézina:	
Service de pompier volontaire - Mars 1988	47,00
Trahan André C.A.D.:	
2 billets pour soirée de gala	130,00
Jean Méthot:	
Honoraires - Mars 1988	1 458,33
Georges Langevin:	
Location de garage - boul. des Forges - Avril 1988	280,00
Raymond Laliberté:	
Change encan - Sécurité publique	500,00



LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988

Pierre Boucher:	
Remboursement permis de conduire - Sécurité publique	74,00
Hippodrome T.-R. (1988) inc.:	
Loyer - Avril 1988	458,73
Jean Lamy:	
Frais de lettres et frais de perception	970,00
Nicole Lemay:	
Remise de 50% - Frais de scolarité	29,50
Jacques St-Laurent:	
Remise de 50% - Frais de scolarité	215,00
Guy Roussel:	
Remise de 50% - Frais de scolarité	31,25
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	855,68
Normand Blanchet:	
Frais de notaire - acquisition partie de ruelle paroisse Ste-Marguerite	90,00
Michelle Simard:	
Frais de notaire - acquisition partie de ruelle paroisse Ste-Marguerite	90,00
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaire - Aéroport de Trois-Rivières	1 348,10
Publi-Design enr.:	
Montage, photocomposition - François Roy	1 407,39
Le Nouvelliste:	
Publicité loisirs - appels d'offres	709,70
Ateliers Photographiques de Trois-Rivières inc.:	
Agrandissement - François Roy	250,00
La Gazette populaire:	
Avis public et annonce	153,55
Studio St-Cyr:	
Certificat de reconnaissance - Jim Girard	16,35
Purolator courier ltd:	
Transport	71,40
Restaurant l'Orange:	
Repas détenus - Février 1988	43,40
Ass. arbitres hockey mineur de la Mauricie:	
2 billets pour soirée - "Bien cuit"	40,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

R. Labarre D. Scraire - 3e année	250,00
Lorne Pelletier - 1ère année	750,00
Marcel Vaugeois - 3e année	250,00

LOISIRS

Association hockey mineur de Trois-Rivières:	
Frais de marqueurs et d'arbitrage - Mars 1988	2 714,50 \$
Association Arthritique action M.:	
Activité de loisir - Personnes handicapées	285,00

Achats - restaurant Pavillon de la jeunesse

C. Yum Yum inc.	69,99
L.P.M. supérieur inc.	10,46
Le groupe Samson	21,76
Good Host	136,50
Fusée B.B.Q.	15,00
J. Champagne enr.	117,50
Emballages Bettez inc.	83,20

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics 129 km - mars 1988	31,60
Bédard, Réal:	

LUNDI, LE 18e JOUR D'AVRIL 1988



Technicien en comptabilité - trésorerie 325 km - février et mars 1988	79,62
Bellerose, Léo: Responsable services aux citoyens - travaux publics 1 528 km - mars 1988	330,33
Benoît, Jean: Technicien évaluation III - évaluation 141 km - mars 1988	34,54
Bérubé, Raymond: Animateur en loisirs 143 km - mars 1988	35,03
Boucher, Réjean: Resp. alimentation en eau - usine de traitement d'eau 641 km - mars 1988	157,04
Dargis, Roland: Concierge-messenger - greffe & archives 67 km - mars 1988	16,41
Fournier, Normand: Technicien en système d'information - serv. techniques 44 km - mars 1988	10,78
Gendron, Fernand: Directeur des Services techniques 1 600 km - mars 1988	392,00
Hamelin, Rénaud: Inspecteur bâtiments II - urbanisme 741 km - février et mars 1988	181,54
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - permis et inspections 1 357 km - mars 1988	332,46
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env. - permis et inspections 910 km - mars 1988	222,95
Perron, René: Chef de service - équip. & opér. - (Serv. commun.) 299 km - mars 1988	73,25
Provencher, Alain: Technicien génie civil II - travaux publics 2 304 km - mars 1988	475,44
Rousseau, Robert: Surintendant - travaux publics 1 321 km - mars 1988	323,23
Roy, François: Agent d'information - direction générale 5 sorties - mars 1988	13,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Luc Julien: Montréal - Rencontre à l'union des municipalités du Québec - Repas	36,45 \$
Denis Lelièvre: Rencontre avec Min, de l'agriculture pour inspec- tion des aliments - Allocations d'auto - mars 88	66,57
Michel Matteau: Expo Habitat Mauricie 88 - Centre les Rivières - Repas du 22 au 26 mars 1988	60,12
Gilles Véronneau: Montréal - Cours d'incendies criminels - 28 mars au 1er avril 1988 -	356,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	454,50
René Monfette	486,59
Albert Morrissette	199,97



LUNDI, LE 18<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 1988

TOTAL

69 199,97 \$  
=====

GRAND TOTAL

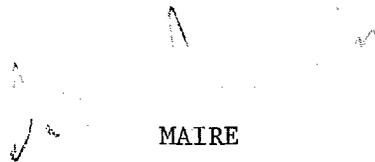
140 798,10 \$  
=====

ADOPTÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

  
MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 25e JOUR D'AVRIL 1988



À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à seize heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOIR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Règlement  
prévoyant  
diverses  
études  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant diverses études, l'élaboration d'un programme de promotion, la préparation de l'appel de propositions pour la construction d'un hôtel sur le complexe de la Place du marché, la confection d'un plan d'urbanisme et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25e jour d'avril 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

192-88  
Emprunt au  
fonds de  
roulement  
re: étude  
circulation  
Malapart -  
Rigaud et  
Des Forges -  
Des Cyprès -  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer une étude pour les feux de circulation Malapart - Rigaud et Des Forges - Des Cyprès;

ATTENDU qu'il y a lieu d'exécuter des travaux de voirie à l'aéroport pour desservir certaines bâtisses;

ATTENDU que ces travaux et études sont évalués à 18 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à effectuer une étude pour les feux de circulation Malapart - Rigaud et Des Forges - Des Cyprès et d'exécuter des travaux de voirie à l'aéroport pour desservir certaines bâtisses conformément à un estimé préparé par Monsieur Fernand Gendron, directeur des Services techniques, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 18 000 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 18 000 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à



LUNDI, LE 25e JOUR D'AVRIL 1988

raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et études décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou études qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou études décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

193-88  
Modifications  
aux régl.  
1069 et 1070  
Adoption

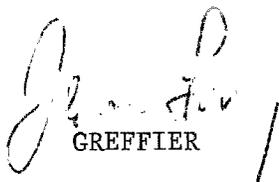
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que l'article 10 du règlement 1069 et l'article 11 du règlement 1070 soient modifiés, en changeant le terme d'emprunt pour celui de cinq (5) ans.

Que l'annexe "B" de chacun des règlements 1069 et 1070, soit remplacé par l'annexe "B-1", dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2e jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOURL
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbaux  
18 et 25/04/88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbaux des séances des 18 et 25 avril 1988 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant des travaux de réparation de deux murs de la côte de la rue St-Maurice (entre le boul. St-Louis et le tunnel St-Maurice) et prévoyant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 janvier 1988;
- b) Amendement au règlement 1982-Z-A-66 re: zonage dans la partie du territoire de la Ville appelée Centre-Ville, aux fins de modifier la hauteur des bâtiments dans le secteur de la Place du Marché (Notre-Dame, St-Georges, Champlain et St-Roch), avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 15 février 1988;
- c) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- d) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- e) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum pour 4 étages dans la zone 9Pb1 et pour 2 étages dans la zone 12Cb1, de même qu'à réduire à zéro les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

- Thibodeau,  
à la séance du 21 mars 1988;
- f) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 21 mars 1988;
- g) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- h) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- i) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- j) Amendement au règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer les ruelles portant les numéros 1123-P18, 1123-2-1 et 1123-2-2, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 5 avril 1988;
- k) Règlement prévoyant des travaux de renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 18 avril 1988;
- l) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, modifier la hauteur maximum du bâtiment principal dans toutes les zones Ra, à l'exception de certaines zones (1982-Z-A-72), avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 18 avril 1988;
- m) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, modifier la marge de recul avant sur la rue Laviolette dans la zone 5Pb4 (1982-Z-A-73), avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 avril 1988;
- n) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur les lots 203, 204, ptie 203, ptie 204 (secteur Gervais et Quessy), avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 18 avril 1988;

Règlement  
trav. de  
remplacement  
cond. d'aque.  
pr alimen.  
en eau de  
l'île St-  
Christophe  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc pour l'alimentation en eau de l'Île St-Christophe et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de mai 1988.

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

---

Achat et installation de réservoirs à essences et autres trav. publics à l'aéroport  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et l'installation de réservoirs à essence et autres travaux publics à l'aéroport et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

---

Amendement au règl. 13  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no 13 concernant les rues et places publiques afin de remplacer le toponyme boul. Du Rochon par celui de boul. Des Chenaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau

---

194-88  
Compte rendu  
18-04-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 18 avril 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec la modification suivante:

Page 2 - item 6 - dernier paragraphe:

Rayer "accepte" et remplacer par: "maintient le statu quo sur."

ADOPTÉ

---

195-88  
Règlement  
255-F  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 255-F (1988) amendant le règlement no 255-C concernant l'établissement des tarifs d'accès à l'île St-Quentin, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

196-88  
Règlement  
1064-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 25 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1064-A (1988) prévoyant diverses études, l'élaboration d'un programme de promotion, la préparation de l'appel de propositions pour la construction d'un hôtel sur le complexe de la Place du marché, la confection d'un plan d'urbanisme et décrétant un emprunt au montant de 275 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

197-88  
Règlement  
1075  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1075 (1988) prévoyant des travaux de réparation du collecteur Père-Daniel dû à l'affaissement de la conduite, situé au coin du boulevard Des Récollets et de la rue Ste-Marguerite, et décrétant un emprunt au montant de 95 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

198-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
du lot  
25-243  
Adoption

ATTENDU que le 27 mai 1959, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu le lot 25-243 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières à Monsieur Camille Desbiens;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines obligations sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à ces différentes obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous les droits lui résultant de la vente enregistrée sous le numéro 211,421 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, et notamment de la clause résolutoire, mais en autant qu'ils affectent le lot 25-243 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Jacob, notaire.

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à HYDRO-QUÉBEC des droits réels et perpétuels de placer, construire et exploiter des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, et ses accessoires, sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

1° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro 181-891 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué., mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-ouest dudit lot, bornée comme suit:

Lot no 181-891: - vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-128; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-900 et par le lot numéro 181-901; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-883; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

2° Une (1) lisière de terrain de forme triangulaire faisant partie du lot numéro 186-128 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.; mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-ouest dudit lot, bornée comme suit:

Lot no 186-128: - vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-129; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-891; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

3° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro 186-129 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.; la première lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-ouest et la deuxième lisière mesurant un mètre et cinquante centièmes (1,50 m.) de largeur, située à l'ouest dudit lot, bornées comme suit:

Lot no 186-129:

Première lisière: - vers l'ouest, par une partie du lot numéro 186-130; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-176; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 186-128; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière: - vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-176; vers l'ouest, par le lot numéro 186-130; vers le nord, par une partie du lot numéro 186-44 (boulevard Des Chenaux); et vers l'est, par le résidu dudit lot.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à cet effet.

199-88  
Contrat  
servitude  
en faveur  
de HYDRO-  
QUÉBEC  
Adoption



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

200-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
de GERVAIS  
& QUESSY  
INC.  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 367,095, GERVAIS & QUESSY INC. avait consenti une garantie hypothécaire à la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que GERVAIS & QUESSY INC. a exécuté toutes ses obligations envers la Ville de Trois-Rivières et pour lesquelles la garantie hypothécaire avait été consentie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée pure et simple à GERVAIS & QUESSY INC. de tous les droits, privilèges et hypothèques, incluant la clause de datation en paiement lui résultant d'un acte de garantie hypothécaire enregistré le 29 mai 1986 sous le numéro 367,095 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

201-88  
Contrat  
offre  
d'achat  
de M.  
JEAN-GUY  
PRONOVOST  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de JEAN-GUY PRONOVOST pour un immeuble composé d'une partie des lots 224 et 225-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières d'une façade d'environ 1142,18 pieds sur le boulevard Industriel par une profondeur d'environ 718,25 pieds et d'une superficie d'environ 780 350,10 pieds carrés, pour le prix de 117 052,51 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat soumise par Monsieur Jean-Guy Pronovost.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

202-88  
Protocoles

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



d'ententes  
re: terrains  
de jeux  
Adoption

ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des ententes avec les organismes suivants:

- |                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| - St-Jean-Baptiste-de-la-Salle | - Adélarde-Dugré     |
| - Ste-Thérèse                  | - Boulevard St-Jean  |
| - Ste-Marguerite               | - St-Pie-X           |
| - St-Michel-des-Forges         | - Centre Landry      |
| - Ste-Cécile                   | - Pavillon St-Arnaud |
| - St-Jean-de-Brébeuf           | - Multi-Plus         |
| - St-Sacrement                 |                      |

pour la gestion du programme des terrains de jeux de quartier, du 20 juin au 10 août 1988, pour et en considération d'une somme de 1 930 \$ par organisme.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

203-88  
Protocoles  
d'ententes  
re: terrains  
de balle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des ententes avec les organismes suivants:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| - Ste-Marguerite       | - St-Pie-X       |
| - St-Michel-Des-Forges | - St-Sacrement   |
| - Ste-Cécile           | - Adélarde-Dugré |
| - St-Jean-de-Brébeuf   | - St-Philippe    |

en vertu desquels la Ville délègue la responsabilité de gestion du terrain de balle de quartier à chacun de ces organismes, afin de déterminer le partage des pouvoirs et des responsabilités quant à l'entretien et la programmation du terrain de balle de quartier pour la saison de balle 1988, soit de mai à septembre.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

204-88  
Demande au  
Min. Envi.  
du Qué.  
re: appro.  
plans boul.  
Parent  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec pour l'approbation des plans concernant les travaux d'aqueduc et d'égout sur le boulevard Parent et que le directeur des Services techniques de la Ville soit autorisé à produire ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

205-88  
Participation  
de la Ville à  
la campagne  
d'économie  
de l'eau  
potable 1988  
Adoption

ATTENDU qu'il en coûte de plus en plus cher pour traiter l'eau afin de la distribuer à la population pour utilisation et consommation;

ATTENDU que c'est un mythe de penser que la rivière St-Maurice peut facilement fournir toute l'eau nécessaire à la population de Trois-Rivières, étant donné que chaque litre d'eau puisé à la rivière, doit être traité à l'usine de traitement d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu de se préoccuper de la façon dont l'eau potable est utilisée afin de ne pas traiter plus d'eau qu'il n'en serait nécessaire à une utilisation rationnelle et contrôlée;

ATTENDU que lors de l'étude du budget 1988, le Conseil a accepté de participer à une campagne d'économie d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme à l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) sa participation à la campagne provinciale d'économie de l'eau potable 1988.

Que la Ville accepte de disposer d'une somme de 1 650 \$ pour les fins de cette campagne de publicité.

ADOPTÉ

---

206-88  
Félicitations  
à M. Claude  
Mongrain  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Claude Mongrain qui a été intronisé récemment au Temple de la Renommée des Amis du Baseball.

ADOPTÉ

---

207-88  
Amendement  
rés. 188-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 188-88 adoptée le 18 avril 1988 soit et est amendée en ajoutant le paragraphe suivant:

"Que Pluritec Environnement soit mandatée pour préparer les plans d'aménagement extérieur."

ADOPTÉ

---

208-88  
Appui à la  
SIDAC dans  
sa demande  
pour inciter  
le Gouv. du  
Québec à  
prolonger  
prog. Revi-  
Centre  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a pu bénéficier d'une subvention de 1 000 000 \$ dans le cadre du programme Revi-Centre;

ATTENDU que la mise en oeuvre du programme ReviCentre a suscité, auprès des intervenants de tous les milieux, un vif intérêt à l'égard de la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU que les promoteurs et les gens d'affaires concernés sont prêts à poursuivre le développement commercial déjà entrepris au centre-ville;

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières serait disposée à collaborer à toutes consultations que le ministère jugerait à propos de faire pour initier un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU qu'un programme d'aide à la revitalisation des centres-villes a un impact significatif sur l'accroissement des activités, sur les investissements et sur les emplois dans les centres-villes;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières constate l'intérêt de plus en plus marqué des nouveaux investisseurs désireux de bénéficier d'un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes;

ATTENDU que la réalisation de nouvelles interventions dans le cadre d'un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes stimulera les investissements privés et le développement économique tant au plan local que régional;

ATTENDU que l'annonce d'un nouveau programme de revitalisation permettra d'améliorer davantage l'environnement urbain du centre-ville;

ATTENDU que les interventions à réaliser dans le cadre d'un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes sera bénéfique à l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU qu'il est essentiel pour la Ville de Trois-Rivières de poursuivre l'amorce de la revitalisation de son centre-ville

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales d'initier un nouveau programme d'aide à la revitalisation des centres-villes afin de poursuivre la revitalisation de son centre-ville.

ADOPTÉ

209-88  
Coût des  
nouveaux  
trottoirs  
et bordures  
de rues  
construits  
en 1987  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que conformément à un rapport de l'assistant-trésorier de la Ville en date du 28 avril 1988, le coût de construction des trottoirs neufs pour l'année 1987 soit établi à 41,80 \$/m.c. pour les trottoirs et à 26,66 \$/m.lin. pour les chaînes de rues.

Que l'assistant-trésorier de la Ville soit et est autorisé à envoyer les comptes aux propriétaires riverains susceptibles d'absorber le coût de ces constructions.

ADOPTÉ

210-88  
Retrait du  
règl.  
1982-Z-A-68  
(rue Louis-  
Pinard)  
Adoption

ATTENDU que la Ville entendait modifier le règlement 1982-Z concernant le zonage, quant à la zone 10Cc6 dans le district Lambert;

ATTENDU que les personnes habiles à voter des zones 10Re2 et 10Rd5 ont manifesté l'intention de participer à la consultation avec les personnes habiles à voter de la zone 10Cc6;



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

ATTENDU que cette consultation a eu lieu le 26 avril 1988 et que 121 personnes ont demandé que le règlement 1982-Z-A-68 soit soumis à un scrutin référendaire;

ATTENDU que le Conseil municipal est satisfait du processus de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que les procédures d'approbation du règlement 1982-Z-A-68 soient interrompues, le Conseil déclarant retirer ledit règlement à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

211-88  
Sollicitation  
auprès du  
Ministre des  
Transports  
re: spectacle  
aérien  
Adoption

ATTENDU qu'un spectacle aérien doit être présenté les 28 et 29 mai 1988 à l'aéroport de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'un permis doit être obtenu à cette fin du ministère des Transports du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministre des Transports du Canada, la permission de présenter un spectacle aérien à l'aéroport de Trois-Rivières, les 28 et 29 mai 1988;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec Sa Majesté, en considération de la somme de 1,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que permission soit donnée aux figurants de ce spectacle de survoler la Ville de Trois-Rivières, ces 28 et 29 mai 1988, dans le cadre de ce spectacle.

ADOPTÉ

212-88  
Acceptation  
recommanda-  
tions faites  
par M. Lacroix  
suivant la  
décision du  
Bureau de  
révision re:  
prop. boul.  
St-Jean et  
St-Michel  
Adoption

ATTENDU que M. Armand Leclerc et 71 autres propriétaires des boulevards St-Jean et St-Michel à Trois-Rivières avaient porté plainte auprès du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec, pour l'évaluation de leurs propriétés pour l'année 1986;

ATTENDU qu'il avait été convenu entre la Ville et le procureur de ces 72 personnes, de n'obtenir une décision que pour le cas de M. Armand Leclerc, et d'appliquer cette décision aux 71 autres;

ATTENDU que Le Bureau de révision a rendu une décision le 3 février 1987, minute no: Q87-008, donnant raison en partie à Monsieur Armand Leclerc;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières en a appelé de la décision du Bureau de révision et que le jugement de la Cour provinciale daté du 24 février 1988 400-02-000304-871 pour le district de Trois-Rivières, confirmait la décision du Bureau de révision;

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



ATTENDU que l'évaluateur de la Ville a fait une recommandation pour M. Raoul Leboeuf et les 70 autres personnes, suivant la décision du Bureau de révision dans le cas de Monsieur Armand Leclerc;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte les recommandations faites par Monsieur Jean-Jacques Lacroix, e.-a., concernant Monsieur Raoul Leboeuf et les 70 autres propriétaires des boulevards St-Jean et St-Michel.

ADOPTÉ

213-88  
Emprunt au  
fonds de  
roulement  
8 500 \$ re:  
étude de  
comportement  
du sol du  
talus boul.  
Des Chenaux  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer une étude de comportement du sol du talus du boul. Des Chenaux, à proximité du belvédère;

ATTENDU que ces travaux et études sont évalués à 8 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à effectuer une étude de comportement du sol du talus du boul. Des Chenaux, à proximité du belvédère conformément à un estimé préparé par Monsieur Fernand Gendron, directeur des Services techniques, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 8 500 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 8 500 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

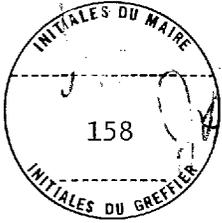
Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et études décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou études qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou études décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

214-88  
Appui du

CONSIDÉRANT que le projet de planétarium proposé par la Corporation du planétarium de la Mauricie constitue un apport



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

projet de  
planétarium  
à T.-R.  
Adoption

très intéressant pour le développement culturel et scientifique de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que les services de ce projet profiteront directement à la totalité de la population de Trois-Rivières et particulièrement aux populations d'âge scolaire;

CONSIDÉRANT que les activités de ce planétarium ne seront pas simplement des spectacles, mais permettront aussi des ouvertures sur une variété d'activités à caractère de loisir scientifique accessibles aux citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que ce planétarium s'intègre bien avec la poussée des centres d'activités muséologiques et d'interprétations scientifiques qui s'est développée depuis quelque temps dans notre région, et qu'il y apportera une dimension tout à fait nouvelle;

CONSIDÉRANT qu'un planétarium servira comme borne d'attraction touristique importante;

CONSIDÉRANT que l'affiliation de ce planétarium à divers regroupements professionnels nationaux et internationaux permettra d'augmenter le rayonnement de Trois-Rivières bien au-delà des limites géographiques de la Province;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que ce projet est jugé très valable, utile et souhaitable pour la Ville de Trois-Rivières;

Que ce projet ne va à l'encontre d'aucune réglementation adoptée par le Conseil municipal;

ET QUE PAR CONSÉQUENT, la Ville de Trois-Rivières donne son appui pour ce projet de planétarium à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

215-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

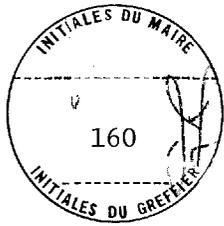
Pour la semaine se terminant le 16 avril 1988

Consortium Pluritec ltée & V.F.P. inc.:	
Intercepteur Trois-Rivières Sud de St-Georges à des Forges - Honoraires professionnels	5 296,76 \$
Panpierre inc.:	
Remise de retenues - Terrasse Turcotte - Gare intermodale Phase II - rue Grimard	22 668,97
G.E.R.A.:	
Rinçage du réseau d'eau	16 000,00
Evaluations SDR inc.:	
Evaluateurs agréés - honoraires - Retenue 25 %	3 173,25
CEDIC:	
Subvention annuelle 1988 - 2e versement	51 250,00
Canadien Pacifique ltée:	
Loyer annuel et entretien	5 084,19
Extermination B.B. inc.:	
Traitement - Janvier à avril 1988	100,00
Thomas Bellemare ltée:	
Conteneurs	310,00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1988	2 306,58

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



Atelier Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - mars 1988	2 710,33
A.U.A.M.Q.:	
Inscription pour 1988	150,00
Ass. des dir. généraux des mun. du Québec:	
Inscription colloque annuel	350,00
Ass. éducative et récréative des aveugles:	
Mise sur pied d'une activité sportive	455,00
Productions Specta inc.:	
Achat d'équipement exposition - Impression de brochures	1 178,20
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location espaces - Expo 1988	1 945,00
Géosynthétiques 88:	
Frais de participation	75,00
Jean-Gilles Isabelle:	
Frais de notaire - Partie de ruelle	90,00
Roland Genest:	
Frais de notaire - Partie de ruelle	90,00
Désiré Bédard:	
Frais de notaire - Partie de ruelle	90,00
Jacques Royer Huissier:	
Frais de huissiers	112,08
Claude Hamelin Huissier:	
Frais de huissiers	36,80
Boisvert, Pouliot & Associés:	
Frais de huissiers	13,76
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	792,44
Union des municipalités:	
Congrès	5 525,00
Transport Thibodeau inc.:	
Transport	32,00
Courrier Purolator ltée:	
Transport	38,58
Gelco Express:	
Transport	86,02
Dicom Express:	
Transport	13,90
Transport Bourret inc.:	
Transport	26,00
Au pied du mât enr.:	
Location de localisateur de bornes - 3 mois	261,60
Publi-Design enr.:	
Montages - François Roy	3 188,67 \$
Maurice Fortin inc.:	
Utilisation de la voie publique	60,00
Perco ltée:	
Achat et location	900,59
Trois-Rivières entretien enr.	
Entretien ménager - poste no 2 - mars 1988	310,00
Négovan Rajic:	
Prix littéraire	1 000,00
Régie de l'assurance automobile du Québec:	
Immatriculation	134,00
Summum sécurité inc.:	
Service de matrone - Sécurité publique	39,00
Pinkerton Québec ltée:	
Cour municipale - mars 1988	2 110,08
Messageair inc.:	
Location - avril 1988	30,80
Motorola ltée:	
Entretien - avril 1988	673,41
Contenants intercity inc.:	
Contenants - Autogare, Travaux publics - mars 88	906,76
La cie canadienne de service de linge inc.:	
Service de linge - Service des loisirs	1 225,66
Jacques Chartrand:	
Avance de fonds - Organisation activités	350,00



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

Jean-Yves Arseneault:	
Avance de fonds - Organisation activités	250,00
Hélène Pelletier:	
Frais de scolarité 50 %	32,50
André Genest:	
Frais de scolarité 50 %	32,50
CHLN Radio 55:	
Message publicitaire - François Roy	255,00
Fleuriste La Violette:	
Fleur décès	38,15
Marché Victoria inc.:	
Liqueur pour réception	59,43
Mme Jeanne Paquin:	
Buffet	193,75

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Doucet, Suzanne:	
Programmeur - Service informatique	
24 sorties - octobre 1987 à avril 1988	66,00
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics	
24 sorties - mars 1988	66,00
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en alimentation - Santé et bien-être	
46 sorties - mars 1988	126,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Sylvie Carignan:	
Québec - Rencontre d'information 22 et 23 mars 88	
Montréal - Déjeuner conférence de l'A.P.R.H.Q. 29 mars	119,20
Guy Dessureault:	
Nicolet - Cours Institut de police du Québec	122,50
Jean-Yves Déziel:	
Nicolet - Cours Institut de police du Québec	122,50
Sylvain Ferland:	
Nicolet - Cours Institut de police du Québec	122,50
Claude Gendron:	
Montréal - Rencontre d'information 21 et 22 mars	
Québec - Rencontre d'information 22 et 23 mars	
Montréal - Déjeuner conférence de l'A.P.R.H.Q. 30 mars	499,60
Gaétan Provencher:	
Nicolet - Cours Institut de police du Québec	
Frais de scolarité 50 %	240,00
Denis Ricard:	
Shawinigan - Réunion programme ParcQ -	
Millage et repas	30,10 \$
Yvon Tourigny:	
Nicolet - Cours Institut de police du Québec	122,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	114,33
Gérard P. Brahic	53,29
Gérald Cholette	359,19
Jean-Louis Goneau	87,44
Jean Lamy	212,35
René Monfette	1 037,75

TOTAL

135 553,51 \$

Pour la semaine se terminant le 23 avril 1988

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



Equipements C.M. inc.:	
Dépôt sur soumission - retenue de 1 000 \$	10 500,00 \$
Hydro-Québec:	
Elargissement du boul. des Forges - Enfouissement des services	5 500,00
Publi-Design enr.:	
Lettrage en vinyle autocollant - Changer affiche	152,61
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	487,91
Foucher industriel inc.:	
Achat d'équipement	4 296,78
Westburne Québec inc.:	
Achat d'équipement	520,94
Thomas Bellemare ltée:	
Service de conteneurs - 6 voyages	372,00
Librairie du Cap inc.:	
Location - Avril 1988	1 928,55
Bell Horizon inc.:	
Location de 2 autobus pour Stade olympique	726,00
Motorola ltée:	
Location d'un télé-avertisseur - Mars 1988	35,18
Canadien Pacifique ltée:	
Bail câble	11,00
Les locations vieilles forges ltée:	
Location d'automobiles	1 018,28
Jean Paquin notaire:	
Servitudes pour M. et Mme Gérard Gilbert	500,00
Roger Lacerte:	
Frais de notaire - Ruelle Ste-Marguerite	90,00
Armand Coulombe:	
Frais de notaire - Ruelle Ste-Marguerite	90,00
Ferron, Martel, Lacerte, notaires:	
Servitude Claude Langelier	275,00
Ass. des dir. généraux des municipalités du Qc:	
Cotisation 88 - Direction générale	325,00
Claude J. Aubry:	
Achat d'équipement	33,79
Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasitaires - 1 an - Loisirs	456,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - Mars 1988	142,00
Société Canadienne de la sclérose en plaques:	
Octroi 1988	100,00
Revue municipale:	
Abonnement - Mairie	20,00
Régie de l'assurance automobile du Québec:	
Permis de conduire - Sécurité publique	74,00
Centre hospitalier Ste-Marie:	
Copie dossier médical - Ressources humaines	17,00 \$
Gilles Provencher:	
Remboursement empiètement de voie publique	70,00
Restaurant l'Orange:	
Repas pour détenus - Mars 1988	85,00
Société canadienne des postes:	
Distribution bulletin municipal - F. Roy	1 996,14
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - Cour municipale	72,00
Brevages Bégin ltée:	
Eau - Autogare - Mars 1988	16,00
André Blais Huissier:	
Frais de huissier	38,10
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissier	38,16
Villeneuve Miller Huissiers:	
Frais de huissier	137,56
Cabano Expéditex inc.:	
Achat d'équipement	27,75
Gelco Express:	
Transport	24,33



LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988

Courrier Purolator ltée:	
Transport	52,90
Rallie Courrier Proma ltée:	
Transport	15,00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offre et Avis publics	1 890,00
Publi-Hebdo inc.:	
Avis publics	120,00
Marché St-Louis ltée:	
Achat de nourriture	102,50
Mme Jeanne Paquin:	
Repas	156,38

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Thérèse Hébert - 3e année	250,00
Normand Trudel & Nicole Vincent - 2e année	500,00

LOISIRS

Laurent Masson:	
Repas Expo 1987	44,29
Jean Marois:	
Services professionnels - Week-end socio-cult.	100,00
Mario Trudel:	
Services professionnels - Week-end socio-cult.	80,00
Productions Specta inc.:	
Dépenses pour la bibliothèque - Mars 1988	17 033,57
Lucie Rioux:	
Contrat - 2e versement	500,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location d'espaces - Expo 1988	817,00

Entretien et gestion de bâtisse

Les loisirs de vieilles forges inc.:	565,00
Loisirs St-Sacrement inc.:	140,50
Loisirs St-Philippe:	127,50
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf:	595,00
Comité des citoyens des habitations Adélarde Dugré:	340,00
L'Association sportive Ste-Cécile inc.:	967,50
L'Association récréative Ste-Marguerite inc.:	702,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bergeron, René:	
Technicien Evaluation I - évaluation	
303 km - novembre 87 à avril 88	74,23
Juteau, Claude:	
Directeur service arpentage - arpentage	
345 km - janvier à mars 88	84,52 \$
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
224 km - avril 1988	54,88
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - santé et bien-être	
51 sorties - mars 1988	140,25

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Repas pour 3 personnes - Voyage à Tours	46,00
Michel Fortin:	
Nicolet - Cours Institut de police du Québec	122,50
Denis Lelièvre:	
Québec - Rencontre Ministère de l'agriculture	66,15

LUNDI, LE 2e JOUR DE MAI 1988



André Noel:  
Rencontre corporation Ile St-Quentin -  
Repas et publicité 60,45

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Lucienne Bellemare 140,00  
Louise Goyette 60,59  
René Monfette 954,42  
Jacques St-Laurent 284,16

TOTAL 57 364,87 \$  
=====

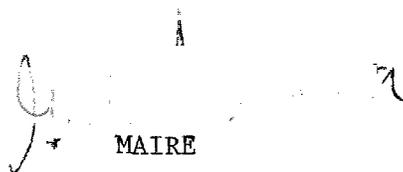
GRAND TOTAL 192 918,38 \$  
=====

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16e jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

-----  
PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT, du 30 mai au 5 juin.

Procès-verbal  
02-05-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 2 mai 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----  
AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988; Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages maximum pour 4 étages dans la zone 9Pb1 et pour 2 étages dans la zone 12Cb1, de même qu'à réduire à zéro les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 21 mars 1988;
- d) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 21 mars 1988;

LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988



- e) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- f) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- g) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- h) Amendement au règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer les ruelles portant les numéros 1123-P18, 1123-2-1 et 1123-2-2, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 5 avril 1988;
- i) Règlement prévoyant des travaux de renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 18 avril 1988;
- j) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur les lots 203, 204, ptie 203, ptie 204 (secteur Gervais et Quessy), avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 18 avril 1988;
- k) Règlement prévoyant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc pour l'alimentation en eau de l'île St-Christophe, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 2 mai 1988;
- l) Règlement prévoyant l'achat et l'installation de réservoirs à essence et autres travaux publics à l'aéroport, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 2 mai 1988;

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
(1982-Z-A-74)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la hauteur minimum permise dans la zone CVI/6 (terrain municipal, terminus d'autobus, rue Des Forges).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Yvan Leclerc

216-88  
Compte rendu  
02-05-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 2 mai 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

217-88  
Règlement  
1076 (1988)  
Adoption

-----  
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 janvier 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1076 (1988) prévoyant des travaux de réparation d'une partie des murs de soutènement de la côte du boulevard St-Louis ainsi que l'acquisition d'un immeuble pour la construction d'un talus, et décrétant un emprunt au montant de 105 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

218-88  
Règlement  
1982-Z-A-72  
Adoption

-----  
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-72 (1988) amendant le règlement no 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la hauteur maximum du bâtiment principal dans toutes les zones Ra, à l'exception des zones 9Ra9 pour les habitations ayant front sur la rue Place Vanier de même que dans les zones 9Ra12, 9Ra14, 9Ra15, 9Ra16, 9Ra17, 9Ra18, 9Ra19 et 9Ra24, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

219-88  
Règlement  
1982-Z-A-73  
Adoption

-----  
ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-73 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue Laviolette dans la zone 5Pb4, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

220-88  
Règlement  
1982-Z-A-66  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 février 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-66 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant et la profondeur d'une cour avant et, le nombre d'étages minimum et maximum des bâtiments principaux dans les zones CV5/1 et CV5/2, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

221-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-74  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-74 (1988) amendant le règlement 1982-Z aux fins de modifier la hauteur minimum permise dans la zone CV1/6 (terrain municipal, terminus d'autobus, rue Des Forges) soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

222-88  
Contrat  
vente à  
JEAN BEAUDOIN  
Adoption

ATTENDU que le 14 novembre 1987, la Ville de Trois-Rivières a offert en vente plusieurs terrains, dont le lot 181-339-2;

ATTENDU que le seul et plus haut soumissionnaire s'est désisté et que Monsieur Jean Beaudoin a offert d'acquérir ce terrain au prix minimum exigé par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à JEAN BEAUDOIN le lot 181-339-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 15 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Nelson Ward, notaire, constatant cette transaction.

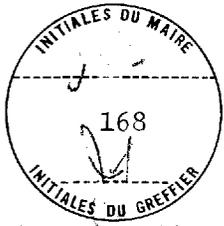
Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

223-88  
Contrat  
entente  
avec l'Ass.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

de baseball  
de T.-R.  
Adoption

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'ASSOCIATION DE BASEBALL DE TROIS-RIVIÈRES, en vertu duquel la Ville fournira soutien et services à l'Association, du 1er janvier au 31 décembre 1988, pour et en considération d'une somme de 11 975 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

224-88  
Contrat  
entente  
avec le  
Comité  
de la  
Traverse  
des Âges  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Albert Morrisette, directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE COMITÉ DE LA TRAVERSE DES ÂGES, en vertu duquel la Ville accepte de mettre à la disposition du Comité des locaux permettant aux membres de vivre diverses expériences de loisir et de détente et de verser une subvention pour le déroulement de leurs activités et l'entretien des locaux, du 1er janvier au 30 juin 1988.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

225-88  
Modification  
du terme  
d'emprunt  
du règl.  
1068  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que l'article 5 du règlement 1068 soit modifié pour changer le terme d'une partie de l'emprunt et se lire ainsi:

"ART. 5.- Cet emprunt pourra être effectué en tout ou en partie, de temps en temps, pour un terme de vingt (20) ans de la date de l'émission des obligations, pour une somme de 470 000 \$ et pour un terme de cinq (5) ans, pour la somme de 150 000 \$, lesquelles porteront intérêts à un taux n'excédant pas 11% l'an;"

Que l'annexe "B" du règlement 1068 soit remplacé par les annexes "B-1" et "B-2", dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

226-88  
Approbation  
travaux de  
réfection  
pont Duplessis  
et de 2 subv.  
du min. des  
Transports  
Adoption

ATTENDU que le ministre des Transports a confirmé à la Ville deux subventions totalisant 53 450 \$ pour la réfection de la structure du Pont Duplessis;

ATTENDU que la Ville doit approuver les travaux à être effectués, ceux-ci consistant à réparer les joints et la structure;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre

LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988



ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme au ministère des Transports du Québec qu'elle approuve les travaux de réfection des joints et de la structure du Pont Duplessis qui devront être réalisés pour la somme de 53 450 \$.

ADOPTÉ

227-88  
Confirmation  
de la Ville  
au min. des  
Transp. Qué.  
re: acquérir  
282,000 p.c.  
sur l'île  
St-Christophe  
Adoption

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec offre à la Ville de lui céder une partie du lot 2205-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé sur l'Île St-Christophe et ayant une superficie de 282,000 pieds carrés;

ATTENDU que cette cession serait à titre gratuit, la Ville n'ayant qu'à verser une somme de 300 \$ pour couvrir les frais administratifs, et à assumer les honoraires de notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières confirme au ministère des Transports du Québec qu'elle accepte d'acquérir une partie du lot 2205-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé sur l'Île St-Christophe et ayant une superficie de 282,000 pieds carrés, pour être utilisé comme routes, aires de verdure, de détente ou pour fins de loisirs.

Que l'assistant-trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de 300 \$ au ministre des Finances du Québec pour couvrir les frais administratifs.

ADOPTÉ

228-88  
Emprunt de  
17 500 \$ au  
fonds de  
roulement  
re: achat du  
matériel  
nécessaire  
à numéroté  
luminaires  
de la Ville  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'identifier et de numéroté les lampadaires du réseau d'éclairage de la Ville;

ATTENDU que l'achat du matériel est évalué à 17 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir le matériel pour la numérotation des lampadaires conformément à un estimé préparé par Monsieur Germain Déziel, ingénieur, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 17 500 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 17 500 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et études décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou études qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou études décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

---

229-88  
Embauche de  
12 policiers  
temporaires  
du 29 mai au  
18 septembre  
Adoption

CONSIDÉRANT que le Service de la sécurité publique utilise actuellement les services de policiers temporaires pour remplacer des policiers absents;

CONSIDÉRANT que des besoins d'effectifs additionnels temporaires ont été établis au niveau du Service de la sécurité publique afin de maintenir des effectifs suffisants pour pallier un surcroît de travail et assurer les congés annuels aux policiers permanents, et ce, pour la période du 29 mai 1988 au 18 septembre 1988;

CONSIDÉRANT que le nombre de policiers temporaires additionnels requis à cette fin pour la période précitée a été fixé à douze (12);

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières devra procéder à l'engagement de policiers temporaires pour maintenir à douze (12) ses effectifs policiers temporaires requis, advenant le départ de policiers temporaires pendant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières embauche douze (12) policiers temporaires pour la période du 29 mai 1988 au 18 septembre 1988 et qu'elle procède, au besoin, à l'embauche d'effectifs pour maintenir ce niveau de ressources temporaires pendant la période visée;

Que le salaire prévu à la convention collective pertinente (0-6 mois) s'applique.

ADOPTÉ

---

230-88  
Ville se  
porte garant  
de ses  
procureurs  
Adoption

ATTENDU qu'il est obligatoire pour un avocat de souscrire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

ATTENDU qu'un avocat peut être exempté de souscrire à ce fonds s'il est au service exclusif d'une corporation municipale;

ATTENDU que Mes Jean Lamy et Jean Méthot sont au service exclusif de la Ville, ce dernier s'engageant à exercer sa profession comme procureur de la Ville à la Cour municipale de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988



Que la Ville de Trois-Rivières se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Mes Jean Lamy et Jean Méthot dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉ

231-88  
Demandes de  
la Soc. cana.  
Graphoanalyse  
et Conseil de  
l'Âge d'Or  
région Mauricie  
re: exemptions  
de la taxe  
d'affaires  
Adoption

ATTENDU que Société canadienne de Graphoanalyse et le Conseil de l'Âge d'Or, Région de la Mauricie s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptés de la taxe d'affaires à compter du 1er janvier 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant les demandes d'exemptions de taxe d'affaires formulées par Société canadienne de Graphoanalyse et le Conseil de l'Âge d'Or, Région de la Mauricie.

ADOPTÉ

232-88  
Bail de  
location  
de société  
en commandite  
Place du  
Marché  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de société en commandite Place du Marché Trois-Rivières l'immeuble suivant:

"Un certain emplacement situé au premier étage de la Place du Marché (Phase I) sis au 245 rue St-Georges à Trois-Rivières, mesurant approximativement 43,500 pieds carrés de superficie totale et faisant partie d'un immeuble composé des parties des lots 397-1, 397-2, 398-1, 398-2, 399-2, 400-2, 401-2, 402-2, 403-2, 404-2, 502-1, 502-2, 502-3 et 2444 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières."

pour un loyer mensuel, début de période de 7 573 \$ dont 2 850 \$ non indexable correspondant au coût mensuel de location pour la superficie de 18,000 p.c. et 4 723 \$ indexable annuellement à l'IPC (maximum 4%) correspondant au coût mensuel de location pour la superficie de 25,500 p.c.

Ce bail est pour un terme de 36 mois débutant le 15 novembre 1987 et se terminant le 14 novembre 1990.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

233-88  
Comptes  
à payer  
avril 1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois d'avril 1988 au montant de 2 098 799,82 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

LA  
S. J. L.  
C. Lamy



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

234-88  
Félicitations  
au maire  
J.-C. Beaumier  
re: nommé  
vice-président  
de l'Union des  
mun. du Qué.  
Adoption

ATTENDU que Monsieur Jean-Claude Beaumier, maire de Cap-de-la-Madeleine a été nommé vice-président de l'Union des municipalités du Québec lors du dernier congrès;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Jean-Claude Beaumier, maire de Cap-de-la-Madeleine, pour sa nomination au poste de vice-président du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

235-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 30 avril 1988

Les Contrôles P.S.C. ltée:	
Remise de retenue	2 149,12 \$
Herman Bouchard Démolition:	
Démolition du garage Charest, Marché aux Denrées, R. Vallée, Station Irving, Terminus Voyageur	22 550,00
Pluram inc.:	
Consultations pour aménagement de toit terrasse Honoraires pour février et mars 1988	1 075,88
Diésel traction Mauricie:	
Achat d'équipement	358,72
Cimco ltée:	
Achat d'équipement	638,59
Rénovation Aqua inc.:	
Télé Inspection d'égout sanitaire et pluvial	13 174,45
Westburne Québec inc.:	
Achat d'équipement	1 694,02
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	248,26
Philips électronique ltée:	
Service d'entretien trait. de textes - Services communautaires	1 075,00
Johnson Controls:	
Contrôle automatique	3 876,50
Armand Guay inc.:	
Location de grue	800,00
Emco ltée division F. Poliquin:	
Achat d'équipement	2 855,16
Boissonnault & ass.:	
Frais de huissier	55,84
Annuaire téléphonique judiciaire du Québec:	
Cour municipale	21,00
Contenants intercité inc.:	
Service de contenants - Colisée, Travaux publics	481,26
Centrale alarme Mauricie:	
Entretien système d'alarme - Marina, Aéroport, Hôtel de Ville - Avril, mai, juin	427,50
Thomas Bellemare ltée:	
Service de contenants et travaux publics	1 748,00
Extermination B.B. inc.:	
Service d'extermination - Terrain de l'exposition	45,00
Motorola ltée:	
Entretien service de radios - Sécurité publique,	

LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988



Services communautaires - Avril 1988	824,91
Sani-Paré:	
Service de contenants - Contrat du 15 au 31 mars et contrat d'avril	113 021,13
Société canadienne des postes:	
Timbres - Sécurité publique	222,00
Publi-Design enr.:	
Publicité, montages de brochures et bulletin - François Roy	1 258,92
Publications CCH/FM ltée:	
Code de la sécurité routière - Cour municipale	190,00
Les impressions spécialisées de T.-R.:	
Impression de bulletins - François Roy	5 295,00
Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Rapport médical	10,00
Henderson's price service:	
Location annuelle volumes - Serv. Techniques	314,00
Association Québécoise du transport et des route inc.:	
Cotisation annuelle - Travaux publics	50,00
Association des ingénieurs-conseils du Québec:	
Document de l'AICQ - Serv. Techniques	9,00
Marjolaine Pépin:	
Consultation - Direction générale	450,00 \$
Association des évaluateurs municipaux du Québec:	
Frais de déplacement congrès - Serv. de l'Evaluation	185,00
Comité d'accueil aux Néo-Canadiens T.-R. inc.:	
Souper international	30,00
Marché Alarie et frère inc.:	
Breuvages pour réception	185,56
Mme Jeanne Paquin:	
Buffet	185,63

#### LOISIRS

Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location d'espaces pour l'exposition 1988	570,00
Association trifluviennne de soccer:	
Dédommagement pour vol en 1987	1 230,00
Auberge des Gouverneurs:	
5 à 7 des bénévoles	249,75
Cie canadienne de service de linge inc.:	
Service de linge - Colisée	82,41
Productions Specta inc.:	
Week-end Socio-culturel	700,00
Regroupement québécois du loisir municipal:	
Frais d'inscription congrès annuel	105,00
Chiasson André:	
Animation 5 à 7 des bénévoles	100,00

#### ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS ET AVRIL 1988

Duval, Jean-Paul:	
Conciergerie-messager - greffe & archives	
127 km	31,11
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
142 km	34,79
Transport d'équipement et du personnel - 2 jours	24,00
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - serv. techniques	
44 km	10,78
Goneau, Jean-Louis:	
Directeur - permis et inspections	
1 770 km - Janvier, février et mars 1988	433,65
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
722 km	176,50



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
13 sorties	35,75
St-Laurent, Jacques:	
Directeur - Service des loisirs	
21 sorties	57,75
98 km	24,01

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril:	
Beauport - Assemblée de l'Association des professionnels à l'outillage	75,95
Jean Bergeron:	
Nicolet - Cours à l'Institut de police - enquêtes sur les accidents	122,50
Jacques Blais:	
Montréal - Rencontre comité uniformisation	76,50
Roger Bruneau:	
Ville d'Anjou - Journée d'étude sur affichage	86,05
Allocation d'automobile - mars 1988 - 290 km	70,31
Claude Gendron:	
Dîner pour 2 personnes - Arrivée urbaniste	12,40

FRAIS DE DEPLACEMENT (suite)

Jacques Goudreau:	
Ville d'Anjou- Journée d'étude sur affichage	86,05 \$
Serge Hamel:	
Services à la clientèle - Mars et avril 1988	44,62
Michel Lefebvre:	
Compton - Session de perfectionnement du regroupement québécois du loisir municipal	163,23
Michel Matteau:	
Montréal - Montage de kiosque pour rencontre annuelle Cédic	109,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	232,79
Roger Lafontaine	47,21
André Marcil	314,07
Alain Tremblay	30,00

TOTAL 180 841,68 \$

Pour la semaine se terminant le 7 mai 1988

Entreprises camvrac inc.:	
Contrat de déneigement - 1er au 15 avril 88	86 777,12 \$
Ville de Trois-Rivières-Ouest:	
Prolongement du boul. des Récollets - Paiement no 5 - Remise de retenues	13 950,23
Evaluations SDR inc.:	
Facturation MRC de Francheville - Retenues 25 %	7 021,80
Groupe Duxel inc.:	
Intercepteur St-Maurice Ouest - Remise de retenues	2 078,70
Office municipale d'habitation:	
Selon contrat soldes de 1986, 1987 et 2e versement 1988	137 297,40
Productions Specta inc.:	
Subventions pour festival et specta	85 000,00

LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988



Soc. comm. place du marché T.-R.:	
Loyer mai 1988	14 846,00
Rivard, Racine, Avocats:	
Honoraires professionnels - Salle J.-A. Thompson	81 651,18
Rivard, Racine, Avocats:	
Honoraires professionnels - Salle J.-A. Thompson	2 243,48
Joli-Coeur, Lacasse, Simard & Ass.:	
Honoraires professionnels - Grand-Prix	4 278,41
Baril Evaluation ltée:	
Service d'évaluation - Honoraires professionnels - Retenue 25 %	423,75
Frolich Eric ou VTR:	
Taxe d'eau	190,00
Excavation Fournier ltée:	
Location d'équipement - Transport dépôt de neige	3 325,00
Perco ltée:	
Achat d'équipement	688,35
Trois-Rivières Location inc.:	
Location d'équipement	158,05
Benoît Lefebvre:	
Achat d'outils - Travaux publics	65,39
Armand Guay inc.:	
Location de grue	360,00
Canadien Pacifique ltée:	
Enlèvement de neige et glace voies ferrées - Décembre 1987 à mars 1988	4 997,96
Thomas Bellemare ltée:	
Service de conteneurs	4 092,00 \$
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - Travaux publics - Avril 1988	2 710,33
GBS entretien enr.:	
Entretien ménager - Sécurité publique - Avril 88	1 835,25
Messagerie Trois-Rivières inc.:	
Livraison de courrier - Cour municipale	76,30
Motorola ltée:	
Entretien des radios - Mai 1988 - Serv. techniques, communautaires, Travaux publics	764,57
Pinkerton Québec ltée:	
Cour municipale - 1er au 16 avril 1988	857,22
Dr Maurice Poulin:	
Honoraires professionnels - Avril 1988	1 125,00
Québec Aviation ltée:	
Gestion de l'aéroport	1 400,00
Xérox Canada:	
Service de photocopieur - Sécurité publique	480,00
Bank of Montréal Trust:	
Frais d'agent - 1er janvier au 31 mars 1988	97,81
Comterm inc.:	
Frais d'entretien imprimante - Sécurité publique	51,00
Jean-Jacques Vézina:	
Surveillance poste de pompier - Sécurité publique	47,00
Photocartothèque Québécoise:	
Cartes cadastrales - Serv. techniques	388,59
Publi-Hebdo inc.:	
Avis publics et annonces - Jean Lamy	1 426,00
Publi-Design enr.:	
Maquettes - François Roy	84,24
Le Nouvelliste:	
Avis public, appel d'offre et annonce - Jean Lamy	916,90
La Gazette populaire:	
Annonce - François Roy	61,05
Institut Tech. Aviron:	
Frais de cours - Tactiques de survie I - Sécurité publique	1 050,00
Société St-Vincent de Paul:	
Subvention	5 000,00
Camporee éclaireur 88:	
Subvention	50,00
Association loisir handicapé mental:	



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

Subvention	1 000,00
Association des ingénieurs municipaux du Québec: Cotisation 1988 - Serv. techniques	75,00
Association des ingénieurs municipaux du Québec: Cotisation 1988 - Travaux publics	75,00
ENR: Abonnement de revue - Serv. techniques	98,00
P. Les Affaires inc.: Abonnement de revue - Serv. de l'évaluation	59,95
Gérard Chamberland: Honoraires professionnels	15,00
Panier fleuri enr.: Fleurs - Semaine des secrétaires	98,10
Brevages Bégin ltée: Location refroidisseur d'eau - Aéroport	21,00
Club Richelieu Féminin de la Mauricie: Soupers	40,00
Cuisine Souperbe: Repas	309,75

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Claude Therrien et Martine René - 1ère année 750,00

LOISIRS

Pro-Gest enr. R. Lepage:  
Location d'espace Expo 1988 500,00

LOISIRS (suite)

Association trifluvienne de soccer:  
Entente de soutien et de services 6 800,00 \$  
Association Rousseau et Frères ltée:  
Loyer de mai - Stationnement 950,00  
Corporation pour le dév. de l'île St-Quentin:  
Ski de fond 480,00  
Le Pro-Jac ltée:  
Repas 45,08  
Conseil des loisirs de la Mauricie inc.:  
Adhésion 1988 100,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - Avril 1988

Allard, Claude:  
Concierge-messenger - greffe & archives  
155 km 37,97  
Bellerose, Léo:  
Responsable services aux citoyens - travaux publics  
1010 km 206,74  
Bérubé, Raymond:  
Animateur en loisirs  
54 km 13,23  
Boisvert, Henri-Paul:  
Technicien génie civil I - équipement & opérations  
(services communautaires)  
887 km - mars et avril 1988 217,31  
Boucher, Réjean:  
Responsable alimentation en eau - usine de  
traitement d'eau  
698 km 171,01  
Daviau, André:  
Chef technicien - génie  
568 km 139,16  
Déziel, Germain:  
Ingénieur - génie  
564 km - Janvier, février, mars et avril 1988 138,18

LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988



Galarneau, Maurice: Technicien génie civil III - génie 746 km	235,69
Gendron, Fernand: Directeur des Services techniques 872 km	213,64
Genest, Laurent: Mécanicien entretien - travaux publics 19 sorties	52,25
Grenier, Gilles: Technicien en contrôle budgétaire - budget, organi- sation & méthodes 780 km - Janvier, février, mars et avril 1988	191,10
Laberge, André: Inspecteur en bâtiments II - urbanisme 646 km	158,27
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - génie 179 km	43,85
Larouche Jean: Concierge-messenger - greffe & archives 50 km	12,25
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env. - permis et inspections 766 km	187,67
Matteau, Michel: Technicien en urbanisme	
Perron, René: Chef de service - équipements & opérations - (Services communautaires) 287 km	70,31
Poirier, Yvon: Directeur des travaux publics 1157 km - mars et avril 1988	283,46
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1988 (suite)</u>	
Provencher, Alain: Technicien génie civil II - travaux publics 688 km	130,72 \$
Rousseau, Robert: Surintendant - travaux publics 952 km	199,92
<u>FRAIS DE DÉPLACEMENT</u>	
Gilles Beaudoin: Québec - Rencontre Min. du tourisme - Repas La Tuque - Frais de déplacement	113,97
Jean Benoît: Repas pour travail	27,00
Jean Lamy: Québec - Approbation de règlements Min. des affaires municipales	81,25
Maurice Paquin: Repas pour travail - Allocations d'automobile mars et avril 1988 - 1133 km	304,58
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	
Jacques Blais	470,33
Juliette Bourassa	105,25
Gérald Cholette	49,00
Louise Goyette	67,51
René Monfette	1 079,08
Alain Tremblay	95,19



LUNDI, LE 16e JOUR DE MAI 1988

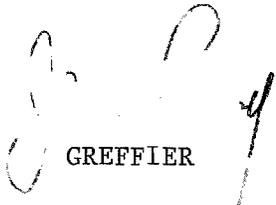
TOTAL 484 378,85 \$  
=====

GRAND TOTAL 665 220,53 \$  
=====

ADOPTÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER  
JL/JRD

  
MAIRE

LUNDI, LE 30e JOUR DE MAI 1988



À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 30e jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOIR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Achat d'équip.  
de restaurant  
et d'entretien  
et achat  
d'ameublement  
pr restaurant  
parc portuaire  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire, ainsi que l'achat d'ameublement pour ce restaurant, et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement  
au règl. 962  
re: cafés-  
terrasses  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 962 concernant les cafés-terrasses, aux fins de modifier l'heure de fermeture.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement  
au règl. 186  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la limite de vitesse sur la rue Du Fief.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry



LUNDI, LE 30e JOUR DE MAI 1988

Amendement  
au règl. 5  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant l'usage des pelouses.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de mai 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

236-88  
Règlement  
1982-Z-A-71  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mars 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-71 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier le nombre d'étages maximum à quatre (4) étages dans la zone 9Pb1 et à deux (2) étages dans la zone 12Cb1, de même qu'à réduire à zéro (0) mètre les marges latérales dans les zones 11Cc5, 11Cc6, 11Cc7, 11Cc3 et 11Cc4 pour les bâtiments isolés, jumelés ou contigus, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

MM. Roger Bellemare, Claude Pélissier et André Landry enregistrent leur dissidence.

ADOPTÉ

237-88  
Emprunt au  
fonds de  
roulement  
re: acquérir  
et installer  
des unités de  
climatisation  
pr Specta et  
le Service  
des affaires  
culturelles et  
grille de  
protection  
salle Raymond-  
Lasnier  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir et d'installer des unités de climatisation pour Specta et le Service des affaires culturelles, ainsi qu'une grille de protection pour la salle Raymond-Lasnier;

ATTENDU que ces acquisitions et installations sont évaluées à 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir et installer des unités de climatisation pour Specta et le Service des affaires culturelles ainsi qu'une grille de protection pour la salle Raymond-Lasnier conformément à un estimé préparé par Monsieur Albert Morrissette, directeur des Services communautaires, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 10 000 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 10 000 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à

LUNDI, LE 30e JOUR DE MAI 1988



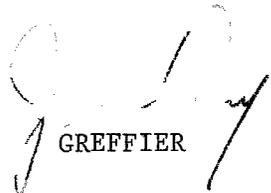
raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

Que s'il arrivait que le coût de certaines acquisitions et installations décrétées par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des autres acquisitions ou installations qui se trouveraient à être plus dispendieuses et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'une ou l'autre des acquisitions ou installations décrétées par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER  
JL/JRD

  
MAIRE



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6e jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Monsieur le Maire-suppléant	Gilles	LATOUR
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbaux  
16 et 30-05-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux des séances du 16 mai 1988 et 30 mai 1988 soient adoptés.

ADOPTÉ

-----

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988; Maintenu par M. le Conseiller André Landry;
- b) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- c) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 21 mars 1988;
- d) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- e) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- f) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988; Maintenu par M. le Conseiller André Landry;

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



- g) Règlement prévoyant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc pour l'alimentation en eau de l'Île St-Christophe,  
avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour,  
à la séance du 2 mai 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller André Landry;
- h) Règlement prévoyant l'achat et l'installation de réservoirs à essence et autres travaux publics à l'aéroport,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 2 mai 1988;
- i) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage aux fins de modifier la hauteur minimum permise dans la zone CV1/6 (terrain municipal, terminus d'autobus, rue Des Forges) (1982-Z-A-74),  
avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc,  
à la séance du 16 mai 1988;
- j) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement,  
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,  
à la séance du 30 mai 1988;
- k) Amendement au règlement 962 re: cafés-terrasses - modifier l'heure de fermeture,  
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,  
à la séance du 30 mai 1988;
- l) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier la limite de vitesse sur la rue Du Fief,  
avis donné par M. le Conseiller André Landry,  
à la séance du 30 mai 1988;
- m) Amendement au règlement no 5 re: organisation et maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant l'usage des pelouses,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 30 mai 1988;

Règlement  
approuvant  
prévisions  
budg. 1988  
Régie inter.  
d'assai. eaux  
T.-R. métro.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement approuvant les prévisions budgétaires 1988 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement  
au règl.  
1004 re:  
publicité  
téléphone  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

Acquisition  
propriétés  
quadrilatère  
Badeaux, St-  
Antoine et  
St-Georges  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'acquisition de propriétés dans le quadrilatère Badeaux, St-Antoine et St-Georges et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

---

Travaux de  
voirie sur  
boul. Parent  
et emprunt  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de voirie sur le boulevard Parent et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

---

Amendement  
règl. 956  
re: prog.  
subv. muni.  
re: modifier  
date de fin  
des travaux  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 956 concernant le programme de subventions municipales aux fins de modifier la date de fin des travaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Règlement  
prévoyant  
const. cond.  
d'aqueduc sur  
boul. Normand  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la construction d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Normand, entre les rues Royale et St-Philippe et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

---

238-88  
Comptes  
rendus  
16 et 30  
mai 1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que les comptes rendus des réunions du Conseil siégeant en Commission permanente, les 16 et 30 mai 1988, soit reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



239-88  
Règlement  
13-AAZ-295  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 13-AAZ-295 (1988) amendant le règlement no 13 concernant les rues et places publiques aux fins de fermer certaines ruelles dans le secteur St-François-d'Assise, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

240-88  
Règlement  
1077 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1077 (1988) prévoyant des travaux de renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout et décrétant un emprunt au montant de 400 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

241-88  
Règlement  
1078 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1078 (1988) prévoyant des travaux de construction des services municipaux, incluant l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial, les fondations de rues, le pavage et l'éclairage à canalisation souterraine pour desservir les terrains situés sur la rue Mattawin et sur la rue Windigo entre les rues Pierriche et De Rapide Blanc, de même que sur la partie résiduelle de la rue Flamand et décrétant un emprunt au montant de 450 000 \$ à cet effet, remboursable en partie par une taxe spéciale imposée sur les propriétés riveraines et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

242-88  
Contrat  
abandon de

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 228,094, le 5 février 1962, Robert Bonneau a grevé le lot 180-244 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières de



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

servitude  
en faveur  
de la Ville,  
par M.  
Robert Bonneau  
Adoption

certaines charges et conditions en faveur du lot 1119-526 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce lot 1119-526 appartient maintenant à la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que les charges et conditions consenties en faveur du lot 1119-526, grevant le lot 180-244, ne sont plus nécessaires, la Ville de Trois-Rivières possédant maintenant un règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'annuler purement et simplement la servitude imposée dans l'acte enregistré no 228,094.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'annulation de servitude préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'annulation de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

243-88  
Contrat  
achat de  
C.S.T.-R.  
ptie lots  
202-5 et  
202 cad.  
Par. T.-R.  
Adoption

ATTENDU que la Commission scolaire de Trois-Rivières entreprendra la construction d'une école primaire sur la rue Lamy;

ATTENDU que cette construction obligera la Ville à prolonger la rue Lamy jusqu'à la rue Baril;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de la Commission scolaire de Trois-Rivières la partie du lot 202-5 et la partie du lot 202, du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, d'une superficie totale de 1 433,9 mètres carrés, tel que montré sur un plan préparé par M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, sous le numéro 87-253 de ses minutes, pour le prix de 1,00 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

244-88  
Contrat

ATTENDU que le 14 novembre 1987, la Ville de Trois-Rivières a offert en vente plusieurs terrains, dont les lots 186-128 et

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



vente à MM.  
JOBIN  
et YVON  
BELLEVILLE  
Adoption

186-129 et le lot 181-891 du cadastre de la Paroisse de J.-G. Trois-Rivières;

ATTENDU que personne n'a soumissionné pour l'acquisition de ces terrains et que MM. Jean-Guy Jobin et Yvon Belleville ont offert d'acquérir ces terrains au prix minimum alors exigé par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à MM. JEAN-GUY JOBIN et YVON BELLEVILLE deux terrains composés des lots 186-128, 186-129 et 181-891 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 10 000 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jacques Verrette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

245-88  
Contrat  
vente à  
M. GEORGES  
DEMERS  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. GEORGES DEMERS le lot 181-2-180 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 300 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jacques Verrette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

246-88  
Contrat  
vente à  
M. NAPOLÉON  
MORRISSETTE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. NAPOLÉON MORRISSETTE, le lot 2307-4-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de 450 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, constatant cette transaction.



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

247-88  
Contrat  
convention  
avec LE  
GOUVERNEMENT  
DU CANADA  
(Min.Défense)  
Adoption

ATTENDU que le Ministère de la Défense Nationale du Gouvernement du Canada entend implanter une division de la Réserve Navale sur l'Île St-Christophe;

ATTENDU que pour desservir adéquatement ce terrain, il faudra remplacer l'actuel conduite d'aqueduc sous le pont Duplessis;

ATTENDU que le Ministère de la Défense Nationale accepte de contribuer pour moitié aux travaux de remplacement de cette conduite évalués à 250 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec le Gouvernement du Canada représenté par le Ministère de la Défense Nationale, en vertu de laquelle celui-ci accepte de contribuer pour moitié aux coûts des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous le Pont Duplessis, pour desservir l'Île St-Christophe, lesdits travaux étant estimés à environ 250 000 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

248-88  
Contrat  
offre  
d'achat  
par M.  
JEAN-GUY  
PRONOVOST  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de M. JEAN-GUY PRONOVOST pour un immeuble composé d'une partie des lots 224 et 225-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une façade d'environ 662,63 pieds sur le boulevard Industriel, par une profondeur d'environ 1 177,63 pieds et d'une superficie d'environ 780 352,84 pieds carrés, pour le prix de 117 052,92 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat soumise par Monsieur Jean-Guy Pronovost.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

249-88  
Contrat  
servitudes  
en faveur  
de la Ville,  
par MM. René  
Lampron, etc.  
re: élargir  
boul. Des  
Forges  
Adoption

ATTENDU que la Ville procède à des travaux d'élargissement du boulevard Des Forges, jusqu'à l'intersection Des-Chenaux-Du Rochon;

ATTENDU que ces travaux impliquent l'enfouissement des fils conducteurs ou leur déplacement et qu'une servitude des propriétaires s'avère nécessaire à cet effet.

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte les servitudes pour fils conducteurs, les droits réels et perpétuels consentis par R.MAGNAN & FILS INC. et par MM. RENÉ LAMPRON et DANIEL DIAMOND, sur les immeubles suivants:

DÉSIGNATIONS

A) Une lisière de terrain faisant partie du lot no. 185-153 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières et décrite comme suit:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 185 rue Lapointe, vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 185-153; mesurant 1,00 mètre vers le nord-est et le sud-ouest, 13,47 mètres vers le sud-est, 13,55 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 13,51 mètres carrés.

La limite nord de ladite servitude est située à 8,35 mètres du point nord du lot 185-153.

B) Une lisière de terrain faisant partie des lots no. 184-71 et 184-71-1 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières et décrite comme suit:

1) Partie du lot 184-71

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par les lots 184-104 et 184-72, vers le sud-est par le lot 184-71-2, vers le sud-ouest par une partie du lot 184-71, vers le nord-ouest par une partie du lot 184-71-1; mesurant 18,29 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 2,00 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 36,58 mètres carrés.

2) Partie du lot 184-71-1

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 184-104, vers le sud-est par une partie du lot 184-71, vers le sud-ouest par une partie du lot 184-71-1, vers le nord-ouest par le lot 184-105 (13e Rue); mesurant 18,29 mètres vers le nord-est et le sud-ouest, 2,00 mètres vers le sud-est et le nord-ouest; contenant en superficie 36,58 mètres carrés.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les servitudes ci-haut mentionnées.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites servitudes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

250-88  
Subdivision  
ptie lot  
167-1 cad.  
Par. T.-R.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean Châteauneuf, a.-g., en date du 22 avril 1988, montrant la subdivision d'une partie des lots 165 et 167-1 et le remplacement d'une partie du lot 165 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Dumas, Paris et associés inc. et donnant effet aux lots 165-4 à 165-17, 167-1-1 à 167-1-4 et 474 à 478.

ADOPTÉ

251-88  
Modification  
règl. faisant  
ptie de l'é-  
mission de  
4 103 000 \$  
en date du  
11-07-88  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 4 103 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
482	302 200 \$
491	23 900 \$
498	7 000 \$
1-A-L	33 600 \$
2-A-L	38 800 \$
6-A-L	22 500 \$
608 (608-B)	350 600 \$
706-A	197 600 \$
778	32 600 \$
780	138 400 \$
788	263 500 \$
791	161 300 \$
796	50 100 \$
799	132 100 \$
800	35 100 \$
804	15 400 \$
812	244 900 \$
820	23 300 \$
821	63 400 \$
830	128 100 \$
837	64 700 \$
839	39 500 \$
842	56 400 \$
903 (903-A)	15 000 \$
950C (1987)	209 200 \$
968 (968-A)	11 900 \$
989	6 300 \$
995 (1986)	11 900 \$
1002 (1986)	97 000 \$
1011	55 600 \$
1013 (1986)	25 000 \$
1014	11 500 \$
1027	55 000 \$
1031 (1987)	26 100 \$
1032	17 000 \$
1034 (1987)	9 500 \$
1040 (1987)	7 000 \$
1041	12 000 \$
1045 (1987)	160 000 \$
1050	86 000 \$
1053 (1987)	320 000 \$
1055	140 000 \$
1058-A	65 000 \$
1058-A	46 000 \$
1058-A	289 000 \$

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



4 103 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que chacun des règlements d'emprunt ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 103 000 \$;

- 1.- Les obligations seront datées du 11 juillet 1988;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 11% l'an sera payé semi-annuellement le 11 janvier et le 11 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 17)";
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et l'assistant-trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations;

ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que, pour l'emprunt au montant total de 4 103 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 1-A-L, 2-A-L, 6-A-L, 482, 491, 498, 608 (608-B), 706-A, 778, 780, 788, 791, 796, 799, 800, 804, 812, 820, 821, 830, 837, 839, 842, 903 (903-A), 968 (968-A), 989, 1011, 1014, 1027, 1041, 1050, 1055, 1058-A, 995 (1986), 1002 (1986) 1013 (1986, 950C (1987), 1031 (1987), 1034 (1987, 1040 (1987), 1045 (1987) et 1053 (1987) la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 11 juillet 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus

252-88  
Modification  
terme d'emp.  
cert. régl.  
faisant ptie  
de l'émission  
4 103 000 \$  
en date du  
11-07-88  
Adoption



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements ci-haut mentionnés, sauf pour les règlements numéros 482, 491, 498, 1-A-L, 2-A-L, 6-A-L, 791, 812, 820, 821, 830, 839, 842, 1027 et 1058-A; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

253-88  
Terme add.  
de 7 jrs  
sollicité  
pr cert.  
règlements  
faisant ptie  
de l'émission  
4 103 000 \$  
11-07-88  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières aura le 4 juillet 1988, un montant de 2 427 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 4 882 000 \$ pour des périodes de 2, 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 482, 491, 498, 1-A-L, 2-A-L, 6-A-L, 608 (608-B), 706-A, 778, 780, 788, 791, 796, 799, 800, 804, 812, 820, 821, 830, 837, 839 et 842;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 11 juillet 1988;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, émette les 2 427 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 7 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

254-88  
Adjudication  
de l'émission  
d'obligations  
4 103 000 \$  
11-07-88  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 4 103 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les trois (3) soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Lévesque, Beaubien inc.	98.049	383 000 \$	9.00	1989	10.4859
Geoffrion, Leclerc inc.		422 000 \$	9.25	1990	
Wood Gundy inc.		376 000 \$	9.50	1991	
Merrill Lynch du Canada inc.		414 000 \$	9.75	1992	
		2 508 000 \$	10.00	1993	
R.B.C.	98.03	383 000 \$	9.00	1989	10.4919
Dominion Securities ltée		422 000 \$	9.25	1990	
Walwyn, Stodgell, Cochrane, Murray		376 000 \$	9.50	1991	

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



ltée				
Brault, Guy, O'Brien inc.	414 000 \$	9.75	1992	
Nesbitt Thompson Richardson, Greenshields du Canada ltée	2 508 000 \$	10.00	1993	
Banque Nationale du Canada	97,99 383 000 \$	9.00	1989	10.5048
McNeil, Mantha inc.	422 000 \$	9.25	1990	
Tassé et ass. ltée	376 000 \$	9.50	1991	
McLeod, Young, Weir ltée	414 000 \$	9.75	1992	
	2 508 000 \$	10.00	1993	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant du syndicat formé de Lévesque, Beaubien inc., Geoffrion, Leclerc inc., Wood Gundy inc., Merrill Lynch du Canada inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de 4 103 000 \$ de la Ville de Trois-Rivières soit adjugée au syndicat formé de Lévesque, Beaubien inc., Geoffrion, Leclerc inc., Wood Gundy inc., Merrill Lynch du Canada inc.

ADOPTÉ

255-88  
Gestion de  
l'Île St-  
Quentin pr  
développement  
de l'Île  
St-Quentin  
Adoption

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Trois-Rivières le 4 août 1986, confiant à la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin la gestion de la partie nord-est de l'Île St-Quentin comprenant la bâtisse de la Marina, les tennis et ses dépendances;

CONSIDÉRANT que la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin assume la gestion de cette partie nord-est de l'Île depuis le 1er janvier 1987.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que soit maintenu le principe d'unicité de gestion de l'Île St-Quentin au sens où l'Île St-Quentin, dans son ensemble, est gérée par un seul gestionnaire;

Que cette gestion se fasse par l'entremise de la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin selon un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans et renouvelable avec le propriétaire, soit la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

256-88  
Maintien du  
statut de  
parc régional  
pr l'Île  
St-Quentin  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin est composée de cinq (5) organismes-membres, soit la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Cap-de-la-Madeleine, la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine et la Jeune Chambre de Commerce 04;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont représentatifs du milieu régional et voués à la défense des intérêts de la communauté régionale;



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

CONSIDÉRANT que la Corporation est un organisme habilité à assumer la maîtrise d'oeuvre de l'organisation des vocations récréatives et de conservation du parc;

CONSIDÉRANT la nécessité du maintien du statut de parc régional pour assurer une reconnaissance auprès des gouvernements supérieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que pour l'île Saint-Quentin le statut de parc régional soit maintenu.

ADOPTÉ

257-88  
Maintien du  
plan de  
développement  
1987-1990 de  
l'île St-  
Quentin  
Adoption

CONSIDÉRANT qu'un plan de développement du parc de l'île Saint-Quentin a été élaboré, présenté, analysé et adopté par le Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin lors de son assemblée régulière du 19 mars 1987;

CONSIDÉRANT que le plan de développement est basé sur les études et rapports suivants:

- Aménagement de l'île Saint-Quentin, rapport Sommer, 1980.
- Analyse des problèmes d'inondation et d'érosion, 1980.
- Étude du potentiel faunique et floristique, 1983.
- Réaménagement de l'île Saint-Quentin, phase II, 1984.
- Plan de développement des loisirs Trois-Rivières, 1972.
- Mise en valeur et nettoyage île Saint-Quentin, 1985.
- Profil des usagers, 1986.
- Schéma d'aménagements MRC, 1986.
- Étude sur l'orientation du Centre de Voile et Canotage, 1985.
- Étude sur le financement, 1986.
- Étude sur les programmes du secteur scolaire, primaire et secondaire, 1985.
- Rapport synthèse des consultations auprès de groupes utilisateurs, 1986.
- Étude sur les pratiques, intérêts et satisfaction en loisirs à Cap-de-la-Madeleine, 1985;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour un tel parc de se doter d'une orientation globale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

QUE le plan de développement 1987-1990 soit maintenu tel qu'élaboré

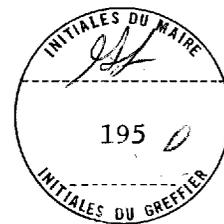
et

qu'une annexe soit ajoutée au plan de développement sur:

1. État de la situation et intervention sur l'érosion et la régénération du milieu naturel.
2. Les procédures d'acquisitions d'équipements entre le propriétaire et la Corporation.

M. le Conseiller Pierre Dupont est contre l'adoption de cette résolution.

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



M. le Conseiller Guy Leblanc est contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

---

258-88  
Demande à la  
Régie des  
loteries et  
courses du  
Québec pour  
l'obtention  
d'un permis  
de bingo  
(expo 88)  
Adoption

VU la tenue de l'Exposition agricole de Trois-Rivières du 29 juillet au 7 août 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Régie des loteries et courses du Québec pour l'obtention d'un permis de bingo à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition agricole de Trois-Rivières, le 29 juillet 1988.

QUE M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs soit et est autorisé à soumettre cette demande pour et au nom de la Ville et à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉ

---

259-88  
Demande à la  
Régie des  
loteries et  
courses du  
Qué. re:  
obtention  
permis black  
jack et roues  
de fortune  
(expo 88)  
Adoption

VU la tenue de l'Exposition agricole de Trois-Rivières du 29 juillet au 7 août 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Régie des loteries et courses du Québec pour l'obtention d'un permis de black jack et roues de fortune pour l'Exposition agricole de Trois-Rivières qui aura lieu du 29 juillet au 7 août 1988.

QUE M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs soit et est autorisé à soumettre cette demande pour et au nom de la Ville et à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉ

---

260-88  
Demande à la  
Régie des  
permis  
d'alcool du  
Québec re:  
obtention  
permis pr  
opérer bistro  
et 2 kiosques  
de vente de  
bière à l'expo  
Adoption

VU la tenue de l'Exposition agricole de Trois-Rivières du 29 juillet au 7 août 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Régie des permis d'alcool du Québec pour l'obtention des permis d'alcool suivants:

- Du Bistro (bâtisse C-9 et terrasse de l'avant de la bâtisse);
- Du kiosque sur le terrain en face de la bâtisse C-9;
- Du kiosque sur le terrain à proximité de l'arène des concours de chevaux attelés.

pour la période du 29 juillet au 7 août 1988;

QUE M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs soit et est autorisé à soumettre ces demandes pour et au nom de la Ville et à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉ

---



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

261-88  
Demande au  
min. Envi.  
du Qué. pr  
approuver  
plan re:  
construction  
cond. d'aque.  
boul. Normand  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

QUE demande soit faite au Ministère de l'Environnement du Québec d'approuver les plans pour la construction d'une conduite d'aqueduc de 150 mm, sur le boulevard Normand, entre le boulevard Royal et la rue St-Philippe.

QUE le directeur des Services techniques soit et est autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

262-88  
Demande de  
révocation  
permis de  
boisson du  
Bar 767  
Adoption

VU le rapport du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

QUE, pour les raisons suivantes, la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie des permis d'alcool du Québec, la suspension et ou la révocation du permis d'alcool de M. Pierre Bourassa pour le Bar 767, situé au 767 rue St-Maurice à Trois-Rivières;

- Cet endroit accueille des trafiquants de drogue et de stupéfiants et en tolère la consommation ouvertement;
- Ce commerce engendre des troubles de voisinage insupportable sur les bruits et la musique trop forte qui s'en échappent, empêchant les gens des alentours de profiter d'un sommeil réparateur;
- Ce commerce a fait l'objet d'une multitude de plaintes pour avoir troubler la paix avec de la musique trop forte;
- Le propriétaire de la bâtisse abritant le Bar 767 a perdu la totalité de ses locataires à cause des troubles engendrés par le bruit et les clients;
- Ce commerce accueille une clientèle douteuse ayant parfois un passé lourd et peu enviable;
- La direction de ce bar n'exerce aucune sélection de clients tant et si bien que ce commerce a acquis une réputation d'endroit mal famé.

QUE Me Jean Lamy, greffier, soit et est autorisé à transmettre la demande de suspension et ou révocation à la Régie des permis d'alcool du Québec et à la représenter devant cet organisme lorsque celui-ci entendra la cause.

ADOPTÉ

263-88  
Opposition  
à émettre  
un permis  
d'alcool  
et permis  
d'affaires  
au Bar Le  
Houblon  
Adoption

VU le rapport du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que, pour les raisons suivantes, la Ville de Trois-Rivières s'oppose devant la Régie des permis d'alcool du Québec, à l'émission d'un permis d'alcool en faveur de Madame Lucille Dussault Dallaire, pour le 60, rue Des Forges à Trois-Rivières, pour les raisons suivantes:

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



- La requérante a déclaré faillite récemment pour l'opération de ce commerce et n'a pas payé la taxe d'affaires ni les permis d'affaires pour au moins une année;
- La requérante confie la responsabilité du commerce à M. Yves Dallaire qui a déjà fait l'objet de procédures criminelles pour avoir tenu une maison de débauche;
- Émettre un nouveau permis d'alcool à la requérante pour ce même local du 60, rue Des Forges, équivaldrait à cautionner la faillite de celle-ci et à lui permettre de continuer ses affaires après s'être débarrassée légalement de ses dettes.

Que Me Jean Lamy, greffier, soit et est autorisé à transmettre l'opposition de la Ville à la Régie des permis d'alcool du Québec et à la représenter devant cet organisme lorsque celui-ci entendra la cause.

ADOPTÉ

264-88  
Félicitations  
à l'Honorable  
Juge Claude  
Bisson  
Adoption

ATTENDU que l'Honorable juge Claude Bisson est issu d'une famille de notre région et qu'il a professé comme avocat durant de nombreuses années à Trois-Rivières;

ATTENDU que Monsieur le juge Bisson a été nommé juge en chef de la Cour d'appel de la Province du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à l'Honorable juge Claude Bisson pour sa nomination au poste de juge en chef de la Cour d'appel de la Province du Québec.

ADOPTÉ

265-88  
Comptes à  
payer  
mai 1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de mai 1988 au montant de 2 220 138,39 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

266-88  
Prolongement  
de la côte  
Rosemont  
inter. boul.  
Parent  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Ville de Trois-Rivières dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour l'aménagement d'un boulevard urbain, prolongeant l'autoroute 40 vers le boulevard Des Forges;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières projette le prolongement de l'autoroute 40 comme élément majeur de développement urbain (des démarches dans ce dossier ont déjà été entreprises auprès du ministère des Transports du Québec);

ATTENDU que la réfection du boulevard Parent est inscrite au programme d'immobilisation 1988 de la Ville de Trois-Rivières;



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

ATTENDU que la Ville a planifié une intersection importante entre le prolongement de l'autoroute 40, le prolongement du boulevard Parent et côte Rosemont;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières ne considère pas sécuritaire pour ses usagers l'intersection du boulevard Du Rochon et du prolongement de côte Rosemont, et que selon la géométrie actuelle il n'est pas souhaitable de finaliser cette intersection sans un réaménagement complet de la voirie;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières planifie le déplacement de cette intersection selon une nouvelle géométrie déposée au ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de prolongement de l'autoroute 40;

ATTENDU que les Villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest ont déjà collaboré pour l'aménagement de certaines voies urbaines connexes à leur territoire, telles que le prolongement du boulevard Des Récollets, le prolongement du boulevard Rigaud, le raccordement du boulevard St-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à prolonger et à raccorder le boulevard côte Rosemont à l'intersection du boulevard Parent et du prolongement de l'autoroute 40, selon le projet déposé au ministère des Transports du Québec.

Que les travaux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne puissent débuter que lorsque le projet requis de la Ville de Trois-Rivières au ministère des Transports du Québec, sera en construction; ces dits travaux devront se coordonner d'après les directives du Service technique de la Ville, avec ceux du ministère quant à leur nature et à leur échéancier.

ADOPTÉ

---

267-88  
Demande au  
min. Aff.  
muni. re:  
augmenter  
contribution  
prog. PARCQ  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières participe à la restauration résidentielle par le biais du programme PARCQ;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec (ministère des Affaires municipales et Société d'habitation du Québec) avait consenti un budget de 540 000 \$ à la Ville;

ATTENDU qu'il y aurait possibilité d'augmenter ce budget;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au ministère des Affaires municipales et à la Société d'habitation du Québec pour accroître de 1 500 000 \$ le budget de restauration résidentielle de la Ville dans le cadre du programme PARCQ pour ainsi porter ce budget à 2 040 000 \$ et répondre ainsi aux demandes présentement en attente.

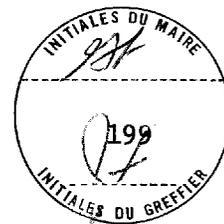
ADOPTÉ

---

268-88  
Comptes  
à payer  
liste

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



bimensuelle  
Adoption

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 14 mai 1988

Pluritec Consultants:	
Étude de circulation - Intersection des Forges / des Cyprès	5 385,00 \$
Econolite Canada inc.:	
Régulateur de trafic - boul. des Forges	6 510,57
Les Enseignes professionnels inc.:	
Fourniture et pose de lettres - façade du quartier général - Sécurité publique	2 310,00
Bo-Québécois Électrique inc.:	
Modification d'une entrée électrique - boul. des Forges	1 200,00
Excavation Fournier ltée:	
Tracteur transport déplacement de rue Girard au boul. des Forges	1 050,00
I.B.M. Canada ltée:	
Service d'entretien - avril et mai 1988	2 869,92
Emco ltée Division F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 823,59
Contentants intercité inc.:	
Service de contentants - Travaux publics, Remise de dépôt pour document	2 491,40
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	283,40
Westburne Québec inc.:	
Achat d'équipement	525,23
Camvac inc.:	
Service de camion vacuum - Vidanges de fosses septiques	1 192,50
Les papeteries J.B. Rolland ltée:	
Achat d'articles - imprimerie	2 104,53
Thomas Bellemare ltée:	
Service de conteneurs - Hôtel de Ville - avril 88	2 199,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Service de vérification - avril 1988	142,00
Trois-Rivières entretien enr.:	
Entretien ménager - poste no 2 - avril 1988	310,00
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés au stationnement - Cour municipale - du 17 au 30 avril 1988	923,16
NCR Canada ltée:	
Entretien équipement NCR - Autogare - juin 1988 à juin 1989	156,00
Motorola limitée:	
Entretien de l'équipement de radio - mai 1988 - Sécurité publique	733,75
Messagair inc.:	
Location de télé-avertisseur et temps d'antennes (radio-mobile) - mai 1988 - Productions Specta	29,76
Location de télé-avertisseur et temps d'antennes (radio-mobile) - mai à juillet 1988 - Centre culturel	98,75
Location de télé-avertisseur et temps d'antennes (radio-mobile) - mai à juillet 1988 - Centre culturel	72,27
I.M.S. Ltd:	
Frais de compteur pour la timbreuse - du 1er mai au 31 juillet 1988	79,30
La Belle Vision inc.:	
Location de câble TV et FM - mai et juin 1988 - Autogare	36,78
Breuvaiges Bégin ltée:	
Service d'eau - avril 1988 - Autogare	12,00
Ass. des prof. en ressources humaines du Québec:	



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

Cotisation annuelle - Claude Gendron	120,00
Ass. des chefs services incendies:	
Inscription - cours de formation - 7 policiers	285,00 \$
Publi-hebdo inc.:	
Avis publics	312,00
Publi-design enr.:	
Photocomposition et production de divers travaux (vélox, stationnement, inscription base-ball 88, etc.)	554,15
Le Nouvelliste:	
Publication Travaux publics	240,30
Yvon Blais:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 65,00 \$)	32,50
Jules Chartray:	
Remboursement de frais de notaire - secteur Ste- Marguerite	90,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	1 878,44
Villeneuve, Miller, huissiers:	
Frais de huissiers	417,48
Soucy, Bruchesi, Toulouse:	
Frais de huissiers	29,95
Jacques Royer:	
Frais de huissier	112,60
Henri-Paul Proulx et ass.:	
Frais de huissiers	64,48
W.N. Poulin & ass.:	
Frais de huissiers	56,48
Gilles Guertin ass.:	
Frais de huissiers	44,60
Louis Gagnon:	
Frais de huissier	14,80
Reynald Flageol & ass.:	
Frais de huissiers	12,60
Dupont & Patenaude ass.:	
Frais de huissiers	24,16
M. Dubé & associés:	
Frais de huissiers	18,40
Boissonnault & ass.:	
Frais de huissiers	38,56
Louis Belzile:	
Frais de huissier	62,16
Bélanger, Bélanger, ass.:	
Frais de huissiers	30,64
Southam Paragon inc.:	
Impression de subpoenas, brefs d'exécution, mandats d'emprisonnement, sommations, dénoncia- tions et plaintes	1 945,25
Boutique Gala, a/s Thérèse Roméo:	
Subvention - restauration de façades	525,00

COURS MONITEUR 2000

Pierre Deshaies	40,00
Léo Beaudry	40,00
Michel Beaudry	42,00
Michel Marseille	40,00
Luc Lelièvre	40,00
Raymond Fortier	40,00
Pierre St-Arnaud	42,00

LOISIRS

Alex, Hamilton Institute:	
Achat d'un volume	61,45
Patricia Desmet:	
Remboursement - parc-école St-Sacrement	21,00
Pro-Gest enr.:	

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



Commission - location d'espaces - Expo 1988	
CAPAC:	204,00
Redevances de permis - Expo 1988	450,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1988</u>	
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - Travaux publics	
212 km	51,94 \$
Bellemare, Origène:	
Ingénieur sénior - Génie	
215 km - janvier à avril 1988	52,67
Carbonneau, André:	
Commis - Travaux publics	
7 sorties - mars et avril 1988	19,25
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - Loisirs	
370 km - mars et avril 1988	90,65
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Loisirs	
17 sorties	46,75
Drummondville - rencontre pour le Service inspection	
des aliments	34,30
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en aliments - Services communautaires	
34 sorties	93,50
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Services communautaires	
54 sorties	148,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Souper-conférence - A.P.R.H.Q.	20,00
Montréal - journée d'étude la Corp. des gestionnaires	
municipaux en ressources humaines du Québec	71,05
Jacques Goudreau:	
Québec - rencontre avec Courbec	88,50
Jean-Luc Julien:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	351,08
Jean-Jacques Lacroix:	
Allocation d'automobile - février, mars, mai 1988 -	
421 km	103,14
Repas	21,95
Montréal - réunion comité de négociation de l'U.M.Q.	79,93
1 sortie	2,75
André Landry:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	422,06
Gilles Latour:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	577,89
Yvon Poirier:	
Québec - repas (2 personnes) - session et informa-	
tion sur tuyaux en polyéthylène de haute résistance	34,08
Denis Ricard:	
Québec - réunion S.H.Q.	80,40
Christiane Thibodeau:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	531,16

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	65,71
René Monfette	953,65
Lucien A. Ouellet	128,38
Fonds de change - autogare	70,00

TOTAL

44 608,20 \$



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

Pour la semaine se terminant le 21 mai 1988

Le Groupe Conseil Coopers & Lybrand: Honoraires - appel de proposition - complexe hôtelier Place du Marché - du 16 novembre 1987 au 24 avril 1988	40 437,79 \$
Panpierre inc.: Jonction de la conduite d'aqueduc au ponceau de la rue Laurent-Létourneau - paiement no 1	2 498,75
Fortran ltée: Réparation contrôleur des feux de circulation - intersection des Forges / des Cyprès - paiement no 2	701,08
Chrétien électrique inc.: Programme ReviCentre - raccordement électrique souterrain - rue Champlain - paiement no 1	1 425,00
Sani-Paré: Transport, enlèvement et enfouissement des ordures - du 1er au 15 mai 1988	37 673,71
Camvac inc.: Vidange de fosses septiques	1 255,50
Emco ltée: Achat de pièces diverses	1 155,07
Westburne Qué. inc.: Achat de pièces diverses et remise de dépôt d'appel d'offres	160,60
Lionel Deshaies inc.: Voyages de terre noire	1 619,85
Thomas Bellemare ltée: Contenants	310,00
Société en commandite Place du Marché T.R.: Loyer - salle multifonctionnelle - du 15 novembre au 31 mai 1988	49 476,94
J.B. Deschamps inc.: Impression émission d'obligations du 16 mai 1988 - 3 120 000 \$	8 262,44
Évaluations SDR inc.: Honoraires - service d'inspections - M.R.C. - 75%	1 290,00
Jules Héon: Copie interrogatoire - Les Ateliers de l'électro- ménager	16,00
Trudel, Morin & ass.: Honoraires - vente de bicyclettes	829,00
La Belle Vision inc.: Location de câble FM - Permis - mai et juin 1988	28,38
Laviolette auto location inc.: Immatriculation du véhicule OLDS CIB 88	203,00
Location des Vieilles Forges inc.: Location d'auto - juin 1988	547,38
Ass. fun. Rousseau & frères ltée: Location de local et stalles de stationnement - juin 1988	950,00
Trois-Rivières location inc.: Location d'équipement	452,35
Norman Wade Co. ltée: Location d'équipement - mai 1988 Réparation carnet de note électronique Location d'un niveau d'arpentage	261,60 70,94 98,10
Congrès A.I.M.Q. 1988: Inscription - Yvon Poirier	275,00
Ass. directeurs généraux des municipalités du Québec: Inscription - colloque annuel des directeurs généraux - Pierre Moreau	350,00
Sodes: Participation au congrès - Henri-Paul Jobin	203,50 \$
Ass. touristique du coeur du Québec: Cotisation pour adhésion - 1988	3 000,00
Formulaires Ducharme inc.: Abonnement André Noël - Lois des cités et villes	73,11
Publications CCH/FM ltée:	

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



Cités et villes et Recueil des lois mun. - Jean Lamy	250,00
Publications du Québec:	
Achat de formulaires du Manuel d'évaluation fon- cière - évaluation	1 945,65
Publi-design enr.:	
Travaux divers (panneau règlement urbanisme, négatifs et photographies, etc.	2 118,50
MF - Institut de police du Québec:	
Cours enquête accident - 6 candidats	40,00
Claude Gendron:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 680 \$)	340,00
45 sorties - mai 1987 à avril 1988	123,75
Club des femmes de carrière:	
2 billets - super international - Gilles Beaudoin	50,00
Orchestre symphonique T.R.:	
Subvention - 2e versement	3 000,00
Société canadienne du cancer:	
Subvention annuelle	100,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - avril 1988	36,00
Restaurant Le Grillon:	
Repas aux détenus	145,75
Dialogue communication:	
Publications dans divers journaux - demande de soumission complexe hôtel Place du Marché	5 282,42
La Gazette populaire:	
Publication avis final - règl.	74,00
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - avis publics - publication "Stage de travail en France" - publication 20 ans Cegep	2 438,25
Publi-hebdo inc.:	
Avis publics	360,00
Le Sabord:	
Publicité - 4 annonces par année - revue no 18	100,00
Salon de dégustation Josée McKenzie:	
Lunch - Comité de gestion financière et d'adm.	38,25
Madame Jeanne Paquin:	
Réception personnel féminin	100,00
Repas - 19 personnes - le 2 mai 1988	160,33

LOISIRS

Lucie Rioux:	
Responsable de l'agriculture - selon contrat - 3e versement	500,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1988	2 004,06
Productions Specta inc.:	
Dépenses effectuées pour la bibliothèque	13 418,23
Québec aviation ltée:	
Gestion de l'aéroport - juin 1988	1 400,00
Dépenses - mars 1988	10 786,00
Pro-Gest enr.:	
Commission - location d'espaces - Expo 1988 et ajustement	347,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	237,64
LPM supérieur inc.	47,20
Le Groupe Samson	105,74
Good Host	68,25
Fusée Bar-B-Q	52,50

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE (suite)



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

Crémèrie des Trois-Rivières	382,60 \$
J. Champagne enr.	399,50
Centralco (1982) inc.	665,40
Boucherie Alex Lamy inc.	11,16
Boucherie Comme au temps	28,03
Alexandre Gaudet ltée:	416,83
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES</u>	

Goudreau, Jacques:	
Directeur de l'Urbanisme	
440 km - du 21 mars au 9 mai 1988	107,80
Remboursement de petite-caisse	108,49
Grenier, Jean:	
Contremaître - équip. & opér. (Services communautaires)	
123 km - mai 1988	30,13
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections	
Erreur de kilométrage - 65 km	13,65

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Réal Ayotte:	
Longueuil - séminaire entretien des parcomètres Duncan	182,00
Roger Baril:	
Saint-Luc - assemblée régulière de l'A.P.O.M.	88,93
Gilles Beaudoin:	
Montréal - réunion Via Rail	34,70
Québec - congrès de l'U.M.Q.	2 392,50
Jean Benoît:	
Repas - M.R.C.	24,50
Henri-Paul Jobin:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	623,98
Jean-Luc Julien:	
Montréal - rencontre avec Coopers & Lybrand -	
salle multifonctionnelle Place du Marché	88,32
Émilien - La Barre:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	482,80
André Marcil:	
Shawinigan - souper de l'Ass. canadienne des achats	16,00
Maurice Paquin:	
Repas - M.R.C.	15,00
Yvon Poirier:	
Québec - session et information sur les tuyaux en	
polyéthylène de haute résistance - 263 km	64,43
Denis Ricard:	
Dîner avec invité S.H.Q. - programme PARCQ	10,50
Jacques St-Laurent:	
Dîner pour 3 personnes - rencontre de négociation avec	
le Syndicat des fonctionnaires	30,70
Léo Thibeault:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	515,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	242,84
Roger Lafontaine	82,08
René Monfette	972,65
Jean Lamy	97,39
Augmentation de la petite-caisse	200,00

TOTAL	207 622,52 \$
-------	---------------

Pour la semaine se terminant le 28 mai 1988

LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988



Société en commandite Place du Marché Trois-Rivières:	
Location de salle pour juin et loyer juin	22 419,00 \$
Société d'habitation du Québec:	
Acquisition d'un lot rue Ste-Julie	8 000,00
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Poses de gazon	2 300,74
Air Show Trois-Rivières:	
Subvention	1 000,00
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux:	
Quote-part dépenses administratives	7 200,00
Trans-Vil inc.:	
Transport - service informatique	59,34
Matériaux économiques inc.:	
Location de matériel	248,40
Emco ltée div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 095,12
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés aux stationnements - ler au 14 mai 1988	923,16
NCR Canada ltée:	
Contrat d'entretien 1er juin 87 au 1er juin 88	147,00
Les locations Vieilles Forges ltée:	
Kilométrage excédentaire	1 023,24
Librairie du Cap inc.:	
Location photocopieur - avril et mai 1988	2 327,73
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - direction générale	500,31
Johnson controls ltée:	
Entretien alarme incendie détecteur	731,50
C.P. ltée:	
Loyer annuel 01-09-87 au 31-08-88 Re: Tuyau	62,00
Contenants intercité inc.:	
Service de contenants - Autogare, Garage	1 003,40
Camvac inc.:	
Vidanges fosses septiques	1 188,00
Villeneuve Miller Huissiers:	
Frais de huissiers	121,72
Trudel Morin & associés:	
Frais de huissiers	1 708,56
Publi-hebdo inc.:	
Publications d'avis	883,80
Publications CCH/FM ltée:	
Renouvellement d'abonnements 1 an	275,00
Flageol photo enr.:	
Photographies - François Roy	61,04
Yvan Bourbeau:	
Franchise CSST	28,00
Normand Bellemare:	
Service professionnel - animation stade de baseball	175,00
Institut de police du Québec:	
Cours - Michel Tousignant, Michel Gervais Guy Blais - Sécurité publique	30,00
Michel Gervais:	
Cours - Institut de police du Québec	122,50
Corporation des marchands centre commercial:	
Inscription pour tournoi de golf - Léo Thibeault	92,00
Claude Gendron:	
Dîner pour 5 personnes organisation balle molle	26,00
Henri Deshaies sport:	
Bons d'achat défi participation	200,00 \$
Chevaliers de colomb 1001:	
2 billets pour souper - Gilles Latour	20,00
Cooprix Trois-Rivières:	
Epicerie	211,10
Mme Jeanne Paquin:	
Buffet	174,38



LUNDI, LE 6e JOUR DE JUIN 1988

LOISIRS

Régie des loteries & courses du Québec:

Bingo 88 - droits 1% de 25 000 \$	250,00
Roues de fortune	2 000,00
Tables, roues et roulette	19 500,00

ALLOCATION D'AUTOMOBILE - AVRIL ET MAI 1988

Juteau, Claude:	
Chef de service - Arpentage	
384 km	94,08

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Repas pour réunion de 3 personnes	56,25
Gérard P. Brahic:	
Victoriaville - Congrès A.E.M.Q.	31,85

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	244,87
René Monfette	535,39
Albert Morrissette	173,89

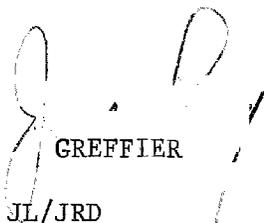
TOTAL	77 244,37 \$
-------	--------------

GRAND TOTAL	329 475,09 \$
-------------	---------------

Bureau du trésorier  
Le 27 mai 1988

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER  
JL/JRD

  
MAIRE-SUPPLÉANT

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20e jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOIR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
06-06-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 6 juin 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- c) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 21 mars 1988;
- d) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- e) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- f) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

- g) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
- h) Amendement au règlement 962 re: cafés-terrasses - modifier l'heure de fermeture, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
- i) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier la limite de vitesse sur la rue Du Fief, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 30 mai 1988;
- j) Amendement au règlement no 5 re: organisation et maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant l'usage des pelouses, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 30 mai 1988;
- k) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
- l) Règlement prévoyant la construction d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Normand, entre les rues Royale et St-Philippe et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 6 juin 1988;
- m) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage aux fins de modifier la hauteur minimum permise dans la zone CV1/6 (terrain municipal, terminus d'autobus, rue Des Forges) (1982-Z-A-74), avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 16 mai 1988;

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
(1982-Z-A-75)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue St-Laurent, côté est dans la zone 3Cd8 (1982-Z-A-75).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Roger Bellemare

Amendement  
au règl.  
1074  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1074 concernant la pose des services municipaux dans le secteur Boisé du parc, aux fins de modifier le mode de taxation des propriétés riveraines, de façon à ce que la taxe soit établie suivant la superficie des propriétés.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

---

Règlement  
re: cafés-  
terrasses  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant les cafés-terrasses (nouveau règlement remplaçant le règlement 962).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

---

Règlement  
concernant  
les parcs  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant les parcs.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau

---

Règlement  
adoptant  
le règl.  
27 C.I.T.F.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant le règlement 27 de la C.I.T.F. lequel adopte le programme triennal des immobilisations 1989, 1990 et 1991.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

---

Règlement  
adoptant  
le règl.  
26 C.I.T.F.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant le règlement no 26 de la Corporation intermunicipale de transports Des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant à ces fins un emprunt bancaire au montant de 90 000 \$ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

---

Travaux cond.  
d'aqueduc sur  
la rue Dunant  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection et/ou de remplacement de la conduite d'aqueduc, sur la rue Dunant et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

Lu en Conseil, ce 20e jour de juin 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

269-88  
Compte rendu  
06-06-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 6 juin 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

270-88  
Règlement  
1068-2 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1068-2 (1988) prévoyant l'acquisition de propriétés rues St-Georges, Badeaux et St-Antoine et décrétant un emprunt au montant de 580 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

271-88  
Règlement  
1079 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1079 (1988) prévoyant l'exécution de travaux d'améliorations à l'aéroport, incluant la construction d'un hélicoptère, la mise en place de clôtures, le remplacement des réservoirs d'essence et le prolongement de la voie d'accès pour des futures installations permanentes, et décrétant un emprunt au montant de 90 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

272-88  
Règlement  
1080 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



Que le règlement no 1080 (1988) prévoyant le remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont Duplessis et le remplacement des conduites de raccordement au réseau, à l'intersection Des Chenaux - St-Maurice, l'installation d'une nouvelle conduite sur l'Île St-Christophe, du pont Duplessis jusqu'au branchement de l'édifice de la Défense Nationale et décrétant un emprunt au montant de 300 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

273-88  
Règlement  
1081 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1081 (1988) prévoyant des travaux d'élargissement du boulevard Parent entre le boulevard Raymond et un point situé à 110 mètres au nord-ouest de l'intersection des boulevards Parent et Hamelin, incluant entre autres la construction de conduites, ponceaux et puisards d'égout pluvial, le creusage de fossés sur les lots 194, 196 et 197 pour joindre la rivière Milette, ainsi que le creusage de fossés sur les lots 243 à 246 inclusivement, comprenant également la réfection des fondations de rues et des pavages et décrétant un emprunt au montant de 1 000 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

274-88  
Règlement  
1083 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1083 (1988) adoptant et approuvant les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain au montant de 159 216 \$ pour l'année financière 1988, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

275-88  
Règlement  
956-E  
(1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

Que le règlement no 956-E (1988) amendant le règlement 956 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins d'extensionner la date de fin des travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

276-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-75  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-75 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue St-Laurent, du côté est dans la zone 3Cd8, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

277-88  
Mainlevée  
propriété  
940-960  
boul. Des  
Récollets  
et 3605  
rue Foucher  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 171239, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a vendu les lots nos 178P, 178-373, 178-374, 178-375, 178-376, 178-377, 178-378, 178-379 et 178-380 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à ALBERT BAWART;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur et les acquéreurs subséquents ont satisfait à ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous droits, privilèges et obligations, et annule et renonce à toute fin que de droit aux conditions qui lui ont été consenties dans l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le no 171239, et ratifie la transaction enregistrée sous le no 174344.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Nicole Bissonnet, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

278-88  
Contrat  
entente  
avec l'ASS.  
SPORTIVE  
STE-CÉCILE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. concernant les modalités de fonctionnement de la piscine du parc Lemire, du 18 juin au 14 août 1988.

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

279-88  
Avenant à  
l'entente  
avec LES  
PRODUCTIONS  
SPECTA INC.  
re: gestion  
parc portuaire  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un avenant à l'entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. en vertu duquel celle-ci assumera la gestion du parc portuaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Dissidents:

- M. André Noël
- M. Guy Leblanc
- M. Roger Bellemare
- M. Pierre Dupont.

ADOPTÉ

280-88  
Contrat  
bail en  
faveur du  
CLUB AUTO-  
SPORT  
MAURICIEN  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec LE CLUB AUTOSPORT MAURICIEN INC., en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à celle-ci une bâtisse située sur les terrains de l'exposition à Trois-Rivières (parc de l'exposition), pour le prix de 25 \$ par mois à compter du 1er juin 1988 jusqu'au 31 mai 1998, et autres considérations, entre autres, en contrepartie de la cession complète des droits relatifs à la marque de commerce du Grand Prix de Trois-Rivières et du sigle de l'événement.

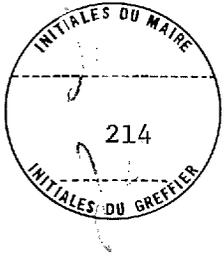
Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

281-88  
Contrat  
acte de  
cession  
par le  
GRAND PRIX  
DE T.-R.  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention de cession de marque de commerce avec GRAND PRIX DE TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu de laquelle celle-ci cède et transporte à la Ville de Trois-Rivières tous les droits relatifs à la marque de commerce Grand Prix de Trois-Rivières, de même que le sigle de l'événement.



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention de cession qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

282-88  
Demande au  
min. de  
l'Environnement  
du Québec  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec, l'approbation des plans pour la construction d'une conduite d'aqueduc sous le pont Duplessis, pour desservir l'Île St-Christophe, ainsi que les plans pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur une partie du boulevard Normand.

Que le directeur des Services techniques soit et est autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

---

283-88  
Amendement  
au règl.  
1074  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que l'article 5 du règlement 1074 soit et est amendé en ajoutant ce qui suit: "et des plans révisés de M. Gilles Colas, ingénieur, en date du 26 février 1987 et du 9 mai 1988."

ADOPTÉ

---

284-88  
Demandes  
d'exemptions  
de taxes  
d'affaires  
Adoption

ATTENDU que le Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs (Trois-Rivières), l'Agence de garde en milieu familial le Cerf-Volant inc., l'Atelier Silex inc., le R.A.P.P. (Regroupement d'artistes-peintres professionnels) inc., l'Atelier Pigment inc., Les Productions de la galerie et Le Mouvement des alcooliques anonymes s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptés de la taxe d'affaires à compter du 1er janvier 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant les demandes d'exemptions de taxe d'affaires formulées par le Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois-Francs (Trois-Rivières), l'Agence de garde en milieu familial le Cerf-Volant inc., l'Atelier Silex inc., le R.A.P.P. (Regroupement d'artistes-peintres professionnels) inc., l'Atelier Pigment inc., Les Productions de la galerie et Le Mouvement des alcooliques anonymes.

ADOPTÉ

---

285-88  
Transfert  
de crédits  
budgétaires

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



de l'O.M.H.  
1988  
Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières approuve et accepte la pour résolution 229:06 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, adoptée le 24 mai 1988 et autorisant des transferts budgétaires au montant global de 27 700 \$, au budget de 1988.

ADOPTÉ

---

286-88  
Appui au  
projet  
d'agrandis-  
sment du  
Centre de  
loisirs  
Multi-Plus  
Adoption

ATTENDU que la Corporation gestionnaire du Centre de loisir Multi-Plus est un partenaire privilégié de la Ville de Trois-Rivières dans la dispensation de services récréatifs à sa population;

ATTENDU que les taux de fréquentation et que le haut degré de satisfaction des usagers prouvent une implantation solide de la corporation au sein de la communauté (2 057 personnes/semaine, 89% trifluviens) et qu'ils justifient les besoins d'agrandissement;

ATTENDU qu'une étude marketing réalisée en 1986 par le CÉGEP de Trois-Rivières recommande l'agrandissement du centre;

ATTENDU que la bâtisse est une propriété municipale;

ATTENDU que le projet est d'une valeur de 845 000 \$ et que la Corporation propose une répartition du financement comme suit:

- Corporation 15%
- Ville de Trois-Rivières 15%
- Gouvernement fédéral 35%
- Gouvernement provincial 35%

ATTENDU que la Corporation s'engage à assumer l'autofinancement de l'opération de nouveaux locaux, ainsi qu'une contribution de 15% à l'agrandissement;

ATTENDU qu'elle dispose déjà d'une provision de 50 000 \$ à cet effet;

ATTENDU qu'il importe que ce projet s'inscrive dans la démarche des dossiers - loisir à présenter au Sommet Économique d'avril 1989;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne son appui au projet d'agrandissement du Centre loisir Multi-Plus et qu'elle y consente une participation financière de 15% de la valeur escomptée du projet pour une somme totale de 127 000 \$;

Que la Ville de Trois-Rivières prête assistance à la Corporation dans sa recherche de financement auprès des paliers gouvernementaux concernés.

ADOPTÉ

---

287-88  
Nomination  
de M. Gilles  
Grenier re:  
régisseur  
des opérations  
Service des

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Gilles Grenier soit nommé au poste de régisseur des opérations au Service des affaires culturelles. Le salaire rattaché à ce poste sera sur une base annuelle de



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

affaires  
culturelles  
Adoption

37 263 \$, selon la classe 8 des conditions de travail des employés non syndiqués.

Monsieur Grenier devra compléter une période de probation de six (6) mois au terme de laquelle il sera confirmé dans son poste.

Dissidents:

- M. André Noël
- M. Guy Leblanc
- M. Roger Bellemare
- M. Pierre Dupont.

ADOPTÉ

288-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 4 juin 1988

Télécon inc.:

Renouvellement et branchements d'aqueduc et d'égout  
(1988) - paiement no 1 - retenue 10% 6 685,12 \$

Laboratoire Laviolette inc.:

Surveillance et rapport - boul. des Forges 254,67

Sani-Paré:

Cueillette, transport et enfouissement des ordures -  
du 16 au 31 mai 1988 37 673,71

Contenants Intercité inc.:

Location de contenants - mai 1988 - Sécurité publique  
et Autogare 335,00

Excavation Dratex inc.:

Location de machinerie 380,00

T.R. location inc.:

Location d'équipement 425,10

Thomas Bellemare ltée:

Contenants - mai 1988 4 712,00

Emco ltée:

Achat de pièces diverses 2 358,66

Westburne Qué. inc.:

Achat de pièces diverses 386,42

Baril évaluation ltée:

Honoraires - service d'inspections - réserve 25% 1 938,60

Honoraires - service d'inspections - facture no  
60 - 75% 2 449,19

Évaluations SDR inc.:

Honoraires - service d'inspections - réserve 25% 2 270,12

Honoraires - service d'inspections - M.R.C. - 75% 3 863,25

Honoraires - service d'inspections - M.R.C. - 75% 951,75

Jean Méthot:

Honoraires - appels 752,72

Dr. Maurice Poulin:

Honoraires - services médicaux - mai 1988 637,50

Roméo Godin:

Remboursement de frais de notaire - ruelle Ste-  
Marguerite 90,00

Agents de réclamations de l'est T.R. ltée:

Frais d'expertise 226,95

Via Rail Canada inc.:

Loyer du 1er juin 1988 au 31 mai 1989 3 132,00

APCHQ:

Inscriptions tournoi de golf - Jacques Goudreau  
et Jean-Louis Goneau 150,00

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



Ass. des prof. en ressources humaines du Québec: Inscription congrès - Claude Gendron	445,00
Congrès A.I.M.Q. 1988: Inscription congrès annuel - Fernand Gendron	275,00
Association des ingénieurs municipaux du Québec: Cotisation 1988 - Origène Bellemare	75,00
GBS entretien enr.: Entretien ménager - quartier général - mai 1988	1 735,25
Ajout au contrat	100,00
Xérox Canada: Versement trimestriel - 19e versement de 20 - Sécurité publique	1 340,40
Jeux olympiques spéciaux: Subvention	250,00
S. contrôles Johnson ltée: Contrôle automatique - facturation trimestrielle	3 876,50
Commission scolaire régionale des Vieilles Forges: Cours de formation "échelles aériennes" - 34 candidats	680,00
Bélitec inc.: Service de photocopies - originaux écurie # 10 - Services techniques	117,72 \$
Butterworths: Achat du volume 8 Cour suprême -greffier	110,00
Centre hospitalier Ste-Marie: Résumé de dossier médical	17,00
RL Crain inc.: Achat de règles	18,70
Décision Data (Canada) inc.: Entretien de l'équipement	550,26
IBM Canada ltée: Étiquette d'entretien de l'équipement	104,00
Librairie C. Morin & fils ltée: Réparation de calculatrice - Services techniques	24,00
Ashton-Tate Cust. Serv.: Réparation d'un logiciel DBASE III - Serv. techniques	25,00
Messagerie T.R. inc.: Livraison de courrier	61,04
Publi-design enr.: Travaux graphiques, terrains de jeux, etc. - François Roy	473,99
CHLN radio 55: Reportages Défi	100,00
La Gazette populaire: Avis public	39,59
Le Nouvelliste: Publication Invitation Défi et Remerciements Défi - tennis - appel d'offres	932,10
Publi-hebdo inc.: Avis publics	672,00
Fleuriste La Violette: Fleurs - familles Colas et Lefrançois	87,20
Marché Alarie & frère inc.: Achat d'épicerie pour réceptions	96,25

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Sylvain Barbeau et Louise Poitras - 3e année	250,00
Paul Houde - 2e année	500,00

LOISIRS

Hydro-Québec: Location de terrain - du 1er juin 1988 au 31 mai 1989	540,00
Auberge des gouverneurs: Déjeuner-rencontre avec les présidents des asso- ciations	143,21



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

Conseil des loisirs de la Mauricie inc.:  
Location mégaphone 10,00  
Polyvalente Ste-Ursule:  
Entretien ménager durant le Championnat provincial  
gymnastique 150,00  
Technologies Exact inc.:  
Aiguisage automatique de patins - mars 1988 88,00  
Jean Alarie:  
Travail sur l'incorporation des agriculteurs 3 000,00

Gestion du programme des terrains de jeux  
pour le quartier - 1er versement

Association récréative Normanville inc. 1 430,00  
Association récréative Ste-Marguerite inc. 1 430,00  
Ass. récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle 1 430,00  
Association sportive Ste-Cécile inc. 1 430,00  
Comité boul. St-Jean inc. 1 430,00  
Comité de citoyens des Abitations Adélarde-Dugré inc. 1 430,00  
Loisirs St-Jean-Brébeuf T.R. 1 430,00  
Loisirs St-Sacrement inc. 1 430,00  
Loisirs Ste-Thérèse inc. 1 430,00  
Loisirs des Vieilles Forges inc. 1 430,00  
LOISIRS (suite)

Expo 1988

Pro-Gest enr.:  
Commission - vente d'espaces 1 846,00 \$  
M.F. Régie des permis d'alcool:  
Permis d'alcool - bistro et terrasse 400,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arsenault, Jean-Yves:  
Coordonnateur - Loisirs  
296 km - mars, avril et mai 1988 72,52  
Bérubé, Raymond:  
Animateur en loisirs  
199 km - mai 1988 48,75  
Brahic, Gérard P.:  
Chef de service adjoint - Évaluation  
2 sorties 5,50  
31 km - avril 1988 7,59  
Desjardins, Serge:  
Surintendant - Usine de traitement d'eau  
531 km - mars et avril 1988 130,09  
Remboursement de petite-caisse 130,57  
Frais de déplacement - Montréal - rencontre tech-  
nique AQTE 71,05  
Fournier, Normand:  
Technicien en système d'information - Serv. techniques  
70 km - mai 1988 17,15  
Genest, Laurent:  
Mécanicien entretien - Travaux publics  
17 sorties - mai 1988 46,75  
Laberge, André:  
Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme  
1 408 km - mai 1988 297,67  
Lafond, André:  
Journalier - Travaux publics  
8 sorties - mai 1988 22,00  
Larouche, Jean:  
Concierge-messenger - Greffe et Archives  
182 km - mai 1988 44,59  
Lesage, Mario:  
Technicien évaluation I - Évaluation  
146 km - avril et mai 1988 35,77

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



Maillette, Guy:	
Responsable des concessions - Equip. & Opérations	
36 sorties - février, mars, avril et mai 1988	99,00
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
1 022 km - mai 1988	250,39
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections	
1 316 km - mai 1988	276,36
Richard, Gaëtan:	
Technicien génie civil - Travaux publics	
1 269 km - mai 1988	310,91
Rousseau, Robert:	
Surintendant - Travaux publics	
1 389 km - mai 1988	284,63
Roy, François:	
Agent d'information - Direction générale	
8 sorties - mai 1988	22,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Billets (2) d'avion - congrès de la Fédération	
canadienne des municipalités	440,10
Remboursement de petite-caisse	33,35

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Guy Blais:	
Nicolet - cours de moniteur de tir - Institut de	
police du Québec - 15 jours	183,75 \$
Roger Bruneau:	
Inscription - congrès Association québécoise	
d'urbanisme à Longueuil	160,00
Jean-Guy Gervais:	
Déjeuner - 8 personnes - rencontre État major avec	
Direction générale	50,22
Jean-Luc Julien:	
Québec - congrès de l'Association des directeurs	
généraux des municipalités du Québec	250,00
Claude Pélissier:	
Québec - congrès de l'Union des municipalités	523,48
Michel Tousignant:	
Nicolet - cours à l'Institut de police du Québec -	
2 semaines	122,50
Montréal - cours incendies criminels - Laboratoire	
médico-légal	344,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Jacques Lacroix	78,06
Jean Lamy	314,70
René Monfette	1 296,94
Yvon Poirier	56,26
Allocation d'automobile - mai 1988 - 1 352 km	293,09
Jacques St-Laurent	131,09
Alain Tremblay	68,84

---

TOTAL 109 625,69 \$

---

Pour la semaine se terminant le 11 juin 1988

Massicotte & fils ltée:



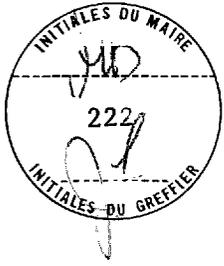
LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

Elargissement du boul. des Forges - Remboursements de dépôts - Remise de retenue	31 320,57 \$
Clément Ricard & fils inc.:	
Station de pompage des Forges - Remise de retenue	1 834,65
Jean Leclerc excavation inc.:	
Trottoirs et bordures - 1987 - Remise de retenue	3 403,36
Pépinière 55 inc.:	
Aménagement parcs - rue St-Maurice - Remise de retenue	1 100,54
Panpierre inc.:	
Glissement rue de Boucherville - Remise de retenue	629,09
Gaudreau Roger:	
Centre culturel - peinture et identification sur la façade	575,00
Publi-Design enr.:	
Signalisation pour les personnes handicapées - Copie carte de la ville	229,08
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	4 230,51
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures	2 361,61
Emco ltée Division F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 307,82
Excavation Dratex inc.:	
Location d'équipement	1 140,00
Guimond Electrique inc.:	
Location d'équipement	440,00
Hydro-For inc.:	
Achat d'un tracteur chargeur	57 740,71
Nedco:	
Achat d'équipement	335,45 \$
Gaston Paillé ltée:	
Location d'équipement	180,00
Norman Wade co ltée:	
Réparation et entretien détecteur de bornes	104,67
Westburne Québec inc.:	
Achat d'équipement	3 913,34
Concepta inc.:	
Achat et réparation d'équipement	1 339,00
Comterm inc.:	
Frais d'entretien - juin 1988	51,00
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - Travaux publics - mai 1988	2 710,33
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés aux stationnements - 15 au 28 mai 1988	857,22
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires - Aéroport	572,00
I.B.M. Canada ltée:	
Service d'entretien	2 875,94
J.C. Trépanier:	
Service de camions vacuums pour fosses	2 800,00
Service informatique Robert Cauchon:	
Mise à jour P.C.	1 345,06
Evaluations SDR inc.:	
Service d'évaluation - MRC de Francheville - Honoraires professionnels - Retenue 25 %	1 266,00
Baril Evaluation ltée:	
Service d'évaluation - Honoraires professionnels - Retenue 25 %	513,75
Beaumier, Richard avocats:	
Services professionnels dans la cause Ville de T.-R. -vs- Eloi et Mario Guillemette	8 823,81
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	36,64
Me Claude Trudel:	
Honoraires professionnels - juge suppléant	225,00
Gilles Brouillette:	
Frais de scolarité 50 %	31,25

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



Francis Gobeil:	
Frais de scolarité 50 %	31,25
Steve Lévesque:	
Frais de scolarité 50 %	56,25
Louise Racette:	
Frais de scolarité 50 %	31,25
<u>Réclamation:</u>	
Mario Désaulniers - Véhicule endommagé par trou	140,00
Léo Vadeboncoeur - Obstruction d'égout	81,48
Laurentienne générale - Véhicule endommagé par un morceau de glace	150,60
Thérèse T. Lavigne - Véhicule endommagé par un morceau de glace	50,00
Gilles Landry - Vitre cassée	60,00
Louise Valois - Véhicule endommagé par un liquide corrosif	258,96
Raymond Beaudoin - Véhicule endommagé par de la chaux	183,00
Christian Tessier - Gazon endommagé par le déneigement	80,00
Oxygène Val-Mauricie ltée - Véhicule endommagé par un bloc de ciment	175,00
Dominicaines de la trinité:	
Remboursement pour branchement d'aqueduc	200,00
Sylvain Labonté:	
Remboursement pour pavage non brisé pour le branchement	300,00
Claude Normandin:	
Remboursement pour pavage non brisé pour le branchement	300,44
Le Nouvelliste:	
Publication d'avis publics	826,00 \$
CHEM TV inc.:	
Promotion de soccer	150,00
P. les Affaires inc.:	
Avis public pour peinture de lampadaires	111,30
Flageol Photo enr:	
Photographies - F. Roy	68,41
Studio St-Cyr:	
Cadre souvenir - Mairie	45,07
Houle Photographes:	
Photographie - F. Roy	7,58
Tournoi de golf des employés municipaux:	
Subvention	500,00
Henri Frenette:	
Remboursement frais de notaire pour ruelle Ste-Marguerite	90,00
Messageair inc.:	
Location pour juin - Specta	29,76
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - Cour municipale	72,00
Les locations vieilles forges ltée:	
Location de voiture - 26 juin au 26 juillet	547,38
Laviolette auto location inc.:	
Location de voiture - 16 juin au 16 juillet	500,31
Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Rapport médical - Ress. humaines	10,00
Centre hospitalier Ste-Marie:	
Résumé de dossier médical - Ress. humaines	17,00
A.Q.T.E.:	
Cotisation annuelle - Gilles Colas	65,00
Association paritaire SST:	
Volumes - Ress. humaines	12,35
Cuisine Souperbe:	
Repas 7 personnes - Négociation fonctionnaires	164,50



LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Roland Dubois - 2e année	1 000,00
Lise Milot - 3e année	250,00
Raymond Plante - 3e année	250,00
Diane Roy, Wilfrid Fex - 1ère année	750,00

SUBVENTION - RESTAURATION DE FACADES

Les Consultants Androides inc.	840,00
Restaurant la bonne bouffe	1 204,50
Restaurant le panetière	2 322,50

LOISIRS

Comité Traverse des âges inc.:	
Entretien des locaux - 1er janv. au 30 juin 88	3 870,00
Québec Aviation ltée:	
Rétro - Oct. nov. déc. 87	600,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location d'espaces - Exposition	960,00
M.F. Régie Permis Alcool:	
Permis d'alcool pour l'expo	100,00
M.F. Régie Permis Alcool:	
Permis d'alcool pour l'expo	200,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1988

Allard, Claude:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
340 km	83,30

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1988 (suite)

Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - Travaux publics	
293 km	71,78 \$
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - Travaux publics	
1 695 km	322,05
Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - Usine de	
traitement d'eau	
670 km	164,15
Daviau, André:	
Chef technicien - Génie	
1 204 km	294,97
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - Génie	
667 km	163,41
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
830 km	192,39
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme	
671 km - Avril et mai 1988	164,39
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil I - Génie	
470 km	115,15
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - Loisirs	
256 km	62,72
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - Génie	
1 770 km	433,65
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations - (Services	

LUNDI, LE 20e JOUR DE JUIN 1988



communautaires) 350 km	85,75
Plamondon, Guy: Chaîneur - Génie 210 km	51,45
Pruneau, Céline: Inspecteur en aliments - Services communautaires 28 sorties	77,00
Saintonge, Louis: Architecte - Génie 505 km - Février, mars, avril et mai	123,72

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Sylvie Carignan: Québec - Séance de formation 30 et 31 mai au M.A.M.	119,31
Pierre Dupont: Québec - Congrès de l'Union des municipalités - 5, 6 et 7 mai	655,97
Jacques Goudreau: Repas - Invité ville de Verdun	24,16
Henri-Paul Jobin: Montréal - Société de développement économique du St-Laurent - 3 et 4 juin	251,41
Gilles Latour: Charte Chevaliers de colomb	48,00
Denis Lelièvre: Repas avec M.A.P.Q.	33,00
Allocation d'automobile 22 sorties - mai	60,50
Pierre Moreau: Québec - Congrès des directeurs généraux les 25, 26 et 27 mai	575,11
Yvon Poirier: Ste-Foy - Etude pour stationnement de nuit	78,36
Allocation d'automobile 1 352 km - mai	293,09

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Denis Ricard: St-Grégoire - Programme de conservation du patrimoine architectural	29,90 \$
Allocation d'automobile 43 sorties et 224 km mars, avril et mai	173,13

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	96,48
Louise Goyette	56,26
René Monfette	1 092,24

TOTAL 157 948,09 \$

GRAND TOTAL 267 573,78 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

JL/JRD

MAIRE

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4e jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
20-06-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 20 juin 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- c) Règlement autorisant la conversion d'immeubles locatifs en co-propriétés divisées, avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 21 mars 1988;
- d) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- e) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- f) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;



LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988

- g) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
- h) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier la limite de vitesse sur la rue Du Fief, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 30 mai 1988;
- i) Amendement au règlement no 5 re: organisation et maintien d'un corps de police, aux fins de modifier la réglementation concernant l'usage des pelouses, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 30 mai 1988;
- j) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
- k) Règlement prévoyant la construction d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Normand, entre les rues Royale et St-Philippe et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 6 juin 1988;
- l) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage aux fins de modifier la hauteur minimum permise dans la zone CV1/6 (terrain municipal, terminus d'autobus, rue Des Forges) (1982-Z-A-74), avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 16 mai 1988;
- m) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue St-Laurent, côté est dans la zone 3Cd8 (1982-Z-A-75), avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 20 juin 1988;
- n) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;

289-88  
Compte rendu  
20-06-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 20 juin 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 4 - item 10:

Ajouter à la fin du deuxième paragraphe, en ajoutant une virgule après "effet,": "sauf pour obliger les requérants à informer la Ville 15 jours avant de présenter la demande à la régie du logement."

Page 9 - item 30 k) 3e paragraphe:

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



MM. les conseillers Léo Thibeault et Henri-Paul Jobin trouvent cela normal car cela se fait sur l'heure du midi.  
Ajouter: "De toute façon, M. Jobin estime ne pas avoir assez d'informations pour prendre position."

ADOPTÉ

---

290-88  
Règlement  
962 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances du 30 mai 1988 et du 20 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 962 (1988) concernant l'aménagement et la construction des cafés-terrasses dans la ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

291-88  
Règlement  
1074-A (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1074-A (1988) amendant le règlement 1074 concernant la pose des services municipaux dans le secteur Boisé du parc, aux fins de modifier le mode de taxation des propriétés riveraines, de façon à ce que la taxe soit établie suivant la superficie des propriétés, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

292-88  
Règlement  
1082 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1082 (1988) adoptant et approuvant le règlement no 26 de la Corporation intermunicipale de Transport Des Forges (C.I.T.F.) décrétant et autorisant l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant à ces fins un emprunt bancaire au montant de 90 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---



LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988

293-88  
Règlement  
1084 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1084 (1988) adoptant et approuvant le règlement no 27 de la Corporation intermunicipale de Transport Des Forges (C.I.T.F.) adoptant le programme des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 1989, 1990 et 1991, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

294-88  
Règlement  
1085 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1085 (1988) prévoyant des travaux de réfection et/ou de remplacement de la conduite d'égout, sur la rue Dunant et décrétant un emprunt au montant de 225 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

295-88  
Contrat  
vente par  
Jacques  
PAGÉ  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de M. JACQUES PAGÉ l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la paroisse de St-Étienne comme étant une partie du lot numéro sept dudit cadastre (P.7).

Cet emplacement mesurant au nord-est vingt-cinq mètres virgule quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m.) de même qu'au sud-ouest, au nord-ouest et au sud-est quatre-vingt-seize mètres virgule un centième (96,01 m.) et renfermant une superficie de deux mille quatre cent quatre-vingt-sept virgule quarante-huit mètres carrés (2 487,48 m.c.).

Cet emplacement étant borné sur tous ses côtés soit au nord-est, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 7 du cadastre de la paroisse de St-Étienne.

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



Le coin sud de cet emplacement étant situé à une distance de quatre-vingt-seize mètres virgule un centième (96,01 m.) du coin est du lot 101-7 dudit cadastre de la paroisse de St-Étienne le long d'une ligne étant le prolongement en ligne droite de la rue existante et bornant ledit terrain en direction nord-ouest.

pour le prix de 600 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Yves Boivin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

296-88  
Subdivision  
lot 2870  
C.T.R.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean Châteauneuf, a.-g., en date du 27 juin 1988, montrant la subdivision du lot 2870 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Des Forges, appartenant à 141398 Canada inc. et donnant effet aux lots 2870-1 à 2870-3 inclusivement.

ADOPTÉ

---

297-88  
Autorisation  
au dir. Serv.  
d'urbanisme  
re: locations  
cafés-terrasses  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bruneau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que MM. JACQUES GOUDREAU et ROGER BRUNEAU, directeur et directeur adjoint du Service d'urbanisme, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les différents baux qui seront consentis en vertu du règlement 962 (1988) concernant les cafés-terrasses.

ADOPTÉ

---

298-88  
Comptes  
à payer  
juin 1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de juin 1988 au montant de 2 630 584,06 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

---

299-88  
Suspension  
de M. Gérald  
Cholette

CONSIDÉRANT la directive écrite transmise à la demande du Conseil municipal par le directeur général le 25 janvier 1988 à tous les cadres supérieurs de la Ville, dont Monsieur Gérald Cholette, à l'effet de ne faire aucun commentaire ou déclaration aux médias d'information, à moins de n'y être spécifiquement autorisé ou d'un cas d'urgence;

CONSIDÉRANT que les déclarations faites par monsieur Gérald Cholette à un journaliste et rapportées dans l'édition du



LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988

Nouvelliste du 22 juin 1988 viennent à l'encontre de cette directive écrite;

CONSIDÉRANT que les propos tenus à cette occasion par monsieur Gérard Cholette et rapportés dans l'édition du Nouvelliste du 22 juin 1988 sont de nature à jeter du discrédit sur l'ensemble des membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que monsieur Gérard Cholette, directeur du Service de la sécurité publique, soit et est suspendu sans solde pour une (1) journée.

Ont voté pour la résolution:

Ont voté contre:

- M. Roger Bellemare
- M. Pierre Dupont
- M. Guy Leblanc
- M. Émilien La Barre
- M. Claude Péliissier
- M. André Noël
- M. Gilles Latour
- Mme Chrystiane Thibodeau
- M. André Landry

- M. Yvan Leclerc
- M. Léo Thibeault
- M. Henri-Paul Jobin

M. Henri-Paul JOBIN a produit un document expliquant sa dissidence.

La résolution est donc adoptée sur division.

Monsieur le maire informe le greffier qu'il se prévaut des dispositions de l'article 53 de la loi sur les cités et villes et qu'il refuse de signer cette résolution. Celle-ci sera donc soumise à nouveau au Conseil lors de la prochaine séance régulière.

---

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Qu'un comité composé de Monsieur le maire, Messieurs les conseillers Henri-Paul Jobin et Gilles Latour, M. Pierre Moreau, directeur général adjoint et M. Albert Morrisette, directeur des Services communautaires, soit formé pour prendre connaissance des demandes de l'AMDA et ensuite déterminer ce que la Ville peut offrir comme services à cet organisme, pour l'aménagement du centre de développement de l'automobile près de l'aéroport régional.

ADOPTÉ

---

CONSIDÉRANT l'absence injustifiée au travail de M. Serge Lafrance, les 8, 9 et 10 janvier 1988;

CONSIDÉRANT les conséquences que cette absence a eues sur le fonctionnement du Service de la sécurité publique et le paiement de temps supplémentaire;

300-88  
Comité formé  
re: demandes  
de l'AMDA  
Adoption

301-88  
Suspension  
de M. Serge  
Lafrance  
Adoption

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire de M. Lafrance et le rapport du directeur du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que Monsieur Serge Lafrance soit et est suspendu de ses fonctions, sans solde, pour une période de trois (3) jours ouvrables;

De plus, l'employé est avisé que toute récidive de sa part entraînera des mesures plus sévères.

M. le Conseiller Guy Leblanc vote contre la résolution.

ADOPTÉ

---

302-88  
Suspension  
de M. Marcel  
Paquin  
Adoption

CONSIDÉRANT les événements du 27 avril 1988 au cours desquels une maladresse de la part de M. Marcel Paquin a causé des dommages au bâtiment de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT le fait que M. Paquin a déjà été réprimandé pour avoir fait preuve de négligence au volant d'un camion-incendie le 23 avril 1987;

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire de M. Paquin et le rapport du directeur du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que M. Marcel Paquin soit et est suspendu de ses fonctions, sans solde, pour une (1) journée ouvrable;

De plus, l'employé est avisé que toute récidive de sa part entraînera des mesures plus sévères.

Monsieur le Conseiller Guy LEBLANC vote contre la résolution.

ADOPTÉ

---

303-88  
Suspension  
de M. Denis  
Martin  
Adoption

CONSIDÉRANT les nombreuses occasions au cours desquelles M. Denis Martin a fait preuve de négligence dans son travail au Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT la rencontre du 23 juin 1988 au cours de laquelle il n'a pu expliquer son comportement à la satisfaction de ses supérieurs;

CONSIDÉRANT le fait que M. Martin connaît très bien la nature de son travail et les responsabilités qui en découlent;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de la sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que Monsieur Denis Martin soit et est suspendu de ses fonctions, sans solde, pour une période de deux (2) jours ouvrables;

De plus, l'employé est avisé que toute récidive de sa part entraînera des mesures plus sévères.

Monsieur le Conseiller Guy Leblanc vote contre la résolution.

ADOPTÉ

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Jacques Soucy et Robert Paré, les organisateurs de la Coupe du Monde 1988 dont la deuxième tranche a eu lieu à l'Hippodrome de Trois-Rivières, mardi le 28 juin 1988.

ADOPTÉ

-----  
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. le maire Gilles Beaudoin soit nommé administrateur sur le conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

-----  
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau soit et est nommée maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

-----  
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 18 juin 1988

Bétrex inc.:	
Elargissement du boul. des Forges - Retenue de garantie	146 702,19 \$
Pluram inc.:	
Services professionnels - Plans d'urbanismes	50 571,05
Champlain Excavation ltée:	
Service de rétrocaveuse - Location et main-d'oeuvre	3 920,00
Sani-Paré:	
Service de contenants - Du 1er au 15 juin 1988	37 673,71
Via Rail Canada inc.:	
Baux loyers	12 607,00
MRC de Francheville:	
Quote-part d'administration - 2e versement	29 586,13

304-88  
Félicitations  
à MM. Jacques  
Soucy et  
Robert Paré  
Adoption

305-88  
Nomination  
de M. Gilles  
Beaudoin re:  
administrateur  
sur le conseil  
de la Féd. can.  
municipalités  
Adoption

306-88  
Nomination  
maire-supp.  
Adoption

307-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



MRC de Francheville:	
Permis de construction	220,00
Chambre de commerce:	
Subvention	30 000,00
Samson Bélair C.A.:	
Honoraires professionnels - Vérification finale	15 292,50
Wajax industries limited:	
Achat balai mécanique - Travaux publics	118 908,10
Hewitt Equipement ltée:	
Achat chargeur sur roues - Travaux publics	107 774,84
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 322,18
Norman Wade co ltée:	
Location d'équipement d'arpentage	261,60
Excavation Dratex inc.:	
Location d'équipement	1 900,00
Evaluation SDR inc.:	
Honoraires professionnels - retenue 25%	1 881,00
C.P. ltée:	
Entretien passages à niveau	1 695,72
Contenants intercité inc.:	
Service de contenants - Travaux publics	
Mai - Sécurité publique 30 mai au 1er juillet	2 688,35
Thomas Bellemare ltée:	
Service de conteneurs - Déneigement -	
Travaux publics - 5e versement	57 043,15
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Service d'entretien - Mai 1988	142,00
René Milot:	
Coupe de pelouse	1 643,95
Gazonnement J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	5 204,92
Gérald Cholette:	
Franchise glissement de terrain	10 000,00
Jean Méthot:	
Honoraires professionnels	750,00
Agents de réclamations de l'Est ltée:	
Frais ajusteur dos. H. Lemay	280,50
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	793,44
Jacques Royer huissier:	
Frais de huissier	86,16
Villeneuve Miller Huissiers:	
Frais de huissiers	95,92
Diane Pelletier Huissier:	
Frais de huissier	73,20
Henri-Paul Proulx et ass.:	
Frais de huissier	9,76
Pelletier, Plante et ass.:	
Frais de huissiers	26,00
Paquette & Associés Huissier:	
Frais de huissiers	13,36 \$
Jacques Nichols & Associés:	
Frais de huissiers	11,20
Denys Locas & Ass. Huissier:	
Frais de huissiers	12,64
Gagnon, Senechal, Coulombe:	
Frais de huissiers	18,40
Gaston Garceau Huissier:	
Frais de huissier	14,80
Dupont & Patenaude Ass.:	
Frais de huissiers	24,16
Boisvert, Pouliot & Ass.:	
Frais de huissiers	65,00
Boissonnault & Ass.:	
Frais de huissier	50,92
Bélanger & Bélanger Ass.:	
Frais de huissier	34,64
André Bergeron & Ass.:	



LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988

Frais de huissier	11,20
Aveline Aveline & Ass.:	
Frais de huissier	10,98
Université du Québec à Montréal:	
Achat de volume - Serv. des ress. humaines	9,00
RGC statistique Canada:	
Achat de livres - François Roy	17,00
Gaëtan Provencher:	
Achat de livre - Sécurité publique	32,00
Centre national de philatélie:	
Achat de répertoires de codes postaux - Serv. d'évaluation	21,80
Bicybec ltée:	
Permis de bicyclettes - Sécurité publique	66,51
American water works association:	
Cotisation - Serv. techniques	64,80
Ordre des Gouverneurs des jeux de la Mauricie:	
Adhésion - Mairie	100,00
Cabano Expéditex inc.:	
Arpentage	27,75
Paul Lacoursière communication:	
Animation souper - Serv. ress. humaines	300,00
Service de Gestion industrielle G.R. inc.:	
Demande de proposition - Greffe	239,80
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Greffe	112,00
Publi-Hebdo inc.:	
Publicité pour stationnement - François Roy	43,00
C.J.T.R.:	
Reportage du Défi - François Roy	202,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Julien Simoneau - 2ième année 500,00

SUBVENTION - DÉMOLITION DE BÂTIMENTS

Florence Janvier 800,00

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Québec Aviation ltée:

Entretien avril - Aéroport	7 130,40
----------------------------	----------

Les Aigles juniors de Trois-Rivières inc.:

Entente	6 100,00
---------	----------

Association de baseball de Trois-Rivières:

Frais d'arbitrage et frais de marqueur - Mai 1988 - Entente soutien service - Entretien - 1er versement	5 127,00
---	----------

EXPOSITION

Pro-Gest enr. R. Lepage:  
    Location d'espaces 150,00 \$

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Duval, Lionel:

Technicien en arpentage 618 km - Mi-mai à mi-juin	151,41
Transport d'équipement et du personnel - 9 jours	108,00

Provencher, Alain:

Technicien génie civil II - Travaux publics 638 km - Mai 1988	121,22
--	--------

Verville, André:  
    Inspecteur en alimentation - Services communautaires

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



63 sorties - Mai 1988  
Villeneuve, Jacques:  
Imprimeur-magasinier - Service budget organisation  
et méthodes  
2 sorties - juin 1988 5,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril:  
Drummondville - 88e réunion de l'association  
des préposés à l'outillage municipale 39,20  
Gilles Beaudoin:  
Halifax - Congrès de la fédération canadienne des  
municipalités - Du 2 au 7 juin 1988 874,08  
Jean Benoît:  
Repas pour travail - Serv. de l'évaluation 8,00  
Roger Bruneau:  
Longueuil - Congrès association québécoise  
d'urbanisme - Du 8 au 10 juin 1988 174,83  
Jean-Louis Goneau:  
Sept-Iles - Colloque annuel de l'Association québé-  
coise des agents du bâtiment - du 14 au 17 juin 1988 600,00  
Serge Hamel:  
Transport pour service à la clientèle - avril à  
juin 1988 56,86  
Henri-Paul Jobin:  
Montréal - SODES - 3 et 4 juin 1988 71,05  
Steve Lévesque:  
Transport pour service à la clientèle - mars à  
juin 1988 63,25  
Maurice Paquin:  
Repas pour travail - Serv. de l'évaluation 8,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais 723,09  
Roger Lafontaine 77,10  
René Monfette 848,35  
Alain Tremblay 30,00  
Millage 1715 km 420,17

TOTAL 665 017,09 \$

Pour la semaine se terminant le 25 juin 1988

Sablière Ste-Marthe inc.:  
Aqueduc et drainage de rues - Les Arpents Verts -  
Phase III-A - Retenue 10% 76 141,34 \$  
Aqueduc et drainage rue Pierre-F. Pinsonneault -  
retenue 10% 65 954,69  
Télécon inc.:  
Renouvellement et branchements d'aqueduc et  
d'égout - retenue 10% 41 297,92 \$  
Coffrages mauriciens inc.:  
Construction de trottoirs & bordures - retenue 10% 23 331,67  
Pluritec Assainissement ltée:  
Étude sur l'élimination des goûts et odeurs de  
l'eau potable 8 000,00  
Pro-électrique inc.:  
Modification d'un branchement électrique suite à  
l'élargissement du boul. des Forges 350,00  
Entreprises Camvrac inc.:  
Remise de retenues - hiver 86-87 - hiver 87-88 24 071,85



LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988

Thomas Bellemare ltée:	
Remise de retenue - hiver 87-88	15 473,73
Excavation Dratex inc.:	
Location de pelle drott	2 185,00
Office municipal d'habitation:	
Contribution - 3e versement	82 000,00
Productions Specta inc.:	
Subvention finale	46 838,38
Emco ltée div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 156,62
Westburne Québec inc. Elect.:	
Achat d'équipement	98,27
Baril évaluation ltée:	
Service d'évaluation - honoraires professionnels - retenue 25%	630,00
Médiacom inc.:	
Panneaux affiches	1 320,00
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés au stationnement - 1er au 11 juin	923,16
Motorola ltée:	
Contrat d'entretien	91,16
Trois-Rivières entretien enr.:	
Entretien ménager - poste no 2 - mai 1988	310,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location de matériel	362,97
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de matériel - Imprimerie	1 954,17
Jean Méthot:	
Honoraires - Cour municipale - juin 1988	1 458,33
Ass. F. Rousseau & Frères ltée:	
Loyer et stationnement - Traverse des âges - juillet 1988	950,00
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	1 025,52
Pierre Dessureault:	
Photos	3 141,60
Publi-Hebdo inc.:	
Publications d'avis	384,00
Le Nouvelliste:	
Publication d'appel d'offres	140,00
Publi-Design enr.:	
Travaux graphiques - François Roy	159,10
Imprimerie Régionale:	
Commandite Vieux Trois-Rivières - François Roy	275,74
A.S.H.R.A.E. inc.:	
Carte de membre - Services techniques	115,90
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec:	
Cotisations	340,00
Claude Lavoie:	
Volumes pour urbanisme	55,80
Fondation clinique de réadaptation T.-R. (1983) inc.:	
Billet pour tournoi de golf - Mairie	125,00
Centre hospitalier Ste-Marie:	
Copie de dossier médical - Serv. ress. humaines	17,00
Hervé Chauvette:	
Remboursement de franchise CSST	28,00
Fleuriste Centre floral enr.:	
Corbeille de fleurs - Mairie	38,15
Madame Jeanne Paquin:	
Repas	137,50
Restaurant Fernand Bédard:	
Nourriture - Journée participation	51,25 \$
Marché St-Louis ltée:	
Breuvages pour réception	216,30
Breuvages Bégin ltée:	
Autogare	20,25

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

LUNDI, LE 4e JOUR DE JUILLET 1988



Jacques Denis et Chantal Cormier - 3e année

250,00

LOISIRS - EXPOSITION - SERV. COMMUNAUTAIRES

Association trifluvienne de soccer:

Frais d'arbitrage - été 1988 - 1er paiement 1 633,50

Lucie Rioux:

4e versement 500,00

Pro-Gest enr. R. Lepage:

Location d'espaces 560,00

Québec aviation ltée:

Gestion aéroport 1 400,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bellemare, Origène:

Ingénieur sénior - Génie  
236 km - 3 mai au 16 juin 57,82

Daviau, André:

Chef technicien - Génie  
414 km - 1er au 16 juin 101,42

Héroux, Gilles:

Dessinateur I - Arpentage  
70 km - 15 juin 17,15

Transport d'équipement et du personnel - 1 jour 12,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Luc Julien:

Repas avec dir. de crédit - Min. du Tourisme 33,85

Pierre Lefebvre:

Cours - Institut de police du Québec - transport et  
repas 183,75

Jean-Marc Lemire:

Cours - Institut de police du Québec - transport et  
repas 122,50

Pierre Moreau:

Québec - assurances générales de la Ville - souper  
avec le Conseil 252,90

Colette Parent:

Repas - comité technique U.M.Q. à Trois-Rivières,  
repas - colloque A.P.S.A.M. à Trois-Rivières, souper-  
conférence - A.P.R.H.Q. à Trois-Rivières, Montréal -  
comité technique U.M.Q. 121,55

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette 948,34

Alain Tremblay 80,59

TOTAL 407 445,74 \$

GRAND TOTAL 1 072 462,83 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

JL/JRD

MAIRE



LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18e jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire  
Madame la Conseillère  
Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN  
Chrystiane THIBODEAU  
Guy LEBLANC  
Roger BELLEMARE  
Pierre DUPONT  
Émilien LABARRE  
Claude PÉLISSIER  
Léo THIBEAULT  
André NOËL  
Gilles LATOUR  
Henri-Paul JOBIN  
André LANDRY

Procès-verbal  
04-07-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- c) Règlement prévoyant des travaux sur le boul. Parent pour raccorder éventuellement le réseau de rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la rue Tebbutt, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- d) Règlement prévoyant la pose des services municipaux sur certaines rues du secteur Isabeau (domaine Boisé du Parc) et emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 5 avril 1988;
- e) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- f) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;



- g) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier la limite de vitesse sur la rue Du Fief, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 30 mai 1988;
- h) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
- i) Règlement prévoyant la construction d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Normand, entre les rues Royale et St-Philippe et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 6 juin 1988;
- j) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue St-Laurent, côté est dans la zone 3Cd8 (1982-Z-A-75), avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 20 juin 1988;
- k) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;

Amendement  
au règl.  
1982-Z  
1982-Z-A-76)  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z, aux fins de modifier la hauteur maximum permise dans la zone 11 Cc2 située 6e Rue.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de juillet 1988.

(Signé) Madame la conseillère Chrystiane Thibodeau

308-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-76  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-76, amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la hauteur maximum permise dans la zone 11Cc2 située 6e Rue, de 2 à 4 étages), soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

309-88  
Règlement  
1982-Z-A-74  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à séance du 16 mai 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:



Que le règlement no 1982-Z-A-74 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la hauteur minimum permise dans la zone CV1/6 (terrain municipal, terminus d'autobus, rue Des Forges).

ADOPTÉ

310-88  
Contrat  
entente avec  
le Gouvernement  
du Québec re:  
hippodrome  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC concernant le programme d'aide au renouvellement et à l'amélioration des ouvrages immobiliers et des équipements d'hippodromes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

311-88  
Convention  
Équipe de hockey  
JR de Trois-  
Rivières  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec l'ÉQUIPE DE HOCKEY JR DE TROIS-RIVIÈRES INC. concernant les conditions et obligations des parties pour l'usage du Colisée du Parc de l'Exposition pour la saison 1988-89.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

312-88  
Mainlevée  
lots 186-95,  
181-2-166,  
181-2-163,  
181-2-168 et  
181-2-169  
Adoption

ATTENDU QUE par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 357 911, la Ville de Trois-Rivières a vendu à Construction Gilles Chaîné inc. les lots 186-95, 181-2-166, 181-2-163, 181-2-168 et 181-2-169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

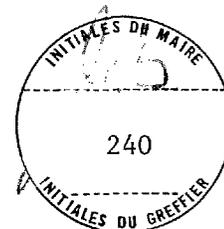
ATTENDU QUE cette vente était assortie de certains obligations et conditions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU QUE l'acquéreur a satisfait à ces conditions, entr'-autres de construire des bâtiments d'habitation sur ces lots;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale et finale de tous droits et privilèges ainsi que de la clause résolutoire, qui lui résultent aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 357 911, à Construction Gilles Chaîné inc. en autant que cela concerne

LUNDI, LE 18<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 1988



les lots 186-95, 181-2-166, 181-2-163, 181-2-168 et 181-2-169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et ratifie la vente à 2313-1402 Québec inc. enregistrée sous le numéro 363 832 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Lionel Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Proposition  
de suspension  
de M. Gérald  
Cholette, dir.  
du Serv. de la  
sécurité publique.  
Rejetée

CONSIDÉRANT la directive écrite transmise à la demande du Conseil municipal par le directeur général le 25 janvier 1988 à tous les cadres supérieurs de la Ville, dont Monsieur Gérald Cholette, à l'effet de ne faire aucun commentaire ou déclaration aux médias d'information, à moins de n'y être spécifiquement autorisé ou d'un cas d'urgence;

CONSIDÉRANT que les déclarations faites par monsieur Gérald Cholette à un journaliste et rapportées dans l'édition du Nouvelliste du 22 juin 1988 viennent à l'encontre de cette directive écrite;

CONSIDÉRANT que les propos tenus à cette occasion par monsieur Gérald Cholette et rapportés dans l'édition du Nouvelliste du 22 juin 1988 sont de nature à jeter du discrédit sur l'ensemble des membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que monsieur Gérald Cholette, directeur du Service de la sécurité publique, soit et est suspendu sans solde pour une (1) journée.

Ont voté pour la résolution:

Ont voté contre:

- M. Roger Bellemare  
- M. Pierre Dupont  
- M. Guy Leblanc  
- M. Claude Pélissier  
- M. André Landry

- M. Léo Thibeault  
- M. Henri-Paul Jobin  
- M. Émilien La Barre  
- M. André Noël  
- M. Gilles Latour  
- Mme Chrystiane Thibodeau  
- M. le Maire Gilles Beaudoin

M. Henri-Paul JOBIN a produit un document expliquant sa dissidence lors de la séance du 4 juillet 1988.  
M. Pierre Dupont produit une mise au point motivant sa position concernant la suspension de M. Cholette.  
Une lettre explicative de M. Gérald Cholette est également produite avec cette résolution

La proposition est donc rejetée par un vote de 7 personnes ayant voté contre et 5 personnes ayant voté pour.

REJETÉE



LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988

313-88  
Acquisition  
des lots 655-2 et  
649-5 (Carignan)  
et 658-2 et 659-2  
(Arseneault-  
Montplaisir)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de la succession Sylvio Carignan les lots 655-2 et 649-5 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 165 000 \$ et les lots 658-2 et 659-2 dudit cadastre, de MM. Jacques Arseneault et Gaëtan Montplaisir, pour le prix de 297 000 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les contrats ayant trait à ces acquisitions.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

314-88  
Demande  
d'approbation  
de plans, secteur  
Les Arpents verts  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministre de l'Environnement du Québec pour l'approbation des plans concernant les travaux de la phase 3-B du secteur «Les Arpents verts».

Que le directeur des Services techniques soit et est autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

315-88  
Nomination de 2  
administrateurs  
conseil d'adm.  
Les Productions  
Specta inc.

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne Madame Charlotte Lussier et Monsieur Jérôme Cotnoir pour siéger sur le conseil d'administration de Les Productions Specta inc.

ADOPTÉ

316-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 2 juillet 1988

Sablière Ste-Marthe inc.:

Aqueduc et drainage - Prolongement du boul.

Hamelin - Retenue 10%

162 670,82 \$

Société Pole-Life ltée:

Lampadaires - Élargissement du boul. des Forges

21 220,93

G.E.R.A.:

Plan d'aqueduc et programme de rinçage du réseau d'eau

20 000,00

Laboratoire Laviolette inc.:

Contrôle de qualité - Secteur les arpents verts -

Contrôle de qualité - Aqueduc & drainage rue



Pierre-F. Pinsonneault - Contrôle de la qualité et inspection - Élargissement du boul. des Forges Fortran ltée:	14 100,36
Fourniture de feux de circulation - boul. des Forges	7 928,22
Construction R.F.P. inc.:	
Assainissement des eaux - Rue du Fleuve - Remise de retenue	6 305,62
Pavages de Nicolet inc.:	
Relocalisation escalier Ste-Marguerite - Stationnements Laviolette et St-Paul - Remises de retenues	4 237,52
Excavation Nadeau et Fils inc.:	
Assainissement des eaux - Rue Notre-Dame - Retenue de garantie	3 647,54
Massicotte & Fils ltée:	
Remise de retenue - Piste cyclable - Sable parc linéaire	3 522,58
Jean Label:	
Murale en brique - Salle J.-A. Thompson	1 920,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Prolongement du boul. Hamelin - Contrôle de qualité et inspection	1 380,50
Laboratoires Shermont inc.:	
Contrôle des sols - escalier Ste-Marguerite - rue Laurent-Létourneau	775,00
CÉDIC:	
Subvention - 3e versement	51 250,00
Soc. comm. Place du Marché T.-R.:	
Loyer - Juillet 1988	14 846,00
Évaluation S.D.R. inc.:	
Service d'évaluation - Honoraires professionnels - Retenue 25%	2 329,88
Baril Évaluation ltée:	
Service d'évaluation - Honoraires professionnels - Retenue 25%	605,97
Sani-Paré:	
Contrat du 16 au 30 juin 1988	37 673,71
Motorola ltée:	
Entretien service de radios - Sécurité publique - Travaux publics - Services Techniques	1 336,80
GBS Entretien enr.:	
Entretien ménager - Sécurité publique	1 835,25
C.P. ltée:	
Entretien voie ferrée neige et glace	245,29
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Travaux publics et autogare	2 198,20
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 276,20
Clément Ricard & fils inc.:	
Location d'équipement - Travaux publics - Remboursement de dépôt	2 475,00
Excavation Dratex inc.:	
Location d'équipement - Travaux publics	1 540,00 \$
Thomas Bellemare ltée:	
Location d'équipement - Travaux publics	
Service de conteneurs - Travaux publics	1 256,00
Gaston Paillé ltée:	
Location d'une rétrocaveuse - Travaux publics - Remboursement de dépôt	817,50
Machinerie Baron & Tousignant ltée:	
Location d'équipement - Travaux publics	471,97
Norman Wade ltée:	
Location d'équipement d'arpentage - Serv. Techniques	98,10
Centrale Alarme Mauricie:	
Vérification d'alarme - Du 15/07/88 au 15/10/88	87,00
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	4 644,62
Caisse populaire Notre-Dame:	
Ensemble numismatique (cadeau souvenir) - Mairie	54,00



LUNDI, LE 18<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 1988

Jean-Jacques Vézina:	
Pompier volontaire - Surveillance poste les Forges et téléphone - Mai 1988	47,00
Café de la gare Marclay inc.:	
Buffet plein air - Conseil	1 562,50
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieur - 13 juin au 13 juillet	2 144,28
Pierre Dessureault:	
Photographies	607,53
Studio St-Cyr:	
Cadre souvenir - Mairie	114,04
Publi-Design enr.:	
Photocomposition et lettrage - F. Foy - Mairie	71,83
Le Nouvelliste:	
Publicité - Colisée	89,00
La Gazette populaire:	
Avis public pour règlement - J. Bourassa	
Publicité pour piscine - F. Roy	113,96
Fleuriste La Violette:	
Gerbe de fleurs famille Fugère - Mairie	38,15

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Colas, Gilles:	
Ingénieur - Génie	
1113 km - avril, mai, juin	272,68
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
474 km - juin 88	116,13
Transport d'équipement et du personnel - 7 jours	84,00
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - Serv. techniques	
44 km - juin	10,78
Claude Juteau:	
Directeur Service arpentage - Arpentage	
252 km - juin 1988	61,74

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Latour:	
Repas	26,00
Pierre Moreau:	
Québec - Assurances générales de la ville - Groupe Sobeco inc. - En compagnie de Me J. Lamy - 4 repas	106,15
Michel Thibeault:	
Laval - Congrès de l'Association des chefs pompiers - Séjour 4 nuits - Repas	412,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	105,12
Jean-Guy Gervais	192,92
Louise Goyette	93,12
René Monfette	373,83

TOTAL 379 393,34 \$

Pour la semaine se terminant le 9 juillet 1988

Groupe Sobeco inc.:	
Honoraires professionnels - Programme pré- retraire 89	1 865,00 \$
Ass. F. Rousseau & frères ltée:	
Stationnement juillet 88	375,00
Société canadienne des postes:	
Achat de timbres - Sécurité publique	222,00

LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988



Matériaux économiques inc.:	
Location perceuse à diamants - Travaux publics	135,00
Pagé construction inc.:	
Location machine à bordure - Travaux publics	371,00
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures	725,58
René Milot:	
Coupe de pelouse	1 643,95
Pierre Jobidon:	
Location pour remisage - Janvier à mai	250,00
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires professionnels - Service d'évaluation	1 249,50
Entreprises Camvrac inc.:	
Location d'un garage portatif	840,00
Varisco canada ltée:	
Location d'un système Well point - Travaux publics	2 838,63
Emco ltée div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	2 255,26
Westburne Québec inc. Elec.:	
Achat d'équipement	490,87
Laviolette Auto Location inc.:	
Location de voitures	1 208,81
Contenants intercité inc.:	
Location de contenants	179,80
Edwards:	
Entretien de systèmes d'alarmes	973,00
Pitney Bowes:	
Location compteur postal	120,17
Motorola ltée:	
Système de radios - Entretien juillet 88	673,41
Messagerie Trois-Rivières inc.:	
Livraison de courrier - Cour municipale	61,04
La Belle Vision inc.:	
Location de câble juillet 88	36,78
Dr Maurice Poulin:	
Services médicaux - Serv. ress. humaines	450,00
Ass. canadienne de gestion des achats:	
Cotisations - Travaux publics	250,00
Les Aigles junior de T.-R. inc.:	
Frais de participation souper 4 personnes	100,00
Via-Carte:	
Achat de 100 cartes - F.Roy	200,00
Pro-Sports:	
Achat de casquettes avec logo - Serv. ress. humaines	150,00
Publi-Hebdo inc.:	
Publication d'avis publics - Jean Lamy	336,00
Publications CCH/FM ltée:	
Abonnement 1 an - Cités et Villes - Jean Lamy	185,00
La Presse ltée:	
Publicité - Festival de T.-R. - F.Roy	692,97
Le Nouvelliste:	
Publications - Appels d'offres - Jean Lamy	
Piscines et congés fériés - F.Roy	931,20
P. Lea Affaires inc.:	
Appel d'offres - J. Bourassa	147,00
Pierre Dessureault:	
Photographies - Direction	857,01
Photo Continental:	
Photographies - Sécurité publique	144,47
C. Demers Photographe:	
Photographies - F. Roy	38,15
Mme Jeanne Paquin:	
Repas pour conseil	174,38

#### LOISIRS

Les loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Gestion de bâtisse	565,00
La société des loisirs St-Sacrement inc.:	



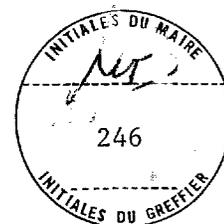
LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988

Gestion de bâtisse	140,50
Les loisirs St-Philippe inc.:	
Gestion de bâtisse	127,50
Les loisirs St-Jean de Brébeuf inc.:	
Gestion de bâtisse	595,00
Comité C.A.A.D.:	
Gestion de bâtisse	340,00
Association sportive Ste-Cécile inc.:	
Gestion de bâtisse	967,50
Association récréative Ste-Marguerite inc.:	
Gestion de bâtisse	702,50
Association de moto cross buddy ford inc.:	
Championnat canadien	500,00
Association de baseball de T.-R. inc.:	
2e versement - Entretien terrain de balle	1 325,00
Flageol photo inc.:	
Photos de nouveaux jeux - Exposition	86,93
Purolator courrier ltée:	
Service de courrier	20,81
Gérald Martin Animat inc.:	
50% de 7 000 \$ au début du cours Black jack - Exposition 88	3 500,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location d'espaces - Exposition	1 020,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bélanger, Robin:	
Coordonnateur adjoint - Loisirs	
176 km - juin 88	43,12
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - Travaux publics	
1538 km - juin 88	292,22
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs	
170 km - juin 88	41,65
Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - Usine de traitement d'eau	
584 km - juin 88	136,15
Déziel, Germain:	
Ingénieur - Génie	
551 km - mai et juin 88	134,99
Duval, Marcel:	
Homme d'instrument - Arpentage	
263 km - juin 88	64,43
Transport d'équipement et du personnel - 4 jours	48,00
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - Génie	
1510 km - juin 88	369,95
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
1583 km - juin 88	332,43
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics	
25 km - juin 88	6,12
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme	
1114 km - juin 88	224,64
Lafond, André:	
Journalier - Travaux publics	
36 km - juin et juillet 88	8,82
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil I - Génie	
544 km - juin 88	133,28
Larouche, Jean:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
287 km - juin 88	70,31
Lelièvre, Denis:	

LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988



Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Loisirs 20 sorties - juin 88	55,00
Loisel, Roger: Surintendant - Travaux publics 317 km - juin 88	77,66
Massicotte, Jean-Maurice: Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections 982 km - juin 88	239,85
Pellerin, Michel: Surveillant travaux - Génie 1042 km - juin 88	255,28
Perron, René: Chef de service - équipements & opérations - (Services communautaires) 324 km - juin 88	79,38
Plamondon, Guy: Chaîneur - Génie 274 km - juin 88	67,13
Poirier, Yvon: Directeur des Travaux publics 1022 km - juin 88	207,06
Provencher, Alain: Technicien génie civil II - Travaux publics 880 km - juin 88	167,20
Richard, Gaétan: Technicien génie civil - Travaux publics 1846 km - juin 88	452,27
Rousseau, Robert: Surintendant - Travaux publics 1387 km - juin 88	262,58
Roy, François: Agent d'information - Direction générale 13 sorties - juin 88	35,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Benoît: 2 repas pour travail	16,00
Jacques Goudreau: Terrebonne - Rencontre avec représentants de Courbec	61,25
Alain Léveillé: Montréal - Présentation d'ordinateur	77,05
Maurice Paquin: 2 repas pour travail - 1 sortie et 841 km - mai et juin 88	224,79

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	1 124,90
Lucien A. Ouellet	123,94
Yves Picard	139,88

TOTAL 36 634,80 \$

GRAND TOTAL 416 028,14 \$

Bureau de trésorier  
Le 8 juillet 1988

ADOPTÉ



LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988

317-88  
Acceptation  
des conditions  
de vente de  
Hydro-Québec  
re: lot Ptie 186  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Jean-Luc Julien, directeur-général soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les conditions de vente de Hydro-Québec relativement à un terrain sis au coin des boulevards Du Rochon, Des Chenaux et Des Forges, étant une partie du lot 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 12 000 \$.

ADOPTÉ

---

318-88  
Demande  
d'exemption  
de taxes  
d'affaires  
Moisson Mauricie  
inc.  
Adoption

ATTENDU que Moisson Mauricie inc. s'adresse à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptée de la taxe d'affaires.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien LaBarre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant la demande d'exemptions de taxe d'affaires formulées par Moisson Mauricie inc.

ADOPTÉ

---

319-88  
Entente avec  
AMDA re:  
automobile  
près de  
l'aéroport.  
Adoption

ATTENDU QUE l'Association mauricienne de développement de l'automobile a présenté un projet d'implantation d'une piste automobile sur les terrains à proximité de l'aéroport piste régional;

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet de nombreuses rencontres entre les autorités de la Ville et les représentants d'AMDA;

ATTENDU QUE tous les engagements requis de la Ville de Trois-Rivières par l'Association pour la réalisation de ce projet, ont été discutés et ont fait l'objet d'une étude comparative de la direction générale en date du 15 juillet 1988;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet semble propice autant au développement du sport automobile qu'à l'expansion économique de la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières supporte le projet de l'Association mauricienne de développement de l'automobile et s'engage, par protocole d'entente entre les parties, à fournir certains services et à défrayer certains coûts reliés à l'implantation des infrastructures nécessitées dans la réalisation de ce projet, en prenant comme base le document réalisé le 15 juillet 1988.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à cette entente.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 18e JOUR DE JUILLET 1988



LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*JL*  
GREFFIER

*JL*  
MAIRE

JL/



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	André	LANDRY

Procès-verbal  
18-07-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance du 18 juillet 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----  
AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Amendement au règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignettes, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 7 mars 1988;
- c) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- d) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
- e) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier la limite de vitesse sur la rue Du Fief, avis donné par M. le Conseiller André Landry, à la séance du 30 mai 1988;
- f) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988; Maintenu par M. le Conseiller Claude Péliissier;

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988



- g) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue St-Laurent, côté est dans la zone 3Cd8 (1982-Z-A-75), avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc, à la séance du 20 juin 1988;
- h) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;
- i) Amendement au règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la hauteur maximum permise dans la zone 11Cc2, située 6e Rue (1982-Z-A-76), avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 18 juillet 1988;

Amendement  
au règl. 12-A  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, aux fins de modifier les dates relatives aux installations durant l'hiver.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Gilles Latour

Amendement  
règl. 186  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier les normes du stationnement de nuit dans la zone Centre-Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Amendement  
règl. 1061-A  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1061-A prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux, aux fins d'en modifier les objets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

Amendement  
règl. 1982-Z

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

(1982-Z-A-77)  
Avis de motion

concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 8Pb2 et 8Ra1 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 8Pb2, 8Pba1 et 8Pba2.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Noël

---

Amendement  
au règl.  
1081  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1081 concernant les travaux d'élargissement du boul. Parent, aux fins de modifier les objets pour y inclure la réfection et l'entretien de la conduite d'égout sanitaire, et d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Landry

---

Règlement  
trav. répa.  
prise d'eau  
usine trait.  
d'eau  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation à la prise d'eau principale de l'Usine de traitement d'eau et emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Travaux de  
réaménagement  
de la piste de  
l'hippodrome  
etc.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réaménagement de la piste de l'hippodrome, des améliorations des services au public, la démolition et la construction d'écuries, l'achat et la mise en service d'équipements (éclairage, véhicule, etc.), appropriant la subvention du ministère de l'Agriculture en vertu du programme d'amélioration aux pistes de courses et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 1er jour d'août 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

320-88  
Comptes  
rendus  
04 et 18  
juillet  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que les comptes rendus des réunions du Conseil siégeant en Commission permanente, les 4 et 18 juillet 1988, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---



321-88  
Règlement  
1086  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1086 (1988) prévoyant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur le boul. Normand entre le boul. Royal et la rue St-Philippe, et prévoyant un emprunt de 35 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

322-88  
Projet de  
règlement  
1982-Z-A-77  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-77, amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 8Pb2 et 8Ral et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 8Pb2, 8Pbal et 8Pba2, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

---

323-88  
Contrat  
vente à  
MICHEL  
POIRIER  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à MICHEL POIRIER le lot 186-204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 300 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Paquin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

324-88  
Contrat  
vente à  
ROBERT-A.  
DUBÉ  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël;  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à ROBERT-A. DUBÉ le lot 186-203 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 200 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Paquin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

325-88  
Contrat  
quittance  
en faveur  
de JEAN-  
CLAUDE  
PAQUIN et  
LINE GARCEAU  
Adoption

ATTENDU QUE par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 368356 la Ville de Trois-Rivières a vendu à JEAN-CLAUDE PAQUIN et LINE GARCEAU le lot 186-90-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE cette vente était assortie de certaines conditions et obligations;

ATTENDU QUE les acquéreurs ont satisfait à ces conditions et obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne quittance et mainlevée de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 368356 concernant le lot 186-90-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Normand Houde, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

326-88  
Contrat  
convention  
avec Dame  
ANNETTE  
BÉLANGER-  
LAJOIE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec MADAME ANNETTE BÉLANGER LAJOIE en vertu de laquelle celle-ci accepte de renoncer à une servitude de passage sur la voie ferrée du Canadien Pacifique, au point milliaire 3.85 de la subdivision de St-Maurice Valley, et sur une partie du parc linéaire de la Ville de Trois-Rivières, pour et en considération d'une somme de 10 000 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la dite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988



327-88  
Félicitations  
à la Ville de  
T.-R.-O.  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fête son 25e anniversaire de fondation;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette ses meilleurs voeux aux dirigeants et aux citoyens de la ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'occasion du 25e anniversaire de fondation.

ADOPTÉ

328-88  
Demande au  
min. des  
Transports  
re: piste  
de l'aéroport  
Adoption

ATTENDU que Transport Canada a manifesté son intention de réduire la longueur de la piste de l'aéroport de Trois-Rivières de 6,000 à 4,000 pieds;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a entrepris depuis quelques mois, l'élaboration d'un plan directeur pour l'aéroport régional de Trois-Rivières, lequel doit être déposé au début de l'automne 1988;

ATTENDU que tous les intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine économique de la région 04, s'entendent pour dire que l'aéroport de Trois-Rivières a acquis une vocation régionale;

ATTENDU que comme capitale régionale de la région administrative Mauricie - Bois-Francs, Trois-Rivières doit offrir à la région des infrastructures et équipements d'envergure régionale;

ATTENDU que la réduction de la longueur de la piste de l'aéroport de Trois-Rivières, ne permettrait plus à Trois-Rivières d'assumer son rôle de capitale régionale;

ATTENDU que, au cours des derniers mois, deux entreprises oeuvrant dans le domaine de l'aéronautique se sont établies à l'aéroport régional de Trois-Rivières en fonction de ses caractéristiques actuelles;

ATTENDU que d'autres entreprises connexes à l'aéronautiques ont entrepris des démarches en vue de s'implanter à l'aéroport de Trois-Rivières, principalement à cause de sa piste d'une longueur de 6,000 pieds;

ATTENDU qu'une autre compagnie offrant des services d'entretien d'aéronefs, s'est implantée récemment dans le parc industriel no 2 de Trois-Rivières, à proximité de l'aéroport et qu'une piste de 6,000 pieds est nécessaire pour accueillir ses clients;

ATTENDU que de nombreuses entreprises de la région utilisent la piste de Trois-Rivières pour leurs avions turboréacteurs pour lesquels une piste de 6,000 pieds est nécessaire;

ATTENDU que de nombreux avions utilisent la piste de Trois-Rivières pour s'alimenter en "jet fuel", permettant d'envisager l'autofinancement de l'aéroport dans un proche avenir;

ATTENDU que Trois-Rivières offre depuis plusieurs années, un pageant aérien hautement apprécié par plus de 15,000 personnes; la réduction de la piste compromettrait toute chance d'expansion de cet événement et pourrait même signifier son annulation;

ATTENDU qu'un tel pageant aérien signifie des retombées appréciables pour l'économie de la région et permet à l'aéroport de réaliser des profits importants, nécessaires à son financement annuel;



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

ATTENDU que la réduction de la piste ferait en sorte que les avions à grand gabarit ne pourraient plus utiliser l'aéroport de Trois-Rivières, compromettant ainsi l'équilibre budgétaire de celui-ci;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a injecté plus de 200 000 \$ pour l'amélioration des infrastructures aéroportuaires, depuis 1987, de façon à améliorer les services et à donner à l'aéroport un caractère régional;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières signifie au Ministre des Transports du Canada qu'elle désapprouve la décision de réduire la piste de l'aéroport régional de Trois-Rivières de 6,000 à 4,000 pieds.

Que la Ville demande au Ministre de ne prendre aucune décision visant la réduction des dimensions de la piste, avant le dépôt du plan directeur de l'aéroport.

ADOPTÉ

329-88  
Réprimande  
à M. Gérald  
Cholette  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que suite aux réunions du Conseil du 25 juillet et 1er août 1988, le Conseil municipal adresse à Monsieur Gérald Cholette, directeur du Service de la sécurité publique, relativement à ses commentaires parus dans le quotidien LA PRESSE le 20 juillet dernier, des reproches sévères.

Le Conseil y déplore un manque de jugement face à votre entrevue avec le journaliste, puisque les débats depuis la fin de juin 1988 sont, somme toute, assez délicats. Cette entrevue consentie par Monsieur Cholette subséquentement au vote du Conseil n'a fait que relancer toute la question, tant dans le public qu'au sein du Conseil municipal. Ainsi, le Conseil est d'opinion que vos propos ont été peu élogieux et démontraient de l'arrogance face à votre employeur.

Le Conseil vous exhorte à réfléchir sur votre situation au sein de la Ville de Trois-Rivières, à vos prises de positions et aux opinions et commentaires que vous pourrez émettre dans le futur.

Le Conseil vous informe, en conséquence, que des écarts de conduite ne seront plus tolérés et l'amèneront à se pencher sur une sanction appropriée face à vos devoirs comme directeur de la Sécurité publique de Trois-Rivières et au respect qui est dû à votre employeur.

Que la présente résolution soit envoyée à Monsieur Gérald Cholette, directeur du Service de la sécurité publique et qu'elle fasse partie de son dossier d'employé au Service des ressources humaines.

Monsieur le conseiller Léo Thibeault a accepté que le texte ci-haut soit lu publiquement, mais il est contre le fait que celui-ci soit envoyé à Monsieur Cholette et fasse partie du dossier de l'employé.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988



330-88  
Vente à  
CAZOAR  
BÉTON  
UNIVERSEL  
INC.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à CAZOAR BÉTON  
UNIVERSEL INC. l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

1) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-QUATRE (Ptie 224), de figure irrégulière, borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 224, vers le sud-est par une partie du lot 225-6, vers le sud-ouest par une partie du lot 224 (Autoroute 40), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 224; partant du point "5111" étant le coin ouest du lot 225-6 de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres.

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION GÉODÉSIQUE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
5111-5151	314° 50' 54"	131,68	sud-ouest
5151-5160	44° 17' 02"	358,95	nord-ouest
5160-5110	134° 50' 54"	130,83	nord-est
5110-5111	224° 08' 51"	358,96	sud-est

Superficie: 47111,1 mètres carrés.

2) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières comme étant une partie non subdivisée du lot numéro SIX du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-CINQ (Ptie 225-6), de figure irrégulière et borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 225, vers le sud-est par une partie des lots 225 et 225-6, vers le sud-ouest par une partie du lot 225 (Autoroute 40) et vers le nord-ouest par une partie du lot 224; partant du point "5111" étant le coin ouest du lot 225-6 de là, les lignes et démarcations à la suite les unes des autres.

Dimension

<u>LIGNE</u>	<u>DIRECTION GÉODÉSIQUE</u>	<u>LONGUEUR MÈTRES</u>	<u>LIMITE</u>
5111-5110	44° 08' 51"	358,96	nord-ouest
5110-5161	134° 50' 54"	74,68	nord-est
5161-5115	224° 08' 51"	358,93	sud-est
5115-5111	314° 50' 54"	70,29	sud-ouest

Superficie: 26018,4 mètres carrés.

pour le prix de 118 558,23 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire.



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

331-88  
Approbation  
de la réso.  
230:07  
O.M.H. T.-R.  
Adoption

VU la résolution 230:07 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières concernant l'implantation de La Maison des Jeunes dans un des logements de l'Office;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières accepte qu'un tel organisme s'implante dans le secteur Adélarde-Dugré;

ATTENDU que le logement portant le numéro civique 5585 rue Jean-Paul-Lavergne est disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve la résolution 230:07 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, en date du 21 juin 1988, à l'effet de mettre à la disposition d'un groupe formé sous le nom de Maison des Jeunes, un logement portant le numéro civique 5585 rue Jean-Paul-Lavergne à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

332-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 16 juillet 1988

Office municipale d'habitation:	
Loyer - juillet, août, septembre	854,67 \$
Maison Radisson inc.:	
Coupe de pelouse	2 494,43
Thomas Bellemare ltée:	
Location d'équipement - Service de contenants à rebuts	7 233,00
Clément Ricard & Fils inc.:	
Location d'équipement	6 800,00
Emco ltée div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 930,23
Au pied du mat enr.:	
Location d'équipement - Serv. techniques	261,60
Norman Wade co ltée:	
Location d'équipement d'arpentage - Serv. d'arpentage	261,60
C.P. ltée:	
Entretien des passages à niveau	4 609,45
Ateliers des Vieilles Forges:	
Service d'entretien ménager - Juin 88 - Travaux publics	2 710,33
Sani-Paré:	
Location de contenants - Période du 1er au 15 juillet 88	37 673,71
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants à déchets - Aéroport - Centre Multi-Plus - Marina - Colisée - Parc	

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988



Pie XII -	
I.B.M. canada ltée:	
Entretien - Serv. Informatique	2 426,79
Motorola ltée:	
Service d'entretien - Sécurité publique -	
Serv. communautaires	680,58
J.C. Trépanier:	
Vidange de fosses	1 520,00
Système alarmes universels inc.:	
Surveillance alarme - Centre loisir Multi-Plus -	
Marina - Aéroport - Juin, juillet, août, sept. -	
Octobre	415,50
Moore Business forms:	
Entretien pour imprimante - Juin 88 à juin 89	373,00
Bicybec ltée:	
Permis de bicyclette - Sécurité publique	87,30
Centrale Alarme Mauricie:	
Surveillance alarme - Juin à sept.	75,00
La Belle Vision inc.:	
Location de câble - Juillet et août	28,38
Pinkerton Québec ltée:	
Préposés au stationnement - Période du 12	
au 25 juin	791,28
Yvon Blais:	
Frais de scolarité 50 %	32,50
André Genest:	
Frais de scolarité 50 %	32,50
Gilles Héroux:	
Frais de scolarité 50 %	31,25
Hélène Masse:	
Frais de scolarité 50 %	65,00
Guy Roussel:	
Frais de scolarité 50 %	31,25
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Avis publics	825,00
P. Les Affaires inc.:	
Avis publics et appels d'offres	371,70 \$
Touchdex international:	
Message - Mairie	600,00
Publi-Design enr.:	
Graphisme - F. Roy	72,40
Extermination B.B. inc.:	
Traitement contre les pigeons - Terrain de l'expo	90,00
Marché Alarie & Frère inc.:	
Épicerie pour réception	200,27

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Alarie Maurice/Belisle - 3e année	250,00
Gafkey Claus/Tischuk Lilian - 3e année	250,00
Louise Lacroix - 2e année	500,00

SUBVENTION - DÉMOLITION DE HANGARS

André Desbiens	1 037,00
Lise Dubé	800,00
Michel Lefebvre	800,00
Réjean Ouellet	2 000,00
Danielle Sauvageau	2 000,00

LOISIRS

Pavillon St-Arnaud inc.:	
Avance de fonds pour les prix aux gagnants	
Expo 88 - Bingo	25 200,00
Les attractions Gastoni ltée:	
1er versement pour spectacle - Expo	15 000,00



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

Hélène et Roger Picard:	
Festival de danse - Expo 88	8 400,00
La Clownerie enr.:	
Spectacle - Expo 88	4 000,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Parcs-écoles - Mai et juin	1 838,17
Gérald Martin Animat inc.:	
Black Jack - 25 % - Expo 88	1 750,00
Association de baseball de T.-R. inc.:	
Frais de marqueurs - Frais d'arbitrage - 1er au 30 juin 88	1 263,50
Association sportive Ste-Cécile inc.:	
Surveillance piscine - Parc Lemire	800,00
Polyvalente Ste-Ursule:	
Remplacement vitres brisées	219,38
Louise Valois:	
Repas - Expo	120,00
Sylvain Laliberté:	
Repas - Expo	120,00
Raymond Laliberté:	
Repas - Expo	120,00
Marcel Landry:	
Repas - Expo	120,00
Johanne Grenier:	
Repas - Expo	48,00
Gilles Grenier:	
Repas - Expo	36,00
Robert Girard:	
Repas - Expo	120,00
Centre de recherche et publication du Canada:	
Renouvellement guide	130,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location d'espaces - Expo	1 585,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES</u>	
Allard, Claude:	
Conciergerie-messenger - Greffe & archives 275 km - Juin 88	67,37 \$
Arsenault, Jean-Yves:	
Coordonnateur - Loisirs 482 km - Mai, juin et juillet	118,09
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équipement & opérations (Services communautaires) 1 089 km - Mai et juin	266,80
Desjardins, Serge:	
Surintendant - Usine de traitement d'eau 633 km - Mai et juin	136,96
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation III - Évaluation 765 km - 5 sorties - Mars à juillet	201,17
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics 25 km - 25 sorties - Juin	62,63
Picard, Yves:	
Animateur en loisirs 2 310 km - Janvier à juin	565,94
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en aliments - Services communautaires 34 sorties - Juin	93,50
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Services communautaires 55 sorties - Juin	151,25
<u>FRAIS DE DÉPLACEMENT</u>	
André Bérubé:	
Laval - Atelier A.O.A.C.	91,83

LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988



Serge Dumas:	
Évaluation du soir (3 jours) - Repas	25,00
Claude Gendron:	
Montréal - Congrès 6 et 7 juin	
Rencontre Sobeco - 23 juin	253,60
Jean-Luc Julien:	
2 dîners avec M. Moreau et M. Bellemare	54,47
Jean-Jacques Lacroix:	
Chicoutimi - Avance pour congrès de C.P.E.A.Q. - 22, 23 et 24 septembre	275,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	279,35
André Marcil	406,71
<hr/>	
TOTAL	147 770,74 \$ =====

Pour la semaine se terminant le 23 juillet 1988

Le Groupe Conseil Coopers & Lybrand:	
Honoraires professionnels - Appel de propositions complexe hôtelier - Place du Marché	6 500,00 \$
R. Dubuc inc.:	
Raccordement électrique souterrain - Rue Notre-Dame	875,00
Panpierre inc.:	
Glissement de Boucherville - Remboursement de retenue	629,09
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	6 269,71
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires professionnels pour service d'évaluation - Retenue 25 %	2 328,00 \$
Baril Évaluation ltée:	
Service d'évaluation - juillet 1988 - Retenue 25 %	2 370,86
Ministère du travail perception des droits:	
Droits électriciens	660,03
Clément Ricard et fils inc.:	
Location d'une pelle hydraulique - Travaux publics	6 930,95
Thomas Bellemare ltée:	
Voyages service de conteneur - 5 au 8 juillet - Location de machinerie	2 276,00
Jean-Paul Marin:	
Camion 10 roues - 85 hres	3 638,85
Lionel Marin:	
Camion 10 roues - 51 hres	2 183,31
Étienne Lesage:	
Camion 10 roues - 55 hres	2 354,55
Éloi Guillemette:	
Location de machinerie - Erreur sur paiement précédent	3 132,19
Jules Bourassa:	
Camion 10 roues - 45,5 hres	1 947,86
André St-Pierre:	
Camion 10 roues - 24 hres	1 027,44
Robert Bourassa:	
Camion 10 roues - 16 hres	684,96
Cie J. B. Rolland ltée:	
Achat d'équipement d'imprimerie	6 922,61
Transport Intrabec inc.:	
Achat de pièces - Usine de filtration	98,88



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

Norman Wade co ltée:	
Location d'équipement - Serv. techniques	98,10
Matériaux les Rives inc.:	
Achat de quincaillerie	67,22
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	4,18
Trois-Rivières Location inc.:	
Location d'équipement	1 242,60
Les locations Vieilles Forges ltée:	
Frais de location pour automobiles - Mairie	
26 juillet au 26 août	547,38
Laviolette auto location inc.:	
Location d'une camionnette - 8 juin au 8 juillet -	
Travaux publics	202,41
Contenants intercity inc.:	
Service de contenants - Travaux publics	3 146,50
Microware corp.:	
Entretien - Serv. informatique	350,92
Trois-Rivières entretien enr.:	
Service d'entretien ménager - Poste no 2 -	
1er juin au 1er juillet	310,00
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés au stationnement - Du 26 juin	
au 9 juillet	791,28
Pitney Bowes:	
Service d'entretien	279,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification - Juin 1988	142,00
M.R.C. de Francheville:	
500 exemplaires de permis de construction	550,00
Schlumberger Canada ltée:	
Surplus de perception de taxes	5,58
Beaumier, Richard & Ass.	
Services professionnels - Cholette Vs Ville -	
Glissement de terrain	3 876,24
Diane Pelletier Huissier:	
Frais de huissier	47,20
Villeneuve Miller Huissiers:	
Requêtes Fortec	16,00
Dr. Yves Normand:	
Expertise médicale - Serv des ress. humaines	200,00
Galerie d'art du parc inc.:	
Entente - Gestion, animation et entretien du	
Manoir de Tonnancour - Versement du 30 mai 88	950,00 \$
Publi-Design enr.:	
Panneau pour école - Dépliants pour baseball -	
Journal piscines publiques - F. Roy	
Conception graphique montage et photocomposition	
rapport Hippodrome - Serv. techniques	
Panneaux pour soccer - Serv. des loisirs	1 788,33
Publi-Hebdo inc.:	
Publication avis public	200,00
Les publications du Québec:	
Abonnement lois et règlements - Abonnement annuel	
aux mises à jour - Serv. Évaluation	75,00
Publications CCH/FM ltée:	
Renouvellement abonnement Code du travail -	
Serv. ress. humaines	230,00
Roland Lavoie inc.:	
Plaque en granit - F. Roy	275,00
Pierre Dessureault:	
Contrat de photos - Serv. Évaluation	1 016,40
P. Les Affaires inc.:	
Avis public, appel d'offres	147,00
Mme Jeanne Paquin:	
Repas pour conseil	151,88

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION



Ronald Bélanger - 3e année  
 Fernande Gervais - 3e année

2 000,00  
 667,00

LOISIRS

Album-souvenir (50e anniversaire):  
 Publicité cahier souvenir du baseball 300,00  
 Loisirs St-Jean-de-Brébeuf Trois-Rivières:  
 Octroi pour la course de boîtes à savon 300,00  
 Réjean Martin:  
 Remboursement cours de natation 40,00

EXPOSITION

Pro-Gest enr. R. Lepage:  
 Location d'espaces 1 577,50  
 Marcel Landry:  
 Opération des caisses 44 000,00  
 Jean Alarie:  
 Entente signée en vue de l'incorporation des  
 agriculteurs 3 000,00  
 Jacques St-Laurent:  
 Petite caisse - Fonds de change pr opérer roues  
 de fortune - Argent pr coller sur roues -  
 Boisson réceptions des éleveurs 2 400,00  
 Michel Lefebvre:  
 Fonds de change pour le cabaret 4 000,00  
 Raymond Laliberté:  
 Fonds de change "Black Jack" 88 4 000,00  
 Banquier Black Jack 1 700,00  
 Guy Maillette:  
 Fonds de change pour comptoir laitier 1 000,00  
 Gaétan Bussière:  
 Cabaret contrôleur jour 1 000,00  
 Gaétan Sévigny:  
 Responsable stationnement 1 000,00  
 Marie-Paule Chartier:  
 Cabaret contrôleur soir 1 000,00  
 Robert Girard:  
 Contrôleur 1 300,00  
 Marcel Landry:  
 Contrôleur 1 700,00  
EXPOSITION (suite)  
 Louise Valois:  
 Contrôleur 1 400,00 \$  
 Johanne Grenier:  
 Caissière Black Jack 648,00  
 Gilles Grenier:  
 Superviseur bureau contrôleur 500,00  
 Jean-Roch Sévigny:  
 Responsable des vendeurs 1 680,00  
 Lucien Rheault:  
 1er versement - Travail informatique - Secteur  
 agricole 750,00  
 Sylvain Laliberté:  
 Caissier Black Jack 864,00  
 Maurice Isabelle:  
 Surveillance et échantillons lait lors  
 de la traite 1 050,00  
 Les Attractions Gastoni ltée:  
 2e versement - Spectacles 9 950,00  
 Le corps de cadets de la marine de T.-R.:  
 Entretien ménager extérieur terrain et  
 intérieur Colisée 4 150,00  
 Coopérative Fédérée de Québec:  
 Salon de traite 3 000,00  
 Marcel Giguère & Gérard Vermette:



LUNDI, LE 1er JOUR D'AOÛT 1988

Spectacles	3 000,00
Gérald Martin Animat inc.:	
Services professionnels pour sélection et entraînement du personnel pour salon de Black Jack	1 750,00
Léon Lussier:	
1er versement - Animation pour spectacles de chevaux	350,00
Léon Lussier:	
2e versement	350,00
Balounair:	
Entente	850,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - Génie	
596 km - 4 au 14 juillet 88	146,02
Location de caméra	30,00
Jacob, Luc:	
Opérateur programmeur - Service de l'informatique	
19 sorties - 18 avril au 18 juillet 88	52,25
Lafond, André:	
Journalier - Travaux publics	
36 sorties - Erreur sur chèque précédent - Balance	90,18
Matteau, Norman:	
Homme d'instrument - Service de l'arpentage	
105 km - 13 et 14 juillet 88	25,72
Transport d'équipement et du personnel - 1,5 jour	18,00
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections	
1 414 km - juin 88	280,82
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - Génie	
568 km - 4 au 15 juillet 88	139,15

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Boisclair:	
Montréal - Comparution à la cour des sessions - Millage, dîner et stationnement	51,75
Jacques Goudreau:	
Québec - Pluram, plan et règlement d'urbanisme	73,35
Déménagement de Sherbrooke à Trois-Rivières	1 000,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Léo Bellerose	57,25 \$
Juliette Bourassa	82,53
René Monfette	898,74

TOTAL 171 762,77 \$

GRAND TOTAL 319 533,51 \$

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/JRD

MARDI, LE 9e JOUR D'AOÛT 1988



À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9e jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	André	LANDRY

333-88  
Règlement  
186-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 186-A (1988) amendant le règlement 186 (1988) concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la réglementation concernant le stationnement avec vignette, la limite de vitesse sur la rue Du Fief et le stationnement de nuit dans le secteur Centre-Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

334-88  
Règlement  
1061-B  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1061-B (1988) amendant le règlement 1061-A prévoyant des travaux de reconstruction de services municipaux, aux fins d'en modifier les objets, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

335-88  
Règlement  
1081-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:



MARDI, LE 9e JOUR D'AOÛT 1988

Que le règlement no 1081-A (1988) amendant le règlement 1081 concernant les travaux d'élargissement du boul. Parent, aux fins de modifier les objets pour y inclure la réfection et l'entretien de la conduite d'égout sanitaire, et d'augmenter la dépense et l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

336-88  
Règlement  
1087  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1087 (1988) prévoyant des travaux de réparation à la prise d'eau principale de l'Usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt au montant de 95 000 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

337-88  
Règlement  
1982-Z-A-75  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 20 juin 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-75 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul sur la rue St-Laurent, du côté est, dans la zone 3Cd8, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

338-88  
Demande au  
min. Envi.  
re: travaux  
réparation  
prise d'eau  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans concernant les travaux de réparation à la prise d'eau principale de l'Usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières.

Que le directeur des Services techniques de la Ville soit et est autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

339-88  
Contentieux  
autorisé à  
intenter des

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

MARDI, LE 9e JOUR D'AOÛT 1988

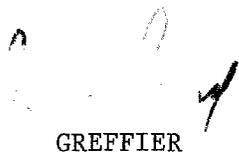


procédures  
re: Danny  
Mercier  
Bistro-Pl.  
du Marché  
Adoption

Que le contentieux de la Ville soit autorisé à intenter des procédures en injonction contre DANNY MERCIER afin que cesse le bruit et la musique extérieure au commerce «Bistro - Place du Marché», au 245 rue St-Georges.

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

  
MAIRE

JL/JRD



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6e jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire  
Madame la Conseillère  
Messieurs les Conseillers

Gilles BEAUDOIN  
Chrystiane THIBODEAU  
Guy LEBLANC  
Yvan LECLERC  
Roger BELLEMARE  
Pierre DUPONT  
Émilien LABARRE  
Claude PÉLISSIER  
Léo THIBEAULT  
André NOËL  
Gilles LATOUR  
André LANDRY

Procès-verbaux  
ler et 9-08-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 1er août 1988 et de la séance spéciale du 9 août 1988 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour,  
à la séance du 15 février 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- b) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville,  
avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour,  
à la séance du 5 avril 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;
- c) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement,  
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,  
à la séance du 30 mai 1988;
- d) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 6 juin 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller André Landry;
- e) Règlement concernant les parcs,  
avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau,  
à la séance du 20 juin 1988;
- f) Amendement au règl. 12 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipement d'aqueduc et d'égouts, aux fins de modifier les dates relatives aux installations durant l'hiver,  
avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour,

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



à la séance du 1er août 1988;  
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

Amendement  
au règl.  
1982-L-A-2  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-L-A-2 concernant le lotissement de façon à permettre la construction de résidences unifamiliales sur un terrain de faible profondeur (rue Des Bouleaux).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller André Noël

Amendement  
au règl.  
5-15  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 5-15 (1986) en ce qui a trait à la participation des employés de la Sécurité publique à la levée de fonds pour des organismes charitables à caractère public.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Roger Bellemare

Achat d'équip.  
informatique  
et emprunt  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat d'équipement informatique et décrétant un emprunt au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

340-88  
Comptes rendus  
01 et 15-08-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que les comptes rendus des réunions du Conseil siégeant en Commission permanente, les 1er et 15 août 1988, soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

Page 1 - item 4 - 3e paragraphe:

Ajouter après "bail": "pouvant se renouveler".

Page 3 - 1er paragraphe:

Ajouter après "dimanche": "et les autres journées, aux heures où les autobus ne circulent pas."

ADOPTÉ



269

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

341-88  
Règlement  
1088  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1088 (1988) prévoyant le renouvellement et l'amélioration des ouvrages immobiliers et des équipements à l'Hippodrome, et décrétant un emprunt au montant de 2 970 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

342-88  
Règlement  
1982-Z-A-76  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 juillet 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-76 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la hauteur maximum permise dans la zone 11Cc2 située 6e Rue, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

343-88  
Règlement  
1982-Z-A-77  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-77 (1988) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 8Pb2 et 8Ral et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 8Pb2, 8Ral, 8Cf1 et 8Cf2, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

344-88  
Mainlevée  
et radiation  
en faveur de  
Ginette Quessy  
et Germain  
Beaudry  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 13 août 1979, sous le numéro 325070, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a vendu à Germain Beaudry et à Ginette Quessy, le lot 181-2-123 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions dont celle de construire un bâtiment d'habitation, sanctionnées par une clause résolutoire;

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



ATTENDU que les acquéreurs ont satisfait à ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, aux droits et obligations de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, donne mainlevée de tous droits, privilèges et hypothèques qui lui ont été consentis dans l'acte enregistré sous le numéro 325,070 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, en ce qui concerne le lot 181-2-123 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

Que le registraire de la division d'enregistrement de Trois-Rivières soit requis de radier la clause résolutoire ou de rétrocession et la prohibition d'aliéner contenus dans l'acte ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Paul Villeneuve, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-----

345-88  
Mainlevée  
en faveur de  
Sylvie Leblanc  
et Luc Lacombe  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 351469, la Ville de Trois-Rivières a vendu le lot 186-10 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à Luc Lacombe et Sylvie Leblanc;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions dont celle d'y construire un bâtiment d'habitation, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que les acquéreurs ont satisfait à ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous droits, privilèges et hypothèques qui lui ont été consentis dans l'acte enregistré sous le numéro 351469 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, en ce qui concerne le lot 186-10 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

Que le registraire de la division d'enregistrement de Trois-Rivières soit requis de radier la clause résolutoire ou de rétrocession et la prohibition d'aliéner contenus dans l'acte ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-----



346-88  
Protocole  
entre la  
Ville et  
Le Circuit  
de T.-R.  
inc.  
Adoption

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec LE CIRCUIT DE TROIS-RIVIÈRES INC. concernant le location par bail emphytéotique de certains terrains dans la zone et en bordure de l'aéroport pour l'aménagement d'un centre multidisciplinaire de développement de l'automobile, et pour la fourniture par la Ville de différents services.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

347-88  
Option  
d'achat  
de C.D.F.  
Pl. du  
Marché  
Adoption

ATTENDU que SOCIÉTÉ DE GESTION, CONCEPTION, DE DÉVELOPPEMENT, FINANCE C.D.F. INC. a offert à la Ville de Trois-Rivières d'acquérir une superficie de 4 984,68 mètres carrés d'un terrain situé entre la Place du Marché et la rue Champlain (plan 84-82 de M. Claude Juteau, minute 523), pour le développement d'un projet d'envergure comprenant des espaces commerciaux à bureaux ou d'habitation;

ATTENDU que cette proposition s'intègre au projet de développement de la Ville de Trois-Rivières pour ce quadrilatère;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'option d'achat soumise par SOCIÉTÉ DE GESTION, CONCEPTION, DE DÉVELOPPEMENT, FINANCE C.D.F. INC. pour les terrains mentionnés au préambule, pour et en considération d'une somme de 100 000 \$ non remboursable;

Que le prix de vente soit fixé à 675 000 \$ et que la date d'échéance soit fixée au 19 août 1990;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'option d'achat présentée par SOCIÉTÉ DE GESTION, CONCEPTION, DE DÉVELOPPEMENT, FINANCE C.D.F. INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite option d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

348-88  
Achat de

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières projette d'ériger un stationnement étagé sur une partie des terrains compris dans

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



ANDRÉ  
LEBLANC  
& ASS.  
Adoption

le quadrilatère Badeaux, St-Georges, Champlain et St-Antoine,  
le long de la rue Badeaux;

VU le règlement 1068-2 de la Ville de Trois-Rivières adopté à  
cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de MM. ANDRÉ  
LEBLANC et JACQUES DUCHARME, le lot 607-2 du cadastre de la  
Cité de Trois-Rivières, avec la bâtisse dessus construite  
portant les numéros civiques 1598 et 1602 rue St-Philippe et  
254 rue St-Georges, pour le prix de 200 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-  
suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son  
absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à  
signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par  
Me Gérard Dufresne, notaire, constatant cette transaction;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit  
contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est  
annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

349-88  
Convention  
d'exploitation  
entre l'O.M.H.  
des T.-R. et  
la S.H.Q.  
re: immeuble  
1275, 1305 et  
1325 Ste-Julie  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec, en vertu  
de sa résolution numéro 88-159, en date du 7 avril 1988 a  
adopté le programme d'habitation comportant la réalisation  
d'un immeuble de 27 logements, à 1275, 1305 et 1325 Ste-Julie  
Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec désire  
conclure une entente avec la corporation municipale de  
Trois-Rivières et l'Office municipal d'habitation de ladite  
municipalité, aux fins de confier l'administration de cet  
immeuble à l'Office municipal d'habitation et pour prévoir la  
participation financière de la Société d'habitation du Québec  
et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation  
de l'immeuble réalisé par la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

1. Que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières  
soit autorisé à administrer l'immeuble de 27 logements  
portant le ou les numéros civiques: 1275, 1305 et 1325  
Ste-Julie Trois-Rivières et réalisé par la Société d'habita-  
tion du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la  
résolution numéro 88-159, de la Société en date du 7 avril  
1988;

2. Que demande soit faite à la Société d'habitation du  
Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité  
et l'Office municipal d'habitation, une convention d'exploit-  
ation prévoyant le paiement de subventions à l'Office  
municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à  
défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet  
immeuble;

3. Que la corporation municipale de Trois-Rivières  
s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10%, aux  
déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par  
la Société en vertu de sa résolution numéro 88-159, en date  
du 7 avril 1988;



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

4. Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉ

---

350-88  
Convention  
d'exploitation  
entre l'O.M.H.  
des T.-R. et  
la S.H.Q. re:  
immeuble 1740,  
1750, 1760,  
1770 St-Paul  
Adoption

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec, en vertu de sa résolution numéro 88-040, en date du 2 février 1988 a adopté le programme d'habitation comportant la réalisation d'un immeuble de 30 logements, à 1740, 1750, 1760, 1770 St-Paul Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec désire conclure une entente avec la corporation municipale de Trois-Rivières et l'Office municipal d'habitation de ladite municipalité, aux fins de confier l'administration de cet immeuble à l'Office municipal d'habitation et pour prévoir la participation financière de la Société d'habitation du Québec et de ladite corporation municipale au déficit d'exploitation de l'immeuble réalisé par la Société;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

1. Que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières soit autorisé à administrer l'immeuble de 30 logements portant le ou les numéros civiques: 1740, 1750, 1760, 1770 St-Paul Trois-Rivières et réalisé par la Société d'habitation du Québec dans ladite municipalité, en vertu de la résolution numéro 88-040, de la Société en date du 2 février 1988;

2. Que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec pour conclure conjointement avec ladite municipalité et l'Office municipal d'habitation, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'habitation de ladite municipalité pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement de cet immeuble;

3. Que la corporation municipale de Trois-Rivières s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10%, aux déficits d'exploitation du programme d'habitation réalisé par la Société en vertu de sa résolution numéro 88-040, en date du 2 février 1988;

4. Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉ

---

351-88  
Bail avec  
la SOCIÉTÉ  
EN COMMANDITE  
PL. DU MARCHÉ  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de société en commandite Place du Marché Trois-Rivières l'immeuble suivant:

"Un certain emplacement situé au premier étage de la Place du Marché (Phase I) sis au 245 rue St-Georges à Trois-



Rivières, mesurant approximativement 43,500 pieds carrés de superficie totale et faisant partie d'un immeuble composé des parties des lots 397-1, 397-2, 398-1, 398-2, 399-2, 400-2, 401-2, 402-2, 403-2, 404-2, 502-1, 502-2, 502-3 et 2444 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières."

pour un loyer mensuel, début de période de 7 868<sup>6</sup> \$ pour 43 500 p.c.

Ce bail est pour un terme de 20 ans.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la résolution 232-88 adoptée le 16 mai 1988 soit et est rescindée.

ADOPTÉ

352-88  
Vente par Travaux Publics  
Canada re: terrains excédentaires sur Île St-Christophe  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de TRAVAUX PUBLICS CANADA une superficie de terrains de 23 157,12 mètres carrés sur l'Île St-Christophe, pour le prix de 45 240 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

À même la réserve parcs et terrains de jeux (règlement 1982-L).

ADOPTÉ

MODIFIÉE PAR LA  
RÉSOLUTION No. 37-88  
DU 19 septembre 1988

353-88  
Politique administrative  
procédure - documents de soumissions  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative intitulée "Procédure - documents de soumissions", soit adoptée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

354-88  
Politique administrative  
3-88-8 intitulée "Procédure d'application de la régle.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative 3-88-8 intitulée "Procédure d'application de la réglementation 1003-A" concernant les développements domiciliaires, soit adoptée à toutes fins



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

1003-A  
Adoption

que de droit.

ADOPTÉ

---

355-88  
Demande  
d'exemption  
taxe d'aff.  
automobile  
et touring  
Club du Qué.  
Adoption

ATTENDU que Automobile et touring club du Québec (A.T.C.Q.) (Trois-Rivières) s'adresse à la Commission municipale du Québec afin d'être exempté de la taxe d'affaires à compter du 1er janvier 1987;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant la demande d'exemption de taxe d'affaires formulée par Automobile et touring club du Québec (A.T.C.Q.) (Trois-Rivières).

ADOPTÉ

---

356-88  
Demande au  
ministre de  
l'Environnement  
re: pesticides  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec un permis d'utilisation de pesticides pour l'entretien paysager;

Que Monsieur Pascal Recco, contremaître au Service des travaux publics soit et est autorisé à soumettre la demande de permis pour et au nom de la Ville et à signer tous les documents pertinents.

ADOPTÉ

---

357-88  
Vente pour  
taxes 1988  
Adoption

VU le rapport du trésorier concernant les différentes propriétés pour lesquelles sont dues les taxes foncières 1986, 1987 et 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que les propriétés pour lesquelles seront dues des taxes foncières 1986, 1987 et 1988, le 12 octobre 1988, soient vendues par enchères publiques à cette date ou à toute date postérieure utile.

ADOPTÉ

---

358-88  
Avis à U.Q.T.R.  
re: fonds de  
pension de  
M. Wilson  
O'Shaughnessy  
Adoption

ATTENDU que par la résolution 47-87 adoptée le 2 février 1987, la Ville de Trois-Rivières autorisait la conclusion d'une entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le transfert du fonds de pension de Monsieur Wilson O'Shaughnessy;

ATTENDU que ce transfert a été exécuté;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin à cette entente;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières avise l'Université du Québec à Trois-Rivières qu'elle se prévaut de l'article 18 de

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



l'entente mentionnée au préambule et signée le 7 avril 1987 pour mettre fin à ladite entente;

Que l'Université du Québec à Trois-Rivières soit notifiée de cette décision.

ADOPTÉ

359-88  
Autorisation  
à l'Ass. spor.  
Ste-Cécile  
inc.  
(bière)  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que l'Association sportive Ste-Cécile inc. soit autorisée à vendre de la bière au terrain de balle St-Paul, du 9 au 11 septembre 1988, à l'occasion d'un tournoi de balle.

ADOPTÉ

360-88  
Emprunt au  
fonds de  
roulement  
re: voie de  
refuge boul.  
Des Récollets  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'aménager une voie de refuge sur le boul. Des Récollets vers la rue Louis-Pinard;

ATTENDU qu'il y a lieu d'exécuter des travaux pour agrandir la voie de refuge sur la rue Des Cyprès vers le boul. Des Forges;

ATTENDU que ces travaux sont évalués à 8 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

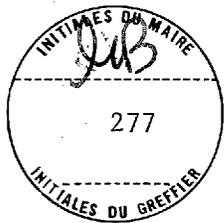
Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à aménager une voie de refuge sur le boul. Des Récollets vers la rue Louis-Pinard, à exécuter des travaux pour agrandir la voie de refuge sur la rue Des Cyprès vers le boul. Des Forges conformément à un estimé préparé par Monsieur Yvon Poirier, ingénieur, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 8 000 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 8 000 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou études décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencon-



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

trer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

361-88  
Acceptation  
de diverses  
soumissions  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les soumissions suivantes:

- Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous le pont Duplessis: Construction C.C.L. inc.: 301 409,99 \$;
- Travaux d'élargissement et de drainage du boulevard Parent: A. Plamondon et fils inc.: 695 304,50 \$;  $\frac{1}{4}$
- Déneigement 1988-1991 - districts Lambert, Les Rivières et Les Forges: Les Entreprises Camvrac inc.: 374 699,44 \$;
- Réparation de la prise d'eau à l'usine de traitement d'eau: Jean-Guy Blais inc.: 39 888,14 \$;
- Conduite d'égouts boulevard Des Récollets: Inspectronic ltée: 18 730,00 \$;
- Trottoirs et chaînes de rues dans différents secteurs domiciliaires: Trottoirs et chaînes Pilote inc.: 34 190 \$.

ADOPTÉ

362-88  
Appui demandé  
par la  
Coalition des  
Québécois  
soins  
paramédicaux  
Adoption

ATTENDU que les urgences médicales critiques mettent en danger la vie de nombreux enfants et adultes à travers le de Québec et surviennent sans avertissement, à la maison, au travail, dans la rue, ... loin des soins de l'hôpital. L'aspect le plus critique de la réponse médicale aux urgenre: ces, consiste en la disponibilité immédiate de soins médicaux avancés, au site même d'une urgence et durant tout le transport vers l'hôpital, permettant ainsi de sauver le plus grand nombre de vies.

ATTENDU que les États-Unis et le Canada ont en grande partie accès à de tels soins via les systèmes ambulanciers dits "paramédicaux" qui ont fait la preuve de leur efficacité en sauvant des milliers de vies chaque année. Les ambulanciers "paramédicaux" opérant sous surveillance et contrôle médical via une communication radio avec l'hôpital, permettent de commencer et d'étendre au site même d'une urgence, les soins médicaux de la salle d'urgence, durant les premiers moments critiques qui suivent le début d'une urgence vitale. Les services paramédicaux représentent une approche très efficace et la moins coûteuse pour fournir ce niveau de soins avancés essentiels et ainsi rendent possible leur disponibilité constante pour toute victime.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières informe le Ministre des Affaires sociales et le gouvernement du Québec de son support à la coalition des Québécois pour des soins paramédicaux et du besoin urgent d'une législation assurant la formation d'ambulanciers "paramédicaux" et l'utilisation de leurs

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



compétences sous autorité et contrôle médical, dans toutes les régions urbaines, semi-urbaines et lorsque possible rurales, au Québec, afin d'assurer des soins vitaux lors d'urgences critiques.

ADOPTÉ

---

363-88  
Modification  
rés. 127-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la résolution no 127-88 adoptée le 21 mars 1988 soit modifiée en enlevant les mots suivants:

"commençant le 15 novembre 1987 et se terminant le 14 novembre 2007"

ADOPTÉ

---

364-88  
Assurances  
des diff.  
responsabilités  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire assumer elle-même, à l'exception des risques pour lesquels elle détient de une assurance particulière, les réclamations découlant de sa responsabilité civile légale jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$;

ATTENDU que la limite assumée par la Ville constitue le maximum payable pour tous les dommages imputables au même événement ou à une série d'événements ayant la même origine;

ATTENDU que la limite assumée par la Ville pour les dommages corporels ou matériels découlant des risques de produits et opérations complétées constitue le maximum que la Ville devra assumer au cours d'une période de 12 mois débutant le 4 septembre 1988;

ATTENDU que seront imputés à un seul et même sinistre:

- A- Tous les dommages occasionnés par un seul et même lot de marchandises ou de produits;
- B- Tous les dommages corporels occasionnés par l'exposition continue ou répétée à des risques essentiellement les mêmes.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire souscrire une limite de responsabilité excédentaire de 20 000 000 \$ en excédent de la limite auto-assurée de 1 000 000 \$ et des conditions qu'elle comporte;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne la soumission de Lamarre, Caty, Houle & Bernardin ltée pour une limite de responsabilité excédentaire de 20 000 000 \$ pour une prime annuelle de 115 000 \$ plus taxe.

ADOPTÉ

---

365-88  
Assurances  
de dommages  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des soumissions pour ses diverses assurances, excluant la responsabilité civile;

ATTENDU que 5 soumissions ont été reçues le 15 août 1988;



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

VU le rapport de la firme d'actuaaires-conseils Le Groupe Sobéco inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la soumission de Pratte Morrissette inc., totalisant 82 954,00 \$ (excluant la taxe) soit acceptée, suivant les modalités et suggestion prescrites par Le Groupe Sobéco inc., dont copie du rapport est annexée à la présente.

ADOPTÉ

-----

366-88  
Comptes à payer  
juillet et août  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours des mois de juillet et août 1988 aux montants respectifs de 3 116 357,30 \$ et de 4 410 024,80 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

-----

367-88  
Engagement  
de Pluritec  
re: réaliser  
plans, devis  
et estimations  
piste de  
courses  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la firme Pluritec Environnement soit et est mandatée pour réaliser les plans et devis et estimations des travaux d'aménagement de la piste de courses du parc de l'Exposition.

ADOPTÉ

-----

368-88  
Mandat confié  
à Me André Roy  
re: action  
intentée par  
M. Gérald  
Cholette  
Adoption

ATTENDU que Monsieur Gérald Cholette, directeur du Service de la sécurité publique de la Ville, a intenté une action en annulation de la résolution 329-88 adoptée le 1er août 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que Me André Roy soit et est mandaté pour défendre les intérêts de la Ville dans l'action intentée par Monsieur Gérald Cholette. Me Roy pourra s'adjoindre toute personne qu'il jugera à propos pour mener à bien cette défense.

ADOPTÉ

-----

369-88  
Approbation  
des plans  
soumis par  
Dumas, Paris  
et ass.  
re: "Les  
Jardins  
d'Eden"  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve les plans soumis par la firme Dumas, Paris & associés pour le développement résidentiel "Les Jardins d'Eden" et autorise la Ville de Trois-Rivières-Ouest à soumettre ces plans au ministère de l'Environnement du Québec pour approbation.

ADOPTÉ

-----

370-88  
Comptes  
à payer

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



liste  
bimensuelle  
Adoption

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des  
comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 13 août 1988

Services paysagistes les Vieilles Forges inc.:	
Réparation de mur et pelouse - De Boucherville -	
Retenue 10%	3 285,45 \$
Laboratoires Choisy ltée:	
Contrôle béton, trottoirs et bordures - Frais	
de laboratoire	686,50
H.P. Ricard inc.:	
Murs d'entrée de l'autogare	500,00
M. Stelio Sole:	
Réfection des armoires de la Ville	350,00
Trois-Rivières Chevrolet 1982 inc.:	
Achat de 4 voitures - Sécurité publique	64 490,00
Productions Specta inc.:	
Dépenses effectuées par Specta pour la biblio-	
thèque	5 915,13
Lajoie, Roy, Lambert & Ass.:	
Jugement Bois & Décors de la Mauricie inc.	
Fortec	11 889,74
Frais judiciaires	568,28
Trudel & Associés:	
Frais de huissiers	64,92
Cala H.R.C. ltée:	
Publication offre d'emploi de notaire et	
assistant-greffier	3 762,50
Caisse populaire industrielle de Trois-Rivières:	
Surplus de perception taxes	82,95
Trois-Rivières Location inc.:	
Location d'équipement	5 998,52
Clément Ricard & Fils inc.:	
Location d'équipement	4 619,24
Emco ltée Division F. Poliquin:	
Achat d'équipement	2 543,72
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures et trottoirs	722,72
Lionel Marin:	
Location de camion	128,43
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat d'équipement pour l'imprimerie	868,83
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - Juillet 88 - Travaux	
publics	2 710,33
Contenants intercity inc.:	
Service de contenants - Usine de filtration,	
Travaux publics, Sécurité publique	2 113,38
I.B.M. Canada ltée:	
Contrat d'entretien	3 647,64
Services informatiques Robert Cauchon:	
Services techniques micro-processeur	498,08
Les locations les Vieilles Forges ltée:	
Location automobile - Du 26 août au 26 sept. 88	547,38
Laviolette auto location inc.:	
Location automobile - Du 16 août au 16 sept. 88	500,31
Messageair inc.:	
Location de télé-avertisseurs - Juillet	
à octobre - Specta	262,26
Courrier Purolator ltée:	
Transport c.o.d.	198,96
Comterm inc.:	
Frais d'entretien - Août 88 - Sécurité publique	102,00
Motorola ltée:	
Service de radio communication - Service techniques	
et arpentage	89,37
Guy Vachon:	



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

Balance d'allocation - Outils - Travaux publics	61,75 \$
André Rocheleau:	
Frais de scolarité 50%	32,50
Le Nouvelliste:	
Publications - Appels d'offres et avis publics	700,00
CHEM T.V. inc.:	
Reproduction de vidéo - F. Roy	125,00
Alentours (Le Vacancier):	
Publicité - F. Roy	150,00
Fleuriste La Violette:	
Envois de fleurs - Mairie	91,56

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Mme Alphonse Blanchette	800,00
M. Rénald Lamy	800,00
M. Mario Légaré	1 062,50
M. Marcel Lemire	890,00
M. Pierre Richard	690,00
M. Arthur Sauvageau	1 925,00
Mme Aline Turgeon & M. Robert Pellerin	1 674,00

SUBVENTIONS - RESTAURATION DE FACADES

Restaurant "l'Alexandre"	3 530,50
--------------------------	----------

LOISIRS

Corporation développement de l'île St-Quentin:	
Achat de 45 tables à pique-nique	5 001,00
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Subvention à l'accréditation - 3e versement	6 000,00
Centre de loisir Multi-Plus:	
Subvention à l'accréditation - 3e versement	5 000,00
Centre Landry:	
Subvention à l'accréditation - 3e versement	5 480,00
Association des loisirs St-Michel des Forges:	
Terrains de jeux - 2e versement	2 430,00
Association récréative de Normanville:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Association récréative Ste-Marguerite:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Association récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Association sportive Ste-Cécile:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Comité de regroupement et d'action des citoyens du boul. St-Jean:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Loisirs St-Jean de Brébeuf:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Loisirs Ste-Thérèse:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00
Société des loisirs St-Sacrement:	
Terrain de jeux - 2e versement	500,00

EXPOSITION

Beauce Carnaval inc.:	
Partage selon contrat	80 982,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location pour expo	17 425,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Fabrication d'un kiosque	4 421,90
Lucie Rioux:	
Supervision et vérification - 5e versement	2 200,00

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Daviau, André: Chef technicien - Génie 514 km - Juillet 88	125,92 \$
Goudreau, Jacques: Directeur de l'Urbanisme 550 km - Mai à août 88	134,75
Lajoie, Carole: Technicienne génie civil I - Génie 457 km - Juillet 88	111,96
Plamondon, Guy: Chaîneur - Génie 286 km - Juillet 88	70,07

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Luc Julien: Dîner avec conseiller	28,20
---	-------

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Guy Gervais	188,83
Jean Lamy	289,85

---

TOTAL 263 568,93 \$

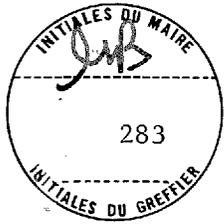
---

Pour la semaine se terminant le 13 août 1988

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

1ère année

Gérard Lajoie et Jeannette Bastien Lajoie	750,00 \$
Mario Chauvette et Diane St-Pierre	750,00
Marie-Claire Champagne et Jean-Guy Chabot	750,00
Pierre Jr. Leblanc	750,00
Blaise Soucy et Doris Paquin	750,00
Michel Dupont et Odette Richard	750,00
Yves Gendronet Lise Cousineau	750,00
René Rocheleau	750,00
André Gauthier & al	2 000,00
Diane Leblanc	750,00
Daniel Nadeau et Nicole Corbin	750,00
Laurent Turgeon	750,00
Doris Gaudet	750,00
Pierre Lefebvre et Diane Aubin	750,00
Mario Landry et Hélène Bartlett	750,00
Richard Lévesque et Guylaine Leclerc	750,00
Bernardin Lefebvre et Jocelyne Gauthier	750,00
Michelin Brouillette et Lise Mongrain	750,00
Céline Proulx et Denis Milette	750,00
Normand Couture et Diane Lemire	750,00
Marie-Paule Veillette	750,00
Diane Goneau et Maurice Baribeau	750,00
Gilles Ricard	750,00
Monique Cormier	750,00
Michel Lemay	750,00
Michel Sévigny	750,00
Marcel Houle et Isabelle Bourk	750,00
Guy Mathieu	750,00



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

Michel Champagne	750,00
Louise Côté Mc Donald	750,00
Armand Allard, Jacqueline Caron et Normand Lebel <u>lère année (suite)</u>	750,00
Kathleen Ward	750,00 \$
Hélène Désilets	750,00
Robert Stampfler et Louise Dragon	750,00
Raymond Hébert	750,00
Alain Pérusse	750,00
<u>2e année</u>	
Gaston Boulay et Kathleen Bélanger	500,00
Jeannot Fréchette et Hélène Chevalier	500,00
Normand Backs et Ginette Beaulieu	500,00
Guy Blais	500,00
Guy Laliberté et Ginette Lamy	500,00
François Monat et Lina Gilbert	500,00
François Smith et Danielle Poisson	500,00
Christiane Martel	500,00
Louis Gélinas et Ginette Déziel	500,00
Sylvain Arbour	500,00
André Masse et Claudette Turner	500,00
Gilles De Repentigny et Joseph Dufresne	500,00
Yves Fiset et Monique Deschênes	500,00
Denis Dumas	500,00
Jean-Claude Prince et Louise Lacoursière	500,00
Construction Bruno Gauthier ltée	2 000,00
Jean-Jacques Rocheleau	500,00
Fernand Lizotte et Johane Doucet	500,00
Claude Massicotte et Joeline Haché	666,00
Yves Pélissier et Sylvie Gendron	500,00
Robert Dessureault et Sylvie Dauphinais	500,00
Paulette Gauthier	500,00
André Béland et Marie-Paule Brousseau	500,00
Laurent Létourneau	500,00
Madeleine Ricard	500,00
Madeleine Allard	500,00
André Payette	500,00
Michel Denoncourt	500,00
Jean-Pierre Guay et Yves Tremblay	4 000,00
Roger Fontaine	500,00
Pierre Desmarais	500,00
Yvette Bédard	500,00
Danielle Boisvert et René Sioui	500,00
Yvon Lavoie et Luce Dufresne	500,00
Bernard Pelletier et Carmen Rock	500,00
Laurette Isabelle	500,00
Louis Pothier et Michelle Dion	500,00
Michel Desaulniers	500,00
Raymond Ducharme	500,00
Luc Puissant et Sonia Del Pozo	500,00
Jacques Gingras et France Bineau	500,00
Mario Bélanger	500,00
Michel Plourde et Nicole Comeau	500,00
Michel Cloutier et Thérèse Holmes	500,00
Jean-Yves Trudel	500,00
Mario Hardy et Denise Maltais	500,00
Pierre Dumont et Ginette Paquin	2 667,00
Roland Baribeau	500,00
Jules Carignan	500,00
Jocelyne Désilets	500,00
Louis Verrette et Michel Levasseur	500,00
André Edstrom et Mariette Soucy	500,00
Léopold Potvin et Hélène Trépanier	500,00
Lucie Mayer	500,00
Pierre Julien et Anne-Françoise Bélanger	500,00

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



Marc Latour	
Jean-Marc Mercier	500,00
Camille Lafontaine	500,00
Reynald Landry	1 333,00
René Pinard et Carmen Latour	2 000,00
Pierrette Prince	2 000,00
<u>2e année (suite)</u>	
Claude Lacerte et Micheline Boisvert	2 000,00 \$
Clément Boisvert et Gérard Boisvert	2 000,00
Société en commandite Treize-Unis enr. - Les Gestions P. Clouâtre inc.	4 000,00
Guy Richard et Carmen Lemyre	500,00
Jean Favron	500,00
André Robert	2 000,00
Ginette Thiffault et René Desrosiers	500,00
<u>3e année</u>	
Jean Fugère et Louise Ouellet	250,00
Denys Paillé	250,00
André Landry, Céline Bégin et Gertrude Ouellette	250,00
Jean-François Cadieux et Nicole Launier	250,00
Gérard Lavallée	250,00
Benoît Dauphinais et Sylvie Racette	250,00
Michel Guillemette et Lyse Carbonneau	250,00
Marc Buissières et Yvonne Desroches	250,00
Michel Lemire et Danielle Livernoche	250,00
Luc Leroux et Hélène Cyrenne	250,00
Roger Mayrand et Francine Ratte	250,00
Robert Sylvestre et Danielle Vertefeuille	250,00
Guy et Marc Lacerte	250,00
Rock Paquin	250,00
Mario Bussièrès et Aline Rocheleau	250,00
René De Grandmont et Sylvie Gnech	250,00
Louise St-Louis	250,00
André De L'Isle	250,00
René Matteau	250,00
Louise Grondin	250,00
Yvan Tremblay	250,00
Jean-Louis Dufresne	250,00
James Pond et Hermance Massicotte	250,00
André Paquette et Louise Allard	250,00
Yves Royer	250,00
Louis-David Levasseur	250,00
Louis A. Gagnon et Henriette Labaume	250,00
Alice Lafrenière	250,00
Florent Bourque	250,00
Jacques Héroux	250,00
Jacques Gimaiel et Suzette Fontaine	250,00
André Robillard	250,00
Pierre Abel	250,00
Léo Leblanc	250,00
Lucette Martin	250,00
Jean-Paul Montreuil	250,00
Pierre Béchard et Chantal Boucher	250,00
Sarto Charland et Josette Godin	250,00
Lucie Couture et Michel Houle	250,00
Yves Legault et Claudette Packwood	250,00
Nicole Beaubien et Reynald Hamelin	250,00
Marcel Veronneau et Gisèle Fortin	250,00
Carolle Faucher et Francis Gobeil	250,00
Robert Dubé et Lise Fraser	250,00
Charles Plamondon et Carmen Langlois	250,00
Gaétane Tousignant	2 000,00
Normand Milot et Marlyn Lamy	2 000,00
André Gauthier & al	2 000,00
Jean-Claude Rompré	250,00



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

Jean-Guy Cyr	250,00
Adam Skorek et Marzena Piotrowska et André Provencher	250,00
Lucien Brascoup et Diane Lemieux	250,00
Société canadienne d'hypothèques et de logement	250,00
Arthur Vincent et Claire Panneton	250,00
Ghislaine Lapointe	250,00
Huguette Desaulniers	250,00
Marc Sauvageau et Danielle Lafrenière	250,00
Yvon Morin	250,00
<u>3e année (suite)</u>	
Gérard Girardeau et Denise Giasson	250,00 \$
Jean Hains	250,00
Johanne Lacerte	250,00
Pierre Neault	250,00
Réal Bélisle et Marie-Claude Routhier	250,00
2539-9031 Québec inc.	4 000,00
Serge Grégoire	4 000,00
2539-9031 Québec inc.	4 000,00
Claude Gagnon et al	3 666,37
Clément Boisvert et Tabagie Champoux inc.	4 000,00
Pierre Tessier et Sylvie Bergeron	250,00
TOTAL	<u>122 332,37 \$</u>

Pour la semaine se terminant le 20 août 1988

Gaston Paillé Excavation ltée:	
Aqueduc et drainage - Parc Isabeau Phase VII -	
Retenue 10%	74 466,50 \$
Télécon inc.:	
Renouvellement et branchements d'aqueduc et	
d'égout (1988) - Retenue 10%	34 810,94
Coffrages Mauriciens inc.:	
Construction de trottoirs & bordures (1988)	
Retenue 10%	13 486,27
Pagé Construction (1983) inc.:	
Remise de retenue	9 888,25
Pavages de Nicolet inc.:	
Trottoirs rue des Forges - Remise de retenue	9 487,22
A.D.S. ass. ltée:	
Premier paiement - Droits d'agence pour	
livraison du programme PARCQ	8 316,00
Éconolite Canada inc.:	
Régulateur de trafic - Boul. des Forges	436,00
Sani-Paré inc.:	
Contrat du 1er au 15 août 88	37 673,71
Panpierre inc.:	
Location d'un système de pointage	6 850,00
Maison Radisson inc.:	
Coupe de gazon	2 494,43
Johnson Controls ltée:	
Alarme incendie détecteur	731,50
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires	293,50
Thomas Bellemare ltée:	
Location de pelle - Compacteur - Service	
de contenants	4 512,00
Clément Ricard & fils inc.:	
Location de pelle cat et opérateur	3 731,25
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	1 164,12
Norman Wade Co ltée:	
Location d'équipement	464,34



Westburne Québec inc.:	
Achat d'équipement	205,55
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 266,61
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Expo et Autogare	1 454,60
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - Juillet 1988	172,00
Messagerie Trois-Rivières inc.:	
Livraison de courrier - Cour municipale	76,30
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat matériel d'imprimerie	9,10
Baril Évaluation ltée:	
Service d'évaluation - Retenue 25%	2 742,11 \$
Jean-Yves Durand:	
Avocat-procureur - Services professionnels et dépenses à titre d'arbitre pour grief	1 999,15
Agents de réclamations de l'Est ltée:	
Réclamations - Contentieux	1 010,80
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissier	2 130,52
Jacques Royer:	
Frais de huissier	154,40
Villeneuve Miller Lortie & ass.:	
Frais de huissier	123,48
Rock Plante, Huissier	
Frais de huissier	73,23
Boissonnault & ass.:	
Frais de huissier	83,48
Reynald Flageol & ass.:	
Frais de huissier	64,40
Paquette et ass., Huissier:	
Frais de huissier	28,28
Dupont & Patenaude ass.:	
Frais de huissier	18,40
J.C. de Maisonneuve, huissier:	
Frais de huissier	18,20
Bouliane & Bouliane:	
Frais de huissier	11,20
Henri-Paul Proulx & ass.:	
Frais de huissier	8,32
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage	378,00
Dr Maurice Poulin:	
Honoraires professionnels	450,00
Ashton-Tate:	
Réparation d'un logiciel - Service techniques	29,70
H. Dugré & fils enr.:	
Achat de blé d'inde - Journée plein air	126,00
La Revue municipale/communication Véro:	
5 abonnements annuels	100,00
Le Nouvelliste:	
Avis d'emprunt - Avis de zonage	1 120,00
Publi-Hebdo inc.:	
Avis de zonage	403,20
Service de gestion industrielle G.R. inc.:	
Appels d'offres	343,20
Publications CCH/FM ltée:	
Abonnement publication - Ress. humaines	205,00
Publi-Design enr.:	
Maquette journal - François Roy	74,01
CJTR:	
Reportage du Défi 88 - François Roy	100,00
Auberge Estrimont:	
Balance à payer - Rencontre planification - 7-8-9 septembre 88 - Ress. humaines	1 035,00
Panier Fleuri enr.:	
Achat de fleurs	759,76



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Daniel Dubuc et al - 2e année	10 667,00
Roger Hubert - 3e année	250,00
Clément Toutant - 2e année	4 000,00
Gilles Adams - 1ère année	750,00

LOISIRS

Classique internationale de canots: Soutien financier - 1er versement	2 000,00
Domaine du son T.R. inc.: Réparation amplificateur Boger - système de son Colisée	100,22

LOISIRS (suite)

Autobus 2001 inc.: Voyage au Zoo de Charlesbourg - terrains de jeux	1 080,00 \$
--	-------------

Expo 1988

Pro-Gest enr.: Selon clause 13 de l'entente - affiches publicité kiosques, terrain, attractions et agriculture	5 914,57
Pinkerton Québec ltée: Préposés au stationnement - du 10 juillet au 6 août 1988 - Cour municipale	1 846,32
Sécurité bistro, casino, agriculture et terrain - Expo 1988	18 597,27
Crémerie des Trois-Rivières: Collation des jeunes agriculteurs	78,80
Copie express Mauricie: Catalogues 1988	627,37
Buffet Juneau enr.: Repas pour agriculture - maintenance secrétariat	905,17
Beigne Bec Trois-Rivières: Beignes et verres de jus - activité spéciale Nageon mille - piscine Expo	52,00
Location Grand Prix inc.: Location d'autos	660,21
Marché Alarie & frère inc.: Réception casino, stationnement, agriculture, administration	583,00
Madame Jeanne Paquin: Buffet pour les responsables	207,35
Les Rôtisseries St-Hubert: Repas commandite - secteur agricole	1 255,00
N.G. photo enr.: Service de photos	523,20
D. Lebel et N. Dubois: Repas - secteur agricole et administration	40,10
Ferme Profilep: Foin et paille	89,00
Robert St-Onge: Réparation machine à calculer l'argent - 3 appels	75,00
Normand Trahan: Location d'animaux (zèbre, âne, etc.) - Petite ferme	500,00
Georges Gagnon: Achat de dindon - Petite ferme	30,00
Anselme Huot: Location d'abeilles - frais de millage et factures - opération Petite ferme	570,32
Louise Lesieur: Honoraires - responsable roue de fortune no 1	1 680,00
Suzanne Richard: Honoraires - responsable roue de fortune no 2	1 540,00
Marie-Paule Parenteau:	

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



Honoraires - responsable roue de fortune no 3 Alain Lesieur:	
Honoraires - responsable roue de fortune no 4 Lucien Rheault:	1 194,85
Travail informatique - secteur agricole - 2e versement	750,00
Club de baseball Les Aigles: Tournoi de pétanque - gardien de nuit - stade de baseball	650,00
Gilles Martin: Location d'animaux et achat de moulées - Petite ferme	641,00
Jean Perron: Repas - secteur agricole - rest. C-18	22,50
Lise Marin et Suzanne Masson: Repas - secteur agricole, administration, sta- tionnement - Collation clownerie	143,27
Agrisem inc.: Achat de 2 ventilateurs pour la vacherie	479,60
<u>Expo (suite)</u>	
Laurent Masson: Repas - secteur agricole	118,24 \$
Serge Blanchette & al: Honoraires des juges en agriculture	2 079,20

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bélanger, Robin: Coordonnateur adjoint - Loisirs 843 km - juin et juillet 1988	206,53
Ouellette, Jean-Louis: Opérateur - Usine de traitement d'eau 2 173 km - du 30 mai au 16 juillet 1988	457,66
Pruneau, Céline: Inspecteur en aliments - Services communautaires 38 sorties - juillet 1988	104,50
St-Laurent, Jacques: Directeur - Loisirs 538 km - du 25 juillet au 11 août 1988	131,81
Verville, André: Inspecteur en alimentation - Services communautaires 33 sorties - juillet 1988	90,75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	160,58
Jean-Jacques Lacroix	98,93
Roger Lafontaine	69,64
René Monfette	1 163,69

TOTAL 290 540,28 \$

Pour la semaine se terminant le 27 août 1988

Pagé construction inc.: Travaux de pavage de rues 1988 - Retenue 10% - Remboursement de dépôt	175 101,77 \$
Bétréx inc.: Contrat trottoirs - Retenue 10% - Rembourse-	



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

ment de dépôt	43 525,29
Pavages de Nicolet inc.:	
Tennis parc Lambert - Remise de retenue -	
Remboursement de dépôt	10 100,00
Laboratoire Laviolette inc.:	
Étude des sols boul. des Chenaux - Honoraires	5 642,88
Construction Louisbourg ltée:	
Proportion électricité à remettre à l'entre-	
preneur station de pompage le Corbusier	522,72
Demeure d'aujourd'hui:	
Fourniture des meubles au Salon des réceptions	
civiques	17 478,15
Centre de rénovation du meuble:	
Rembourrage des anciens fauteuils du Salon des	
réceptions	2 702,00
Roger Gaudreau:	
Fabrication de 4 porte-drapeaux - Salon des	
réceptions	1 146,68
Jean-Claude Prince:	
Sablage et vernissage du plancher au Salon	
des réceptions	1 000,00
Carol St-Jean:	
Pose de tapisserie au Salon des réceptions	300,00
Clément Ricard & Fils inc.:	
Location d'une pelle cat 235 avec opérateur -	
Remboursement de dépôt	2 950,00 \$
Perco ltée:	
Location d'équipement	871,38
Trois-Rivières location inc.:	
Location de plaques vibrantes	332,45
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat d'équipement	732,56
Nedco:	
Achat d'équipement	288,90
Westburne Québec inc. Elec.:	
Achat d'équipement	73,78
Johnson Controls:	
Contrôle automatique - Travaux publics	3 876,50
Évaluations S.D.R. inc.:	
Remboursements de retenues du 12 avril au	
20 mai 1988 - Honoraires professionnels -	
Retenue 25%	3 631,20
Baril Évaluation ltée:	
Remboursements de retenues	1 540,89
Pierre Dessureault:	
Photographies - Service de l'Évaluation	85,47
Gaëtan Guénette, Huissier:	
Frais de huissier	35,80
Pinkerton Québec Ltée:	
Préposés au stationnement du 7 au 20 août -	
Cour municipale	923,16
Trois-Rivières Entretien enr.:	
Entretien ménager - Poste no 2 - Juillet 88	310,00
Servac inc.:	
Location d'un camion vacuum avec opérateur	413,83
Médiacom inc.:	
Panneaux boul. St-Jean et Chemin de l'Aéroport	286,00
Librairie du Cap inc.:	
Location photocopieurs - 13 juillet au	
13 sept. 88	3 102,95
C.P. Limitée:	
Bail cable	70,00
Bicybec ltée:	
Vente permis de vélo - Sécurité publique	58,20
Orchestre symphonique de Trois-Rivières:	
Subvention - 3e versement	3 000,00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Jean Lamy	140,00
Les promotions C.P. inc.:	

MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



Achat de médailles pour la journée de plein air - Île St-Quentin	50,00
Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales:	
Frais d'inscription - Service de l'Urbanisme	116,66
Jean-Jacques Vézina:	
Surveillance de poste de pompier les Forges	47,00
Marché St-Louis ltée:	
Liqueurs et bière pour réceptions	183,82
Corporation Île St-Quentin:	
Journée de plein air du 21 août 88	953,00

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Céline Brisson	558,00
Ferdinand Séguin	1 760,00

SUBVENTION - RESTAURATION DE FACADE

Artcontech MM. Jean Fréchette et André Boulard	300,00
--	--------

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

P.E. Massicotte/N. Brodeur - 3e année	250,00 \$
Jean Hamelin - 2e année	500,00
G. Desrochers/Serge Lemire - 3e année	250,00
Marcel Laperrière - 2e année	500,00
Jacques Vadeboncoeur - 2e année	500,00
N. Young/N. Tremblay - 2e année	4 000,00
Jocelyne Cantin - 1ère année	750,00
Donat Drouin - 2e année	8 000,00
Yves Roberge - 2e année	1 333,00
J. Simard/G. Dumas - 2e année	500,00
Trust Général du Canada - 1ère année	750,00
L. Trudel/D. Perreault - 1ère année	750,00
A. Blondeau/H. Desfossés - 2e année	500,00
P. Poudrier/S. Asselin - 1ère année	750,00
Andrée Hamelin - 1ère année	750,00
R. Gauthier/D. Jeffrey - 3e année	250,00
Huguette Tourigny - 3e année	250,00
C. Lapolice/M. Désaulniers - 1ère année	750,00
Louissette Leboeuf - 1ère année	750,00
Carole Gélinas - 2e année	500,00
Denise Alarie - 3e année	250,00
Marcel Brisson - 3e année	250,00
Yvon Allard - 3e année	250,00
Les Immeubles Dany-Claude inc - 1ère année	6 000,00
Marielle Blanchard - 3e année	250,00
R. Moreau/G. Pépin - 3e année	250,00
Lorne Pelletier - 2e année	500,00
J.F. Philibert/S. Peterson - 3e année	250,00
Jean Côté - 3e année	250,00
Estelle Dubois - 2e année	500,00
C. Desmarais/D. Fafard - 3e année	2 666,00
Serge Masse - 3e année	250,00
André Mc Kenzie - 2e année	500,00
Sylvain Genest - 1ère année	750,00
Michelle Neault - 3e année	250,00
H. Kane/D. Béland - 3e année	250,00
Denis Murray - 3e année	250,00

LOISIRS

Classique internationale de canots de la Mauricie inc.:	
2e versement - Soutien financier	1 500,00
Ambulance St-Jean:	
Entente pour la durée de l'Exposition	500,00



MARDI, LE 6e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

Hamelin, Reynald:  
Inspecteur bâtiments II - Urbanisme  
1 230 km - juin, juillet et août 88 301,34

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Luc Julien:  
Déjeuner 3 personnes re: récupération 24,63  
Association des cadres financiers municipaux du Qc:  
Colloque à Isle-aux-Coudres - 22 et 23 sept. 88  
M. Lucien A. Ouellet 325,00  
Manoir Richelieu:  
Pointe-au-Pic - Acompte pour hébergement 89,00  
Inscription pour symposium - A.G.C.M.Q. 125,00  
Jacques Blais - Cour municipale

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

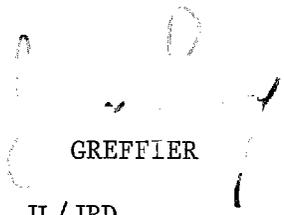
Jacques Blais 548,11  
Gérald Cholette 235,00  
Roger Lafontaine 59,75  
René Monfette 878,75  
Jacques St-Laurent (Exposition) 162,34

TOTAL 325 208,96 \$  
=====

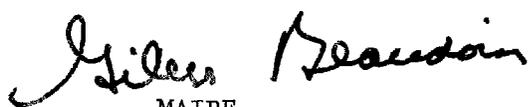
GRAND TOTAL 1 001 650,54 \$  
=====

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE

LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19e jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	André	LANDRY

Procès-verbal  
06-09-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- c) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
- d) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988; Maintenu par M. le Conseiller André Noël;
- e) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;
- f) Amendement au règl. 1982-L-A-2 re: lotissement permettre la construction de résidences unifamiliales sur un terrain de faible profondeur (rue Des Bouleaux) avis donné par M. le Conseiller André Noël, à la séance du 6 septembre 1988;



LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

Amendement  
au règl. 556  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 556 concernant le bruit, aux fins de porter le minimum de l'amende à 50 \$.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Amendement  
règl. 5  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no 5 concernant le maintien et l'organisation d'un corps de police, aux fins de hausser le minimum des amendes pour les infractions concernant le bruit, pour troubler la paix publique, vagabondage, ivresse, etc.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Amendement  
règl. 957  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 957 concernant des crédits de taxes foncières au centre-ville (construction de terrains vacants).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

---

Amendement  
règl. 10  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de préciser le jour et l'heure où les réceptacles doivent être déposés à la rue.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

---

Règlement  
trav. de  
nettoyage  
tributaires  
coll. Père-  
Daniel  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de nettoyage des tributaires du collecteur Père-Daniel et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de septembre 1988.

LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

---

Travaux de  
réparation  
coll. Des  
Mélèzes  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation du collecteur Des Mélèzes et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de septembre 1988.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

---

371-88  
Compte rendu  
06-09-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 6 septembre 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 2 - item 6 - d) 3e paragraphe:

Ajouter un point après "St-Maurice". Et commencer un autre paragraphe avec le restant du paragraphe.

Page 3 - item 7 - c):

Rayer "Honda" et remplacer par: "AMDA".

ADOPTÉ

---

372-88  
Règlement  
12-A-7  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 1er août 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 12-A-7 (1988) amendant le règlement 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, aux fins de modifier les dates relatives aux installations durant l'hiver, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

373-88  
Règlement  
5-19  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 5-19 (1988) amendant le règlement 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de modifier certains paragraphes ayant trait à la discipline, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

374-88  
Règlement  
1089  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1089 (1988) prévoyant l'achat d'équipements informatiques et décrétant un emprunt au montant de 25 000 \$ au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

375-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
CONST.  
BENOÎT  
LORD INC.  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 376,936, la Ville de Trois-Rivières a vendu les lots 194-119-1 et 194-118-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à CONSTRUCTION BENOÎT LORD INC.;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions et d'une prohibition d'aliéner sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à ces conditions et a construit un immeuble d'habitation sur ces lots;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous droits, privilèges, de la clause résolutoire et de la prohibition d'aliéner existant en sa faveur aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 376,936, mais en autant que cela concerne les lots 194-119-1 et 194-118-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

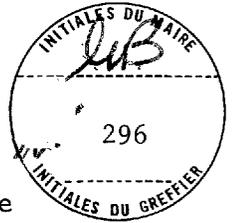
Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Manon Proulx, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988



376-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
Dame ISABELLE  
BAILLARGEON  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 170,991, la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a vendu à Dame ISABELLE BAILLARGEON, le lot 1119-409 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de diverses conditions entre autres celle d'y ériger une maison d'habitation, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières aux droits et obligations de la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, donne mainlevée de tous droits, privilèges, de la clause résolutoire, existant en sa faveur aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 170,991, mais en autant que cela concerne le lot 1119-409 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

377-88  
Contrat  
vente par  
URBAIN  
BERGERON  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de M. URBAIN BERGERON les lots 2012-4 et 2013-5 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite au 140 Hertel, circonstances et dépendances, pour le prix de 21 400 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean Gélinas, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La somme de 21 400 \$ et une somme de 2 500 \$ pour frais de notaire et de démolition seront prises à même le fonds créé pour parcs et terrains de jeux du règlement 1982-L.

ADOPTÉ

---

378-88  
Contrat  
bail en  
faveur de

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:



M. GILLES  
PROVENCHER  
Adoption

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988

Que la Ville de Trois-Rivières loue à M. GILLES PROVENCHER faisant affaires sous les nom et raison sociale de BAR LAITIER ROYAL une partie du lot 1622 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières. Le présent bail est pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1988 pour un loyer de 350 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé avec Monsieur Provencher.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

379-88  
Contrat  
avenant  
protocole  
conclu  
avec CENTRE  
MULTI-PLUS  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un avenant au protocole conclu avec le CENTRE LOISIR MULTI-PLUS le 16 février 1988, afin d'établir la disposition des actifs advenant la cessation des activités de cet organisme.

Que la Ville de Trois-Rivières délègue à le CENTRE LOISIR MULTI-PLUS, la gestion de la bâtisse et du parc attenant à cette bâtisse du 3730 rue Jacques-De-Labadie à Trois-Rivières pour une période de 15 ans.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le CENTRE LOISIR MULTI-PLUS.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à l'avenant et au protocole d'entente qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

380-88  
Subdivision  
lot 202 et  
remplacement  
de certains  
lots  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 30 août 1988, montrant la subdivision d'une partie du lot 202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et le remplacement des lots 202-6, 202-7, 202-8, 202-9, 202-10, 202-11, 202-12, 202-13, 202-14 et d'une partie des lots 202-5 (enr. 381,269), 202 (enr. 381,269) et 201 (enr. 381,268) dudit cadastre, situés rue Lamy appartenant à la Commission scolaire de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 496 et 202-182.

ADOPTÉ

---

381-88

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



Mandat à  
la S.Q.A.E.  
Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à la Société québécoise d'assainissement des eaux, la gérance des travaux municipaux de nettoyage des tributaires du collecteur Père-Daniel, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ

382-88  
Mandat au  
Consortium  
Pluritec ltée  
et V.F.P.  
inc.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le Consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc. soit et est mandaté de réaliser les plans concernant les travaux municipaux de nettoyage des tributaires du collecteur Père-Daniel et d'assumer la surveillance des travaux.

ADOPTÉ

383-88  
Demande au  
ministre  
de l'Envi.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans pour la réparation du collecteur Des Mélèzes et que le directeur des Services techniques soit autorisé à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

384-88  
Demande de  
subv. au  
min. Aff.  
culturelles  
du Québec  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite une subvention du ministère des Affaires culturelles du Québec dans le cadre du programme d'équipements, conformément au projet préparé par l'archiviste municipal.

Que l'interlocuteur de la Ville à l'égard du ministère des Affaires culturelles, concernant cette demande, soit Monsieur Réal Fleury, archiviste.

ADOPTÉ

385-88  
Soumission  
Pagé const.  
(1983) inc.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission suivante:

- Pagé construction (1983) inc. au montant de 43 384,00 \$

pour les travaux de pavage de rues - automne 1988.

ADOPTÉ

386-88  
Demande à  
Travaux

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement sur le terrain municipal "terminus Voyageur";



publics  
Canada  
re: terrain  
Terminus  
Voyageur  
Adoption

LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a choisi la proposition de Osias Lemieux (1976) ltée;

ATTENDU que pour implanter ce projet certaines lisières de terrains doivent être acquises ou grevées d'une servitude de passage;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à Travaux publics Canada de:

- céder le mur de béton longeant le terrain municipal faisant l'objet de la proposition de développement;
- céder une lisière de terrain faisant partie des lots 742-3, 742-4 et 742-7 de la Cité de Trois-Rivières;
- de rétrocéder une partie du lot 731, faisant partie d'un bail emphythéotique enregistré le 15 octobre 1985;
- céder un droit de passage en vue d'aménager une passerelle reliant le projet aux installations du parc portuaire;
- donner l'autorisation afin de baisser d'environ 4 pieds le talus (du bureau de poste) longeant l'ancienne bâtisse de l'hôtel de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire et M. Jean-Luc Julien, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents ci-référant.

ADOPTÉ

---

387-88  
Modification  
rés. 352-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 352-88 adoptée le 6 septembre 1988 soit modifiée en changeant le montant de 45 240 \$ par celui de 40 524,75 \$.

ADOPTÉ

---

388-88  
Acte d'achat  
de M. Jean  
Clermont  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de M. JEAN CLERMONT un immeuble étant une partie des lots 1099 et 1100 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, sis au 3044 rue Ste-Marguerite, pour le prix de 10 000 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Claudia Blais, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



389-88  
Félicitations  
à M. Fernand  
Bouchard et  
aux personnes  
qui l'ont  
aidé  
Adoption

VU le franc succès remporté par la tenue du camp d'entraînement de l'équipe de hockey Les Rangers de New-York;

ATTENDU que cet événement a attiré l'attention de milliers de personnes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Fernand Bouchard et aux personnes qui l'ont aidé et assisté à réaliser cet événement.

ADOPTÉ

390-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 3 septembre 1988

Services paysagistes les Vieilles Forges inc.:	
Mur et gazon De Boucherville - Remise de retenue -	
Retenue 10%	3 318,80 \$
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	4 604,67
Thomas Bellemare ltée:	
Service de contenants - Location de grues -	
Location de pelle hydr.	5 131,00
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Travaux publics -	
Exposition	3 642,75
Trois-Rivières Location inc.:	
Location d'équipement	6 763,66
Clément Ricard & Fils inc.:	
Location d'une pelle cat 235	3 275,00
Emco ltée Division F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 842,39
Equipement C.M. inc.:	
Achat d'équipement	242,45
Westburne Québec inc. Elec.:	
Remboursement d'escompte	32,51
Auto-Page Motorola ltée:	
Location de télé-avertisseur - Travaux publics	279,07
GBS entretien enr.:	
Entretien ménager - Sécurité publique -	
Août 88	1 835,25
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures	781,18
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de matériel - Imprimerie	880,38
SEI Financial services ltd:	
Evaluation portefeuille 1988	3 500,00
Groupe Sobeco inc.:	
Données individuelles 87 - Honoraires programme	
de pré-retraite - Juin & juillet 88	3 340,00
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	2 538,40
Trudel & Associés:	
Frais de huissiers	13,00
Jolicoeur, Lacasse, Simard & Ass.:	
Honoraires professionnels dossier affichage	



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988

mécanicien	1 103,90
A.B.C. Fournitures médicales inc.:	
Épingles de sûreté pour trousse de premiers soins	5,61
C.P. ltée:	
Location	6,00
APCHQ & Mauricie inc.:	
Expo-rénovation	420,00
Jean-Yves Arsenault:	
Remboursement pour réfection du pavage	400,69
Les impressions spécialisées:	
Impression du bulletin municipal - F. Roy	5 278,00
Multi-Images ZS inc:	
Vidéo bilingue - F. Roy	3 129,12
Publi-Design enr.:	
Différents montages - F. Roy	780,13
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Jean Lamy - Tours - F. Roy	474,42
Journal Constructo:	
Appel d'offres - Jean Lamy	323,40
Publi-Hebdo inc.:	
Erreur de chèque	,20
Pierre Dessureault:	
Contrat de photos - Évaluation	1 057,98 \$
Flageol Photo enr.:	
Photos - F. Roy	85,02
Le Sabord Revue culturelle:	
Espace publicitaire	100,00
G.S.T.R. Soirée Viennoise:	
2 billets pour soirée - Maire	150,00
Floriculture Gauthier inc.:	
Plante - Direction générale	46,87

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Louise Leblanc Duguay	2 000,00
Pierre et Johanne Chauvette	1 857,00
Alain Deniault	786,00
Yves Bergeron	800,00
Louissette Adam	800,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Richard Marcoux - 3e année	250,00
Trust Général du Canada - 2e année	667,00
Denis Leclerc et Clémence Demers - 2e année	500,00
Denis Mailhot et Gyslaine Dubé - 3e année	250,00
Maurice Couillard - 2e année	4 000,00
Nelson Couture et Jacqueline Paradis - 3e année	250,00
Rita Bédard et Lorraine Baribeau - 3e année	250,00
Lorraine St-Cyr, Serge Coursol et Guylaine Dufour - 3e année	250,00
André Dumont et Germaine St-Cyr - 3e année	250,00
Michel Faucher - 3e année	250,00
Sylvio et Marie Blanche Lapointe - 3e année	250,00
Jean-Noel Pronovost - 3e année	250,00
Josée Boisvert - 3e année	250,00
Nicole Milot - 3e année	250,00
Marcel Béliveau et Réjean Pilon - 2e année	4 000,00
Jean Bellemare - 3e année	250,00
Diane Paquin - 2e année	500,00
André Gauthier et Paul Gélinas - 3e année	2 000,00
Guy Lacerte et Renée Lefebvre - 3e année	250,00
Francis Dubé, Sylvie Désaulniers et Michelle Arcard - 3e année	250,00
140347 Canada inc. - 1ère année	25 667,00
Les Entreprises Angus Graham inc. - 2e année	500,00



Robert Grandmont et Nicole Drolet - 3e année	
Marguerite Giroux - 2e année	500,00
Pierre Morin - 2e année	500,00
Gilles Manseau et Louise Lamy - 2e année	500,00
Jean Jacquelin - 2e année	500,00
Michel Deshaies - 2e année	500,00
Marie-Thérèse Déry - 1ère année	750,00
Rémi Bellemare - 1ère année	750,00
Raoul Côté et Hélène Bourdonnais - 3e année	250,00

LOISIRS

La Brasserie Labatt ltée:	
Bière Expo	3 000,78
Association trifluvienne de soccer:	
Frais d'arbitrage - 1er août au 1er sept. 88	2 391,40
Associaion de baseball mineur de T.-R. inc.:	
Frais d'arbitrage et frais de marqueur - août 88	690,00
Dépanneur Gilles Crête enr.:	
Fourniture de glace pour Bistro Expo	388,80
Systèmes d'alarme universels:	
Réception signaux alarme	150,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES</u>	
Bélanger, Robin:	
Coordonnateur adjoint - Loisirs	
512 km - Juillet et août 88	125,44 \$
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - Travaux publics	
1 389 km - Août 88	263,91
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs	
101 km - Août 88	24,74
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
311 km - Août 88	76,19
Transport d'équipement et du personnel - 4,5 jours	54,00
Juteau, Claude:	
Directeur du Service de l'arpentage	
407 km - Juin, juillet et août	99,71
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - Loisirs	
215 km - Du 28 juillet au 15 août 88	52,67
Ouellette, Jean-Louis:	
Opérateur - Usine de traitement d'eau	
2 088 km - Du 17 juillet au 27 août 88	511,56
Poirier, Yvon:	
Directeur des Travaux publics	
1 397 km - Août 88	265,43
Prince, Sébastien:	
Surveillant - Loisirs	
34 km - 22 août 88	8,33

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Benoît:	
4 repas travail du soir - Évaluation	32,00
Maurice Paquin:	
4 repas travail du soir - Évaluation	32,00
Chrystiane Thibodeau:	
Tournoi de golf de la Sidac	21,54

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988

René Monfette	784,22
	<hr/>
TOTAL	116 431,57 \$
	<hr/> <hr/>

Pour la semaine se terminant le 10 septembre 1988

Télécon inc.:	
Branchements et renouvellements d'aqueduc et/ou d'égout - Retenue 10%	33 395,85 \$
Pluritec Environnement:	
Plan d'aménagement des installations de l'hippodrome	8 674,00
Pavages de Nicolet inc.:	
Relocalisation de l'escalier Ste-Marguerite	5 044,50
Alpha inc.:	
Conversion de tension alimentation électri- que du tunnel Lavérendrye	669,00
Chambre de commerce:	
Subvention finale	25 000,00
Voyage Charterama inc.:	
Relocalisation suite à l'acquisition de la propriété Arseneault et Montplaisir	25 000,00
Peintureco 86253 Canada ltée:	
Peinture lampadaires - Retenue	20 469,65 \$
Trois-Rivières Chevrolet 1982 inc.:	
Achat d'une camionnette	19 975,34
Ferron, Tousignant, Pagé et ass.:	
Avenant assurances générales	818,00
Maison Radisson inc.:	
Tonte de gazon	9 694,92
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de tourbe	2 719,36
René Milot:	
4 <sup>e</sup> coupe de gazon	1 643,95
Emco ltée division F. Poliquin:	
Achat d'équipement	1 578,98
Baron Tousignant machinerie ltée:	
Location d'équipement	943,94
Brier Hydrolics ltd:	
Achat d'équipement	313,92
F. Lethiecq excavation:	
Location camion 10 roues	235,45
Pagé Construction inc.:	
Location d'équipement	109,00
Nedco:	
Achat d'équipement	72,76
Westburne Québec inc. Elec.:	
Achat d'équipement	57,78
Sani-Paré inc.:	
Contrat de ville du 16 au 31 août 88	37 673,71
Contenants intercité inc.:	
Service de contenants - Travaux publics Exposition	3 821,20
Thomas Bellemare ltée:	
Location d'équipement - Service de contenants	1 416,00
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - Travaux publics - Août 88	2 710,33
J.C. Trépanier:	
Service de vidange de fosses	1 680,00
Xérox Canada inc.:	
Paiement périodique contrat - Sécurité publique	1 340,40
Motorola ltée:	

LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988



Système de radio-communication - Contrat d'entretien - Service techniques, Travaux publics - Sécurité publique	1 407,16
Baril Évaluation ltée: Service d'évaluation - Honoraires professionnels - Retenue 25%	1 028,59
Laviolette auto location inc.: Location d'automobile - Du 16 sept. au 16 oct. 88	500,31
Comterm inc.: Frais d'entretien mensuel - Sécurité publique	51,00
Extermination B.B. inc.: Service d'extermination - Août, septembre	50,00
La Belle Vision inc.: Location de câble FM - Permis	30,28
Jean-Jacques Vézina: Surveillance de poste de pompier les Forges	47,00
Cabano Expéditex inc.: Cabine de tracteur	75,60
Lyse Carbonneau: Honoraires professionnels - Travaux dactylographie	870,00
Dr Jean Garceau: Honoraires professionnels	350,00
Pierre Dessureault: Contrat de photos - Évaluation	695,31
Cuisine Souperbe: Traiteurs	23,10
<u>SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION</u>	
Laurent Marchand - 1ère année	750,00 \$
Jacques Turcotte - 3e année	250,00
Jimmy Colbert - 2e année	500,00
Dominique Morin et Garcia Gonzalez - 2e année	500,00
Antoine Beaucage - 3e année	250,00
Jean Poisson - 2e année	500,00
Yvon Johnston - 2e année	500,00
Gérard St-Arnaud et al. - 2e année	4 000,00
André Morinville et Doris Beaudry - 2e année	500,00
Claude Bourassa - 2e année	2 667,00
Justin Tessier - 2e année	500,00
Michel Bourbeau - 3e année	250,00
Jean-Pierre Landry et Micheline Fortier - 3e année	250,00
Marc Hamel et Doris Veillette - 2e année	500,00
Normand Lebel - 2e année	500,00
Rolande Desbiens - 2e année	500,00
Raymond Loranger et Doris Michaud - 2e année	500,00
Benoît Beaupré et Jeannine Lavoie - 2e année	500,00
Fernand Morrissette et Christiane Bélanger - 2e année	500,00
Thérèse Therrien - 2e année	500,00
Paulette Simard - 2e année	500,00
Christian René et Carmen Grondin - 2e année	667,00
Alain Harvey - 3e année	250,00
Fernande Béliveau - 3e année	250,00
Michel Ellis et Maryse Lemay - 3e année	250,00
Roland Marchand - 2e année	500,00
Germain Allard et Denise Therrien - 2e année	2 000,00
Gérard Goudreault - 2e année	2 000,00
Julien Philibert et fils inc. - 2e année	1 000,00
Reynald Tessier et Cécile Sauvageau - 1ère année	750,00
Jean Labbé et Réjean Déziel - 2e année	500,00
<u>LOISIRS</u>	
Loisirs Vieilles Forges inc.: Terrains de jeux	2 430,00
Aféas St-Jean-de-Brébeuf: Programme des ateliers socio-culturels	100,00
Âge d'or St-Sacrement: Programme des ateliers socio-culturels	100,00



LUNDI, LE 19e JOUR DE SEPTEMBRE 1988

La Brasserie O'Keefe ltée:	
Bière - Exposition	2 372,80
Monastère Christ Roy:	
Stationnement - Exposition	400,00
André Carbonneau:	
Frais de repas	98,30

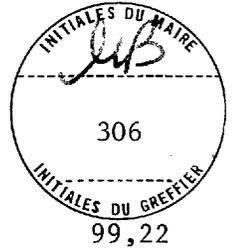
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Allard, Claude:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
270 km - Août 88	66,15
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - Travaux publics	
183 km - Août 88	44,83
Bellemare, Origène:	
Ingénieur sénior - Génie	
338 km - Du 11 juillet au 2 sept. 88	82,81
Brouillette, Gilles:	
Chaîneur - Arpentage	
97 km - Août 88	32,01
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - Urbanisme	
1 315 km - Avril, mai, juin, juillet et août 88	322,16
Campbell, Patrick:	
Techien génie civil I - Serv. techniques	
680 km - Août 88	166,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Daviau, André:	
Chef technicien - Génie	
1 521 km - Août 88	355,70 \$
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - Génie	
781 km - Août 88	169,71
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
279 km - Août 88	53,01
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics	
24 sorties - Août 88	66,00
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme	
1 473 km - Août 88	279,87
Lafond, André:	
Journalier - Travaux publics	
10 sorties - Août 88	27,50
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil I - Génie	
572 km - Août 88	140,14
Larouche, Jean:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
110 km - Août 88	26,95
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
1 173 km - Août 88	246,33
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - Évaluation	
1 143 km - Août 88	282,78
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections	
1 290 km - Août 88	245,10
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - Génie	
432 km - Août 88	104,58
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations - (Services communautaires)	

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988



405 km - Août 88	
Plamondon, Guy:	
Chaîneur - Génie	
275 km - Août 88	99,22
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - Travaux publics	
335 km - Août 88	67,37
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en aliments - Services communautaires	
36 sorties - Août 88	
Montréal - Réunion	63,65
Ricard, Denis:	
Technicien en urbanisme - Urbanisme	
62 sorties - Juin, juillet et août 88	
2 dîners avec représentant S.H.Q.	170,05
Richard, Gaëtan:	
Technicien génie civil - Travaux publics	
2 839 km - Août 88	228,23
Rousseau, Robert:	
Surintendant - Travaux publics	
1 420 km - Août 88	562,77
	269,80

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Dîner 3 personnes - Programme accès à l'égalité	29,00
Jean Lamy:	
Québec - Ministère des affaires municipales	85,12
Pierre Moreau:	
Québec - Groupe Sobéco Assurances générales de la Ville	99,15

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Colette Parent:	
Montréal - Rencontre LATMP	79,05 \$
François Roy:	
Tours - Voyage	
Millage d'août 88 - 4 sorties	494,10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	149,28
Yvon Dunn	90,73
Jacques Goudreau	106,28
Louise Goyette	67,85
René Monfette	682,69
Alain Tremblay	145,02

TOTAL 245 473,08 \$

GRAND TOTAL 361 904,65 \$

ADOPTÉ

391-88  
Nomination  
du maire-  
suppléant  
par intérim  
Adoption

VU l'absence du maire et du maire-suppléant du 23 septembre  
au 8 octobre 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 1988

Que Monsieur Léo Thibeault soit nommé maire-suppléant par intérim pendant l'absence du maire et du maire-suppléant.

ADOPTÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

JL/JRD

*Jilles Beaudoin*  
MAIRE

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17<sup>e</sup> jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

---

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

---

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 19 septembre 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

---

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Règlement défendant la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 avril 1988;
- c) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
- d) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
- e) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;

Procès-verbal  
19-09-88  
Adoption



LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988

- f) Amendement au règl. 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de préciser le jour et l'heure où les réceptacles doivent être déposés à la rue, avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier, à la séance du 19 septembre 1988;
- g) Amendement au règl. 957-C (1988) prévoyant des crédits de taxes foncières afin d'encourager la construction des terrains vacants dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Guy Leblanc, à la séance du 19 septembre 1988;

Règlement  
adoptant  
budgets  
C.I.T.F.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant les budgets d'opérations au transport régulier et au transport adapté de la Corporation intermunicipale de transport Des Forges (C.I.T.F.) pour l'exercice financier 1989.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17e jour d'octobre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Léo Thibeault

392-88  
Compte rendu  
19-09-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 19 septembre 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

393-88  
Règlement  
556-A  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 556-A (1988) amendant le règlement 556 concernant le bruit, aux fins de porter le minimum de l'amende à 50 \$, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

394-88  
Règlement  
5-20  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



ET RÉSOLU:

Que le règlement no 5-20 (1988) amendant le règlement no 5 concernant le maintien et l'organisation d'un corps de police, aux fins de hausser le minimum des amendes pour les infractions concernant le bruit, pour troubler la paix publique, vagabondage, ivresse, etc., soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

395-88  
Règlement  
1090  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1090 (1988) prévoyant la reconstruction d'une section du collecteur Des Mèlèzes et le remplacement d'un tronçon entre la rue Le Corbusier et la rivière St-Maurice, et décrétant un emprunt au montant de 131 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

396-88  
Règlement  
1091  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1091 (1988) prévoyant des travaux municipaux dans le cadre du programme d'assainissement des eaux pour le nettoyage des conduites tributaires du collecteur Père-Daniel, et décrétant un emprunt au montant de 57 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

397-88  
Contrats  
ententes  
avec div.  
associations  
re: animation  
patinoires et  
ronds de  
glace  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville des ententes avec:

- L'Association des Loisirs Ste-Marguerite inc.
- L'Association Sportive Ste-Cécile inc.
- Les Loisirs St-Sacrement inc.
- Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.
- Les Loisirs St-Philippe inc.
- L'Association récréative des Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.



LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988

- Les Loisirs des Vieilles Forges inc.
- L'Association des Citoyens des Abitations Adélarde Dugré
- Le Comité des citoyens de Jean Nicolet
- Le Comité de regroupement et d'action des citoyens du boul. St-Jean
- Les Loisirs St-Thérèse inc.
- L'Association récréative de Normanville inc.
- Le Pavillon St-Arnaud
- Le Centre Landry

en vertu de laquelle celles-ci s'engagent à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, la pose et l'enlèvement des bandes pour des montants variant entre 3 180 \$ et 4 975 \$, pour la saison 1988-1989.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

398-88  
Contrat  
bail avec  
la TRAVERSE  
DES ÂGES  
re: local  
au parc  
portuaire  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à LA TRAVERSE DES ÂGES, un local et un bureau au 1400 Parc portuaire pour une période de 2 ans à compter du 20 juin 1988 pour et en considération d'un loyer de 1,00 \$ par année et autres conditions mentionnées au bail.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail sous seing privé avec la Traverse des Âges.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

399-88  
Contrat  
vente par  
Magella  
Marcotte  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières projette d'ériger un stationnement étagé sur une partie des terrains compris dans le quadrilatère Badeaux, St-Georges, Champlain et St-Antoine, le long de la rue Badeaux;

VU le règlement 1068-2 de la Ville de Trois-Rivières adopté à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de M. MAGELLA MARCOTTE le lot 649-6 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, avec la bâtisse dessus construite portant les numéros civiques 197 et 199 rue St-Antoine, pour le prix de 58 000 \$ comptant, comprenant toutes indemnités.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



Me Marie-Christine Fréchette, notaire, constatant cette transaction;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

400-88  
Contrat  
vente par  
RICHARD et  
VICTOR  
GIRARD  
Adoption

VU le règlement 1076 prévoyant l'acquisition de la propriété portant les numéros civiques 1241 et 1243 rue Cartier pour effectuer des travaux sur le mur de soutènement de la côte menant au boulevard St-Louis;

ATTENDU que les parties en sont venues à une entente pour la cession de cette propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de MM. VICTOR et RICHARD GIRARD le lot 2340 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, avec la bâtisse portant les numéros civiques 1241 et 1243 rue Cartier, pour le prix de 45 000 \$ comprenant toutes indemnités.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Bertrand Ferron, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

401-88  
Contrat  
vente à la  
succ. JOSEPH  
DUVAL  
Adoption

ATTENDU qu'en 1938, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières avait accepté de vendre à JOSEPH DUVAL le lot 2778 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix des taxes de l'année courante et à la condition que ce dernier y érige une maison d'habitation;

ATTENDU que M. Duval a satisfait à ces obligations mais qu'aucun acte de propriété ne lui a été consenti par la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la succession JOSEPH DUVAL, représentée par M. Réjean Duval, exécuteur-testamentaire, le lot 2778 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de 1,00 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

402-88  
Contrat  
vente à  
YVON  
CLOUTIER  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède à M. YVON CLOUTIER, le lot 26-964 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 100 \$ comptant.

La Ville de Trois-Rivières remboursera à l'acquéreur le coût des honoraires pour la préparation et l'enregistrement du contrat, jusqu'à concurrence de 90 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

403-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
de M. DANIEL  
DARGIS  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 6 avril 1988 sous le numéro 382,021, la Ville de Trois-Rivières a vendu à DANIEL DARGIS les lots 184-120 et 184-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions entre autres, celle de construire une maison d'habitation sur chacun des deux lots;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à toutes les conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur, aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 382,021.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

404-88  
Contrat

ATTENDU que M. PIERRE BEAUDRY et Dame MARIE-PAULE MARCHAND entendent consentir une servitude en faveur de la Société

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



intervention  
la Ville  
dans un acte  
de servitude  
entre Pierre  
Beaudry et  
Marie-Paule  
Marchand  
et la S.Q.A.E.  
Adoption

québécoise d'assainissement des Eaux pour l'installation de  
d'une conduite d'égout;

ATTENDU que les travaux réalisés par la Société québécoise  
d'assainissement des Eaux seront cédés à la Ville de Trois-  
Rivières lorsque le mandat de celle-là sera terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans un acte de  
servitude consenti par M. PIERRE BEAUDRY et Dame MARIE-PAULE  
MARCHAND sur l'immeuble ci-après décrit, au profit des lots  
1119-559 et 1119-560 du cadastre de la Cité de Trois-  
Rivières, propriété de la Ville de Trois-Rivières.

SERVITUDE PERMANENTE - FONDS SERVANT

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située à  
Trois-Rivières, connue et désignée aux plan et livre de  
renvoi officiels de la Cité de Trois-Rivières comme étant une  
partie du lot numéro NEUF CENT SOIXANTE ET UN de la subdivi-  
sion officielle du lot originaire numéro MILLE CENT DIX-NEUF  
(P.1119-961), bornée vers le nord par une partie du lot  
1119-961; vers l'est, par une partie du lot 1119-85-10; vers  
l'ouest par la rue Terrasse Berlinguet (1119-965), et mesu-  
rant SOIXANTE-TREIZE centièmes de mètre (0,73 m.) vers le  
nord, quatre mètres et soixante-dix-neuf centièmes de mètre  
(4,79 m.) vers l'est et quatre mètres et soixante-six cen-  
tièmes de mètre (4,66 m.) le long d'une courbe de quinze  
mètres et vingt-quatre centièmes de mètre (15,24 m.) de  
rayon. Ayant en superficie un mètre et un dixième de mètre  
carré (1,1 m.c.).

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-  
suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son  
absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à  
signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude  
préparé par Me Guy Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit  
acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont  
copie est annexée à la présente pour en faire partie inté-  
grante.

M. le conseiller Guy Leblanc déclare s'abstenir sur cette  
résolution, étant lui-même le notaire instrumentant dans cet  
acte de servitude.

ADOPTÉ

405-88  
Contrat  
servitude  
de vue et  
d'empiètement  
lot 132-1  
C.T.R.  
à M. RÉAL  
ST-PIERRE  
Adoption

ATTENDU que l'immeuble portant les numéros civiques 663 et  
665 rue Gervais et étant le lot 132-1 du cadastre de la Cité  
de Trois-Rivières, comporte deux (2) fenêtres ayant vues  
illégalles sur la rue St-Denis et dont le solage empiète sur  
l'emprise de la rue St-Denis;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à M. RÉAL ST-  
PIERRE, une servitude de vue et d'empiètement, en faveur du  
lot 132-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, sur le  
lot 2431 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, sans autre  
considération que celle de bon voisinage.



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par Me Hugues Germain, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

406-88  
Contrat  
bail par  
ministère  
des Transports  
du Québec  
re: dépotoir  
à neige  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières renouvelle le bail avec le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (ministère des Transports) pour la location d'un immeuble situé dans la Ville de Trois-Rivières et faisant partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie d'environ 347,378 pieds carrés, pour y déposer de la neige et y stationner des véhicules de déneigement, du 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989, pour et en considération d'une somme de 210 \$.

Que Me Jean Lamy, greffier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la lettre de renouvellement.

ADOPTÉ

407-88  
Contrat  
bail consenti  
par GEORGES  
LANGEVIN  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de M. GEORGES LANGEVIN un garage sis au 10735 boul. Des Forges pour une période de deux (2) ans à compter du 1er octobre 1988 jusqu'au 30 septembre 1990, pour et en considération d'un loyer de 285 \$ par mois, payable le 1er de chaque mois, ledit bail étant renouvelable pour une période d'un an, aux mêmes conditions.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail avec M. Georges Langevin.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

408-88  
Contrat  
cession à  
succ. Léda  
R. Trépanier  
et la sub-  
stitution  
Bruno J.  
Trépanier  
Adoption

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières de fermer la rue De La Meslée étant les lots P.1098-143 et P.1098-119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, ainsi que le prolongement non ouvert de la rue Fortin, portant le numéro de cadastre 1098-144 dudit cadastre, montrés sur le plan 86-88 de M. Claude Juteau, a.-g.;

ATTENDU que la succession Léda R. Trépanier et la substitution Bruno J. Trépanier possèdent des terrains donnant sur les rues mentionnées ci-haut;

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières, la succession Léda R. Trépanier et la substitution Bruno J. Trépanier en sont venues à une entente pour la fermeture de ces rues;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières cède à la succession Léda R. Trépanier et la substitution Bruno J. Trépanier l'immeuble suivant:

DESCRIPTION:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 1098-144, vers le sud-ouest par une partie du lot 2237, vers le nord-ouest par le lot 1098-201; mesurant 40,36 mètres vers le nord-est, 20,64 mètres vers le sud-est, 40,93 mètres vers le sud-ouest, 22,39 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 826,54 mètres carrés.

pour le prix de 1,00 \$ et la cession de tous les droits que peut prétendre avoir le cessionnaire dans la rue De La Meslée et la partie non ouverte de la rue Fortin, mentionnées au préambule.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession préparé par Me François St-Arnaud, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-----

409-88  
Budget suppl.  
de l'O.M.H.  
pour 1988  
Adoption

VU la résolution 233:06 du 20 septembre 1988 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, autorisant un budget supplémentaire de 44 943 \$ pour couvrir le coût des modifications et de remise en condition des systèmes de chauffage au gaz naturel du secteur Jean-Nicolet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières adopte et approuve le budget supplémentaire de 44 943 \$ de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, suivant la résolution 233:06 mentionnée au préambule.

ADOPTÉ

-----

410-88  
Demande de  
la S.P.A.  
de la

ATTENDU que LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE INC. s'adresse à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptée de la taxe d'affaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987;



LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988

Mauricie  
inc. re:  
exemption  
de taxes  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant la demande d'exemption de taxe d'affaires formulée par LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE INC.

ADOPTÉ

411-88  
Politique  
administrative  
re: tarif. des  
amendements  
aux règl. de  
zonage et de  
lotissement  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative 3-88-10 concernant les frais de modifications des règlements d'urbanisme, soit adoptée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

412-88  
Budget 1989  
de l'O.M.H.  
Adoption

VU le budget préparé par l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières pour l'exercice financier 1989;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte et adopte le budget 1989 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, montrant des revenus au montant de 2 234 944 \$ et des dépenses au montant de 6 285 801 \$ pour un déficit de 4 050 857 \$.

ADOPTÉ

413-88  
Nomination  
représentant  
de la Ville  
re: conseil  
d'adminis.  
Corp. Île  
St-Quentin  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que monsieur Yvan Leclerc soit désigné pour représenter la Ville de Trois-Rivières sur le conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin.

ADOPTÉ

414-88  
Appui à la  
Classique  
internationale  
de canots de  
la Mauricie  
inc.  
Adoption

CONSIDÉRANT la difficulté pour la Classique de consolider sa situation financière et d'assurer une continuité permanente;

CONSIDÉRANT qu'il faut prendre des moyens afin d'évaluer la faisabilité d'expansion de la Classique;

CONSIDÉRANT qu'il est important de consolider le produit sportif aux États-Unis par des moyens concrets;

CONSIDÉRANT que la Classique a été retenue parmi les 21 priorités du sommet économique de 87;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Classique internationale de canots de la Mauricie inc. dans sa démarche de présenter et faire accepter le projet "consolidation de la



Classique internationale de canots de la Mauricie inc." dans le cadre de la conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond".

ADOPTÉ

415-88  
Appui à la  
Corp. pour  
développement  
de l'Île  
St-Quentin  
Adoption

CONSIDÉRANT l'excellent travail effectué par la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin pour la mise en valeur de l'Île St-Quentin;

VU le projet qu'entend présenter cet organisme dans le cadre de la Conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin dans sa démarche de présenter et faire accepter le projet de financement des aménagements prévus pour le développement du parc de l'Île St-Quentin, dans le cadre de la Conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond.

ADOPTÉ

416-88  
Appui à la  
Corp. muni.  
de Ste-Marthe  
du-Cap-de-la-  
Madeleine  
Adoption

VU le projet qu'entend présenter la Corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine dans le cadre de la Conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la Corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine dans sa démarche de présenter et faire accepter le projet de complexe communautaire pouvant contenir une salle communautaire, un hôtel municipal, un gymnase et autres équipements qui amélioreraient les services de cette municipalité, dans le cadre de la Conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond.

ADOPTÉ

417-88  
Appui au  
Pavillon  
St-Arnaud  
inc.  
Adoption

CONSIDÉRANT le projet que le Pavillon St-Arnaud entend présenter à la Conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond 1989;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie le Pavillon St-Arnaud dans sa démarche de présenter et faire accepter le projet relatif au développement de ses facilités en terme d'équipements sportifs et récréatifs, dans le cadre de la Conférence socio-économique Mauricie, Bois-Francis, Drummond.

ADOPTÉ

418-88  
Acceptation  
de diverses

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

soumissions  
Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les soumissions suivantes:

- Travaux d'infrastructure dans le secteur les Arpents verts (phase III-B): Sablière Ste-Marthe inc.: 80 012,00 \$;
- Prolongement d'une conduite d'aqueduc - boul. Normand: Panpierre inc.: 23 114,84 \$;
- Réhabilitation de conduite d'égout - boul. Des Chenaux: Rénovation Aqua inc.: 48 930 \$.
- Boul. Des Récollets - mail central et pavage: Betrex inc.: 57 830,15 \$.

ADOPTÉ

---

419-88  
Engagement  
assistant-  
greffier  
Adoption

VU l'affichage dans divers journaux du poste de notaire et assistant-greffier;

VU la recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean-Luc Julien, directeur général, Pierre Moreau, directeur général adjoint, Claude Gendron, directeur du Service des ressources humaines et de Me Jean Lamy, chef du Service greffe, archives et contentieux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur GILLES POULIN soit et est engagé au poste de notaire et assistant-greffier, au salaire annuel de 45 157 \$;

Monsieur Poulin devra compléter une période de probation de six (6) mois, au terme de laquelle il pourra être confirmé dans son poste.

Monsieur Poulin devra établir son domicile à Trois-Rivières dans les six (6) mois de sa permanence et l'y maintenir, sous peine de renvoi.

ADOPTÉ

---

420-88  
Comptes  
à payer  
septembre  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de septembre 1988 au montant de 2 905 601,71 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

---

421-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 17 septembre 1988

Pratte-Morrisette inc.:  
Assurances générales - du 5 septembre 1988 au 5

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



septembre 1989	88 745,06 \$
Pluram inc.:	
Frais de documents - Service de l'urbanisme	157,56
Services professionnels et dépenses - plan d'urbanisme - mai 1988	1 412,74
Services professionnels et dépenses - plan d'urbanisme - juin 1988	1 750,81
Services professionnels et dépenses - plan d'urbanisme - juillet 1988	276,51
Bo-Québécois électrique inc.:	
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 335, rue St-Georges - paiement no 2	500,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 35, rue La Fosse - paiement no 2	400,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 43, rue La Fosse - paiement no 3	250,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 333, rue St-Antoine - paiement no 2	500,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 307, rue St-Georges - paiement no 2	500,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 382, rue St-Georges - paiement no 2	930,00
Télécon inc.:	
Renouvellement et branchements d'aqueduc et d'égout (1988) - paiement no 5 - retenue 10%	39 331,43
Hydro-Québec:	
Modification de la distribution électrique, suite à l'élargissement du boul. des Forges, de la 2e Rue à la 13e Rue (1987) - paiement no 2	11 508,00
Laurent Savoie:	
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 376, rue St-Georges - paiement no 2	250,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 378, rue St-Georges - paiement no 1	353,55
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 1680, rue Champlain - paiement no 2	390,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 203, rue St-Roch - paiement no 2	500,65
Multiplex électrique inc.:	
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 376, rue St-Roch - paiement no 2	500,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 1550, rue Champlain - paiement no 2	300,00
Corrosion service compagnie limitée:	
Tests de résistivité du sol à Trois-Rivières - août 1988 - paiement no 1	700,00
Perron électrique:	
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 1603, rue St-Philippe - paiement no 3	143,00
Sani-Paré:	
Enlèvement, transport et enfouissement des ordures - du 1er au 15 septembre 1988	37 673,71
Thomas Bellemare ltée:	
Contenants	806,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Sécurité publique - août 1988	81,25
J.C. Trépanier:	
Vidange de fosses septiques	1 200,00
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	3 516,79
Maison Radisson inc.:	
Coupe de gazon	2 494,23 \$
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	2 746,67
Clément Ricard & fils inc.:	
Location de machinerie	912,50
Norman Wade Co. ltée:	
Location d'équipement d'arpentage	261,60
IBM Canada ltée:	



LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988

Frais d'entretien - septembre 1988	2 362,47
Messagair inc.:	
Location de télé-avertisseur - Sécurité publique - septembre 1988 à septembre 1989	1 687,32
Location de télé-avertisseur et location pour temps d'antennes - Productions Specta - septembre 1988	48,61
Pinkerton Québec ltée:	
Préposés au stationnement - du 21 août au 3 septem- bre 1988 - Cour municipale	923,16
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'automobile - Gilles Beaudoin - octobre 1988	547,38
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification des ascenseurs - août 1988 - bâtisses # 100, 105, 110, 205 et 165	172,00
Bicybec ltée:	
Plaques permanents - # 445 à 456 et 1007 à 1011 - Sécurité publique	70,67
C.P. limitée:	
Location de câbles souterrains	11,00
Dicom express:	
Pièces de machinerie	6,95
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - services d'inspections M.R.C. de Francheville - facture 4612 - 75%	2 966,25
Honoraires - services d'inspections M.R.C. de Francheville - facture 4614 - 75%	1 906,50
Corrections factures F4 et F6	2 000,00
Baril évaluation ltée:	
Honoraires - services d'inspections - facture # 69 - 75%	630,75
Mes Lajoie, Roy, Lambert & ass.:	
Honoraires - réclamation pour dommages au système de distribution d'eau rue Mercier	513,52
Villeneuve, Miller, huissiers:	
Huissiers	16,16
Publi-design enr.:	
Page embellissement - Vélos ateliers - panneau Rangers - supplément Loisirs	633,95
Houle photographes:	
Service de photos - François Roy	16,41
Centraide Mauricie:	
Subvention 1988	2 000,00
École des Petits chanteurs:	
Subvention 1988	1 200,00
Jean-Yves Déziel:	
Subvention - participation à la Classique de canots	450,00
Ciné-campus Trois-Rivières:	
Publicité - message du Conseil	250,00
Fondation Monseigneur Bourgeois:	
2 billets - souper-bénéfice	100,00
Marché Alarie & frère inc.:	
Bière et liqueurs pour réceptions	233,11

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Pierre Bordeleau & al - 3e année	2 000,00
Lloyd Mc Kesey et Winnifred A. Frazer et Michael Cullen - 2e année	2 667,00
René Houle et Pierrette Beauchesne - 1ère année	750,00

LOISIRS

Commission scolaire régionale des Vieilles Forges:	
Heures excédentaires à l'entente scolaire- municipale	359,37 \$
Évaluation personnel programme piscine - été 1988	61,00

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



Expo 1988

Productions Specta inc.:	
Personnel technique - spectacle Clownerie	143,00
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - août 1988	11 513,36
Gérald Martin animat inc.:	
Soirées parents et amis, papeterie, réceptions, location matériel Casino	1 066,89
Lucie Rioux:	
Honoraires selon contrat - 6 <sup>e</sup> versement	500,00
Couvoir Jolibec inc.:	
Oeufs et poussins - Petite ferme	270,00
Toledo Scale:	
Réparation de la balance des animaux	60,25
Claude Laurin:	
Erreur sur montant déjà versé - maître de piste	50,00
Lucien Rheault:	
Papier, rubans, disquettes, pour travail agricole	48,35
Commission de l'exposition provinciale du Québec:	
Remboursement de 3 numéros manquants - voitures chevaux attelés	15,00

Achats restaurant - Pavillon de la jeunesse

Crémerie des Trois-Rivières	4 019,64
Centralco (1982) inc.	1 476,75
Good Host	867,70
Alexandre Gaudet ltée	832,20
Emballages Bettez inc.	492,57
C Yum Yum inc.	218,66
J. Champagne enr.	201,50
LPM Supérieur inc.	151,40
Boucherie Alex Lamy inc.	38,57
Le Groupe Samson	22,15
Fusée Bar-B-Q	15,00
Beigne Bec Trois-Rivières	8,10

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boucher, Réjean:	
Resp. alimentation en eau - Usine de traitement d'eau 697 km - août 1988	143,09
Desjardins, Serge:	
Surintendant - Usine de traitement d'eau 447 km - août 1988	93,87
Remboursement de petite-caisse	93,86
Hamel, Serge:	
Analyste-programmeur - Informatique 16 sorties - mai, juin, juillet, août et septembre 1988	50,74
Jacob, Luc:	
Opérateur-programmeur - Informatique 17 sorties - juillet, août et septembre 1988	46,75
Lévesque, Steve:	
Programmeur - Informatique 22 sorties - juin, juillet et août 1988	55,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Dumas, Serge:	
Repas - grand rôle St-Étienne-des-Grès	9,00
Gendron, Claude:	
Orford - journées de planification du comité de gestion	78,40
Gendron, Fernand:	
Estrimont - réunion du comité de gestion	86,24 \$
Goudreau, Jacques:	



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

Québec - bureau de Pluram	69,40
Lelièvre, Denis:	
Concours provincial Villes et villages fleuris - 290 km	71,05
Moreau, Pierre:	
Orford - journées de planification du comité de gestion	157,67
Yvon Poirier:	
Orford - journées de planification du comité de gestion	64,60

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Roger Lafontaine	39,34
Pierre Gélinas	196,85
René Monfette	1 088,96
	<hr/>
TOTAL	248 031,55 \$ =====

Pour la semaine se terminant le 24 septembre 1988

Office municipal d'habitation:	
Contribution municipale - 4 <sup>e</sup> versement	82 000,00 \$
Urbain Bergeron:	
Acquisition de la propriété située au 140, Hertel à Trois-Rivières	21 400,00
Jean Clermont:	
Acquisition de la propriété située au 3044, rue Ste-Marguerite	10 000,00
Société en commandite Place du Marché T.R.:	
Loyer - octobre 1988 (moins trop versé pour location de salle - juin 1988 - (7 573,00 \$)	7 273,00
Denis Beaumier ltée:	
Réfection de la toiture du pavillon Hertel au parc Lemire - paiement no 1	8 245,00
M. Thompson & fils ltée:	
Fourniture de la tapisserie et confection des rideaux - Salon des réceptions civiques - hôtel de ville - paiement no 1	1 720,55
Laboratoires Shermont inc.:	
Contrôle des sols et tests en laboratoire - Parc Isabeau - phase VII - paiement no 1	877,34
Langevin électrique enr.:	
Programme ReviCentre - modification entrée - 162, rue St-Georges - paiement no 2	470,00
Mertec inc.:	
Conduite d'aqueduc sous le pont Duplessis - spécifications de soudage - paiement no 1	280,00
Cegep de Trois-Rivières:	
Honoraires - cahier des charges pour soudure - conduite d'aqueduc sous le pont Duplessis - paiement no 1	246,00
Pagé construction inc.:	
Pavage - endroits divers	2 281,50
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de tourbe	2 786,54
René Milot:	
Coupe de pelouse - secteurs De La Salle, Lambert et Les Rivières	1 643,95
Contentants Intercité inc.:	
Contentants - travaux publics - septembre 1988	1 078,80
Thomas Bellemare ltée:	
Contentants	124,00
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures	1 064,74 \$

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



Jean-Paul Marin:	
Location de camion	235,45
Norman Wade Co. Ltée:	
Location d'un niveau d'arpentage	98,10
Ass. Fun. Rousseau & frères Ltée:	
Location de stalles de stationnement - octobre 1988	375,00
Décision Data (Canada) inc.:	
Entretien équipement informatique	371,00
Mediacom inc.:	
Panneau publicitaire - boul. St-Jean - septembre 1988	186,00
Panneau publicitaire - septembre 1988	100,00
Système d'alarme Universel inc.:	
Alarme eau - air - du 15 octobre 1988 au 15 janvier 1989	120,00
Somavrac inc.:	
Frais de pesée de camions lourds - Cour municipale	72,00
La Belle Vision inc.:	
Location de câbles TV et FM - septembre et octobre 1988 - autogare	41,08
Loomis service de courrier:	
Pièces pour auto de police	40,77
Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers	2 585,96
Rock Plante:	
Frais de huissier	8,87
Jean Méthot:	
Honoraires - Cour municipale - septembre 1988	1 458,33
Yvon Blais:	
Remboursement de frais de scolarité - (50% de 140 \$)	70,00
André Rocheleau:	
Remboursement de frais de scolarité - (50% de 140 \$)	70,00
Guy Bellerive:	
Inscription nautilus 12 mois à l'U.Q.T.R.	75,00
Francine Gauvin:	
Inscription conditionnement physique à l'U.Q.T.R.	32,50
René Giroux:	
Inscription conditionnement physique à l'U.Q.T.R.	34,00
Yvon Lafrenière:	
Inscription conditionnement physique à l'U.Q.T.R.	34,00
Jean-Luc Julien:	
Achat de volumes - fonds américains	82,85
A.P.R.H.Q.:	
Inscription souper-conférence - Claude Gendron et Colette Parent	40,00
Donatien Lachapelle:	
Remboursement de la franchise pour remplacement de verres égratignés lors d'un accident de travail	28,00
Auberge Estrimont:	
Journées de planification - solde à payer	16,99
Publi-design enr.:	
Modification de panneau et ajout sur panneau - Place du Marché	79,35
Revue Commerce:	
Abonnement - 2 ans - Claude Doucet	39,00
La Société d'arthrite:	
Souscription	100,00
Fondation C.H. Ste-Marie inc.:	
Billets (2) pour brunch au bénéfice de la fondation	50,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Construction Alain Guillemette inc. - 1ère année	750,00
Yves Roberge - 1ère année	1 334,00
Construction Gilles Chaîné inc. - 1ère année	5 334,00
Jeannine Roux - 1ère année	750,00
La Société en commandite Garoux - Entretien imm. trifluvien inc. - 2e année	6 000,00



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

Denis Babin - 1<sup>ère</sup> année 750,00  
Gilles-Roger Vigeant et André Bédard - 2<sup>e</sup> année 6 000,00

LOISIRS

Québec aviation ltée:  
Gestion de l'aéroport - octobre 1988 1 400,00 \$  
Polyvalente Ste-Ursule:  
Surveillance réunion local 4 à 6 120,00  
Location terrain de soccer 520,00  
Âge d'or Immaculée-Conception:  
Réalisation d'atelier socio-culturel - bridge 100,00  
Association arthritique action de la Mauricie inc.:  
Activité de loisir - relaxation intégrée à la  
vie quotidienne 379,00  
Comité boul. St-Jean inc.:  
Atelier de loisir - peinture à l'huile 150,00

Entretien et gestion de bâtisses et déneigement  
des accès

Association sportive Ste-Cécile inc. 967,50  
Association récr. Ste-Marguerite inc. 702,50  
Loisirs St-Jean-Brébeuf 595,00  
Loisirs des Vieilles Forges inc. 565,00  
Comité des citoyens des Abitacions Adélaré-Dugré 340,00  
Société des loisirs St-Sacrement 140,50  
Loisirs St-Philippe 127,50

Expo 1988

Librairie du Cap inc.:  
Location de photocopieur - Expo - du 28 juin au  
2 septembre 1988 203,46  
Association des exposants agricoles:  
Remboursement de la somme perçue pour la cotisation 710,00  
Melquiad Allaire & al:  
Primes aux éleveurs 88 823,50  
Jacinthe Beaugard & al:  
Honoraires - vérificateurs secteur agricole 1 267,75  
Eric Beaugard & al:  
Primes aux jeunes éleveurs 600,00  
Annie Allaire & al:  
Primes aux jeunes agriculteurs - bovins de  
boucherie 570,00  
Mélanie Blanchette & al:  
Primes aux jeunes agriculteurs - race Holstein 70,00  
Eric Beaudet & al:  
Primes aux jeunes agriculteurs - race Holstein 1 530,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul:  
Technicien génie civil I - équipement & opérations  
(Services communautaires)  
490 km - juillet et août 1988 165,37  
Fréchette, François:  
Technicien en urbanisme  
12 sorties - juillet et septembre 1988 33,00  
Verville, André:  
Inspecteur en alimentation - Services communautaires  
45 sorties - août 1988 123,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:  
Italie - congrès mondial de baseball 263,74

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



Dîner-conférence à l'Auberge des gouverneurs - Chambre de commerce	20,00
Jean Bergeron: Nicolet - cours de perfectionnement à l'Institut de police	122,50
Fernand Gendron: Inscription nautilus - 4 mois à l'U.Q.T.R.	37,50 \$
St-Hyacinthe - congrès de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec	325,00
Yvon Poirier: St-Hyacinthe - congrès de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec	275,87
Denis Ricard: Dîner avec inspecteurs et chargé de projets S.H.Q.	10,75
Yvon Tourigny: Nicolet - cours de perfectionnement à l'Institut de police	125,90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	116,68
Jean Lamy	215,23
René Monfette	630,81
Albert Morrissette	175,06
Lucien A. Ouellet	138,05
<hr/>	
TOTAL	271 514,59 \$ =====

Pour la semaine se terminant le 1er octobre 1988

Panpierre inc.: Égout et voirie - boul. du Carmel - paiement no 1 - retenue 10%	170 494,47 \$
Gaston Paillé excavation: Remplacement du ponceau du lac Des Forges - boul. des Forges - paiement no 1 - retenue 10%	34 400,88
Béton vibré ltée: Fourniture d'un ponceau préfabriqué - boul. des Forges - paiement no 1	14 360,81
Services paysagistes Les Vieilles Forges inc.: Remise de retenue - engazonnement - plantation talus de Boucherville	328,20
Claude Gélinas et fils: Programme ReviCentre - modification entrée - 1606, rue Notre-Dame - paiement no 2	500,00
Installation électrique Baie-Jolie: Programme ReviCentre - modification entrée - 275, rue St-Georges - paiement no 2	275,00
Construction S.R.B.: Sciage de bordures	578,24
Sani-Paré: Enlèvement, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 30 septembre 1988	37 673,71
Contentants Intercité inc.: Contentants - aéroport (juillet 1988), marina (juillet 1988), parc Pie XII (juillet 1988), Colisée (juin et juillet 1988), stade de baseball (juin 1988)	1 915,70
Thomas Bellemare ltée: Contentants	256,00
Les Entreprises Debrounega enr.: Location de débroussailleuse	5 175,00
Norman Wade Co. ltée:	



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

Location d'appareil d'arpentage	98,10
Ville de Montréal:	
Achat de boyau d'incendie	600,00
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	11 997,51
Tremco ltée:	
Achat de pièces diverses	547,01
Nedco:	
Achat de pièces diverses	279,27 \$
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	1 835,87
Pierre Désilets:	
Achat de bottines et souliers - policiers	3 386,00
Lamarre, Caty & Bernardin ltée:	
Assurances générales - Umbrella - prime - du 5 septembre 1988 au 5 septembre 1989	125 350,00
Assurances générales responsabilité - prime - du 5 septembre 1988 au 5 septembre 1989	16 813,00
Épicerie Ulric Carignan ltée:	
Compensation globale et finale pour la libé- ration du local situé au 1540, Badeaux	28 000,00
Magella Marcotte:	
Acompte sur achat et compensation de la pro- priété située au 197-199, Badeaux (réf. offre de vente du 6 septembre 1988)	5 800,00
André Leblanc & associés:	
Honoraires professionnels - indemnité au locataire Épicerie Ulric Carignan limitée	2 640,00
Honoraires professionnels - acquisition propriété Montplaisir-Arseneault située au 1584-1592, Badeaux	39 284,21
Honoraires professionnels - acquisition propriété Succ. Sylvio Carignan située au 1540-1548, Badeaux	14 203,66
Société en commandite Place du Marché & Barclay's:	
Paiement arrérages, loyer 2 <sup>e</sup> plancher, Place du Marché période du 15-11-87 au 30-09-88 82 593 \$ - Retenue 3 000 \$ publicité Festival de T.-R. - Retenue 8 600 \$ honoraires Me Jean Paquin - Retenue 62 502 \$ parcelle de terrain	8 491,00
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires professionnels - facture 4637 - 75%	1 995,00
Jean Paquin, notaire:	
Honoraires professionnels - acquisition pro- priétés 1540-1548, Badeaux	2 000,00
Garceau, Dufresne & Dufresne:	
Honoraires professionnels - acquisition pro- priétés 1598-1602, St-Philippe et 254, St-Georges	1 912,00
St-Arnaud, Pellerin & Leblanc:	
Honoraires professionnels - acquisition pro- priété 1584-1592, Badeaux	1 320,25
Trois-Rivières entretien enr.:	
Entretien ménager - poste no 2 - août 1988	310,00
Pinkerton Québec ltée:	
Services - préposés au stationnement - du 4 au 17 septembre 1988	857,22
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	711,04
Institut de police du Québec:	
Cours techniques intervention en situation crise - 2 candidats	20,00
Cours techniques de patrouille - 2 candidats	20,00
C.P. limitée:	
Entretien passages à niveaux - juin 1988	4 422,62
Restaurant L'Orange inc.:	
Repas aux détenus - avril, mai et juin 1988	219,24
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - Cour municipale - août 1988	54,00
Publi-hebdo inc.:	

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



Avis publics	1 584,80
Le Nouvelliste:	
Vente pour taxes, appels d'offres, avis publics, abonnement Jacques Goudreau	3 599,00
Journal Constructo:	
Appel d'offres	169,40
Cuisine Souperbe:	
Lunch - réunion pour la réglementation d'urbanisme - 6 personnes	46,50
Madame Jeanne Paquin:	
Repas du Conseil les 6 et 19 septembre 1988	380,01

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Yves Ducasse et Jocelyne Moreau - 1ère année	750,00 \$
Maurice Boulanger et Jeannine Veilleux - 2e année	500,00
Bryan Wilson et Shirley Gill - 3e année	250,00
Nelson Panneton - 3e année	250,00
Marcel Pronovost - 1ère année	2 667,00
Robert Deschambault - 1ère année	750,00
Ghislaine et Johanne Beaumier - 1ère année	750,00
André Éthier et Véronique Jobin - 1ère année	750,00
Claude Deshaies et Claude Boisvert - 2e année	6 000,00
Réjean Gagnon - 3e année	250,00
Jean-Guy Cyr et Jacques Rock - 3e année	250,00
Construction Gilles Chaîné inc. - 1ère année (5 prop.) 2e année (1 prop.)	32 001,00
Jacques Vigneault et Claire Hubert - 1ère année	2 000,00

SUBVENTIONS - RESTAURATION DE FACADES

Philippe Duguay et Claude Jacques	2 010,40
Gilles Jutras	1 231,00
Gilles Jutras	1 981,00

LOISIRS

Système d'alarme Universel inc.:	
Réception signaux alarme - marina et aéroport	340,50
Motorola limitée:	
Entretien - radio-téléphone - du 31 août au 4 octobre 1988	91,16
Âge d'or St-Sacrement:	
Atelier socio-culturel - taï chi	100,00
Association récr. Ste-Marguerite inc.:	
Atelier de loisir - technique Nadeau, peinture groupes I et II	450,00
Association sportive Ste-Cécile inc.:	
Programme d'entretien des bâtisses	500,00
Selon entente - piscine parc Lemire - 2e versement	1 085,96
Jean Alarie:	
Avance - prochain versement	500,00

Expo 1988

Le Démocrate (1985) inc.:	
Frais de séjour - maître de piste et juge	150,00
Lucie Rioux:	
Honoraires - 7e versement	300,00
Frais de déplacement	674,73
Jacqueline Robichaud:	
Frais de déplacement - 61 sorties	167,75

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

Roy, François:



LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988

Agent d'information - Direction générale  
6 sorties 16,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:  
Ottawa - Réunion 28,00  
Claude Gendron:  
Montréal - Rencontre chez Sobeco - Assurance  
collective 80,05  
Jean-Louis Goneau:  
Souper à l'A.P.C.H.Q. 24,00  
Jacques Goudreau:  
Souper-conférence A.P.C.H.Q. 18,00  
Jean-Jacques Lacroix:  
Chicoutimi - Congrès C.P.E.A.Q. - Du 21 au 25  
septembre 1988 325,00 \$  
Lucien A. Ouellet:  
Isle-aux-Coudres - Colloque annuel A.C.F.M.Q. -  
Les 22 et 23 septembre 1988 177,84  
André Poitras:  
Nicolet - Colloque à l'Institut de police du  
Québec 32,25  
Céline Pruneau:  
Drummondville - Réunion 41,80  
Beauport - Cours de formation du 11 au 15 sept. 88 546,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette 359,24  
René Monfette 1 156,95  
Jacques St-Laurent 130,54

TOTAL 604 591,44 \$  
=====

Pour la semaine se terminant le 8 octobre 1988

Gaston Paillé ltée:  
Remise de dépôt d'appel d'offres 75,00 \$  
Aqueduc, drainage et voirie - Parc Isabeau - phase  
VII - paiement no 2 - retenue 10% 169 534,33  
Bêtrex inc.:  
Contrat trottoirs - retenue 10% 61 284,62  
Élargissement du boulevard des Forges - de la  
12e Rue au numéro civique 6000 - paiement no 3 -  
retenue 5% 16 692,64  
Laboratoire de services spécialisés Choisy ltée:  
Honoraires - programme global d'évaluation des  
chaussées - juillet et août 1988 20 845,00  
R. Dubuc inc.:  
Éclairage de rues - 1988 - différents secteurs -  
paiement no 1 - retenue 10% 13 448,92  
Laboratoires Choisy ltée:  
Honoraires - juillet 1988 5 871,10  
Honoraires - frais de laboratoire - juillet 1988 15,75  
T.R. Chevrolet 1982 inc.:  
Remise partielle de retenue - achat de voitures 3 000,00  
Maison Radisson inc.:  
Coupe de gazon 2 494,23  
Contenants Intercité inc.:  
Contenants - Centre de loisir Multi-Plus (septem-  
bre 1988), marina (août 1988), Colisée (septembre

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



1988), parc Pie XII (septembre 1988), aéroport (septembre 1988), travaux publics (août 1988), autogare (août 1988)	2 271,40
Thomas Bellemare ltée:	
Contenants et location de machinerie	3 513,00
Servac inc.:	
Nettoyages de puisards	2 099,98
J.C. Trépanier:	
Vidange de fosses	7 600,00
Emco ltée:	
Achat de pièces diverses	1 366,35
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces diverses	5 636,39
Excavation Tournesol:	
Location de machinerie	3 780,00
Perco ltée:	
Location d'équipement	251,40
T.R. location inc.:	
Location d'équipement	1 133,60 \$
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto pour les messagers - du 16 octobre au 16 novembre 1988	500,31
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Entretien ménager - septembre 1988 - bâtisses 100, 205 et 215	2 710,33
Office municipal d'habitation:	
Facturation trimestrielle - programme de supplément au loyer privé - octobre, novembre et décembre 1988	863,07
Société en commandite Place du Marché Trois-Rivières & Barclay's Bank:	
Loyer mensuel - octobre 1988	7 866,00
Société québécoise d'assainissement des eaux:	
Facturation de financement	10 775,01
André Leblanc & associés:	
Honoraires professionnels - évaluation et négociations de l'indemnité au locataire - Édifice Arsenault-Montplaisir	2 400,00
André Leblanc & associés:	
Honoraires professionnels - acquisition Édifice Dugré 1598-1602, St-Philippe et 254, St-Georges	20 878,93
André Leblanc & associés:	
Honoraires d'évaluation et de négociations - propriété Magella Marcotte	4 460,00
Honoraires professionnels - évaluation de l'indemnité au locataire Chaussures Bon Marché enr.	1 960,00
Me Claudia Blais:	
Honoraires professionnels - contrat Jean Clermont Lefebvre, L., Chaussures Bon Marché enr.:	275,00
Indemnité de déménagement - locataire de la bâtisse	19 600,00
Jolicoeur, Lacasse, Simard & ass.:	
Honoraires - dossier relations travail	2 442,72
Gentrust cons. placement:	
Gestion du portefeuille au 30-06-88	9 361,33
Groupe Sobeco inc.:	
Honoraires - assurances de dommages - période se terminant le 31 août 1988	10 572,00
SIAT informatique:	
Logiciel Watcad - Services techniques	895,00
Décision Data (Canada) inc.:	
Réparation d'équipement informatique	857,74
Hexatek inc.:	
Achat et installations de tubes-écrans - Informatique	560,00
Association québécoise des agents du bâtiment:	
Inscriptions - colloque sur les modifications au C.N.B. (1990) - Robert Girard et André Laberge	80,00



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

A.Q.T.R.:

Inscription - colloque sur la circulation et l'environnement - Léo Bellerose	85,00
Inscription colloque sur la circulation et l'environnement - Fernand Gendron	95,00
Jean-Guy Perreault:	
Remboursement - bris de lunettes dans l'exercice de son travail	50,00
Diane Aubry:	
Inscription - conditionnement physique U.Q.T.R.	32,50
Lucie Lamy:	
Inscription - conditionnement physique U.Q.T.R.	32,50
André Genest:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 140 \$)	70,00
S.P.A.M.:	
Déplacements - juin, juillet et août 1988	140,00
M.R.C. de Francheville:	
Achat de 200 exemplaires de permis de construction	220,00
Restaurant L'Orange inc.:	
Repas aux détenus - août 1988	73,00
Ass. gén. des étudiants de l'U.Q.T.R.:	
Publicité - agenda étudiant	250,00 \$
CHEM TV inc.:	
Copie sur VHS ET BETA - Entremonts promise à un bel avenir	70,00
Publi-design enr.:	
Photocomposition - Le Saisonnier, automne 1988	100,80
Le Nouvelliste:	
Avis vente pour taxes	731,64
Publi-hebdo inc.:	
Avis Villes fleuries	400,00
Marché St-Louis ltée:	
Achat de liqueur et bière pour réceptions	132,51

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jocelyn Hill et Thérèse Lafrenière - 3e année	250,00
Lise Bélanger - 2e année	500,00
Claude Lemieux et Danielle Poitras - 2e année	500,00
Yves Ducasse et Jocelyne Moreau - 2e année	500,00
Daniel Roux et Sylvie Pelletier - 1ère année	750,00
Yves Carbonneau - 2e année	500,00
André Daigle et Sonie Lavallée - 2e année	500,00
Suzanne Pellerin - 3e année	250,00
Marcel Pronovost - 2e année	500,00
André Gauthier & al - 2e année	2 000,00
Robert Gaulin et Patricia Chrétien - 2e année	500,00
André Landry - 2e année	500,00
Fernand Gauthier et Charlotte Francoeur - 1ère année	750,00
Denise Richer Leduc - 3e année	250,00
Pauline Beaudet - 3e année	250,00
Gilles Dupuis - 2e année	4 000,00
Pierre Bélanger - 3e année	250,00
Marcel A. Brassard et Diane Lambert - 2e année	500,00
Yvon Bergeron - 2e année	4 000,00
Réjean Piette et Georgette Bernier - 3e année	250,00
Jeanne d'Arc Laroche - 1ère année	750,00
Michel Grondin - 2e année	500,00
Jean-Marc Beaudoin - 3e année	250,00
Thérèse Piché - 3e année	250,00
Paul Gagnon et Micheline Godin - 3e année	250,00
Michel Poirier et Danielle Bégin - 3e année	250,00
Guy Bolduc - 3e année	250,00
Marcel Beaumier - 2e année	500,00
Guy Provencher - 3e année	2 666,00
Aziz Khelil - 3e année	2 666,00
Claude Desmarais et Doris Fafard - 3e année	1 333,00
Jean-Marie Robert, Hélène Blouin et Jean-Pierre	

LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988



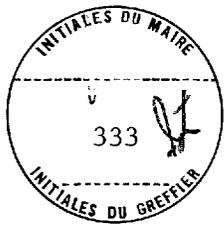
Ayotte - 2e année	500,00
Michel Belhumeur et Lucie Vincent - 2e année	500,00
Gérald Dauphinois - 2e année	500,00
Georgette Beaumier - 2e année	500,00
Pierre Gauthier - 2e année	500,00
Mariette Lebeau et Lorraine Brisette - 2e année	500,00
Construction Gilles Chaîné inc. - 1ère année	5 334,00
- 2e année	5 334,00
- 2e année	5 334,00
Andréa Lanteigne & al / Louise Michaud - 3e année	2 000,00
Jean Tessier et Yves Tessier - 3e année	2 000,00

### LOISIRS

Afeas Ste-Marguerite:	
Atelier socio-culturel - danse en ligne	100,00
Ass. récr. Normanville inc.:	
Atelier de loisir - échecs	150,00
Ass. récr. St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.:	
Atelier de loisir - gardiens avertis	225,00
Association trifluvienne de soccer:	
Achat d'engrais pour les terrains de soccer	1 536,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Réparation de Bradley - parcs-écoles	16,79 \$
Service national des sauveteurs:	
Facturation cours médaille de bronze - réanimation senior - été 1988	159,00
A.B.C. fournitures médicales inc.:	
Achat de "Speed Splintz"	18,80
B B extermination inc.:	
Traitement anti-pigeon - bâtisse # 135 - juillet, août et septembre 1988	135,00
Alain Tremblay:	
Inscription session d'information droits d'auteur R.Q.L.M.	20,00
Inscription colloque sur le hockey adulte	50,00

### ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1988

Allard, Claude:	
Conciergerie-messager - Greffe & archives 245 km	60,02
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - Travaux publics 1 648 km	313,12
270 km - assemblée générale et régulière de l'A.P.O.M.	51,30
Boisvert, Henri-Paul:	
Technicien génie civil I - équip. & opér. - loisirs 526 km	128,87
Carbonneau, André:	
Commis - Travaux publics 9 sorties - mai, juillet, août et septembre 1988	24,75
Colas, Gilles:	
Ingénieur - Génie 1 135 km - juin, juillet, août et septembre 1988	278,07
Daviau, André:	
Chef technicien - Génie 309 km	64,89
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - Serv. techniques 84 km	20,58
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - Génie 1 212 km	254,52
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques 649 km	123,31



LUNDI, LE 17<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 1988

Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics	
19 sorties	52,25
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme	
1 415 km	268,85
Lafond, André:	
Journalier - Travaux publics	
13 sorties	35,75
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil I - Génie	
433 km	106,08
Larouche, Jean:	
Concierge-messenger - Greffe & archives	
357 km	87,46
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Loisirs	
42 km - juillet, août et septembre 1988	115,50
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections	
972 km	189,40
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections	
1 475 km	280,25
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - Génie	
1 521 km	319,41 \$
Plamondon, Guy:	
Chaîneur - Génie	
307 km	75,21
Poirier, Yvon:	
Directeur des Travaux publics	
875 km	166,25
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - Travaux publics	
270 km	51,30
Pruneau, Céline:	
Inspecteur en aliments - Services communautaires	
30 sorties	82,50
Rousseau, Robert:	
Surintendant - Travaux publics	
1 371 km	260,49
Saintonge, Louis:	
Architecte - Génie	
550 km - juin, juillet, août et septembre 1988	134,75
Frais de déplacement - voyage à Québec	9,00
Verville, André:	
Inspecteur en alimentation - Services communautaires	
42 sorties	115,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril:	
Montréal - Exposition 89 des produits Chrysler	79,55
Québec - assemblée générale et régulière de l'A.P.O.M.	66,15
Allocation d'automobile - 129 km - septembre 1988	31,60
Réjean Boucher:	
Québec - colloque par Rénovation Aqua inc.	51,30
Allocation d'automobile - 612 km - septembre 1988	116,28
Gérald Cholette:	
Vancouver - congrès de l'Association des chefs de police du Canada	1 319,10
Claude Gendron:	
Montréal - rencontre chez Sobeco et déjeuner-rencontre avec le Syndicat des fonctionnaires	114,55
Guy Maillette:	
Inscription - Salon rest-hôte 88 - Québec	6,00
René Perron:	

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



Québec - Salon rest-hôte 88  
Allocation d'automobile - 310 km - septembre 1988

76,40  
75,95

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais (remb. de petite-caisse, remb. vol et  
courts de caisse) 702,38  
René Monfette 920,21

---

TOTAL 480 260,54 \$  
=====

Pour la semaine se terminant le 15 octobre 1988

MM. Victor et Richard Girard:  
Acquisition de la propriété afin d'effectuer des  
réparations au mur de soutènement 45 000,00 \$  
Office municipale d'habitation:  
Budget supplémentaire I et II 26 477,00  
Solde budget initial 3 229,00  
Jean Label:  
Murale en brique salle J.-A. Thompson 2 880,00  
Groupe Sobeco inc.:  
Honoraires professionnels pour la mise à jour  
des données 87 - août 88 970,00  
Pluram inc.:  
Services professionnels - Paiement no 10 -  
Documents demandés par le service d'urbanisme 535,05  
Pépinière Cramer nursery inc.:  
Achat d'arbres - Travaux publics 3 680,93  
Westbrune Québec inc. Elec.:  
Achat d'équipement 235,35  
I.B.M. Canada ltée:  
Contrat d'entretien - Service informatique -  
Octobre 1988 2 497,98  
Pinkerton Québec ltée:  
Préposés au stationnement - Du 18-09-88 au  
01-10-88 923,16  
Thomas Bellemare ltée:  
Service de contenants - Travaux publics 868,00  
Contenants Intercité inc.:  
Service sanitaire - Usine de filtration 70,60  
Motorola ltée:  
Service d'entretien - Services communautaires -  
05-10 au 01-11 - Travaux publics - Octobre 88 - 675,20  
Évaluation S.D.R. inc.:  
Honoraires professionnels - Service d'évaluation -  
Retenue 25 % 656,25  
Pitney Bowes:  
Contrat d'entretien - Machine postale 337,00  
Société canadienne des postes:  
Location de casier postal - Cour municipale 99,35  
International Mailing Systems ltd.:  
Location compteur de timbreuse - 01-11-88 au  
31-01-89 - Cour municipale 79,30  
Comterm inc.:  
Frais d'entretien - Sécurité publique - Octobre 88 51,00  
Jean-Jacques Vézina:  
Pompier volontaire des Forges - Sécurité publique  
Septembre 88 47,00  
Me Jean Gélinas notaire:  
Honoraires et déboursés pour vente réf. M. Urbain  
Bergeron 373,00  
Gilles Colas:  
Inscription conditionnement physique UQTR (2 sessions) 66,50



LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988

Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	280,00
Publi-Hebdo inc.:	
Avis final	144,00
Le Sabord:	
Espace publicitaire - Mairie	100,00
Les publications du Québec:	
Avis public	19,80
Formulaires Ducharme inc.:	
Renouvellement de la mise à jour du recueil des Lois municipales - Direction générale	32,00
L'Institut canadien des comptables agréés:	
Mise à jour du manuel I.C.C.A.	30,00 \$
Les Fêtes du 250e de Pointe-du-Lac:	
Volume souvenir - Mairie	25,00
Croix Rouge Canadienne:	
Dîner annuel - Mairie	45,00
Panier Fleuri enr.:	
Corbeille de fleurs - Mairie	38,15
Restaurant l'Orange inc.:	
Repas pour détenus - Sécurité publique - Sept. 88	28,00
Brevages Bégin ltée:	
Eau - Autogare	4,25

LOISIRS (expo)

Gérald Martin Animat inc.:	
Pourcentage selon résultats d'opération du Casino 88	1 670,00
Motel le Démocrate:	
2 couchers pour maître de piste	60,00

Achats restaurant - Pavillon de la jeunesse

Alexandre Gaudet ltée	489,07
Emballages Bettez inc.	485,00
Good Host	341,25
Centralco (1982) inc.	322,20
Crèmerie des Trois-Rivières	221,80
J. Champagne enr.	94,00
Le Groupe Samson	47,02
Fusée Bar-B-Q	42,50
Agropur	27,75
L.P.M. supérieur inc.	25,62
Boucherie Alex Lamy inc.	19,67
Beigne Bec Trois-Rivières	16,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Brouillette, Gilles:	
Chaîneur - Arpentage 26 km - Septembre 88	9,12
Maillette, Guy:	
Responsable des concessions - Equip. et opérations 34 sorties - Juin à octobre 88	93,50
Picard, Yves:	
Animateur en loisirs 880 km - Juillet, août et septembre 88	215,59
Richard, Gaétan:	
Technicien génie civil - Travaux publics 1 759 km - Septembre 88	334,21

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Montréal - Rencontre du comité technique de relations	

LUNDI, LE 17e JOUR D'OCTOBRE 1988



de travail à 1'U.M.Q.	79,05
Robert Girard:	
St-Eustache - Colloque sur code national du bâtiment	25,00
André Laberge:	
St-Eustache - Colloque sur code national du bâtiment	90,55
François Roy:	
Tours - Jumelage	242,20
Jacques St-Laurent:	
Montréal - Salon de l'agriculture	71,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa 132,63

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES (suite)

Louise Goyette 65,68 \$  
René Monfette 838,86

TOTAL 96 557,69 \$  
=====

ADOPTÉ

422-88  
Suspension  
de M. Michel  
Tousignant  
au Service  
de la sécurité  
publique  
Adoption

CONSIDÉRANT les remarques sérieuses et précises faites à monsieur Michel Tousignant par ses supérieurs relativement à son rendement jugé non satisfaisant lors d'une rencontre d'évaluation tenue le 17 décembre 1986;

CONSIDÉRANT que suite à ces remarques plusieurs entretiens ont eu lieu entre monsieur Tousignant et ses supérieurs et plus particulièrement les entretiens du 29 mai 1987 et du 26 mai 1988;

CONSIDÉRANT que malgré ces entretiens le rendement de monsieur Tousignant ne s'est pas amélioré et que ses supérieurs ont continué de constater les mêmes lacunes et manquements;

CONSIDÉRANT que monsieur Tousignant a clairement démontré une incapacité chronique à assumer adéquatement toutes ses fonctions d'enquêteur;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que monsieur Michel Tousignant soit suspendu sans solde pour une période de cinq (5) jours ouvrables et qu'il soit avisé que toute récidive de sa part entraînera des mesures beaucoup plus sévères.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7e jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
17-10-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----  
AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
  - b) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988;
  - c) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
  - d) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;
  - e) Amendement au règl. 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de préciser le jour et l'heure où les réceptacles doivent être déposés à la rue, avis donné par M. le conseiller Claude Péliissier, à la séance du 19 septembre 1988;
  - f) Amendement au règl. 957 (1988) prévoyant des crédits de taxes foncières afin d'encourager la construction des terrains vacants dans le centre-ville, avis donné par M. le conseiller Guy Leblanc, à la séance du 19 septembre 1988; Maintenu par M. le conseiller Henri-Paul Jobin;
-

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



Règlement  
travaux de  
modifications  
locaux divers  
services à  
l'hôtel de  
ville  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de modifications de locaux de divers services à l'hôtel de ville et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Pierre Dupont

---

Règlement  
taxe d'aff.  
aux commerces  
et place d'aff.  
zone SIDAC  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant une taxe d'affaires aux commerces et places d'affaires de la zone SIDAC CENTRE-VILLE TROIS-RIVIÈRES.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Émilien La Barre

---

Travaux de  
réfection de  
conduites  
d'égout  
et emprunt  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection de conduites d'égout et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Claude Pélissier

---

Amendement  
au règl.  
186  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de permettre le stationnement sans frais sur parcomètres, aux véhicules publics.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Claude Pélissier

---

423-88  
Compte rendu  
17-10-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 17 octobre 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec la modification suivante:

Page 10 - item 19:



LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988

Ajouter à la liste "Ont voté pour la proposition": "M. le conseiller Yvan Leclerc".

ADOPTÉ

424-88  
Règlement  
5-21 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 avril 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 5-21 (1988) amendant le règlement no 5 concernant le maintien et l'organisation d'un corps de police, aux fins de défendre la pose de trappe ou de piège dans la partie urbaine du territoire de la ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

425-88  
Règlement  
1092 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 octobre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1092 (1988) adoptant et approuvant les budgets de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 6 144 415 \$ (transport régulier) et de 427 048 \$ (transport adapté aux handicapés) pour l'année financière 1989, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

426-88  
Contrat  
vente du  
terrain  
en face  
hippodrome  
à LE COMPLEXE  
DE FRANCHE-  
VILLE ENR.  
et/ou LA  
SOCIÉTÉ EN  
COMMANDITE  
LES VERRIÈRES  
DE FRANCHE-  
VILLE  
Adoption

ATTENDU que le 20 juin 1987, la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement pour la vente et la construction d'un terrain situé sur le boul. Des Forges, face à l'hippodrome, d'une superficie de 13 243,3 m.c.;

ATTENDU que le Conseil municipal a retenu la proposition de 2429-8952 Québec inc. et de 2537-6328 Québec inc. faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR.

ATTENDU que la Ville et le proposant en sont venus à une entente pour la cession de deux terrains totalisant 15 549,51 m.c.;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à 2429-8952 Québec inc. et de 2537-6328 Québec inc. faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de LE COMPLEXE DE FRANCHEVILLE ENR. et/ou, LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES VERRIÈRES DE FRAN-

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



CHEVILLE, constituée à cet effet, en entier ou en deux parties, l'immeuble suivant composé des lots et parties de lots suivants:

**DESCRIPTION**

LOTS: 1098-99 @ 1098-107, P.1098-111, 1098-112 @ 1098-114, P.1098-115, P.1098-118-2, P.1098-144 ET P.2237  
CADASTRE : Cité de Trois-Rivières

De figure irrégulière, borné vers le nord par les lots 1098-118-1, partie 1098-118, partie 1098-111, 1098-108 et par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers l'est par les lots 1098-97, 1098-98 et une partie des lots 1098-144 et 2237, vers le sud par une partie des lots 2237, vers l'ouest par une partie des lots 1098-144, 1098-115, 1098-118-2 et le lot 1098-108; mesurant 34,75 mètres et 64,01 mètres vers le nord, 100,00 mètres vers l'est, 38,53 mètres et 69,48 mètres vers le sud, 23,90 mètres, 12,50 mètres, 40,24 mètres et 30,48 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 9 251,85 mètres carrés.

Les parties de lots se décrivent comme suit:

1- Partie du lot 1098-111

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-111 et le lot 1098-108, vers l'est par le lot 1098-107, vers le sud par le lot 1098-112, vers l'ouest par une partie du lot 1098-118-2; mesurant 27,43 mètres vers le nord, 11,64 mètres vers l'est, 27,57 mètres vers le sud, 10,97 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 310,95 mètres carrés.

2- Partie du lot 1098-115

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-118-2, vers l'est par les lots 1098-112 et 1098-114, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie du lot 1098-115; mesurant 4,12 mètres vers le nord, 36,64 mètres vers l'est, 12,53 mètres vers le sud, 1,04 mètres, 12,50 mètres et 26,80 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 191,01 mètres carrés.

3- Partie du lot 1098-118-2

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 1098-118-1 et une partie du lot 1098-118, vers l'est par une partie du lot 1098-111 et le lot 1098-112, vers le sud par une partie du lot 1098-115, vers l'ouest par une partie du lot 1098-118-2; mesurant 4,27 mètres vers le nord, 13,41 mètres vers l'est, 4,12 mètres vers le sud, 13,43 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 56,29 mètres carrés.

4- Partie du lot 1098-144

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-115 et les lots 1098-114, 1098-113, 1098-106, 1098-103, 1098-102 et 1098-99, vers l'est par une partie du lot 1098-144, vers le sud par une partie des lots 2237, vers l'ouest par une partie du lot 1098-144; mesurant 77,51 mètres et 30,66 mètres vers le nord, 22,25 mètres vers l'est, 38,74 mètres et 69,48 mètres vers le sud, 22,86 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 2446,88 mètres carrés.



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

5- Partie du lot 2237

De figure triangulaire, borné vers le nord par une partie du lot 1098-144, vers l'est et le sud par une partie du lot 2237; mesurant 38,74 mètres vers le nord, 2,95 mètres vers l'est, 38,53 mètres vers le sud; contenant en superficie 56,86 mètres carrés.

**DESCRIPTION**

LOTS 1098-116, 1098-117, P.1098-118-2, P.1098-115,  
P.1098-119, P.1098-143 ET P.1098-144  
CADASTRE : Cité de Trois-Rivières

De figure irrégulière, borné vers le nord par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale) et le lot 1098-118-1, vers l'est par le lot 1098-118-1, par une partie des lots 1098-119, 1098-118-2, 1098-115 et 1098-144, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie des lots 1098-144, 1098-143, les lots 1098-179, 1098-178, 1098-176 et une partie du lot 1098-119; mesurant 10,02 mètres, 18,69 mètres et 26,85 mètres vers le nord, 20,94 mètres, 11,58 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon, 40,24 mètres, 12,50 mètres et 23,90 mètres vers l'est, 26,80 mètres, 49,42 mètres vers le sud, 30,92 mètres, 10,33 mètres le long d'une courbe de 28,04 mètres de rayon, 72,96 mètres le long d'une courbe de 74,83 mètres de rayon et 9,72 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 5 626,73 mètres carrés.

Les parties de lots se décrivent comme suit:

1) Partie du lot 1098-118-2

De figure irrégulière, borné vers le nord par le lot 1098-118-1, vers l'est par une partie du lot 1098-118-2, vers le sud par une partie du lot 1098-115, les lots 1098-116 et 1098-117, vers l'ouest par une partie du lot 1098-119; mesurant 26,85 mètres vers le nord, 13,43 mètres vers l'est, 33,90 mètres vers le sud, 15,22 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon vers l'ouest; contenant en superficie 405,34 mètres carrés.

2) Partie du lot 1098-115

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-118-2, vers l'est par une partie du lot 1098-115, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par le lot 1098-116; mesurant 11,13 mètres vers le nord, 26,81 mètres, 12,50 mètres et 1,04 mètres vers l'est, 2,71 mètres vers le sud, 36,64 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 367,30 mètres carrés.

3) Partie du lot 1098-119

De figure irrégulière, borné vers le nord par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale), vers l'est par une partie du lot 1098-119, le lot 1098-118-1, une partie du lot 1098-118-2 et le lot 1098-117, vers le sud par une partie du lot 1098-143, vers l'ouest par les lots 1098-179, 1098-178 et 1098-176 et une partie du lot 1098-119; mesurant 10,02 mètres et 18,69 mètres vers le nord, 20,94 mètres, 58,06 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon vers l'est, 20,98 mètres vers le sud, 68,98 le long d'une courbe de 74,83 mètres de rayon et 9,72 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 1 387,75 mètres carrés.

4) Partie du lot 1098-143

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-119, vers l'est par le lot 1098-117, vers le sud par une partie du lot 1098-144, vers l'ouest par une partie du lot 1098-143 et le lot 1098-179; mesurant 20,98 mètres vers le nord, 14,42 mètres le long d'une courbe de 111,39 mètres de rayon, 5,26 mètres le long d'une courbe de 2,07 mètres de rayon vers l'est, 21,29 mètres vers le sud, 12,95 mètres et 10,33 mètres le long d'une courbe de 28,04 mètres de rayon et 3,98 mètres le long d'une courbe de 74,83 mètres de rayon vers l'ouest; contenant en superficie 427,24 mètres carrés.

5) Partie du lot 1098-144

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 1098-143, les lots 1098-117 et 1098-116 et une partie du lot 1098-115, vers l'est, le sud et l'ouest par une partie du lot 1098-144; mesurant 21,29 mètres et 54,97 mètres vers le nord, 22,86 mètres vers l'est, 26,80 mètres et 49,42 mètres vers le sud, 17,97 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 1 652,77 mètres carrés.

La présente vente est faite pour et en considération d'une somme de 443 330 \$, dont 275 672 \$ comptant à la signature du contrat de vente en proportion de la superficie du terrain vendue pour la phase I. Le solde sera payé lors de la demande de permis de construction pour la réalisation de la phase 2 du projet, ou lors de la signature du contrat de vente du terrain de la phase 2, suivant le premier de ces deux (2) événements à survenir. La signature du contrat de vente du terrain de la phase 2 devra avoir lieu au plus tard le 31 décembre 1989.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'(les) acte(s) de vente préparé(s) par Me Jean Gélinas, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés au(x)-dit(s) contrat(s) qui vient(nent) d'être soumis au Conseil et dont copie(s) est(sont) annexée(s) à la présente pour en faire partie intégrante.

Que les résolutions 128-88 adoptée le 21 mars 1988 et 146-88 adoptée le 5 avril 1988, soient rescindées à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

427-88  
Contrat  
servitude  
construction  
ponceau  
ptie 1-280  
par. St-É.  
par le  
Gouvernement  
du Québec  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude avec LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, pour la pose et l'entretien d'un ponceau, sur l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

L'immeuble sur lequel s'exercera cette servitude est le suivant:



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

Une partie du lot numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT de la subdivision officielle du lot originaire numéro UN (1-280) au cadastre officiel de la paroisse de St-Étienne, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure régulière, bornée vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest, par une partie du lot numéro 1-280 et vers le sud-est par le boulevard Des Forges (sans désignation cadastrale); mesurant deux mètres et cinquante centièmes (2,50 m.) vers le nord-est et le sud-ouest et huit mètres (8 m.) vers le sud-est et le nord-ouest, contenant une superficie de vingt mètres carrés (20 m.c.); la limite nord-est de cette partie du lot 1-280 est située à une distance de dix-huit mètres et soixante-cinq centièmes (18,65 m.) du lot 1-281;

La présente servitude est consentie par le Gouvernement du Québec, pour et en considération d'une somme de 100 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude préparé par Me Jean Damphousse, notaire, dont copie vient d'être soumise au Conseil pour faire partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ

428-88  
Contrat  
vente à LES  
AMEUBLEMENTS  
TRIFLUVIENS  
LTÉE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Péliissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la ville de Trois-Rivières vende à LES AMEUBLEMENTS TRIFLUVIENS LTÉE les lots 1123-2-P.1, 1123-2-P.2, 1123-P.18 et 1123-18-P.1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, ci-après désignés:

#### DÉSIGNATION

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la cité de Trois-Rivières comme étant composé des parties de lots suivantes, savoir:

a) Une partie de la redivision officielle numéro un de la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-2-P.1). De figure irrégulière, borné vers l'est par le lot 1123-19, vers le sud-est par une partie du lot 1123-2-2, vers l'ouest par une partie du lot 1123-2-1, vers le nord-ouest par le lot 1123-22 rue Gingras; mesurant vingt-cinq mètres virgule soixante centièmes (25,60 m.) vers l'est, trois mètres virgule quarante-deux centièmes (3,42 m.) vers le sud-est, vingt-cinq mètres virgule cinquante-sept centièmes (25,57 m.) vers l'ouest, trois mètres virgule cinquante centièmes (3,50 m.) vers le nord-ouest, contenant en superficie quatre-vingt-un virgule zéro deux mètres carrés (81,02 m.c.).

b) Une partie de la redivision officielle numéro deux de la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-2-P.2). De figure irrégulière, borné vers l'est par le lot 1123-19 et une partie du lot 1123-18-1, vers le sud-est par une partie du lot 1123-2-2, vers l'ouest par une partie du lot 1123-2-2, vers le nord-ouest par une partie du lot 1123-2-1; mesurant trois mètres virgule huit centièmes (3,08 m.) vers l'est, trois mètres virgule trente-deux centièmes (3,32 m.) vers le sud-est, trois mètres virgule trois centièmes vers l'ouest, trois mètres virgule quarante-deux centièmes (3,42 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie neuf virgule trente-quatre mètres carrés (9,34 m.c.).

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



c) Une partie de la subdivision officielle numéro dix-huit du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-P.18). De figure régulière, borné vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 1123-18, vers le sud-ouest par une partie du lot 1123-18-1, vers le nord-ouest par le lot 1123-19; mesurant un mètre virgule quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m.) vers le nord-est et le sud-ouest, neuf mètres virgule quatorze centièmes (9,14 m.) vers le sud-est et nord-ouest; contenant en superficie seize virgule soixante-douze mètres carrés (16,72 m.c.).

d) Une partie de la redivision officielle numéro un de la subdivision officielle numéro dix-huit du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-18-P.1). De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 1123-18, vers le sud-est par une partie du lot 1123-18-1, vers l'ouest par une partie du lot 1123-2-2, vers le nord-ouest par le lot 1123-19; mesurant un mètre virgule quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m.) vers le nord-est, neuf mètres virgule trente-deux centièmes (9,32 m.) vers le sud-est, un mètre virgule quatre-vingt-quatorze centièmes (1,94 m.) vers l'ouest et huit mètres virgule soixante-cinq centièmes (8,65 m.) vers le nord-ouest; contenant une superficie de seize virgule quarante-trois mètres carrés (16,43 m.).

pour le prix de 872,88 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Yves Boivin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

#### ADOPTÉ

429-88  
Contrat  
vente à  
ROLAND ET  
NATHALIE  
HAMEL  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la ville de Trois-Rivières vende à ROLAND ET NATHALIE HAMEL les lots 1123-2-P.2, 1123-P.17, 1123-P.18 et 1123-18-P.1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, ci-après désignés:

#### DÉSIGNATION

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la cité de Trois-Rivières comme étant composé des parties de lot suivantes, savoir:

a) Une partie de la redivision officielle numéro deux de la subdivision officielle numéro deux du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-2-P.2). De figure irrégulière, borné vers l'est par une partie des lots 1123-18-1 et 1123-17, vers le sud-est par le lot 1123-13 rue Saint-Jacques, vers l'ouest par une partie du lot 1123-2-2, vers le nord-ouest par une partie du lot 1123-2-2, mesurant vingt-huit virgule cinquante et un centièmes (28,51 m.) vers l'est, trois mètres virgule quatre-vingt-treize centièmes (3,93 m.) vers le sud-est, vingt-huit mètres



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

virgule soixante-quinze centièmes (28,75 m.) vers l'ouest et trois mètres virgule trente-deux centièmes (3,32 m.) vers le nord-ouest, contenant en superficie quatre-vingt-quinze virgule zéro quatre mètres carrés (95,04 m.c.).

b) Une partie de la subdivision officielle numéro dix-sept du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-P.17). De figure triangulaire, borné vers l'est par une partie du lot 1123-17, vers le sud-est par le lot 1123-13 rue Saint-Jacques, vers l'ouest par une partie du lot 1123-2-2; mesurant vingt-six mètres virgule quarante-sept centièmes (26,47 m.) vers l'est, zéro virgule vingt-cinq centièmes (0,25 m.) vers le sud-est et vingt-six mètres virgule cinquante-sept centièmes (26,57 m.) vers l'ouest, contenant en superficie trois virgule zéro cinq mètres carrés (3,05 m.c.).

c) Une partie de la subdivision officielle numéro dix-huit du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-P.18). De figure régulière, borné vers le nord-est et le nord-ouest par une partie du lot 1123-18, vers le sud-est par le lot 1123-16 et vers le sud-ouest par une partie du lot 1123-18-1; mesurant un mètre virgule quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m.) vers le nord-est et le sud-ouest et neuf mètres virgule quatorze centièmes (9,14 m.) vers le sud-est et nord-ouest; contenant en superficie seize virgule soixante-douze mètres carrés (16,72 m.c.).

d) Une partie de la redivision officielle numéro un de la subdivision officielle numéro dix-huit du lot originaire numéro mille cent vingt-trois dudit cadastre (1123-18-P.1). De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 1123-18, vers le sud-est par une partie du lot 1123-17, vers l'ouest par une partie du lot 1123-2-2, vers le nord-ouest par une partie du lot 1123-18-1; mesurant un mètre virgule quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m.) vers le nord-est, neuf mètres virgule quatre-vingt-huit centièmes (9,88 m.) vers le sud-est, un mètre virgule quatre-vingt-quatre centièmes (1,94 m.) vers l'ouest et neuf mètres virgule trente-deux centièmes (9,32 m.) vers le nord-ouest; contenant une superficie de dix-sept virgule soixante-cinq mètres carrés (17,65 m.).

pour le prix de 910,32 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Yves Boivin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

430-88  
Contrat  
vente à  
JEAN CÔTÉ  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à JEAN CÔTÉ, le lot 186-202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 200 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Édouard Paquette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

431-88  
Contrat  
vente à  
GILLES  
NOLIN et  
HÉLÈNE  
MASSE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à GILLES NOLIN et HÉLÈNE MASSE, le lot 186-201 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 300 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Édouard Paquette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

432-88  
Contrat  
vente à  
PIERRE  
CHAUSSE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à PIERRE CHAUSSE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières:

De figure irrégulière, borné vers le nord, le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot 181, vers le sud-ouest par le lot 181-871; mesurant 20,84 mètres vers le nord, 11,50 mètres vers le sud-est, 18,29 mètres vers le sud-ouest, 1,51 mètre vers le nord-ouest; contenant en superficie 118,97 mètres carrés.

pour le prix de 350 \$ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Luc Corbeil.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

433-88  
Mainlevée  
re: vente  
à Compagnie  
gén. élec.  
du Canada  
en 1966  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 16 novembre 1966 sous le numéro 255052, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à la Compagnie Générale Électrique du Canada les lots 22-29, P.22, P.23 et 23-185 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions entre autres, celle de construire un immeuble industriel ou commercial, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à toutes ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières aux droits et obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur, aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 255052.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me François St-Arnaud, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

434-88  
Mainlevée  
re: vente à  
Coopérative  
d'habitation  
Le Castor  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 22 juin 1956 sous le numéro 195045, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à la Coopérative d'habitation Le Castor, le lot 25-155 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions entre autres, celle de construire une maison d'habitation, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à toutes ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières aux droits et obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur, aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 195045.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me France Leclerc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

435-88  
Bail avec  
LES ASSURANCES  
FUNÉRAIRES  
ROUSSEAU &  
FRÈRES LTÉE  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU & FRÈRES LTÉE, vingt-cinq (25) espaces de stationnement situés à l'arrière de l'édifice du 597 rue Des Volontaires, du 1er novembre 1988 au 31 octobre 1989, pour le prix de 4 500 \$ payables par versement mensuel de 375 \$.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le bail sous seing privé avec LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU & FRÈRES LTÉE.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

436-88  
Ententes  
avec Parc  
Isabeau inc.  
et Hydro-  
Québec  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soit et est autorisé à conclure des ententes avec PARC ISABEAU INC. et HYDRO-QUÉBEC concernant l'utilisation par la Ville d'une partie du lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour l'installation d'une patinoire éclairée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

437-88  
Entente  
avec l'ASS.  
DU HOCKEY  
MINEUR DE  
T.-R.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES en vertu de laquelle la Ville fournira soutien et services à l'Association, du 15 septembre 1988 au 14 septembre 1989.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

438-88  
Entente  
avec AÉROPRO  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

Que la Ville de Trois-Rivières confie à AÉROPRO la gestion et l'administration de l'aéroport régional de Trois-Rivières, pour une durée de 14 mois à compter du 7 novembre 1988, pour et en considération d'une somme de 1 400 \$ par mois, pour les mois de novembre et décembre 1988 et de 1 600 \$ pour les mois de l'année 1989.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention de gestion avec AÉROPRO.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

439-88  
Demande à  
la Comm.  
de courses  
de Chevaux  
du Québec  
re: licence  
de courses  
1989  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de la Commission de courses des Chevaux du Québec, une licence de courses et d'immatriculation d'appareils servant aux courses, pour l'année 1989.

Que Monsieur Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

440-88  
Demande à  
Agriculture  
Canada  
re: permis  
d'opérer un  
pari mutuel  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de Agriculture Canada l'autorisation d'opérer un pari mutuel pour la piste de courses de l'hippodrome de Trois-Rivières, pour l'année 1989.

Que Monsieur Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents exigés par Agriculture Canada à cet effet.

ADOPTÉ

441-88  
Appui à la  
demande de  
ANDRÉ HOULE  
re: Comm. de  
protection  
du terr. agri.  
Adoption

ATTENDU que Monsieur ANDRÉ HOULE s'adresse à la Commission de protection du territoire pour lotir les lots 286-1 et P-286 du cadastre de la paroisse de St-Étienne;

ATTENDU que tel lotissement ne contrevient nullement aux règlements de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande de Monsieur ANDRÉ HOULE à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement du lot 286-1 et d'une partie du lot 286 du cadastre de la paroisse de St-Étienne.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



442-88  
Demande  
d'exemption  
taxes d'aff.  
de l'Ass.  
Presse-  
Papier  
Adoption

ATTENDU que l'ASSOCIATION PRESSE PAPIER s'adresse à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptée de la taxe d'affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant la demande d'exemption de taxe d'affaires formulée par l'ASSOCIATION PRESSE PAPIER.

ADOPTÉ

---

443-88  
Modification  
rés. 79-87  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 79-87, adoptée le 2 mars 1987, soit modifiée en enlevant les mots suivants:

"à compter du ou vers le 1er juin 1987"

et en substituant les mots suivants:

"à compter de sa signature par les représentants de la ville, suite à l'autorisation du Ministre des Affaires municipales."

ADOPTÉ

---

444-88  
Acceptation  
soumission  
Banque  
Nationale  
du Canada  
re: serv.  
bancaires  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de services bancaires;

ATTENDU que seule la Banque Nationale du Canada a déposé une soumission et, qu'après analyse, celle-ci a été jugée satisfaisante;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la Banque Nationale du Canada, en date du 6 octobre 1988, pour la fourniture des services bancaires pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

---

445-88  
Résolution  
autorisant  
l'élaboration  
du plan  
d'urbanisme  
Adoption

ATTENDU qu'il est de l'intention de la ville de Trois-Rivières d'adopter un plan d'urbanisme pour toute l'étendue de son territoire;

VU l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que soit entreprise, à compter de la présente, la procédure pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme touchant toute l'étendue du territoire de la ville;



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

Qu'un délai d'environ six (6) à sept (7) mois soit prévu pour adopter le plan d'urbanisme et finaliser la procédure régissant telle adoption, suivant l'échéancier soumis par le Service de l'urbanisme en date du 16 septembre 1988 et annexé à la présente pour en faire partie intégrante, le Conseil se réservant un délai supplémentaire advenant que des événements fortuits empêchent de se conformer à l'échéancier présent.

ADOPTÉ

446-88  
Comptes  
à payer  
octobre  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois d'octobre 1988 au montant de 5 651 529,47 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

447-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 22 octobre 1988

Laboratoire Laviolette inc.:	
Contrat de trottoirs	636,52 \$
Laboratoires Shermont inc.:	
Réfection d'égoût combiné boul. Du Carmel - Pavage de rues 1988	1 896,05
Maison Radisson inc.:	
Contrat coupe de gazon	7 507,71
Pépin des Laurentides inc.:	
Remise de retenue	770,64
Construction S.R.B.:	
Sciage de trottoirs	648,00
Sani-Paré inc.:	
Service de contenants - Contrat du 1 <sup>er</sup> au 15 octobre 1988	37 673,71
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Sécurité publique - Avril 88, Septembre 88 - Services communautaires - Septembre 88 - Travaux publics - Septembre 88	3 223,70
Thomas Bellemare ltée:	
Service de contenants - Travaux publics - Location de pelle à deux reprises	1 712,00
Maurice Galarneau:	
Location d'une caméra vidéo - Service techniques	30,00
Perco ltée:	
Location de boyau de renvoi	228,12
Belitec inc.:	
Achat d'équipement	193,15
Pyrotronics Canada ltée:	
Contrat de service - Sécurité publique - Inspection du système avertisseur incendie - 29 juin 88 au 28 juin 89	400,00
I.B.M. Canada ltée:	
Service d'entretien - Service informatique	2 310,59
Trans-Vil inc.:	
Transport - Service informatique	75,80



Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasitaires - Période de mai 88 à avril 89	243,00
Motorola ltée:	
Contrat de service - Système radio-communication - Service techniques	89,37
B B Extermination inc.:	
Service d'extermination - De juillet à octobre 88	70,00
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification - Septembre 88	172,00
Dupont & Patenaude ass.:	
Frais de huissier	7,60
Jules Héon, Sténographe:	
Notes de sténographie cause Michel Paillé	13,00
L'Association des manufacturiers canadiens:	
Participation de Colette Parent à une session d'information sur les matières dangereuses au travail	150,00
Clinique de médecine industrielle de Trois-Rivières:	
Expertise générale	160,00
Association canadienne des chefs de police:	
Cotisation 88-89 - Sécurité publique	25,00
Water Pollution Control Federation:	
Cotisation 89 - Travaux publics	66,00
American Water Works Association:	
Cotisation 89 - Travaux publics	76,98
Michelle Livernoche:	
Inscription conditionnement physique UQTR	32,50
Fondation du Cégep de Trois-Rivières:	
2 billets souper bénéfique - Mme Thibodeau	40,00 \$
CEDIC:	
Dépenses partagées souper visiteurs sud-américains et finlandais	368,59
Association des handicapés adultes de la Mauricie inc.:	
2 billets pour souper - Mme Thibodeau	50,00
Cuisine Souperbe:	
Rencontre représentants de la ville et Pluram pour règlementation urbanisme	40,50
Les publications du Québec:	
Abonnement gazette officielle du Québec - Jean Lamy	130,00
Journal Constructo:	
Appel d'offres - Jean Lamy	165,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage	36,00
Fleuriste La Violette:	
Corbeille de fleurs - Mairie	38,15

### LOISIRS

AFEAS Notre-Dame-des-Sept-Allégresses:	
Programme de bricolage	100,00
AFEAS St-Sacrement:	
Atelier socio-culturel - Bien vivre bien vieillir	100,00
AFEAS St-Pie X:	
Atelier - Cuisine à micro-ondes	100,00
Jean Alarie:	
Avance 2e versement sur le solde	1 926,00
Ass. de loisir pour handicapés mentaux inc.:	
Programme - Intrégration aux sports	114,00
Association trifluvienne de soccer:	
Voyages de terre	408,75
Société des loisirs St-Sacrement inc.:	
Activité de danse sociale	150,00
Société de droits d'exécution du Canada ltée:	
Exposition - Redevances	529,93
Club Social Goldorack Trois-Rivières:	
Remboursement pour annulation d'activité	58,50



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Goneau, Jean-Louis:  
  Directeur - Permis et inspections  
  1 380 km - Juillet, août et septembre 1988 303,80  
Richard, Gaëtan:  
  Technicien génie civil - Travaux publics  
  314 km - Octobre 88 59,66

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:  
  Pointe-au-Pic - Frais d'inscription - Entrée en  
  vigueur du code de procédure générale (cour) 236,00  
Jean Bolduc:  
  Cours enquêtes d'accidents - Institut de police  
  du Québec à Nicolet 122,50  
Serge Dumas:  
  Inspection & livraison rôle 1989 MRC - Frais  
  de millage de juillet à octobre 88 - 845 km 235,88  
Jean-Luc Julien:  
  Montréal - Rencontre avec représentants de C.D.F. 64,20  
Pierre Moreau:  
  Montréal - Rencontre avec représentants de C.D.F. 75,55  
Christiane Thibodeau:  
  Soirée bénéfique de O.S.T.R. 15,00  
Alain Tremblay:  
  Colloque sur le hockey adulte 119,19

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette 732,31 \$

TOTAL 64 730,95 \$

Pour la semaine se terminant le 29 octobre 1988

Magella Marcotte:  
\* Balance sur achat de la propriété Marcotte,  
  lot 649-6 située au 197-199, Badeaux 52 200,00 \$  
Télécon inc.:  
  Renouvellement et branchements d'aqueduc et  
  d'égout (1988) - paiement no 6 - retenue 10% 44 646,77  
Bétrex inc.:  
  Élargissement du boul. des Forges de la 12<sup>e</sup>  
  Rue au numéro civique 6000 - paiement no 4 1 403,46  
  Remise de retenue - 17 154,70  
  Reconstruction de trottoirs 1988 14 424,33  
Pavage de Nicolet inc.:  
  Recouvrement de pavage 1987 - remise de  
  retenue 10 899,21  
Pagé Construction inc.:  
  Recouvrement de pavage 1988 - remise de  
  retenue 8 083,70  
Terrassement moderne enr.:  
  Plantation d'arbres 1986 - remise de retenue 4 352,40  
Panpierre inc.:  
  Plantation d'arbres 1987 - remise de retenue 2 414,35  
  Remise de retenue 75,60  
  Remise de retenue 130,10  
Gaston Paillé ltée:  
  Supplément au travaux de reconstruction du  
  ponceau boul. des Forges 2 398,00



Laboratoire Laviolette inc.:	
Expertise en fondations de rue boul. du Carmel - Honoraires professionnels	2 006,25
Rémy Gravel:	
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 117, rue St-Roch - paiement no 2	350,00
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 1613, rue Royale - paiement no 2	400,00
Chrétien Électrique enr.:	
Programme ReviCentre - modification d'entrée - 1630, rue Champlain - paiement no 2	300,00
Mme Gertrude Bélanger:	
* Indemnité globale et finale de déménagement - locataire édifice Arsenault-Montplaisir	1 015,00
Mme Monique Ferron:	
* Indemnité pour libération des lieux avant fin de bail - locataire dans édifice Dugré	1 000,00
Mme Rolande Balleux:	
* Indemnité pour libération des lieux avant fin de bail - locataire dans édifice Dugré	1 000,00
Mme Claire Devost:	
* Indemnité globale et finale de déménagement - locataire édifice Arsenault-Montplaisir	770,00
Mme Gemma Rompré:	
* Indemnité globale et finale de déménagement - locataire édifice Arsenault-Montplaisir	637,50
Société en commandite Place du Marché & Barclay's Bank:	
* Parcelle de terrain	62 502,00
Productions Specta inc.:	
Publicité 88 - Services professionnels et frais de déplacements	40 818,22
Dale & Cie ltée:	
* Prolongation assurance responsabilité aéroport - Jusqu'au 1er avril 1989	2 948,45 \$
Monsieur Henri Martin:	
Réparation d'un mur de briques	200,00
Gazonnements J.M.B. inc.:	
Pose de gazon	7 324,22
J.C. Trépanier enr.:	
Service de camions vacuums - Vidange de fosses septiques - Octobre 1988	3 600,00
Westburne Québec inc. Elec.:	
* Achat de pièces diverses	1 285,61
Équipements C.M. inc.:	
* Achat de pièces diverses	715,02
Emco ltée division Fred Poliquin:	
* Achat de pièces diverses	233,89
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieurs - 13-09-88 au 13-11-88	4 229,31
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Travaux publics - Octobre 88	1 348,50
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés au stationnement - Période du 2 au 15 octobre 1988	857,22
Médiacom inc.:	
Panneaux publicitaires	300,00
Thomas Bellemare ltée:	
Service de contenants à rebuts	186,00
Pitney Bowes:	
Location compteur postal - Période du 1er octobre au 31 décembre 88	120,17
Messagerie Trois-Rivières inc.:	
Livraison de courrier - Cour municipale	61,04
C.P. limitée:	
Câbles souterrains	35,00
Évaluations SDR inc.:	
Service d'évaluation - Remises de retenues - Période du 1er juin au 26 août 88 - Honoraires	



LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988

professionnels - retenue 25%	8 687,25
Baril Évaluation ltée:	
Remises de retenues	2 339,95
Jean Méthot:	
Déboursés, honoraires, et vacation - Cour supérieure - Causes Normand Bédard et Stéphane Deslauriers	650,00
Me Pierre Duhamel, notaire:	
Honoraires pour vente par la Commission scolaire	325,00
Me Michel Lupien:	
Remboursement cause en appel	200,00
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	4 465,88
Villeneuve Miller Huissiers:	
Frais de huissiers	94,60
Paquette et Ass. Huissiers:	
Frais de huissiers	36,60
André Bergeron & Associés:	
Frais de huissiers	25,20
Dupont & Patenaude Ass.:	
Frais de huissiers	18,40
Jacques Royer, Huissier:	
Frais de huissier	11,92
Hexatek inc.:	
Achat d'un clavier - Service informatique	135,00
Fischer Presses:	
* Achat de logiciel - Service d'évaluation	49,00
M.R.C. de Francheville:	
200 permis de construction	220,00
Gabriel Neault:	
Consommation d'électricité pour alimentation d'un système de pompe et d'éclairage	200,00
Pierre Dessureault:	
Contrat pour photographies - Service d'évaluation	1 674,75
Le Nouvelliste:	
Message incendie - Avis public - Appel d'offres	936,40 \$
Publi-Hebdo inc.:	
Avis public - Message incendie - Stationnement Marché	611,20
Publications CCH/FM ltée:	
Abonnement Loi des Cités et Villes - Cour municipale	185,00
Journal Constructo:	
Appel d'offres	165,00
AQTE Mauricie Bois-Francs:	
Inscriptions à la conférence régionale annuelle - 17 novembre 1988 - 5 personnes Travaux publics et Usine de filtration	215,00
Jean Lamy:	
Achat d'une toge	280,00
Michel Paris:	
* Dépenses de voyage de la délégation trifluvienne à Tours - Période du 23-09-88 au 07-10-88	547,00
Monique Deschênes:	
Photo-souvenir pour M. Jean Lenoble de la Ville de Tours-France - Mairie	125,00
Pierre St-Hilaire:	
Réparation mesureur à boisson pour les réceptions - Mairie	110,00
Fondation de la Salle:	
* Souper-bénéfice - 3 billets M. & Mme Thibodeau et M. André Noël	90,00
Guy Brassard C.J.T.R.:	
Animation radio - Animation porte ouverte - 10-10-88	75,00
Fondation du Cégep de Trois-Rivières:	
* Billets pour l'activité-bénéfice - M. Jean-Luc Julien	40,00
Club des femmes de carrière de T.-R.:	
Souper gala annuel - 2 billets Mme Christiane Thibodeau	32,00
Librairie Clément Morin & fils ltée:	
Loi sur les accidents de travail et maladies	

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



professionnelles - Serv. ressources humaines

11,55

LOISIRS

Pluritec-Environnement:

Honoraires professionnels - 15 copies supplémentaires  
des cartes du plan directeur de l'aéroport 81,43

Aféas St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:

Atelier de danse 100,00

Auberge des gouverneurs:

Rencontre des présidents d'associations de quartier -  
Frais de repas 145,45

Gilles Boivin:

Services professionnels pour sondage expo agricole -  
Compilation du sondage 200,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Fournier, Normand:

\* Technicien en système d'information - Serv. techniques  
44 km - journée du 25 octobre 88 10,78

Lefebvre, Michel:

\* Régisseur programmes sportifs - Loisirs  
382 km - Août à octobre 88 93,59

Lemay, Gaëtan:

\* Technicien génie civil I - Service techniques  
84 km - Septembre et octobre 88 20,58

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Boisclair:

\* Nicolet - Cours à l'Institut de police du Québec -  
Cours Enquêtes d'accidents - 26-09-88 au 07-10-88 122,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Germain Déziel:

\* Montréal - Réunion de groupe d'utilisateurs de  
système d'automation de bâtiment 87,05 \$

Claude Dionne:

\* Shawinigan - Journée d'étude refonte des états  
financiers et du rapport budgétaire 1989 (M.A.M.) 27,60

Jean-Louis Goneau:

\* Souper - A.P.C.H.Q. 20,50

Jean-Luc Julien:

\* Dîner - Avec MM. Henri-Paul Jobin et Albert  
Morrissette - Plan directeur de l'aéroport  
Repas - Rencontre avec représentants de Désourdy et  
M. le Maire - Place du Marché 72,24

Pierre Moreau:

\* Montréal - Séminaire sur fonds de pension 98,05

René Perron:

\* Terrebonne - Techno-surface, drainage de terrains et  
revêtements de sol pour terrains sportifs -  
St-Bruno - Comptoir horticole 81,58

Gaëtan Provencher:

\* Nicolet - Institut de police du Québec -  
Cours en gestion policière - Du 12-09-88 au 16-09-88  
et du 10-10-88 au 14-10-88 122,50

Jacques St-Laurent:

\* Québec - Rencontre de Beauce Carnaval  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil - Assemblée de l'association  
des expositions du Québec 93,10

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES



LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988

* Juliette Bourassa	108,37
* Gérald Cholette	362,70
* Roger Lafontaine	49,67
* André Marcil	1 104,64
* Lucien A. Ouellet	79,81

TOTAL 318 084,86 \$

Pour la semaine se terminant le 5 novembre 1988

A. Plamondon & fils inc.:	
Réaménagement du boulevard Parent - paiement no 1 - retenue 10%	467 563,92 \$
J.P. Marcouiller inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - feux de circulation à l'intersection des Récollets / St-Joseph	1 391,25
Remise de la dernière tranche de la retenue - feux de circulation rue St-Maurice	2 204,70
Remise de la dernière tranche de la retenue - feux de circulation Parc portuaire	3 077,65
Sani-Moderne inc.:	
Inspection d'égouts par caméra - paiement no 1	5 614,53
Gaston Paillé excavation:	
Remise de la première tranche de la retenue - Parc Isabeau - phase VII	13 555,60
Remise de la première tranche de la retenue - ponceau - boul. des Forges	1 911,16
Construction R.F.P. inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - travaux municipaux d'assainissement rue du Fleuve	6 305,62
Entreprises Berthier inc.:	
Remise de retenue	5 800,00
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - bordures et pavages - 1987	4 046,49 \$
Bêtrex inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - trottoirs et bordures 1987	4 806,76
Pagé construction inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - pavage de rues 1988	853,30
T.R. Chevrolet 1982 inc.:	
Remise de dépôt en garantie	224,50
Les Déneigements Doucet:	
Location de camion - coin Dunant et Papineau	513,72
Cie J.B. Rolland ltée:	
* Achat de papier - Imprimerie	7 005,53
Westburne Qué. inc.:	
* Achat de pièces diverses	1 169,30
Sani-Paré:	
Enlèvement, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 31 octobre 1988	37 673,71
GBS entretien enr.:	
Entretien ménager - octobre 1988	1 735,25
Ajout au contrat	100,00
Motorola ltée:	
Entretien système radio - novembre 88	
Sécurité publique	733,75
Travaux publics	584,04
Service techniques	89,37
Magella Marcotte:	
Achat d'immeuble, rue St-Antoine	58 000,00

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



Remboursement taxes municipales 1988	142,50
Remboursement taxe scolaire 1988-1989	28,09
Via Rail Canada inc.:	
Selon contrat - lots 2224-1 et 2224-2	6 293,00
Gilles Robillard (Richter & associés):	
* Loyer - novembre 1988 - stationnement Place du Marché	14 846,00
* Loyer - novembre 1988 - salle multifonctionnelle Place du Marché	7 573,00
Formass inc.:	
Formation micro-informatique	3 780,00
Jean Méthot:	
* Honoraires - Cour municipale	1 458,33
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - service d'inspections - 75%	1 098,00
Baril évaluation ltée:	
Honoraires - service d'inspections - 75%	785,69
Xérox Canada:	
Location de photocopieur - du 30 juin au 30 septembre 1988 - Sécurité publique	980,29
Norman Wade Co. ltée:	
Location de niveau d'arpentage	196,20
Ass. F. Rousseau & frères ltée:	
Location d'espaces de stationnement - novembre 1988	375,00
Georges Langevin:	
* Location de garage - boul. des Forges - octobre et novembre 1988	570,00
Québec aviation ltée:	
* Gestion de l'aéroport - novembre 1988	1 400,00
A.P.S.M.A.:	
Inscriptions - 3 employés - session de formation pour la sécurité travaux déneigement	315,00
A.P.R.H.Q.:	
* Inscription - Claude Gendron - colloque	75,00
Lucien A. Ouellet:	
Formation micro-ordinateur	65,00
Ministère du travail:	
Droits électriciens	781,25
Dr. Simon Rousseau:	
Services médicaux - du 13 au 29 octobre 1988	675,00
Trudel, Morin & associés	
Huissiers	62,04
Pierre Dessureault:	
Contrat pour photos - Évaluation	1 060,29 \$
Bank of Montreal:	
* Honoraires - émission d'obligations - du 1er juillet au 30 septembre 1988 (75,00 \$ u.s.)	95,71
AQTE Mauricie Bois-Francis:	
Inscriptions - conférence régionale - Fernand Gendron et Gilles Colas	95,00
Mc Graw-Hill, éditeurs:	
Achat d'un volume	71,50
Multi-Images ZS inc.:	
Copie de VHS	30,52
Journal Le Soleil:	
Appel d'offres	512,00
Le Nouvelliste:	
Annonces - appel d'offres	447,90
Publi-hebdo inc.:	
Avis final - avis consultation	264,00
Panier fleuri enr.:	
Fleurs - famille Paul-Étienne Julien	44,15

SUBVENTION - RESTAURATION DE FAÇADES

Nick Mallick 670,00



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Yvon Gêlinas	750,00
Jacques Lauzière	2 000,00
Solange Gravel	1 920,00
Gilles et Pierre Blais	717,00
François Leblanc	600,00
A. Boucher et D. Boisvert	2 000,00
Gisèle Wilson	800,00
Maurice Guimond	285,00
Luc Jacob	749,00
Henri-Paul Proulx	800,00
S. Thellend et D. Morin	1 663,00

LOISIRS

Comité école St-François d'Assise:	
Excédent de frais - aménagement du parc-école	63,23
Comité des citoyens des Habitations Jean-Nicolet:	
Atelier de loisir - alphabétisation	150,00
Alternative Jeunesse de Trois-Rivières inc.:	
Atelier de loisir - dessin	150,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Atelier de loisir - La boîte à surprise groupes 1 et 2	300,00
Doris Labrie:	
Services professionnels - ateliers d'improvisation	100,00
Jean-François Pinard:	
Services professionnels - ateliers d'improvisation	100,00
David Crête:	
Services professionnels - ateliers d'improvisation	100,00
Serge Brosseau:	
Services professionnels - ateliers d'improvisation	100,00
Jean-François Côté:	
Services professionnels - ateliers d'improvisation	40,00
Bistro Place du Marché:	
Conférence de presse - Expo 1988 - juillet 1988	300,00
Festival national de la poésie:	
Subvention	5 000,00
Jean-Paul Lambert:	
Remboursement paiement de roulotte - Expo 1988	20,00
Le Pro-Jac ltée:	
Repas - réunion agricole le 25 octobre 1988	39,35
Motorola limitée:	
Entretien système radio-téléphone - novembre 1988	91,16

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - Travaux publics	
* 1 526 km - octobre 1988	289,94 \$
* Frais de déplacement - Laval - Colloque sur la circulation	60,80
Brouillette, Gilles:	
Chaîneur - Arpentage	
* 57 km - octobre 1988	13,96
* 1 sortie - octobre 1988	2,75
Gendron, Fernand:	
Directeur des Services techniques	
* 1 151 km - octobre 1988	218,69
Genest, Laurent:	
Mécanicien entretien - Travaux publics	
* 17 sorties - octobre 1988	46,75
Juteau, Claude:	
Directeur du Service de l'arpentage	
* 571 km - septembre et octobre 1988	139,89
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme	
* 1 237 km - octobre 1988	235,03

LUNDI, LE 7e JOUR DE NOVEMBRE 1988



Larouche, Jean:  
Concierge-messenger - Greffe & archives  
\* 304 km - octobre 1988 74,48

Lelièvre, Denis:  
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - Loisirs  
\* 13 sorties - octobre 1988 35,75  
\* Frais de déplacement - Sherbrooke - table de coordination - inspection des aliments 78,40

Marcil, Luc:  
Responsable du kiosque d'information - Information  
\* 7 sorties - octobres 1988 19,25

Massicotte, Jean-Maurice:  
Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections  
\* 803 km - octobre 1988 152,57

Paquin, Maurice:  
Technicien évaluation III - Évaluation  
\* 1 868 km - septembre et octobre 1988 417,44  
\* Repas - travail M.R.C. 66,00

Pellerin, Fernand:  
Inspecteur de chantiers - Permis et inspections  
\* 1 361 km - octobre 1988 258,59

Perron, René:  
Chef de service - équipements & opérations - (Services communautaires)  
\* 339 km - octobre 1988 75,00

Poirier, Yvon:  
Directeur des Travaux publics  
\* 1 402 km - octobre 1988 266,38

Provencher, Alain:  
Technicien génie civil II - Travaux publics  
\* 841 km - octobre 1988 159,79

Rousseau, Robert:  
Surintendant - Travaux publics  
\* 1 049 km - octobre 1988 199,31

Roy, François:  
Agent d'information - Direction générale  
\* 350 km - octobre 1988 85,75  
\* 10 sorties 27,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:  
\* Repas - réunion ville de Trois-Rivières / Multidev, Désourdy & Promoteur C.D.F. 386,00

Jean Benoit:  
\* Repas - Évaluation 64,00  
\* Allocation d'automobile - 101 km - septembre et octobre 1988 24,74

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Claude Gendron:  
\* Colloque Association des professionnels en ressources humaines du Québec, Sobeco - rencontre pour assurance collective, Rencontre Syndicat des fonctionnaires 183,30 \$

Pierre Moreau:  
\* Québec - M.A.M. approbation de règlements 92,90

Denis Ricard:  
\* Repas avec divers invités 17,61

Christiane Thibodeau:  
\* Souper - soirée handicapés et dépenses de bar 27,00

Alain Tremblay:  
\* Session d'information "Les droits d'auteur" 78,15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

\* Louise Goyette 71,94



LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988

* André Marcil	1 382,29
* Jacques St-Laurent	123,97
	<hr/>
TOTAL	693 964,27 \$
	<hr/>
* Chèques déjà livrés	
	<hr/>
GRAND TOTAL	1 076 780,08 \$
	<hr/>

ADOPTÉ

-----

448-88  
Convention  
collective  
Syndicat  
des fonct.  
de la ville  
T.-R.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Claude Gendron, directeur des Ressources humaines ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville, la convention collective avec le Syndicat des fonctionnaires de la ville de Trois-Rivières établissant les conditions de travail du 1<sup>er</sup> janvier 1988 au 31 décembre 1989.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-----

449-88  
Nomination  
du maire-  
suppléant  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. le conseiller Yvan Leclerc soit et est nommé maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois.

ADOPTÉ

-----

450-88  
Résolution  
d'emprunt  
au fonds  
de roulement  
re: achat  
d'une murale  
cartographique  
et accessoires  
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'achat d'une murale cartographique et des accessoires pour la salle de la commission permanente;

ATTENDU que cet achat est évalué à 7 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à faire l'achat d'une murale cartographique et des accessoires;

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 7 000 \$ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 7 000 \$ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1989;

LUNDI, LE 7<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988



Que s'il arrivait que le coût de certains achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1989 à 1993 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années.

ADOPTÉ

-----  
LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*Jean JRD*  
GREFFIER

*Mme Beaumont*  
MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21e jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à dix-huit heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	André	NOEL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
07-11-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----  
AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt,  
avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour,  
à la séance du 15 février 1988;
- b) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement,  
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,  
à la séance du 30 mai 1988;
- c) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone,  
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,  
à la séance du 6 juin 1988;
- d) Règlement concernant les parcs,  
avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau,  
à la séance du 20 juin 1988;
- e) Amendement au règl. 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de préciser le jour et l'heure où les réceptacles doivent être déposés à la rue,  
avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier,  
à la séance du 19 septembre 1988;
- f) Règlement prévoyant des travaux de modifications à divers services à l'hôtel de ville,  
avis donné par M. le conseiller Pierre Dupont,  
à la séance du 7 novembre 1988;
- g) Travaux de réfection de conduites d'égout et emprunt,  
avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier,

LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988



à la séance du 7 novembre 1988;

- h) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement, aux fins de permettre le stationnement sans frais sur parcomètres, aux véhicules publics, avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier, à la séance du 7 novembre 1988;

Règlement  
prévoyant  
travaux de  
recherche  
de fuites  
sur réseau  
d'aqueduc  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Claude Pélissier

Règlement  
prévoyant  
trav. de  
const. de  
trottoirs  
etc.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de construction de trottoirs, de recouvrement de pavage et de plantation d'arbres et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Roger Bellemare

Règlement  
prévoyant  
l'achat de  
véhicules et  
machinerie  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat de véhicules et de machinerie pour les Services des travaux publics et de la sécurité publique et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Gilles Latour

Règlement  
prévoyant  
réparation  
au Manoir de  
Tonnancourt  
etc.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la réparation au Manoir de Tonnancourt, des essais au charbon actif et l'achat, l'installation et une étude concernant l'instrumentation et le contrôle informatique à l'Usine de traitement d'eau, la construction de regards d'égout, l'imperméabilisation de la conduite de la rue Bellefeuille, la rénovation de puisards et de regards, la réparation de la station de pompage Denoue et le nettoyage de conduite d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Claude Pélissier



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

Amendement  
au règl. 15  
re: taux taxe  
d'eau et vente  
de l'eau au  
compteur  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 15 concernant le taux de la taxe d'eau et la vente de l'eau au compteur, aux fins de modifier ces taux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Émilien La Barre

---

Amendement  
au règl. 25  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de modifier ces taux pour les années 1989 et suivantes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Pierre Dupont

---

Amendement  
au règl.  
25TA  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25TA concernant la taxe d'affaires, aux fins de modifier le taux de cette taxe.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Henri-Paul Jobin

---

Amendement  
au règl.  
186  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier les modalités du stationnement de nuit dans la zone centre-ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de novembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Roger Bellemare

---

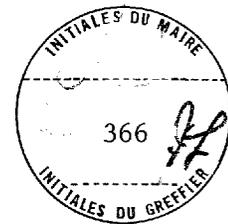
451-88  
Compte rendu  
07-11-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Léo Thibeault  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 7 novembre 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988



Page 4 - avant l'item 13.- et après DIRECTION GÉNÉRALE:

Il faudrait mentionner à cet endroit: "DÉPART DE M. LE CONSEILLER PIERRE DUPONT."

Page 7 - item 29 - dernier paragraphe:

Changer "100 \$" pour "200 \$".

ADOPTÉ

452-88  
Règlement  
957-C  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 septembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 957-C (1988) amendant le règlement 957 prévoyant des crédits de taxes foncières afin d'encourager la construction des terrains vacants dans le centre-ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

453-88  
Règlement  
1093 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1093 (1988) décrétant une taxe d'affaires aux commerces et places d'affaires de la zone SIDAC CENTRE-VILLE TROIS-RIVIÈRES, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

454-88  
Contrat  
entente  
avec  
ASSOCIATION  
DU TROT ET  
AMBLE DU  
QUÉBEC INC.  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est propriétaire d'un hippodrome permettant de présenter des programmes de courses attelées avec pari mutuel;

ATTENDU que l'Association du trot et amble du Québec inc. est la représentante autorisée des propriétaires, entraîneurs et conducteurs de chevaux;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Ville et l'Association coopèrent à la présentation de programmes de courses attelées;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville conclut, pour la période du 6 avril 1988 au 31 décembre 1992, une entente avec l'Association dans laquelle seront successivement abordés les points suivants: engagements de la Ville, bourses (fonds de pension et frais



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

d'administration), affichage, jours de courses, paris hors piste, comité des bourses, assurances, durée et langue de la convention.

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, M. le Maire-suppléant, et le directeur général, M. Jean-Luc Julien, ou, en son absence le greffier, Me Jean Lamy, soient et sont, par la présente résolution, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention à cet effet, selon les clauses et termes du projet qui vient d'être soumis au Conseil et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il y était récité au long.

ADOPTÉ

455-88  
Contrat  
acte de  
correction  
re: lot  
181-2-148  
François  
Larouche  
Adoption

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 311-84 adoptée le 18 juin 1984, le Conseil a décidé de vendre à M. François Larouche le terrain désigné comme étant la RESUBDIVISION numéro CENT QUARANTE-HUIT de la SUBDIVISION numéro DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-2-148) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu par Me Guy Leblanc, notaire, le 21 juin 1984 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 22 juin 1984 sous le numéro 353,630, la Ville de Trois-Rivières a effectivement vendu à M. François Larouche un terrain y désigné comme étant la RESUBDIVISION numéro CENT QUARANTE-HUIT de la SUBDIVISION numéro DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-2-148) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que l'immeuble que la Ville de Trois-Rivières voulait vendre fait bel et bien partie du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et non de celui de la Cité de Trois-Rivières, comme mentionné audit acte de vente;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger cette erreur de désignation pour établir clairement les droits de M. François Larouche;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières comparaisse avec M. François Larouche dans un acte de correction relatant les faits ci-dessus évoqués.

Que la Ville de Trois-Rivières établisse, dans cet acte de correction, que le nom du cadastre mentionné dans le contrat de vente intervenu entre elle et M. François Larouche doit être rectifié et remplacé par celui de la Paroisse de Trois-Rivières;

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Régistrateur du bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières de faire les inscriptions pertinentes dans ses registres afin de donner effet audit acte de correction et de substituer la nouvelle désignation à l'ancienne.

Que son Honneur le maire, ou en son absence, M. le maire-suppléant, et le directeur général, M. Jean-Luc Julien, ou, en son absence, le greffier, Me Jean Lamy, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de correction préparé par Me France Leclerc, notaire, de l'étude "Leblanc, Leblanc et Paquin, notaires et conseillers juridiques", selon les clauses et termes du projet qui

LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988



vient d'être soumis au Conseil et qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était récité au long.

ADOPTÉ

---

456-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
de M. GUY  
RICHARD  
lot  
1120-296  
C.T.R.  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 20 avril 1976 sous le numéro 301,958, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à Monsieur GUY RICHARD, le lot 1120-296 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions entre autres, celle de construire une maison d'habitation, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à toutes ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières aux droits et obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur, aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 301,958.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Paquin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

457-88  
Contrat  
mainlevée  
en faveur  
de M.  
FRANÇOIS  
LAROCHE  
Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 22 juin 1984 sous le numéro 353,630, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a vendu à Monsieur FRANÇOIS LAROCHE, le lot 181-2-148 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions entre autres, celle de construire une maison d'habitation, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur a satisfait à toutes ces conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières aux droits et obligations de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, donne mainlevée de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur, aux termes de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 353,630.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Guy Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

458-88  
Nomination  
de deux  
représentants  
re: comité  
d'harmonisa-  
tion du  
soutien aux  
organismes  
de sport  
supralocaux  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que messieurs Jacques St-Laurent et Alain Tremblay soient désignés pour représenter la Ville de Trois-Rivières sur le comité de la Municipalité régionale de comté De Francheville qui a comme mandat d'harmoniser le soutien aux organismes de sport supralocaux des municipalités de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

459-88  
Amendement  
rés. 97-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la résolution 97-88 adoptée le 7 mars 1988 soit modifiée en changeant la date d'échéance de l'option pour celle du 1er juin 1989.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'addendum à l'option d'achat consentie à COMPLEXE DE LÉRY INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit addendum qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

460-88  
Déclaration  
de la ville  
re: actes  
professionnels  
de Me Gilles  
Poulin  
Adoption

ATTENDU qu'il est obligatoire pour un notaire d'adhérer au Régime d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;

ATTENDU qu'un notaire peut être exempté d'adhérer à ce régime s'il exerce sa profession à l'emploi exclusif d'un organisme public;

ATTENDU que Me Gilles Poulin est à l'emploi exclusif de la Ville où il y agit comme notaire et assistant-greffier;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville s'engage à prendre fait et cause pour Me Gilles Poulin, notaire, dans toute poursuite en justice intentée par suite d'actes professionnels posés dans l'exercice de ses fonctions jusqu'à concurrence du montant minimum de garantie obligatoire en vertu du Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988



461-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des  
comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 12 novembre 1988

Télécon inc.:	
Renouvellement de branchements d'aqueduc et d'égout 1988 - paiement no 7 - retenue 10%	54 566,21 \$
Laboratoires Shermont inc.:	
Parc Isabeau phase VII contrôle qualitatif	2 476,50
Réfection d'égout combiné boul. du Carmel	1 890,43
Floriculture Gauthier inc.:	
Remise de retenue sur paiements de 1985	3 365,50
Bo-Québécois Électrique:	
Modificaiton d'entrée - 5626 et 5638 boul. des Forges - paiement no 1	350,00
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 309, rue St-Georges - paiement no 2	500,00
Pierre Beaudoin Électrique:	
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 1670, rue Champlain - paiement no 2	500,00
André Leblanc et Ass.:	
Honoraires professionnels - Évaluation et négocia- tion avec 2 locataires - 1602, Badeaux	200,00
Gazonnements J.M.B. Inc.:	
Pose de gazon	5 028,15
Cie J.B. Rolland ltée:	
* Achat de matériel d'imprimerie	773,38
Westburne Qué inc. Elec.:	
* Achat de pièces diverses	385,20
J.C. Trépanier:	
Vidange de fosses	6 520,00
I.B.M. Canada ltée:	
Service d'entretien selon contrat - Novembre	2 312,92
Pinkerton Québec ltée:	
Préposés au stationnement - du 16 au 29 octobre 88	960,84
Motorola ltée:	
Service d'entretien - Sécurité publique - novembre 88	733,75
Trois-Rivières Entretien enr.:	
* Entretien ménager - Poste de police #2 - septembre et octobre 88	620,00
Les Locations Vieilles Forges inc.:	
* Location de véhicule - 26 nov. au 26 déc. 88	547,38
Laviolette auto location inc.:	
* Location de véhicule - 16 nov. au 16 déc. 88	500,31
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordures	186,26
Système alarme universel inc.:	
Réception de signaux - du 10-12-88 au 10-03-89	150,00
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Sécurité publique - Octobre 88	65,00
Comterm inc.:	
Frais d'entretien - Novembre 88 - Sécurité publique	51,00
La Belle Vision inc.:	
Location de câble FM - Service des permis - novembre et décembre	30,28
Jean-Jacques Vézina:	
* Surveillance incendie St-Michel-des-Forges	47,00
Évaluations SDR inc.:	



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

Contrat d'évaluation - Retenue 25%	1 200,93
Jolicoeur, Lacasse, Simard & Ass.:	
Frais professionnels d'avocat - Dossier	
Raymond Fleury - CSST	773,14
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	533,04
Agents de réclamations de l'Est ltée:	
Réclamation Monique Francoeur	390,80 \$
Jocelyne Bédard:	
Inscription nautilus U.Q.T.R.	37,50
Probec ltée:	
Appel d'offres	997,02
Le Nouvelliste:	
Annonce	378,00
Publi-Design enr.:	
Travaux de graphisme - François Roy	340,18
Christine Johnson:	
Traduction texte anglais - François Roy	46,00
Chrystiane Nolet:	
Sténographie - Service contentieux	14,50
Société québécoise d'information juridique:	
Abonnement - Jean Lamy	535,00
American water works ass.:	
Livre et documents de référence sur l'eau -	
Service techniques	72,61
Formulaires Ducharme inc.:	
Renouvellements de mises à jour - Direction générale	56,00
Centre national de philatélie:	
Répertoire de codes postaux - Jean Lamy	10,00
Studio Henrichon 1981 inc.:	
Mosaïque du conseil	3 200,00
Major Maurice St-Onge:	
Regroupement de gardes paroissiales - Subvention	
accordée 40e anniversaire de fondation - Mairie	200,00
Sylvain Berthiaume:	
Club de karaté Trois-Rivières - Subvention	100,00
CÉDIC:	
13 billets gala - Mairie	715,00
Marché St-Louis ltée:	
* Achat de bière et liqueurs pour réceptions	768,97
Mme Jeanne Paquin:	
* 2 buffets	301,00
Cuisine Souperbe:	
* Repas pour Pluram et Ville - Plan d'urbanisme	67,50

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Thérèse Lebel et Maurice St-Onge	800,00
Camille Chamberland	640,00
Denis Beaudry et Guylaine St-Germain	2 000,00
Denis Beaudry	800,00
Denis Beaudry et Marcel Guimond	1 580,00
Claude Caron	2 000,00

LOISIRS

Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Sept. 88	926,94
Association du hockey mineur de Trois-Rivières:	
Frais d'arbitrage et de marqueur - Sept. 88	788,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boisvert, Henri-Paul:	
* Technicien génie civil I - équipement & opérations	
(Services communautaires)	

LUNDI, LE 21<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 1988



ALLOCATIONS D'AUMOBILES (suite)

496 km - octobre 88	111,05
Boucher, Réjean:	
* Resp. alimentation en eau - Usine de traitement d'eau	
504 km - octobre 88	95,76
Bruneau, Roger:	
* Directeur-adjoint - Urbanisme	
531 km - septembre et octobre 88	130,09
Daviau, André:	
* Chef technicien - Génie	
683 km - octobre 88	143,43
Déziel, Germain:	
* Ingénieur - Génie	
694 km - juillet à octobre 88	170,03 \$
Galarneau, Maurice:	
* Technicien génie civil III - Génie	
1 459 km - octobre 88	280,61
Jacob, Luc:	
* Opérateur programmeur - Informatique	
19 sorties - septembre octobre et novembre 88	52,25
Lajoie, Carole:	
* Technicienne génie civil I - Génie	
636 km - octobre 88	155,82
Pellerin, Michel:	
* Surveillant travaux - Génie	
1 027 km - octobre 88	203,99
Plamondon, Guy:	
* Technicien génie civil I - Génie	
522 km - octobre 88	127,89
Pruneau, Céline:	
* Inspecteur en aliments - Services communautaires	
28 sorties - octobre 88	77,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Léo Bellerose:	
* Montréal - Session de formation à A.P.S.A.M. pour la santé et la sécurité du travailleur pour les travaux de déneigement	157,40
Service des loisirs:	
* Achat du répertoire des problèmes environnementaux des municipalités de la région Mauricie Bois-Francs	14,00
Jacques Goudreau:	
* Québec - Discussion sur la réglementation d'urbanisme - 31-10-88	77,15
Autre rencontre chez Pluram le 25-10-88	98,65
Petite caisse	102,57
André Verville:	
* Beauport - Stage de formation "Procédures judiciaires" donné par le M.A.P.A.Q. - 17 au 21-10-88	527,18
Millage d'octobre 88 - 39 sorties	107,25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

* Serge Desjardins	326,23
* Colette Duval	37,35
* Jean Lamy	259,00
* Jean-Jacques Lacroix	81,63
* René Monfette	1 528,62
* Lucien A. Ouellet	70,91

TOTAL 107 968,10 \$

=====



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

Pour la semaine se terminant le 19 novembre 1988

Aqua-Data inc.:	
Services professionnels pour l'inspection et l'analyse de bornes d'incendie - retenue	27 775,00 \$
Pluritec-Environnement:	
Honoraires professionnels - Plan directeur de l'aéroport de Trois-Rivières	24 396,23
R. Dubuc inc.:	
Éclairage de rues - 1988 - Différents secteurs - retenue 10%	21 558,78
Inspectronic ltée:	
Réhabilitation de la conduite de 1 200 mm du boul. des Récollets - retenue 10%	14 874,12 \$
A.D.S. Ass. ltée:	
Honoraires pour expertise professionnelle - Parc de l'exposition - Étude de faisabilité	7 000,00
Sani-moderne inc.:	
Inspection d'égouts par caméra	4 097,51
Pagé Construction inc.:	
Travaux de pavage exécutés pour entrées de véhicules, rue St-Georges	2 050,00
Lajoie, Roy, Lambert & Associés Avocats:	
Honoraires professionnels - Relations de travail cadres, arbitrage grief Arthur Proulx dossier Gérald Cholette	9 784,97
Trust Général du Canada:	
Garde de valeurs au 30-09-88	6 646,61
Groupe Sobéco inc.:	
Honoraires professionnels pour septembre 88	5 900,00
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
* Achat de pièces diverses	331,66
Maurice Galarneau:	
Location d'appareil vidéo pour travaux d'égout	60,00
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
* Entretien ménager - Travaux publics - octobre 88	2 710,33
Contenants intercité inc.:	
Service de contenants - Aéroport, Marina, Parc Pie XII, Centre Loisirs Multi Plus, Colisée	856,60
Motorola ltée:	
Télé-avertisseur ascenseur	780,00
I.B.M. Canada ltée:	
Service d'entretien - Informatique	548,80
Ascenseurs RCR Trois-Rivières:	
Vérification pour octobre	172,00
Pitney Bowes:	
Contrat d'entretien balance postale	51,00
La Belle Vision inc.:	
Location de câble - novembre, décembre	41,08
A. Coulombe ltée div. Trois-Rivières:	
Eau - Autogare	21,25
Baril Évaluation ltée:	
Honoraires professionnels - Service d'évaluation retenue 25%	1 329,49
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	583,71
Paquette et Ass. Huissier:	
Frais de huissier	68,56
Gagnon Senechal Coulombe & Ass.:	
Frais de huissier	32,80
Villeneuve Miller huissiers:	
Frais de huissier	17,68
Dupont & Patenaude Ass.:	
Frais de huissier	7,60
René Monfette:	
* Remboursement pour perte ou vol d'argent dans petite-caisse	60,00
National Geographic soc.:	
Achat d'agenda - Service d'urbanisme	13,55

LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988



APCHQ & R. Mauricie inc.:	
Cotisation 89 - Service des permis	290,00
Signalisation 3-D:	
Panneau loisirs	161,32
Ass. des chefs policiers pompiers du Québec:	
Cotisation 89 - Sécurité publique	150,00
Les publications du Québec:	
Abonnement revue "Marché du travail" - Ress. humaines "Gazette officielle" - Cour municipale	132,00
Revue Commerce:	
Renouvellement - Direction générale	39,00
APRHQ:	
Inscription souper-conférence 88-11-28 - Ress. humaines	36,00
<u>LOISIRS</u>	
Productions Specta inc.:	
Dépenses pour le festival national de la poésie	2 838,25 \$
Société des loisirs St-Sacrement inc.:	
Patinoire extérieure	865,00
Les loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Patinoire extérieure	1 480,00
Les loisirs Ste-Thérèse inc.:	
Patinoire extérieure	865,00
Les loisirs St-Philippe inc.:	
Patinoire extérieure	615,00
Les loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.:	
Patinoire extérieure	865,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Parc-école réparation d'une serrure - Entretien ménager des parcs-écoles	2 363,92
Comité des citoyens Jean-Nicolet:	
Patinoire extérieure	865,00
Comité des citoyens des habitations Adélarde-Dugré:	
Patinoire extérieure	865,00
Comité de regr. et d'action des citoyens du boul. St-Jean:	
Patinoire extérieure	640,00
Ass. sportive Ste-Cécile inc.:	
Patinoire extérieure	865,00
Ass. récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	
Patinoire extérieure	865,00
Ass. récréative Ste-Marguerite inc.:	
Patinoire extérieure et programme des ateliers de loisir	1 015,00
Ass. récréative de Normandville inc.:	
Patinoire extérieure	640,00
Ass. du hockey mineur de Trois-Rivières inc.:	
Location d'ordinateur - octobre et novembre	100,00
<u>ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES</u>	
Arseneault, Jean-Yves:	
* Animateur en loisir - loisirs	
377 km - août à novembre 88	92,36
Baril, Roger:	
* Surintendant - Travaux publics	
185 km - octobre 88	45,33
<u>FRAIS DE DÉPLACEMENT</u>	
Jean Lamy:	
Shawinigan - Interrogation cause Lina Bellerive	19,60
<u>REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES</u>	



LUNDI, LE 21e JOUR DE NOVEMBRE 1988

* Juliette Bourassa	131,85
* René Monfette	1 443,61
	<hr/>
TOTAL	150 057,57 \$ =====
GRAND TOTAL	258 025,67 \$ =====
* Chèques déjà livrés	

ADOPTÉ

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*JL*  
GREFFIER

JL/JRD

*Gilles Beaudoin*  
MAIRE

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5e jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à dix-neuf heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

462-88  
Budget  
1989  
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1989 se chiffrent à la somme de 44 200 000 \$ suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de 44 200 000 \$;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de 44 200 000 \$ soit appropriée pour les dépenses de l'année 1989.

ADOPTÉ

463-88  
Programme  
d'immobilisation  
1989-90 et  
91  
Adoption

CONSIDÉRANT l'article 473 de la loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1989-1990 et 1991, au montant de 47 152 200 \$, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

  
GREFFIER

JL/JRD

  
MAIRE



LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5e jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbal  
21-11-88  
Adoption

-----  
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 21 novembre 1988 soit adopté.

ADOPTÉ

-----  
AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Achat d'équipements de restaurant et d'entretien pour le restaurant du parc portuaire et achat d'ameublement, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 30 mai 1988; Maintenu par M. le conseiller André Landry;
- c) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
- d) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;
- e) Amendement au règl. 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de préciser le jour et l'heure où les réceptacles doivent être déposés à la rue, avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier, à la séance du 19 septembre 1988;
- f) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement, aux fins de permettre le stationnement sans frais sur parcomètres, aux véhicules publics, avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier, à la séance du 7 novembre 1988;

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



- g) Règlement prévoyant des travaux de recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc et emprunt, avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier, à la séance du 21 novembre 1988;
- h) Règlement prévoyant des travaux de construction de trottoirs, de recouvrement de pavage et de plantation d'arbres et emprunt, avis donné par M. le conseiller Roger Bellemare, à la séance du 21 novembre 1988;
- i) Règlement prévoyant l'achat de véhicules et machinerie pour les services des travaux publics et de la sécurité publique et emprunt, avis donné par M. le conseiller Gilles Latour, à la séance du 21 novembre 1988;
- j) Règlement prévoyant la réparation au Manoir de Tonnancourt, des essais au charbon actif et l'achat, l'installation et une étude concernant l'instrumentation et le contrôle informatique à l'Usine de traitement d'eau, la construction de regards d'égout, l'imperméabilisation de la conduite de la rue Bellefeuille, la rénovation de puisards et de regards, la réparation de la station de pompage Denoue et le nettoyage de conduite d'aqueduc et emprunt, avis donné par M. le conseiller Claude Pélissier, à la séance du 21 novembre 1988;
- k) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier les modalités du stationnement de nuit dans la zone centre-ville, avis donné par M. le conseiller Roger Bellemare, à la séance du 21 novembre 1988;

Règlement  
re: crédit  
taxes fon.  
sur tout  
territoire  
de la Ville  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant le crédit de taxes foncières sur tout le territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller André Landry

Travaux  
de réfection  
d'égout sur  
le boul.  
Des Chenaux  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection d'égout sur le boulevard Des Chenaux et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Claude Pélissier

Pose de  
services  
muni. sur  
les rues  
Lamy et

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose de services municipaux sur les rues Lamy et Baril et décrétant un emprunt à cet effet (parc Isabeau).



LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Baril  
Avis de motion

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller André Landry

---

Achat et  
installation  
de vannes  
de réduction  
de pression  
sur réseau  
d'aqueduc  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et l'installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Gilles Latour

---

Achat et  
installation  
pompe d'ur-  
gence à ali.  
d'eau brute  
à l'Usine de  
traite. d'eau  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et l'installation d'une pompe d'urgence à l'alimentation d'eau brute de l'Usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Claude Pélissier

---

Travaux de  
réfection  
belvédère  
boul. Des  
Chenaux  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection du belvédère du boulevard Des Chenaux et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Gilles Latour

---

Amendement  
règl. 1057  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendement le règlement 1057 concernant les crédits de taxes dans la zone industrielle, aux fins d'extensionner la période.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller André Landry

---

Travaux  
pr tenue  
Grand Prix

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant divers travaux pour la tenue du Grand Prix 1989 (pavage, murets, glissières de

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



1989 et pr  
championnat  
de baseball  
mineur 1989  
Avis de motion

sécurité) et pour la tenue du championnat mondial de baseball mineur été 1989 (travaux d'entretien au stade de baseball) et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Yvan Leclerc

464-88  
Compte rendu  
21-11-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 21 novembre 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 2 - item 4 - 2e paragraphe:

Après le mot "peut" ajouter: "et doit".

Page 5 - item 31 a) - 3e paragraphe:

À la fin du paragraphe après le mot "geste" ajouter une virgule et: "afin de vérifier si ces villes ont été déclarées libres d'armements nucléaires".

ADOPTÉ

465-88  
Règlement  
15-A-29  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 15-A-29 (1988) amendant le règlement no 15 en ce qui a trait aux taux de la taxe d'eau et à la vente de l'eau au compteur, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

466-88  
Règlement  
25-AC  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 25-AC (1988) amendant le règlement no 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et



LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

des taxes spéciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

467-88  
Règlement  
25-TA-0  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 25-TA-0 (1988) amendant le règlement no 25TA concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier le taux de ladite taxe, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

468-88  
Règlement  
1094  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1094 (1988) prévoyant des travaux de modification des locaux à l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt au montant de 46 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

469-88  
Règlement  
1095  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1095 (1988) prévoyant des travaux de reconstruction des conduites d'égout sanitaire sur la rue Papineau entre les rues Barthe et Dunant et prévoyant également des travaux de réparation majeure des conduites d'égout sanitaire sur la rue Papineau, entre les rues Mgr Briand et Barthe, ainsi qu'entre la rue Dunant et les lignes électriques d'Hydro-Québec, également sur la rue Des Bouleaux, entre la rue De Longueuil et le poste de pompage, et sur la rue Dunant, entre les rues Barthe et Des Bouleaux et enfin sur la rue Jean-Victor Allard, entre la Place Vanier et la rue Dunant, et décrétant un emprunt au montant de 740 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



470-88  
Contrat  
avec BELL  
CANADA  
Adoption

ATTENDU que l'Usine de filtration de la Ville de Trois-Rivières utilise divers équipements téléphoniques et que ceux-ci sont reliés au réseau de Bell Canada;

ATTENDU qu'il est avantageux pour la Ville de Trois-Rivières de conclure avec Bell Canada un contrat à tarifs fixes par lequel cette dernière convient de fournir, d'installer et de maintenir l'équipement et le service téléphonique à l'Usine de filtration située au 7800 du boulevard Des Forges à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut avec BELL CANADA un contrat à tarifs fixes pour la fourniture, l'installation et le maintien de l'équipement et du service téléphonique desservant son Usine de filtration.

Que le directeur général, Monsieur Jean-Luc Julien, ou, en son absence, le greffier, Me Jean Lamy, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat à tarifs fixes avec BELL CANADA, selon les clauses et termes du projet qui vient d'être soumis au Conseil et qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était récité au long.

ADOPTÉ

---

471-88  
Contrat  
entente  
avec la  
CORPORATION  
POUR LE DÉV.  
DE L'ÎLE  
ST-QUENTIN  
Adoption

ATTENDU que la CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN est intéressée à entretenir les pistes de ski de fond du parc linéaire, du parc Fortin à la rue Tebbutt pour la période débutant vers le dix-neuf (19) décembre 1988 et se terminant vers le trente-et-un (31) mars 1989;

ATTENDU qu'il est opportun que la Ville de Trois-Rivières conclut une entente à cet effet avec ladite corporation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut un protocole d'entente avec la CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN dans lequel celle-ci s'engagera à:

- mettre en place deux (2) pistes pour la pratique du ski de fond au parc linéaire;
- entretenir ces pistes, à raison, de trois (3) fois par semaine, du parc Fortin à la rue Tebbutt;
- fournir l'équipement, la main-d'oeuvre et l'essence pour effectuer ce travail;
- remettre un rapport d'entretien à la fin de la saison.

Que la Ville verse à ladite corporation, pour le travail qu'elle effectuera, une somme de dix-huit (18 \$) dollars l'heure, payable sur présentation de factures à cet effet.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et le directeur des Services communautaires, M. Albert Morrissette, ou en son absence, le greffier, Me Jean



LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Lamy, soient et sont autorisés, par la présente, à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉ

472-88  
Contrat  
entente  
avec LA  
S.Q.A.E.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux relativement à la réalisation de travaux de nettoyage des tributaires du collecteur Père-Daniel, selon les clauses et termes du projet qui vient d'être soumis au Conseil et qui est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était récité au long.

ADOPTÉ

473-88  
Autorisation  
pour vendre  
des boissons  
alcooliques  
au profit de  
Festineige  
inc.  
Adoption

ATTENDU que Festineige inc. entend organiser un carnaval d'hiver à Trois-Rivières du 17 au 26 février 1989;

ATTENDU que Festineige inc. prévoit vendre des boissons alcooliques à divers endroits dans le cadre de certains événements;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

La Ville de Trois-Rivières autorise Festineige inc. à vendre des boissons alcooliques sur les lieux où se dérouleront les activités suivantes:

- Démonstration de ski acrobatique: vendredi le 17 janvier 1988 (site à déterminer).
- Soirée d'ouverture: vendredi le 17 février 1988 (pavillon de la jeunesse).
- Course de motocyclettes sur glace: samedi le 18 février 1988 (parc Pie XII).

La Ville de Trois-Rivières appuie la demande de permis que Festineige inc. présentera à la Régie des permis d'alcool du Québec afin d'être autorisé à vendre des boissons alcooliques.

ADOPTÉ

474-88  
Demandes  
d'exemptions  
de la taxe  
d'affaires  
pour des  
organismes  
Adoption

ATTENDU que le R.A.P.P. (Regroupement d'artistes-peintres professionnels) inc., Les productions de la galerie et la Commission des normes du travail s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptés de la taxe d'affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant les demandes

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



d'exemption de taxe d'affaires formulées par le R.A.P.P. (Regroupement d'artistes-peintres professionnels) inc., Les productions de la galerie et la Commission des normes du travail.

ADOPTÉ

---

475-88  
Acceptation  
soumissions  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les soumissions suivantes:

- Réfection de monuments au cimetière St.James: Les monuments Boucher et Lefebvre inc.: 5 070 \$;
- Conversion de trois (3) édifices à bi-énergie: Raymond Dubuc inc.: 8 900 \$;
- Démolition de trois (3) édifices rue Badeaux et St-Antoine: Excavation Tourne-sol: 16 200 \$.

ADOPTÉ

---

476-88  
Demande au  
ministère  
de l'Envi-  
ronnement  
re: appro.  
différents  
plans  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans concernant les services municipaux sur les rues Lamy et Baril, concernant la mise en place de deux (2) vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc, concernant l'ajout d'une pompe d'urgence à l'alimentation d'eau brute, concernant les travaux de réfection du belvédère Des Chenaux et concernant la réfection d'égouts sur le boulevard Des Chenaux et que le directeur des Services techniques soit autorisé à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

---

477-88  
Adoption  
du plan  
d'urbanisme  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le projet de plan d'urbanisme préparé par la firme Pluram inc. en novembre 1988, soit adopté à toutes fins que de droit, copie dudit plan étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la consultation relativement à l'adoption du plan d'urbanisme ait lieu dans les trente (30) jours de la présente;

Qu'une assemblée publique soit tenue le 21 décembre 1988 à 19 h 30 relativement au plan d'urbanisme.

ADOPTÉ

---

478-88  
Acceptation  
divers  
projets

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:



LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

re: prog. de  
développement  
de l'emploi  
Adoption

Que le Conseil accepte que les différents projets annexés à la présente résolution soient présentés au gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme de développement de l'emploi.

ADOPTÉ

479-88  
Comptes  
à payer  
novembre  
1988  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis au cours du mois de novembre 1988 au montant de 2 042 182,34 \$ soient acceptés.

ADOPTÉ

480-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 26 novembre 1988

Notaire Yves-Martin Veillette:

* Compte final dossier Ville de Trois-Rivières et compagnie 141398 Canada inc. Vente et éclaircissement des titres de propriété	12 952,00 \$
Pluram inc.:	
Refonte de la réglementation d'urbanisme et plan d'urbanisme - Période septembre et octobre 88	9 000,00
Sani-Moderne inc.:	
Inspection d'égouts par caméra - Paiement no 3	6 807,20
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de retenue - Jardin des Ursulines	6 281,69
Guimond Électrique inc.:	
Remise de retenue - Éclairage de rues 1984	1 136,72
Bo-Québécois Electrique inc.:	
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 355-375, rue St-Georges - Paiement no 2	500,00
Construction S.R.B.:	
Sciage de bordure - 2475, boul. du Carmel	210,00
Productions Specta inc.:	
* Réception ADISQ	110,25
Services professionnels	19 850,21
Groupe Sobeco inc.:	
Honoraires professionnels dossier assurance collective	5 575,00
Pluritec ltée:	
Services professionnels de M. Jean-Paul Dorion - cause Paul Martin vs Ville	259,80
Me Claude Trudel:	
Juge suppléant - Cour municipale	200,00
Sani-Paré inc.:	
* Contrat service de contenants - 1er au 15-11-88	37 673,71
Gaston Paillé ltée:	
Location de pelles	4 560,00
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Travaux publics, Autogare, Usine de filtration, Sécurité publique	4 564,81
Thomas Bellemare ltée:	
Voyages service de contenants	1 860,00
Yves Guertin inc.:	
Transport et machine à terre	1 100,00
Pinkerton Québec ltée:	

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Préposés aux stationnement - 30-10-88 au 12-11-88	923,16
J.C. Trépanier:	
Service de camions vacuums	640,00
Trois-Rivières Location inc.:	
Location d'équipement	291,19
Norman Wade co ltée:	
Location de niveau d'arpentage	98,10
Location Buromax inc.:	
Location de photocopieur - 13-11-88 au 13-12-88	114,07
Échafaudage Du-For inc.:	
Location d'échafaud	32,70
C.P. ltée:	
Câbles souterrains	30,00
Baril Évaluation ltée:	
Honoraires professionnels pour service d'évaluation - Retenue 25 %	984,40
Micrograph:	
Développement de films	116,94
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - Cour municipale	108,00
Restaurant L'Orange inc.:	
Repas détenus - Sécurité publique	40,00
Lavage de vitres l'expert enr.:	
Lavage de vitres - Usine de filtration	592,90 \$
Extermination B.B. inc.:	
Traitement des pigeons - Terrain de l'expo - octobre et novembre	45,00
Le Nouvelliste:	
Publication appels d'offres, avis public, annonce	1 213,75
Institut d'histoire de l'amérique française (1970):	
Publicité - François Roy	100,00
Publi-Hebdo inc.:	
Publication avis public	67,20
Pierre Dessureault:	
Contrat de photographies - Évaluation	3 257,10
Nadeau Air Service:	
Photos aériennes - Urbanisme	63,00
Jean Méthot:	
Honoraires professionnels - Cause Gaëtan Forcier	460,00
Cour municipale de Trois-Rivières:	
* Ceinture inexistante dans le camion de la ville	200,00
André Rocheleau:	
Bris de lunettes	88,00
Association des communicateurs municipaux du Qc:	
Cotisation 1989 - François Roy	100,00
American water works association:	
Achat de volume - Serv. Techniques	34,87
Librairie des sciences administratives:	
Achat d'un volume - Ressources humaines	24,95
Hilaire Milette:	
Surplus de perception de taxes	6,58
Atelier-Galerie Claude Mattheau:	
Achat de 15 peintures (souvenirs retraités)	1 389,75
Mme Jeanne Paquin:	
Repas	329,06
Cuisine Souperbe:	
Repas	243,50
Marché Alarie & Frères inc.:	
Liqueurs pour réceptions	37,90

#### LOISIRS

Hippodrome T.-R. (1985) inc.:	
Remboursement stationnement expo 88	2 807,00
Pro-Gest enr. R. Lepage:	
Location d'espaces - Final	2 711,00
Ass. du Hockey mineur de T.-R.:	



LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Frais d'arbitrage et de marqueur - octobre 88	
Statisticien - Subvention pour activités	4 584,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Programme boîte à surprise, ballet jazz	450,00
Association sportive Ste-Cécile:	
Programme anglais par le jeu et ballet jazz	300,00
Comité des citoyens des abitations A. Dugré inc.:	
Programme de céramique	150,00
Association récréative Normanville inc.:	
Programme céramique pour enfants	150,00
CAPAC:	
Droits expo 88 tarif	55,93
Système d'alarme Universels:	
Service de protection - Exposition - période du 10-11-88 au 10-11-89	278,00
TIM centre multi-sports:	
Location terrains de badminton	200,00

Achats pavillon de la jeunesse:

Alexandre Gaudet ltée:	1 102,75
Centralco (1982) inc.:	630,30
J. Champagne enr.:	434,60
Crèmerie des Trois-Rivières:	362,64
Good Host:	313,95
Les croustilles Yum Yum inc.:	288,65 \$
Emballages Bettez inc.:	197,81
Le Groupe Samson:	85,71
L P M supérieur inc.:	81,84
Fusée Bar-B-Q:	59,50
Boucherie Alex Lamy inc.:	53,36
Agropur:	27,75

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Colas, Gilles:	
* Ingénieur - Génie	
1 537 km - septembre, octobre, novembre 88	376,56
Lacroix, Jean-Jacques:	
* Directeur du Service de l'évaluation	
700 km - septembre, octobre, novembre 88	220,65
Plamondon, Guy:	
Chaîneur - Génie	
* 430 km - novembre 88	105,35

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Alarie:	
* Québec - Congrès national des expositions en 1987	500,00
Gilles Beaudoin:	
* Gala de la Cédic au TIM	102,07
Jacques Goudreau:	
* Montréal - Discussions avec Courbec et l'archi- tecte Lemaire pour centre d'achat Louis-Pinard	103,05
Serge Hamel:	
* Ste-Foy - Visite à l'usine de traitement d'eau	74,85
Yvon Poirier:	
* Ste-Foy - Réunion usine de traitement d'eau	52,00
Jacques St-Laurent:	
* Québec - Négociation entente Beauce Carnaval pour village Forain 89	134,54
Alain Tremblay:	
* Colloque sur le hockey	69,19

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

LUNDI, LE 5e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



* Jacques Blais	542,57
* Juliette Bourassa	102,09
* René Monfette	1 304,24

TOTAL 143 285,46 \$

\* Chèques déjà livrés

ADOPTÉ

481-88  
Politique  
administrative  
6-87-67 R-1  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative 6-87-67 R-1 concernant les  
CHAUSSURES DE SÉCURITÉ ET COUVRE-CHAUSSURES, soit adoptée à  
toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

482-88  
Politique  
administrative  
9-88-1  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative no 9-88-1 concernant  
l'utilisation des véhicules publics, soit adoptée à toutes  
fins que de droit.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*Jean Lamy*  
GREFFIER

*Gilles Beaudoin*  
MAIRE

JL/JRD



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19<sup>e</sup> jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-huit à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LABARRE
	Claude	PÉLISSIER
	André	NOËL
	Gilles	LATOUR
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

Procès-verbaux  
05-12-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 5 décembre 1988 soit adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

- a) Règlement prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de logiciels re: gestion de données graphiques et emprunt, avis donné par M. le Conseiller Gilles Latour, à la séance du 15 février 1988;
- b) Amendement au règl. 1004 pour astreindre les vendeurs de publicité par téléphone, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 6 juin 1988;
- c) Règlement concernant les parcs, avis donné par Mme la Conseillère Chrystiane Thibodeau, à la séance du 20 juin 1988;
- d) Amendement au règl. 10 concernant la salubrité publique, les déchets et la manière de disposer de ceux-ci, afin de préciser le jour et l'heure où les réceptacles doivent être déposés à la rue, avis donné par M. le conseiller Claude Péliissier, à la séance du 19 septembre 1988;
- e) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement, aux fins de permettre le stationnement sans frais sur parcomètres, aux véhicules publics, avis donné par M. le conseiller Claude Péliissier, à la séance du 7 novembre 1988;
- f) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement - modifier les modalités du stationnement de nuit dans la zone centre-ville, avis donné par M. le conseiller Roger Bellemare, à la séance du 21 novembre 1988;

LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



- g) Règlement concernant le crédit de taxes foncières sur tout le territoire de la Ville, avis donné par M. le conseiller André Landry, à la séance du 5 décembre 1988;
- h) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur les rues Lamy et Baril et emprunt (école parc Isabeau), avis donné par M. le conseiller André Landry, à la séance du 5 décembre 1988;
- i) Règlement prévoyant l'achat et l'installation de vannes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc et emprunt, avis donné par M. le conseiller Gilles Latour, à la séance du 5 décembre 1988;
- j) Règlement amendant le règlement 1057 concernant les crédits de taxes dans la zone industrielle, aux fins d'extensionner la période, avis donné par M. le conseiller André Landry, à la séance du 5 décembre 1988;

Règlement  
prévoyant  
travaux de  
protection  
des talus  
par engazon.  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de protection des talus par engazonnement et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Pierre Dupont

Amendement  
au règl. 5  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de modifier le code de déontologie en ce qui a trait aux emplois et tâches en-dehors des heures de services.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Henri-Paul Jobin

Amendement  
au règl.  
1081  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1081 concernant la réfection du boulevard Parent, aux fins de modifier les objets pour prévoir l'éclairage de rue.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller André Landry



LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Amendement  
au règl.  
1057  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1057 concernant des crédits de taxes dans le parc industriel no 2, aux fins d'extensionner la période pour l'année 1989.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller André Landry

---

Règlement  
sur la  
protection  
des non-  
fumeurs  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement relatif à la protection des non fumeurs dans les lieux publics.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Henri-Paul Jobin

---

Divers  
travaux  
d'amélior-  
ation à  
l'hippodrome  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant divers travaux d'amélioration à l'hippodrome et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) M. le conseiller Yvan Leclerc

---

483-88  
Compte rendu  
05-12-88  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la réunion du Conseil siégeant en Commission permanente, le 5 décembre 1988, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Avec les modifications suivantes:

Page 1 - item 1 - 2e paragraphe:

Rayer "Bureau criminel de la S.Q." et remplacer par: " bureau Heenan Blaikie".

Page 2 - item 4:

Ajouter après "d'incendie",: "tel que défini dans la politique sur l'utilisation des véhicules publics."

Page 5 - item 16 - avant le dernier paragraphe:

Ajouter: "M. le conseiller Pierre Dupont demande qu'il n'en coûte rien à la Ville."

Page 7 - item 24 b) i):

Remplacer "Jean-Paul Jobin" par Henri-Paul Jobin".

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



484-88  
Règlement  
1096 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1096 (1988) prévoyant des travaux de réfection du belvédère du boulevard Des Chenaux, et décrétant un emprunt au montant de 75 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

485-88  
Règlement  
1097 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1097 (1988) prévoyant l'achat de véhicules et machinerie pour les services des travaux publics et de la sécurité publique, et décrétant un emprunt au montant de 447 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

486-88  
Règlement  
1098 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1098 (1988) prévoyant des travaux de recouvrement de pavage, de reconstruction de trottoirs et de plantation d'arbres, et décrétant un emprunt au montant de 525 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

487-88  
Règlement  
1099 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1099 (1988) prévoyant des travaux de réparation au Manoir de Tonnancourt, des essais au charbon actif et l'achat, l'installation et une étude concernant l'instrumentation et le contrôle informatique à l'Usine de traitement d'eau, la construction de regards d'égout, l'imperméabilisation de la conduite de la rue Bellefeuille, la rénovation de puisards et de regards, la réparation de la station de pompage Denoue et le nettoyage de conduite d'aqueduc, et décrétant un emprunt au montant de 263 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

488-88  
Règlement  
1100 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1100 (1988) prévoyant l'installation d'une pompe verticale avec moteur à l'huile à la station élévatoire de l'Usine de traitement d'eau, et décrétant un emprunt au montant de 323 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

489-88  
Règlement  
1101 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1101 (1988) prévoyant des travaux de recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc, et décrétant un emprunt au montant de 200 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

---

490-88  
Règlement  
1102 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Que le règlement no 1102 (1988) prévoyant des travaux de réparation majeure des conduites existantes d'égouts combinés sur le boulevard Des Chenaux, entre les rues St-Maurice et Farmer, incluant le remplacement complet d'une section d'environ 110 mètres de longueur et les travaux de réfection des structures de voirie, et décrétant un emprunt au montant de 225 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

491-88  
Règlement  
1103 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1103 (1988) prévoyant des travaux de réparation des conduites d'égouts et de recouvrement de pavage sur un tronçon du boulevard Des Chenaux, de l'intersection De Boucherville vers le sud-est, et décrétant un emprunt au montant de 124 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

492-88  
Règlement  
1104 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 mai 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1104 (1988) prévoyant l'achat d'équipement de restauration et d'ameublement pour le parc portuaire, et l'aménagement du restaurant à cet endroit, et décrétant un emprunt au montant de 168 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

493-88  
Règlement  
1105 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1105 (1988) prévoyant divers travaux pour la tenue du Grand Prix 1989 (pavage, murets, glissières de sécurité) et pour la tenue du championnat mondial de baseball mineur été 1989 (travaux d'entretien du stade de baseball, etc.) et décrétant un emprunt au montant de



LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

150 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

494-88  
Servitudes  
consenties  
re: passage  
de la piste  
de ski de  
fond  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que M. Michel Lefebvre, des Services communautaires, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, cinq (5) ententes avec:

M. Raymond Langevin  
Mme Rita Descôteaux  
M. Arthur Bourassa  
M. Jacques Gervais (Gervais & Quessy inc.)  
M. Étienne Hamelin (Parc Isabeau inc.)

en vertu desquelles ceux-ci consentent à la Ville un droit de passage sur leur terrain respectif, pour l'aménagement d'une piste de ski de fond, pour et en considération d'une somme de 1,00 \$.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

495-88  
Entente  
avec Me  
Mario  
Boisvert  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a besoin d'un avocat pour défendre ses intérêts devant la Cour municipale qu'elle a mise sur pied;

ATTENDU que le mandat de l'avocat qui y représente actuellement les intérêts de la Ville de Trois-Rivières se termine le 31 décembre 1988;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a été saisi d'un modèle de contrat de services à être conclu avec l'avocat à qui elle confiera cette tâche;

ATTENDU que Me Mario Boisvert s'est montré intéressé par cette tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services professionnels de Me Mario Boisvert, avocat, domicilié au 3905 de la rue Savard à Trois-Rivières (Québec), G8Y 4B9, pour agir comme son procureur dans toutes les matières relevant de la juridiction de la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières, sauf celles ayant un caractère civile.

Que les services professionnels de Me Mario Boisvert soient ainsi retenus pour la période débutant le 1er janvier 1989 et se terminant le 31 décembre 1989.

Que la Ville de Trois-Rivières verse à Me Mario Boisvert, pour ses services, des honoraires forfaitaires de 18 000 \$ payables mensuellement.

Que le contrat de services à intervenir avec Me Mario Boisvert contienne une clause stipulant que celui-ci se

LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



renouvellera d'année en année à moins d'un avis à l'effet contraire donné par la Ville de Trois-Rivières au moins deux (2) mois à l'avance;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont, par les présentes, autorisés à:

- passer et signer tous actes et documents donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire;
- faire inclure dans l'entente à intervenir avec Me Mario Boisvert toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires, utiles ou pertinentes.

ADOPTÉ

496-88  
Vente à la  
Société de  
gestion con-  
ception déve-  
loppement  
financement  
C.D.F. inc.  
re: terrain  
pour le  
complexe  
hôtelier  
de la Place  
du Marché  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a fait publier dans différents médias d'information écrits un avis invitant toutes sociétés, compagnies ou personnes qualifiées à lui présenter des propositions pour l'acquisition d'un terrain contigu à la "Place du Marché" et pour la construction d'un complexe hôtelier;

ATTENDU que la "Société de gestion conception développement financement C.D.F. inc." a déposé entre les mains de la Ville de Trois-Rivières une proposition pour l'acquisition dudit terrain et la construction d'un complexe hôtelier à être exploité en collaboration avec "The Relax Group of Companies";

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a obtenu les précisions et les garanties reliées à la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition que la «Société de gestion conception développement et financement C.D.F. inc.» lui a présentée le 14 décembre 1988.

Que la Ville de Trois-Rivières vende à "Société de gestion conception développement financement C.D.F. inc." ou à toute autre compagnie désignée par cette dernière, C.D.F. inc. devant assumer entièrement les exigences du cahier de proposition et ne pouvant être libérée de ses obligations qu'après la construction de l'hôtel, un terrain désigné comme étant le LOT numéro DEUX MILLE SEPT CENT DOUZE (2712) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que ce terrain soit vendu sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur, notamment, mais non restrictivement, en ce qui regarde la nature du sol, ses capacités portantes, la profondeur des couches compactes et leur valeur de compacité, la perméabilité du sol et le niveau des eaux souterraines.

Que cette vente soit faite en exécution des avis que la Ville de Trois-Rivières a fait publier dans différents médias d'information écrits, du cahier d'appel de propositions qu'elle a fait élaborer, de la proposition de l'acquéreur et de la correspondance échangée avec la "Société de gestion conception développement financement C.D.F. inc.", lesquels continueront de lier les parties.



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Que cette vente soit faite pour le prix de six cent soixante-quinze mille dollars (675 000 \$) en acompte duquel l'acquéreur devra verser la somme de trois cent trente-sept mille cinq cents dollars (337 500 \$) lors de la signature de l'acte de vente notarié, et dont la Ville donnera alors quittance.

Que le solde, soit la somme de trois cent trente-sept mille cinq cents dollars (337 500 \$), soit l'objet d'un cautionnement à l'endroit de la Ville en vertu d'une lettre de garantie irrévocable et inconditionnelle jusqu'au 31 décembre 1990 et qu'il soit payable, en un seul versement, à l'arrivée de la première des deux dates suivantes:

- le jour du début des travaux d'aménagement (amélioration locative) du Centre multifonctionnel adjacent à l'hôtel que l'acquéreur entend ériger sur l'immeuble;
- le 31 décembre 1990.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont, par les présentes, autorisés à:

- établir l'origine du droit de propriété de la Ville, fixer les moments d'entrer en jouissance, exiger toutes garanties et stipuler toutes clauses donnant effet aux documents identifiés dans le préambule de la présente résolution;
- donner quittance de toutes sommes reçues comptant;
- passer et signer tous actes et documents donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

ADOPTÉ

497-88  
Entente avec  
la Société  
de gestion  
conception  
développement  
financement  
C.D.F. inc.  
re: établir  
certains  
aspects de  
construction  
du complexe  
hôtelier  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières vient d'accepter de vendre à la «Société de gestion conception développement financement C.D.F. inc.» le LOT numéro DEUX MILLE SEPT CENT DOUZE (2712) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières pour qu'elle y construise un complexe hôtelier;

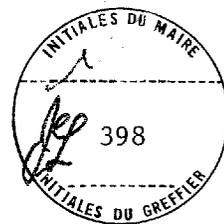
ATTENDU que l'objectif poursuivi par la Ville de Trois-Rivières est de s'assurer que ce projet soit réalisé conformément aux normes, exigences, conditions, stipulations et caractéristiques convenues;

ATTENDU que, pour faciliter le financement et la réalisation de ce projet, il est opportun que la Ville de Trois-Rivières s'entende avec ladite Société sur la manière dont elle pourra utiliser certains de ses droits et recours advenant le cas où elle ferait défaut de respecter l'une ou l'autre des clauses, conditions et obligations auxquelles elle s'est assujettie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que, si la réalisation dudit complexe hôtelier est retardée par force majeure de la «Société de gestion conception développement financement C.D.F. inc.» et que ceux-ci entraînent le non respect de l'échéancier convenu, la Ville de Trois-Rivières ne considère pas que ladite Société est en défaut et n'exerce pas les droits et recours qu'elle possède.

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Que la Ville de Trois-Rivières soumette à l'arbitrage tout différend qu'elle pourrait avoir avec ladite Société concernant le respect des clauses, conditions et obligations auxquelles elle s'est assujettie.

Que la Ville de Trois-Rivières convienne avec ladite Société que tout tel différend résultant de l'interprétation ou de l'application des documents les liant sera soumis à la décision d'un arbitre unique, laquelle sera finale et sans appel.

Que Son Honneur le Maire, M. Gilles Beaudoin, ou, en son absence, le Maire-suppléant, et le directeur général, M. Jean-Luc Julien, ou, en son absence, le greffier, Me Jean Lamy, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à passer et signer tout acte et document donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

ADOPTÉ

498-88  
Vente à  
DARNIEUX  
INC. re:  
terrain  
terminus  
Voyageur  
rue Des  
Forges  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a fait publier dans l'édition du 28 mai 1988 du quotidien "Le Nouvelliste" un avis public invitant toutes sociétés, compagnies ou personnes qualifiées à lui présenter des propositions pour l'acquisition d'un terrain sis au 58 de la rue Des Forges et la construction d'un édifice commercial et résidentiel répondant aux normes, exigences, conditions, stipulations et caractéristiques contenues dans un cahier à cet effet mis à la disposition des intéressés;

ATTENDU que la compagnie "Osias Lemieux (1976) Ltée" a déposé entre les mains de la Ville de Trois-Rivières, dans le délai prescrit, une proposition conforme auxdites normes, exigences, conditions, stipulations et caractéristiques;

ATTENDU que le 6 septembre 1988, alors qu'il siégeait en commission permanente, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a inconditionnellement accepté la proposition de la compagnie "Osias Lemieux (1976) Ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à la compagnie "Darnieux inc." du 3855 de la rue Picard à St-Hyacinthe (Québec), J2S 1H3, l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Un terrain situé en la Ville de Trois-Rivières et désigné comme étant les lots numéros SEPT CENT TRENTE-DEUX DEUX, SEPT CENT TRENTE-TROIS DEUX, SEPT CENT TRENTE-QUATRE DEUX et SEPT CENT TRENTE-CINQ DEUX (732-2, 733-2, 734-2 et 735-2) et une PARTIE des lots numéros SEPT CENT TRENTE-SIX DEUX, SEPT CENT TRENTE-SEPT DEUX et SEPT CENT QUARANTE-DEUX DEUX (Pties 736-2, 737-2 et 742-2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Ce terrain est borné vers le nord-est par une partie des lots 737-2 et 736-2, par les lots 742-4 et 742-3 et par une partie du lot 742-2; vers le sud-est, par une partie des lots 742-2 et par le lot 731; vers le sud-ouest, par les lots 732-1, 733-1, 734-1, 735-1, 736-1 et 737-1 (rue Des Forges); vers le nord-ouest, par les lots 738-2 et 742-3.

MODIFIÉE PAR LA

RESOLUTION No. 42:89...

DU 6. septembre 1989...



LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Il mesure successivement 11,79 mètres, 18,94 mètres, 16,24 mètres, 8,82 mètres et 26,95 mètres vers le nord-est; 13,27 mètres vers le sud-est; 79,43 mètres vers le sud-ouest; 23,95 mètres et 1,93 mètre vers le nord-ouest.

Il contient en superficie 1 488,39 mètres carrés.

Sans bâtisse.

Que cette vente soit consentie pour le prix de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000,00 \$) payable lors de la signature de l'acte de vente notarié.

Que cette vente soit consentie sans aucune garantie et aux risques et périls de la compagnie "Darnieux inc.", notamment, mais non limitativement, en ce qui concerne la nature et la capacité portante du sol, les matériaux pouvant s'y trouver, le niveau de la nappe phréatique, la solidité et la sécurité du mur de soutènement existant à la limite nord-est de l'immeuble.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont, par les présentes, autorisés à:

- établir l'origine du droit de propriété de la Ville, fixer les moments d'entrer en jouissance, exiger toutes garanties et stipuler toutes clauses donnant effet aux documents identifiés dans le préambule de la présente résolution;
- donner quittance de toutes sommes reçues comptant;
- passer et signer tous actes et documents donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

ADOPTÉ

499-88  
Promesse  
de vente  
à CONST.  
JULIEN  
MATTEAU &  
FILS INC.  
re: ptie  
lot 202  
Par. T.-R.  
Adoption

ATTENDU que la compagnie "Constructions Julien Matteau & fils inc." est intéressée à faire du développement résidentiel sur les lots 201 et 202 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est propriétaire d'une partie dudit lot 202 qu'elle n'utilise actuellement pas et qu'elle ne prévoit pas utiliser dans un avenir rapproché;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseiller Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières promette de vendre à la compagnie "Constructions Julien Matteau & fils inc." un terrain situé en la Ville de Trois-Rivières et désigné comme étant une partie du lot numéro 202 (ptie-202) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Ce terrain est situé au sud-est de l'usine de filtration et s'étend jusqu'à la rivière St-Maurice.

Que la Ville s'engage à vendre cet immeuble avec garantie légale et comme étant franc et quitte de toutes dettes, privilèges ou hypothèques.

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Que l'acte de vente à intervenir soit signé dans les cent quatre-vingts (180) jours de la date de la promesse de vente à intervenir et à laquelle il donnera suite.

Que mention soit faite dans cette promesse de vente que l'immeuble en question sera vendu pour un prix de vingt-quatre mille quatre cent un dollars (24 401 \$) que la compagnie "Constructions Julien Matteau & fils inc." paiera comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont, par les présentes, autorisés à:

- passer et signer tout acte et document donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire;

ADOPTÉ

500-88  
Achat de la  
succession  
RACHEL  
LAGIMONIERE  
re: lots  
P.25, P.1100  
et P.1101  
C.T.R.  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de la succession Rachel Lagimonière un terrain désigné comme étant une PARTIE des LOTS numéro VINGT-CINQ, MILLE CENT, MILLE CENT UN (Pties 25, 1100 & 1101) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, ce terrain étant plus particulièrement décrit comme suit:

A) Partie du lot 25:

De figure triangulaire, borné vers le nord-est par une partie du lot 1101, vers le sud par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale), vers l'ouest par une partie du lot 25; mesurant 18,41 mètres vers le nord-est, 12,08 mètres vers le sud, 14,54 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 87,70 mètres carrés.

B) Partie du lot 1100:

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 2237, vers le sud-est par le lot 1100-87, vers le sud par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 1101; mesurant 1,20 mètres vers le nord, 38,65 mètres vers le sud-est, 0,97 mètre vers le sud, 38,76 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 39,30 mètres carrés.

C) Partie du lot 1101:

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 2237, vers le sud-est par une partie du lot 1100, vers le sud par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par une partie du lot 25, vers l'ouest par une partie du lot 1101; mesurant 28,76 mètres vers le nord, 38,76 mètres vers le sud-est, 1,79 mètres vers le sud, 18,41 mètres vers le sud-ouest, 25,84 mètres vers l'ouest; contenant en superficie 731,11 mètres carrés.

Avec la maison dessus construite portant le numéro 3240 de la rue Ste-Marguerite, circonstances et dépendances.

Que cet achat soit effectué avec la garantie de franc et quitte.



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Que la Ville de Trois-Rivières devienne propriétaire de l'immeuble ci-dessus désigné à compter de la date de l'acte de vente notarié devant donner suite à la présente résolution, avec possession et occupation à cette même date.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage, dans l'acte de vente notarié, devant donner suite à la présente résolution, à prendre l'immeuble ci-dessus désigné dans l'état où il se trouvera alors, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

Que cet achat soit fait pour le prix de dix mille cinq cents dollars (10 500,00 \$) que la Ville payera comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que Son Honneur le Maire, M. Gilles Beaudoin, ou, en son absence, le Maire-suppléant, et le directeur général, M. Jean-Luc Julien, ou, en son absence, le greffier, Me Jean Lamy, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à passer et signer tout acte et document donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

M. le conseiller Guy LEBLANC s'est retiré lors des délibérations sur cette proposition, son étude de notaires ayant un intérêt dans cette vente.

ADOPTÉ

---

501-88  
Achat de  
La Compagnie  
Trori Ltée  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de «La Compagnie Trori Ltée» du 1050 de la rue Père-Frédéric, C.P. 1981, à Trois-Rivières (Québec) G9A 3S2, un terrain désigné comme étant les LOTS numéros SIX CENT QUARANTE-NEUF---DEUX, SIX CENT CINQUANTE-SEPT---DEUX et SIX CENT CINQUANTE-SIX---DEUX (649--2, 657---2 & 656---2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. Sans bâtisse.

Que cet achat soit effectué avec la garantie de franc et quitte.

Que la Ville devienne propriétaire de ce terrain à compter de la date de l'acte de vente notarié devant donner effet à la présente résolution, avec possession et occupation à cette même date.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage, dans l'acte de vente notarié devant donner suite à la présente résolution, à prendre ce terrain dans l'état où il se trouvera alors, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction.

Que cette acquisition soit faite pour un prix de 145 000,00 \$ à être payé comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié devant donner suite à la présente résolution.

Que Son Honneur le Maire, M. Gilles Beaudoin, ou, en son absence, le Maire-suppléant, et le directeur général, M. Jean-Luc Julien, ou, en son absence, le greffier, Me Jean Lamy, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à passer et signer tout acte et document donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

ADOPTÉ

---

LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



502-88  
Annulation  
servitude  
de vue  
réciproque  
avec JEAN-  
PAUL  
BONENFANT  
(voisin du  
terrain  
Terminus  
Voyageur)  
Adoption

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 21 février 1985 sous le numéro 357779 la Ville a acquis le LOT numéro SEPT CENT TRENTE-SEPT---DEUX (737---2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de vente enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 23 juin 1988 sous le numéro 384449 Jean-Paul Bonenfant a acquis une PARTIE du LOT numéro SEPT CENT TRENTE-HUIT---DEUX (ptie 738---2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu d'un acte enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 7 janvier 1947 sous le numéro 148130, une servitude réciproque de vue a été créée sur les immeubles ci-dessus désignés;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et M. Jean-Paul Bonenfant n'ont plus besoin de ce droit réciproque de vue et qu'ils sont d'accord pour y mettre fin;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières convienne avec M. Jean-Paul Bonenfant que la servitude réciproque de vue ci-dessus identifiée soit éteinte, que les droits réciproques de vue et les obligations en résultant cessent d'exister et que les droits réels leur résultant de cet acte de servitude et de tous les autres actes où celui-ci a été cité ou mentionné soient radiés.

Que Son Honneur le Maire, M. Gilles Beaudoin, ou, en son absence, le Maire-suppléant, et le directeur général, M. Jean-Luc Julien, ou, en son absence, le greffier, Me Jean Lamy, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à passer et signer tout acte et document donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

ADOPTÉ

503-88  
Entente avec  
l'ASS.DU SPORT  
MOTORISÉ  
re: utilisation  
du sigle  
et nom  
"Grand Prix  
de Trois-  
Rivières  
Adoption

ATTENDU que l'Association du sport motorisé de Trois-Rivières entend organiser des courses de véhicules automobiles à Trois-Rivières au cours des prochaines années;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de Trois-Rivières de collaborer à l'organisation de ces courses;

ATTENDU que le Conseil vient d'être saisi d'un projet de protocole à être signé par la Ville de ladite Association;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que, conformément aux termes du dit projet de protocole, la Ville de Trois-Rivières prête la marque de commerce et le sigle "GRAND PRIX DE TROIS-RIVIÈRES" à l'Association du sport motorisé de Trois-Rivières pour les années 1989 à 1993 inclusivement;

Que, conformément aux termes du dit projet de protocole, la Ville de Trois-Rivières accorde à ladite association, pour chacune des années ci-dessus mentionnées, l'exclusivité de faire des courses de véhicules automobiles sur le terrain de l'Exposition et les rues avoisinantes pendant une fin de



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

semaine par année, lesquelles courses devront cependant être sanctionnées par une autorité sportive nationale.

Que, conformément aux termes du dit projet de protocole, la Ville fournisse, pour chacune des années ci-dessus mentionnées, des services et fournitures pour une valeur globale ne dépassant pas soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) à condition que le bilan desdites courses organisées par ladite association ait été déposé entre les mains du directeur général de la Ville et que la nature des services et fournitures qui seront fournis ait préalablement été approuvée par le Conseil.

Que l'entente devant donner effet à la présente résolution devienne nulle à toutes fins que de droit si ladite association relocalise le tracé des courses automobiles qu'elle entend organiser hors du terrain de l'Exposition.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont, par les présentes, autorisés à:

- passer et signer tous actes et documents donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire;

ADOPTÉ

---

504-88  
Demandes  
d'exemptions  
de la taxe  
d'affaires  
formulées  
par divers  
organismes  
Adoption

ATTENDU que le Conseil de la Santé et des Services sociaux de la Région de Trois-Rivières, la Maison de Sobriété Trois-Rivières inc. et la Commission des normes du travail s'adressent à la Commission municipale du Québec afin d'être exemptés de la taxe d'affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec concernant les demandes d'exemption de taxe d'affaires formulées par le Conseil de la Santé et des Services sociaux de la Région de Trois-Rivières, la Maison de Sobriété Trois-Rivières inc. et la Commission des normes du travail.

ADOPTÉ

---

505-88  
Demande au  
min. Envi.  
du Qué. re:  
approbation  
plans des  
travaux  
d'égouts  
rue Papineau  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Gilles Latour  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans concernant les travaux d'égouts sur la rue Papineau et que le directeur des Services techniques soit autorisé à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

---

506-88  
Budget de  
l'hippodrome  
pour 1989  
Adoption

VU le budget de l'hippodrome, déposé pour la saison 1989;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le budget de l'hippodrome pour l'année 1989, au montant de 2 149 000 \$, copie dudit budget étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

---

507-88  
Budgets suppl.  
de l'Office  
municipal  
d'habitation  
des T.-R.  
Adoption

VU la résolution 236:17 adoptée le 15 novembre 1988 par l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières relativement à un budget supplémentaire au montant de 19 077 \$ pour la prise en charge des 20 unités de logements au 1740, 1750, 1760 et 1770 rue St-Paul;

VU la résolution 236:20 adoptée le 15 novembre 1988 par l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières relativement à un budget supplémentaire au montant de 4 650 \$ pour défrayer les coûts inhérents au poste de secrétaire-réceptionniste à compter du 7 novembre 1988;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Émilien La Barre  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Claude Pélissier  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve les budgets supplémentaires décrétés par les résolutions 236:17 et 236:20 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, pour l'année 1988, au montant de 19 077 \$ pour l'un et de 4 650 \$ pour l'autre.

ADOPTÉ

---

508-88  
Acceptation  
de la soumission  
de La  
Mutuelle des  
Fonctionnaires  
du Québec: 2  
contrats  
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des offres pour les assurances collectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989;

ATTENDU que la Croix Bleue-Mutuelle-Vie, la Mutuelle S.S.Q., la Prudentielle et la Mutuelle des fonctionnaires du Québec (M.F.Q.) ont soumis une soumission;

ATTENDU que le rapport d'analyse du Groupe Sobéco inc., actuaires-conseils, démontre que la Mutuelle des fonctionnaires du Québec a soumis la soumission qui s'avère la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission présentée par la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, le 11 novembre 1988, pour les assurances collectives qui seront fournies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989, jusqu'au 31 décembre 1993.

Que la garantie d'assurance maladie soit souscrite sur la base de deux (2) contrats: un contrat de service (auto-assurance) et un contrat d'assurance.

ADOPTÉ

---

509-88  
Comptes  
à payer  
liste  
bimensuelle  
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Pierre Dupont  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Pour la semaine se terminant le 3 décembre 1988

Jean-Guy Blais inc.:	
Inspection de la conduite d'amenée de la prise d'eau à l'Usine de traitement d'eau	1 870,14 \$
Réparation de la prise d'eau de l'Usine - retenue 5%	42 834,26
Gaston Paillé ltée:	
Ajustement de 6 têtes de puisards et barrages temporaires - Secteur du Boisé	1 350,00
Remise de retenue - Aqueduc et drainage - Parc Isabeau (phase VIII)	13 555,60
Gaston Paillé ltée:	
Remise de retenue - Ponceau boul. des Forges	1 911,16
Pro-Marine enr:	
Inspection sous-marine des travaux de réparation de la prise d'eau de l'Usine de traitement d'eau	7 930,00
Claude Rompré enr.:	
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 235 rue St-Roch - Paiement no 2	500,00
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 291 rue St-Georges - Paiement no 2	200,00
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 1708 rue Notre-Dame - Paiement no 2	200,00
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 205 rue St-Roch - Paiement no 2	500,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires professionnels	181,00
Galerie des Artisans enr.:	
Réparation suite à l'enlèvement du raccordement électrique projet ReviCentre 382, St-Georges	109,00
Emco ltée Div. F. Poliquin:	
Achat de diverses pièces	2 139,97
Westburne Québec inc. Elec.:	
* Achat de diverses pièces	1 094,50
Location CMI:	
Location de plaque vibrante	588,60
Trois-Rivières Location inc.:	
Location de plaque vibrante	566,80
Perco ltée:	
Location de plaque vibrante	247,12
Sani-Paré:	
* Contrat pour service de contenants - Période du 16-11-88 au 30-11-88	37 673,71
Johnson Controls:	
* Contrat de service - Contrôle automatique	3 876,50
Thomas Bellemare ltée:	
Service de contenants - Travaux publics	3 720,00
Location Buromax inc.:	
Service de photocopieur - Novembre 1988	1 895,56
Motorola ltée:	
Location d'équipement - Service d'entretien - Travaux publics	769,34
Messagair inc.:	
Location télé-avertisseur, radio-mobile - Service culturel	225,64
Contenants Intercité inc.:	
Service sanitaire - Usine de filtration	70,60
Somavrac inc.:	
Frais de pesée - Cour municipale	56,00
Évaluations SDR inc.:	
Service d'évaluation - Honoraires professionnels - Retenue 25% - Remise de retenues	4 794,18
Canadian Used Computers:	
WS-E Controller - Service informatique	7 980,00
Gentrust conseillers en placement:	
Honoraires d'incitation au 30-09-88	7 816,56 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières:	
Subvention pour l'année 1987-1988 - 4 <sup>e</sup> et dernier versement	3 000,00

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Godin, Lacoursière, Girard en fidéicommiss:	
Dossier Armand Girard -VS- Ville de Trois-Rivières	2 000,00
Godin, Lacoursière, Girard	300,00
Les Assurances funéraires Rousseau & Frères ltée:	
* Entente - Location loyer - Décembre 88	375,00
Georges Langevin:	
* Entente - Location loyer - Décembre 88	285,00
Publi-Design enr.:	
Graphisme - François Roy	496,39
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offre - Greffe	405,00
La Gazette populaire:	
Publicité Urbanisme - François Roy	129,15
Publi-Hebdo inc.:	
Avis final règl. - Greffe	48,00
Formass inc.:	
Formation de personne additionnelle	1 250,00
Institut Technique Aviron:	
Cours tactiques de survie I donné à 10 policiers	1 050,00
A.P.S.A.M.:	
Formation Sécurité entretien mécanique - Pierre St-Arnaud et Léo Beaudry - Travaux publics	600,00
Dr Simon Rousseau:	
* Services médicaux - Période du 30-10-88 au 26-11-86	900,00
Centre hospitalier Ste-Marie:	
Vaccin hépatite B - Michel Guillemette	99,00
Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Rapport examen de Luc Arseneault	10,00
P. Pierre:	
Services professionnels - Octobre 1988	542,45
GENEQ inc.:	
Journée de démonstration de techniques de mesures des eaux de rejet	10,00
Constance Morrissette:	
Inscription Nautilus UQTR (4 mois)	37,50
Bande Dessinerie:	
* Certificats-cadeaux - Concours de dessins	150,00
Gestions Alexandre Trois-Rivières inc.:	
Buffet membres du Conseil - Soirée souvenir Tours	518,75
Claude Allaire:	
Frais de musicien - Ordre de Lavérendrye	100,00
Comité d'accueil aux Néo-Canadiens:	
* 2 billets - Bal international - M. Émilien Labarre	16,00
Marché Alarie & frère inc.:	
Achat jus et liqueurs pour réceptions	118,70

SUBVENTIONS - DÉMOLITION DE HANGARS

Normand Leblanc	2 000,00
Hilaire Lavoie	2 000,00
Gaëtan Dallaire Louise Lebel	2 000,00
Gaston Demers	1 906,00
Carole Champoux St-Pierre	800,00
André Laliberté	800,00
Jean-Louis Panneton	800,00
François Jacob	537,00

LOISIRS

Les Enseignes André Laviolette:	
Concours de décorations de Noël	449,08
Regroupement québécois du loisir municipal:	
Atelier - Financement municipal à St-Rédempteur	70,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Fournier, Normand:



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

* Technicien système d'informatique - Génie 44 km - Novembre 1988	10,78 \$
Hamelin, Rénald: * Inspecteur Bâtiments II - Urbanisme 1105 km - Août à novembre 1988	242,27

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin: * Bécancour - Visite 20 <sup>e</sup> anniversaire du parc industriel de Bécancour	27,00
André Bérubé: * Ste-Foy - Visite au laboratoire du Ministère de l'Agriculture	104,24
Jacques Blais: * Montréal - Cours sur le code de procédure pénale au Barreau du Québec	108,00
Claude Gendron: * Ville de La Salle - Rencontre dans le cadre du programme d'accès à l'égalité Repas pour 8 personnes - Arbitrage grief Arthur Proulx Colloque APRHQ sur communication dans l'entreprise	250,13
Guy Maillette: * Inscription pour Institut tourisme & hôtellerie du Québec - Formation gestion de cuisine	55,00
Pascal Recco: * St-Hyacinthe - 21 <sup>e</sup> journée horticole ornementale	113,55
Pierre St-Arnaud: * Montréal - Formation sur la sécurité entretien mécanique les 14-15-16 novembre 1988	270,56
Jacques St-Laurent: * Québec - Inscription journée de formation sur le financement municipal par le RQLM	66,15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

* Gille Beaudoin	41,90
* Juliette Bourassa	118,76
* Roger Lafontaine	120,50
* René Monfette	1 367,56
* Albert Morrissette	185,39

TOTAL 171 541,05 \$

---

Pour la semaine se terminant le 10 décembre 1988

Les Entreprises Camvras inc.:	
* Contrat déneigement ler au 30-11-88 - Retenue 10%	68 711,04 \$
Trottoirs et chaînes Pilote inc.:	
Trottoirs et bordures - 1988 - Secteurs domici- liaires - Retenue 5%	38 431,77
Laboratoire de services spécialisés Choisy ltée:	
Programme global d'évaluation des chaussées	32 716,00
Honoraires pour élargissement et drainage boul. Parent	7 492,25
Les Plateaux Fleuris	3 103,00
René Lefebvre:	
Programme ReviCentre - Modification d'entrée - 309, rue St-Georges - 1 <sup>er</sup> paiement	250,00
Aéropro:	

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



* Honoraires de novembre et décembre 1988 - Pour gestion et administration de l'aéroport Groupe Sobeco inc.:	2 800,00 \$
Honoraires pour services professionnels - Octobre 1988 - Mise à jour des données statistiques	2 280,00
Gandalf Data Ltd: Réparation de modems	990,00
Draveurs de Trois-Rivières: Achat de bancs	817,50
Signalisation 3-D: Lettrage - Conception, Expo - Rénovation	748,84
Marc Brûlé inc.:	
Inspection de matériel - Pavillon de la jeunesse	113,99
A. Pérusse enr.:	
Affûtage de couteaux - Colisée	45,00
Emco ltée div. F. Poliquin:	
* Achat de pièces diverses	211,13
Pinkerton Québec ltée:	
Service de préposés aux stationnements - Période du 13 au 26-11-88	918,45
Motorola ltée:	
Entretien radio-communication - Serv. communau- taires, Serv. techniques, Sécurité publique	914,28
GBS entretien enr.:	
* Service d'entretien ménager - Sécurité publique - Novembre 1988	1 835,25
Trois-Rivières Entretien enr.:	
* Service d'entretien ménager - Poste de police no 2 - Novembre 1988	310,00
Contenants Intercité inc.:	
Service de contenants - Aéroport, Parc Pie XII, Centre de loisirs Multi-Plus, Marina	432,50
Systèmes d'alarme universels:	
Surveillance - Marina et Snack Bar de T.-R.	270,00
Les Locations Vieilles Forges ltée:	
* Location d'automobile - Du 26-12-88 au 26-01-89	547,38
Laviolette Auto Location inc.:	
* Location d'automobile - Du 16-12-88 au 16-01-89	500,31
Jean-Jacques Vézina:	
* Surveillance incendie poste des Forges	47,00
Pierre Dessureault:	
Contrat de photos - Évaluation	1 129,59
Trudel Morin & Associés:	
Frais de huissiers	500,44
Pelletier, Plante & Ass.:	
Frais de Huissiers	32,80
Rodrigue Lemire:	
Frais de sténographe - Greffe	58,00
Le Nouvelliste:	
Annonces - Greffe	675,02
Publi-Hebdo inc.:	
Avis public	98,40
Studio St-Cyr:	
Certificat de reconnaissance pour M. Guy St-Arnaud	21,80
Corporation professionnelle des urbanistes du Qc:	
Inscription session de formation	130,00
I.E.S. - Section Montréal:	
Carte de membre de G. Déziel	81,00
François Tousignant:	
Frais de scolarité à 50% - Usine de trait. d'eau	392,50
Odette Pelletier:	
Inscription conditionnement prénatal UQTR 50%	22,50
Dr Yves Dugré:	
Examen Audio-gramme André Desbiens	45,00
Productions Specta inc.:	
* Frais de réception - Ordre de LaVérendrye	164,00
LEUCAN:	
Octroi - Mairie	100,00



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Perce-Neige:	
Cartes de Noël - Mairie	273,59
Panier Fleuri enr.:	
Décoration de Noël - Direction générale	82,84 \$
Fleuriste La Violette:	
Fleurs Décès de fille de L. Genest	
Fleurs Décès de J.-P. Poisson	76,30
Centre Floral:	
Fleurs Décès du père de A. Ricard	38,15

SUBVENTIONS - RESTAURATION DE FAÇADE

Lorraine Auger et Pierre Chatelais 1 161,00

LOISIRS

Association du hockey mineur de Trois-Rivières:	
Compte de marqueurs et d'arbitrage - Novembre 88	1 730,00
Cégep de Trois-Rivières:	
Utilisation des lumières sur le terrain de sports du Cégep	827,50
Centre Communal St-François-d'Assise:	
Bâtisse #145, location d'un espace de rangement	448,50
Association de basket-ball de T.-R. inc.:	
Frais de marqueurs, chronomètres et arbitres - Saison 88-89	240,00
Légaré & Chabot:	
Achat de 2 volumes	94,10

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Allard, Claude:	
* Concierge-messenger - Greffe & archives	
670 km - Octobre et novembre 88	164,15
Bellerose, Léo:	
* Responsable services aux citoyens - Travaux publics	
635 km - Novembre 88	120,65
Boisvert, Henri-Paul:	
* Technicien génie civil I - Équipement & opérations (Services communautaires)	
638 km - Novembre 88	133,98
Boucher, Réjean:	
* Responsable alimentation en eau - Usine de traitement d'eau	
856 km - Novembre 88	162,64
Brouillette, Gilles:	
* Chaîneur - Arpentage	
16 km et 4 sorties - Novembre 88	14,92
Daviau, André:	
* Chef technicien - Génie	
159 km - Novembre	33,39
Fréchette, François:	
* Technicien en urbanisme - Urbanisme	
104 km et 7 sorties - Novembre 88	44,73
Galarneau, Maurice:	
* Technicien génie civil III - Génie	
1402 km - Novembre 88	266,38
Location d'une caméra vidéo	30,00
Gendron, Fernand:	
* Directeur des Services techniques	
1249 km - Novembre 88	237,31
Genest, Laurent:	
* Mécanicien entretien - Travaux publics	
19 sorties - Novembre 88	52,25
Laberge, André:	
* Inspecteur en bâtiments II - Urbanisme	

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



1422 km - Novembre 88  
Lajoie, Carole:  
\* Technicienne génie civil I - Génie  
786 km - Novembre 88 189,87  
Larouche, Jean:  
\* Concierge-messenger - Greffe & archives  
424 km - Novembre 88 103,88 \$  
Massicotte, Jean-Maurice:  
\* Inspecteur - hyg. & env. - Permis et inspections  
1051 km - Novembre 88 199,69  
Pellerin, Fernand:  
\* Inspecteur de chantiers - Permis et inspections  
1472 km - Novembre 88 279,68  
Pellerin, Michel:  
\* Surveillant travaux - Génie  
667 km - Novembre 88 126,73  
Perron, René:  
\* Chef de service - équipements & opérations - (Services  
communautaires)  
263 km - Novembre 88 55,23  
Poirier, Yvon:  
\* Directeur des Travaux publics  
1431 km - Novembre 88 271,89  
Provencher, Alain:  
\* Technicien génie civil II - Travaux publics  
1189 km - Novembre 88 225,91  
Rousseau, Robert:  
\* Surintendant - Travaux publics  
1317 km - Novembre 88 250,23  
Roy, François:  
\* Agent d'information - Direction générale  
10 sorties - Novembre 88 27,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Denis Ricard:  
\* Dîner avec urbaniste de Rivière-du-Loup -  
Millage septembre, octobre et novembre 88  
194 km et 49 sorties 191,28  
Jacques Goudreau:  
\* Montréal - Session de formation en design  
urbain - Du 25 au 27-11-88 322,16  
Jean Lamy:  
\* Millage 7 sorties Cour municipale - Repas de  
4 personnes 74,27  
Maurice Paquin:  
\* Montréal - Rencontre Association des évalua-  
teurs municipaux du Québec - Millage novembre  
319 km et 1 sortie 160,64  
Gaétan Provencher:  
\* Nicolet - Cours en gestion à l'Institut de  
police du Québec - Du 21 au 25-11-88 61,25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

\* Gérald Cholette 773,35  
\* Jacques Goudreau 85,47  
\* Louise Goyette 69,60  
\* René Monfette 535,39  
\* Alain Tremblay 104,70

TOTAL

178 548,02 \$  
=====



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

Pour la semaine se terminant le 17 décembre 1988

A. Plamondon & fils inc.:	
Réaménagement du boul. Parent entre les boulevards Raymond & Hamelin - Paiement no 2 - Retenue 10%	214 560,91 \$
Rénovation Aqua inc.:	
Réhabilitation de conduites d'égout boul. Des Chenaux - Retenue 10%	55 278,00 \$
Pagé Construction inc.:	
Pavage de rues 1988 Secteurs domiciliaires - Retenue 5% - Travaux parc Fortier - Pavage rue Hertel	43 163,72
Télécon inc.:	
Renouvellement et branchements d'aqueduc et d'égout 1988 - Paiement no 8 - Retenue 10%	32 812,14
Gaston Paillé Excavation:	
Aqueduc, drainage et voirie - Parc Isabeau - Phase VII	11 795,10
Laboratoires Shermont inc.:	
Honoraires - Pavage de rues 1988 des secteurs domiciliaires Parc Isabeau Phase VII - Contrôle qualitatif Réfection d'égout combiné boul. du Carmel	3 305,11
Meubles et Rotin enr.:	
* Indemnité de locataire (déménagement) re: Édifice Arsenault-Montplaisir	23 000,00
La compagnie Trori ltée:	
* Acompte de 10% de montant d'acquisition d'un terrain situé en bordure de la rue Badeaux	14 500,00
Lajoie, Roy, Lambert & ass.:	
Honoraires professionnels période du 2 nov. au 30 nov. 88	3 054,98
André Leblanc & ass.:	
Frais d'évaluation et de négociations de l'indemnité au locataire Meubles & Rotin enr.	2 240,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires et contrôle des sols - Remplacement du ponceau boul. des Forges Honoraires et contrôle de béton - Trottoirs et bordure 1988	1 127,50
Monsieur Tapis:	
Pose de prélat - Pavillon Hertel	4 439,57
Maurice Paris:	
Installation d'un couvre-plancher - Pavillon Hertel	1 200,00
Jean Méthot:	
Honoraires cause Paul Martin inc. -VS- Ville de T.R.	2 364,00
Ville de Tours:	
Frais de repas pour les divers accompagnants ne faisant pas partie de la délégation officielle	1 541,25
Me Bertrand Ferron:	
Honoraires professionnels pour achat du 1241 et 1243, Cartier	718,00
Jolicoeur, Lacasse et Simard & Ass.:	
Honoraires professionnels dossier J. Thibeault et J.-C. Plourde	552,39
Productions Specta inc.:	
Frais pour vidéo	10 000,00
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de papeterie	9 832,15
Westburne Québec inc. Elec.:	
Achat de pièces diverses	3 542,31
Emco ltée div. F. Poliquin:	
* Achat de pièces diverses	2 560,06
John Brooks co. ltée:	
Achat de pièces diverses	344,13
Diesel traction la mauricie:	
Essence	159,49
Garage Vieilles Forges:	
Essence	54,92

LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



Thomas Bellemare ltée:	
Contrat de déneigement - 1er versement - Retenue 10%	53 251,60
C.P. limitée:	
Contrat d'entretien	5 216,12
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
* Entretien ménager - Travaux publics - Novembre 88	2 810,33
I.B.M. Canada ltée:	
Service d'entretien - Informatique	2 462,96
Arboritek M.A. enr.:	
Location essoucheuse	1 320,00 \$
Micrograph:	
Développements de bobines	116,94
Comterm inc.:	
Frais d'entretien - Décembre 88 - Sécurité publique	51,00
Norman Wade co ltée:	
Location d'un niveau d'arpentage	98,10
Pierre Dessureault:	
Contrat de photos - Évaluation	157,08
Trudel, Morin & Associés:	
Frais de huissiers	584,56
Villeneuve Miller Huissiers:	
Frais de huissiers	118,32
Belzile, Blier, Caron, Ass.:	
Frais de huissiers	44,32
Paquette et Ass. Huissier:	
Frais de huissiers	24,16
Le Nouvelliste:	
Annonces - F. Roy - Appel d'offres - J. Lamy	4 637,00
Publi-Hebdo inc.:	
Avis public	264,00
Publi-Design enr.:	
Publication message "arénas" - F. Roy	26,71
C.S.R.V.F. (Adultes):	
Inscription examen GIM 151 - J.-C. Plourde, J.-M. Lemire, R. Pratte - Sécurité publique	90,00
A.Q.M.E.:	
Renouvellement d'adhésion - Janv. 89 à Janv. 90 - Service techniques	95,00
Flageol Photo enr.:	
Photographies - F. Roy	170,04
Diane Aubry:	
Inscription conditionnement physique U.Q.T.R. - Session hiver 89	32,50
Lyse Carbonneau:	
Inscription conditionnement physique U.Q.T.R. - Session hiver 89	32,50
Michèle Livernoche:	
Inscription conditionnement physique U.Q.T.R. - Session hiver 89	32,50
Dr Raymond Létourneau:	
Rapport médical de P. Cartier	20,00
Dr Yves Dugré:	
Audiogramme de L. Lesage et D. Desjardins	90,00

LOISIRS

Pavillon St-Arnaud inc.:	
Travaux d'aménagement au Parc Pie XII	12 910,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - Novembre 88	2 759,89
Louis Grenier:	
Remboursement de parc-école	78,75
<u>Achats Pavillon de la jeunesse</u>	
Crèmerie de Trois-Rivières	587,40
Alexandre Gaudet ltée	452,52
Good Host	341,25



LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988

J. Champagne enr.	220,90
LPM Supérieur inc.	101,12
A. Fleury Distribution enr.	87,00
Emballages Bettez inc.	84,85
Le Groupe Samson	54,75
Fusée Bar-B-Q	51,00
C Yum Yum inc.	46,66
Centralco (1982) inc	35,00
Boucherie Alex Lamy inc.	19,61

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Baril, Roger:	
* Contrôleur équip. - Travaux publics	
143 km - novembre 88	35,03 \$
Lefebvre, Michel:	
* Régisseur programmes sportifs - Loisirs	
299 km - octobre à décembre 88	73,26
Matteau, Michel:	
* Technicien en urbanisme	
64 sorties - août à novembre 88	176,00
Pruneau, Céline:	
* Inspecteur en aliments - Services communautaires	
44 sorties - novembre 88	121,00
Tremblay, Alain:	
* Régisseur programmes sportifs plein-air - Loisirs	
1303 km - période du 13 juin au 12 décembre 88	319,24
Verville, André:	
* Inspecteur en alimentation - Services communautaires	
54 sorties - novembre 88	148,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Goudreau:	
* Montréal - Rencontre au ministère des affaires culturelles	103,05
Jean-Luc Julien:	
* Déjeuner - Exposition agricole	
Dîner membres de la direction générale et mairie	155,53
Denis Lelièvre:	
* Montréal - Comité provincial sur les normes d'aménagements cyclables	
Millage - 17 sorties - novembre 88	117,80

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

* Juliette Bourassa	113,72
* Gérald Cholette	245,00
* Yvon Dunn	70,04
* René Monfette	781,77

TOTAL 534 182,11 \$

GRAND TOTAL 884 271,18 \$

\* Chèque déjà livrés

ADOPTÉ

LUNDI, LE 19<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 1988



510-88  
Acceptation  
de l'offre  
de Les Pro-  
duits ali-  
mentaires  
de T.-R. inc.  
re: aquisi-  
tion lot 230  
Adoption

VU l'offre d'achat présentée par Les Produits alimentaires de Trois-Rivières inc. pour une partie du lot 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 2 238,01 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller André Landry  
APPUYÉ PAR: Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de Les Produits alimentaires de Trois-Rivières inc. d'acquérir une partie du lot 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 2 238,01 mètres carrés, pour le prix de 3 603,20 \$.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat soumise par Les Produits alimentaires de Trois-Rivières inc.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

-----

511-88  
Cession par  
Le Complexe  
immobilier  
Le Bourg du  
Fleuve inc.  
re: ptie 2872  
Adoption

ATTENDU que, suite à un appel de propositions de développement, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a accepté le projet connu sous le nom de "Le Bourg du Fleuve";

ATTENDU que, pour satisfaire aux règlements d'urbanisme applicables à la lisière de terrain ci-dessous désignée, celle-ci doit être cédée à la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la cession, à titre purement gratuit, d'une lisière de terrain connue comme étant une PARTIE du LOT numéro DEUX MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE (ptie 2872) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, laquelle est plus amplement décrite comme suit:

Borné vers l'ouest par le lot 2329 (rue) et le lot 702-1 (rue), vers le nord-est par le lot 703-1 (rue Des Forges) et une partie du lot 2872, vers le sud-est par une partie du lot 2872 et vers le sud-ouest par le lot 2871, par une partie du lot 2872 et par le lot 702-1 (rue).

Partant d'un point "A" situé à 226,92 m. selon une direction en référence avec le système S.C.O.P.Q. (fuseau 8 M.T.M.) de 14 35' 26" du point 69K3492; de là, une distance de 5,05 m. selon une direction géodésique 103 54'26" jusqu'au point "B"; de là, une distance de 7,17 m. selon une direction géodésique 193 53'38" jusqu'au point "C"; de là, une distance de 0,51 m. selon une direction géodésique 285 37'10" jusqu'au point "D"; de là, une distance de 6,61 m. selon une direction géodésique 193 59' 26" jusqu'au point "E"; de là, une distance de 0,51 m. selon une direction géodésique 103 55'18" jusqu'au point "F"; de là, une distance de 26,95 m. selon une direction géodésique 193 55'18" jusqu'au point "G"; de là, une distance de 0,50 m. selon une direction géodésique 283 54'26" jusqu'au point "H"; de là, une distance de 11,32 m.



LUNDI, LE 19e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

selon une direction géodésique 9 27'04" jusqu'au point "I"; de là, une distance de 1,52 m. selon une direction géodésique 294 36'36" jusqu'au point "J"; de là, une distance de 29,23 m. selon une direction géodésique 9 40'07" jusqu'au point "A"; contenant en superficie 123,4 mètres carrés.

Sans bâtisse.

Que cette lisière de terrain soit cédée à la Ville de Trois-Rivières avec garantie légale et comme étant franc et quitte de toutes dettes, privilèges ou hypothèques.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, Greffier, soient et ils sont, par les présentes, autorisés à passer et signer tous actes et documents donnant effet à la présente résolution et, généralement, faire le nécessaire.

ADOPTÉ

512-88  
Ville de  
Trois-Rivières  
déclarée  
"Zone libre  
d'armements  
nucléaires"  
Adoption

VU la demande du Comité de Solidarité Tiers-Monde à l'effet de déclarer la Ville de Trois-Rivières "Zone libre d'armements nucléaires";

VU la consultation populaire tenue par le Comité, lors de l'élection municipale du 2 novembre 1986, laquelle s'était révélée favorable à ce que Trois-Rivières soit déclarée "Zone libre d'armements nucléaires";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Guy Leblanc  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Roger Bellemare  
ET RÉSOLU:

Que Trois-Rivières soit inscrite en tant que "Zone libre d'armements nucléaires", c'est-à-dire:

- Une zone libre de toutes composantes à base de matières radio-actives entrant dans la fabrication de missiles, obus et/ou bombes nucléaires.
- Une zone libre de tout transport, fabrication et entreposage permanent ou temporaire d'armes à caractère exclusivement nucléaires ou pouvant contenir une ou des ogives nucléaires.

ADOPTÉ

513-88  
Firme T.A.L.  
de Montréal  
mandatée  
re: gérer  
fonds de la  
caisse de  
retraite des  
employés de  
la Ville  
Adoption

VU le rapport du comité du fonds de pension annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller André Noël  
ET RÉSOLU:

Que la firme T.A.L. de Montréal soit et est mandatée pour gérer les fonds de la caisse de retraite des employés de la Ville à compter du 1er janvier 1989.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*Jean Lamy*  
GREFFIER

JL/JRD

MAIRE

MERCREDI, LE 21e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



S É A N C E S P É C I A L E

21 décembre 1988 à 19 h 30

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la conseillère	Chrystiane	THIBODEAU
Messieurs les conseillers	Yvan	LECLERC
	Roger	BELLEMARE
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	André	NOËL
	Henri-Paul	JOBIN
	André	LANDRY

laquelle avait été dûment convoquée verbalement par le greffier, lors de la séance régulière du 19 décembre 1988 et à laquelle assistaient tous les membres du Conseil sauf Monsieur le conseiller Léo THIBEAULT qui est en vacances hors du pays. Le greffier avait alors fait part que le règlement 1106 serait adopté.

Implantation  
d'un plan  
d'urbanisme  
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'implantation d'un plan d'urbanisme couvrant tout le territoire de la ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de décembre 1988.

(SIGNÉ) Mme la conseillère Chrystiane Thibodeau

514-88  
Règlement  
1106 (1988)  
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 décembre 1988;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Henri-Paul Jobin  
APPUYÉ PAR: M. le conseiller Yvan Leclerc  
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1106 (1988) prévoyant des travaux d'amélioration des immeubles et équipements à l'hippodrome de Trois-Rivières, et décrétant un emprunt au montant de 2 970 000 \$ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Le directeur général, Monsieur Jean-Luc Julien est aussi présent de même que Monsieur Jacques Coudreau, directeur du Service d'urbanisme, et le greffier, Me Jean Lamy.

Ensuite, se tient l'assemblée publique de consultation relativement à l'adoption éventuelle du plan d'urbanisme. Environ cinquante (50) personnes sont présentes.

M. Yves Laplante, de la firme Pluram inc. qui a contribué à l'élaboration du plan d'urbanisme, expose les grandes lignes du plan d'urbanisme.



MERCREDI, LE 21e JOUR DE DÉCEMBRE 1988

M. Jacques Goudreau explique que le plan d'urbanisme pourra s'adapter à l'évolution de la ville dans le futur. Cependant, les grandes orientations définies dans le plan, pourront être difficilement modifiées sauf si c'est la volonté du Conseil et de la population. Le règlement de zonage pourra être plus flexible.

M. Yvon Rouette, concernant la piste cyclable, sera-t-elle prolongée? au moins jusqu'à la rue Tebbutt.

Réponse: Non pas en 1989, ni en 1990.

Monsieur se plaint des motocross sur le tracé de la piste cyclable.

Monsieur demande que la vitesse des camions soit contrôlée et réduite sur Tebbutt.

Monsieur le curé Beaumier, de la Paroisse St-Philippe. Ce dernier explique que la population de la paroisse est passée de 8,000 à 3,000. Le quartier a été très charcuté au fil des années. Avec le plan d'urbanisme, la population baissera de 500 et le quartier sera amputé de 250 logements.

Les commerces remplacent les logements.

Il y a une église de grand prix et il faut qu'elle vive et pour cela, il faut des gens.

Sur les rues St-Georges, St-Roch et la rue Royale, plusieurs logements disparaîtront au détriment de commerces.

M. le maire explique que la 755 a modifié bien des choses dont la vocation de la rue Royale, et des rues St-Georges et St-Roch.

En permettant la disparition d'écoles, on réduira la population et en bas de 2,000 personnes, la paroisse ne peut pas vivre.

M. Beaumier explique que la population de St-Philippe ne voit pas son avenir dans le plan d'urbanisme proposé.

M. Roger Bellemare explique que le quartier St-Philippe sera plus protégé par le plan d'urbanisme. Il n'y aura plus de nouveaux commerces.

M. Beaumier dit qu'on protège seulement deux îlots de résidences et de logements dans St-Philippe. La Ville a commis une erreur en remplaçant Girard & Godin par Le Nouvelliste et la C.I.T.F. alors qu'on aurait pu y implanter des logements.

M. le maire dit que sur l'emplacement de l'ancien marché, ce sera commercial et résidentiel. Ce terrain appartient à la ville. Le plan d'urbanisme permettra d'arrêter de faire des erreurs et de planifier le développement de la Ville. St-Philippe est voisin du centre-ville. Il y a des avantages et des inconvénients. Les écoles pourront être restaurées en logements.

M. Bellemare dit que la rue Royale est déjà beaucoup hypothéquée par le commerce. On protégera les logements restants. Les rez-de-chaussées seront mixtes et ce sera résidentiel aux étages. Il se dit prêt à proposer la même chose pour les rues St-Roch et St-Georges. Il n'y a plus beaucoup de terrains vacants dans le quartier sauf la cour à bois de Léopold Duplessis inc. La ville pourrait s'affirmer et tenter de relocaliser ce commerce pour y substituer des logements.

MERCREDI, LE 21e JOUR DE DÉCEMBRE 1988



M. Goudreau dit que les interventions du curé et des gens du quartier feront l'objet d'une étude par le comité. On essaiera de consolider la vocation résidentielle.

M. Yvon Rouette: là où est l'usine de filtration, alentours, des blocs poussent comme des champignons, là où il n'y a plus longtemps, les enfants jouaient à la balle.

M. le maire dit que le parc sera relocalisé mais que le développement est planifié. Pas de logements à côté du bungalow.

Maxime Lévesque: au bout des Arpents verts, c'est zoné parc et cela appartient à son père. Est-ce que la vocation de parc changera?

Réponse: Non.

Il n'y a plus de questions et M. le maire lève la séance.

---

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

*Jean Lamp*  
GREFFIER

*Gilles Beaudoin*  
MAIRE

JL/JRD